



ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.



Ire ANNÉE (1820).

AVIS.

Les personnes qui auraient des renseignemens à donner pour l'*Annuaire nécrologique de* 1821, sont priées de vouloir bien les adresser, FRANCS DE PORT, *à l'Éditeur de l'Annuaire nécrologique (Bureau de la Revue encyclopédique)*, *rue d'Enfer-Saint-Michel*, n° 18.

N. B. La *Biographie étrangère* de l'Annuaire de 1820, sera publiée, en forme de *Seconde partie*, à la suite de l'Annuaire de 1821; et ainsi de suite chaque année. (Voir *l'Avertissement*.)

IMPRIMERIE DE BAUDOUIN FRÈRES.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE,

OU

SUPPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES;

CONTENANT la vie de tous les hommes célèbres par leurs écrits, leurs vertus ou leurs crimes, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

Ire ANNÉE (1820).

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1821.

AVERTISSEMENT.

Le plan de cet *Annuaire* consiste à donner chaque année la biographie, aussi complète qu'il sera possible, de toutes les personnes célèbres à quelque titre que ce soit, décédées dans le courant de l'année précédente. Il peut devenir ainsi, dans les bibliothèques, le supplément naturel de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, que la mort et le temps décomplètent incessamment.

Avant la révolution, l'on publia, durant plusieurs années et avec succès, une *Nécrologie française*. Palissot, Clément (de Dijon), L. Castilhon, M. François (de Neufchâteau), en furent les principaux rédacteurs. Cette Nécrologie, dont les articles sont intitulés *Éloges*, comme pour signaler d'avance leur principal défaut, est restée une collection utile, que l'on consulte encore quelquefois. Elle n'embrassait que la littérature, les sciences et les arts ; la nôtre comprendra de plus la politique, ce premier objet des spéculations de l'esprit humain, depuis l'avénement des gouvernemens représentatifs : aucune célébrité glorieuse ou honteuse ne lui sera étrangère.

On publie en Angleterre, depuis cinq ans, un *Annual biography and obituary;* son cadre diffère un peu du nôtre, mais, tel qu'il est, il nous facilitera les moyens

d'ajouter à notre Annuaire une *partie étrangère*, qui en complétera le plan. Loin que nous ayons ignoré les difficultés de cette partie de notre travail, nous avouerons qu'au contraire nous avions d'abord reculé devant elles. Cette année, le temps et les matériaux nécessaires nous ont manqué, pour publier la partie étrangère de l'Annuaire de 1820 conjointement avec la partie française. Elle paraîtra, en forme de seconde partie, à la suite de l'Annuaire de 1821, et ainsi de suite chaque année. Cet intervalle d'un an que nous nous réservons pour la rédaction de la partie étrangère, nous laissera la facilité de consulter chaque fois l'Annuaire anglais, les journaux de l'étranger, et même d'obtenir, par voie de correspondance, de précieux renseignemens. De cette manière, nous pouvons espérer que nos biographies étrangères se rapprocheront du degré d'exactitude que nous croyons avoir atteint dans nos biographies françaises.

Quiconque, à tort ou à raison, a fait gémir la presse, aussitôt qu'il cessera de vivre aura son nom inscrit dans ces diptyques. Sous ce rapport, il n'y avait pas de distinction à faire; car si le biographe juge le mérite des livres, le bibliographe, pour qui nous avons aussi ambitionné d'écrire, s'occupe seulement de constater leur existence avec ses accidens matériels. La ligne qu'on devait suivre était plus difficile à tracer, relativement aux personnes qui offrent pour titres de célébrité des actions, ou surtout des dignités publiques, ou seulement des positions éminentes dans la société. Il faut avouer que nous avons concédé quelque chose, sous ce rapport, au bruit peut-être passager du moment, auquel l'avenir

pourra bien refuser de faire écho. Je me hâte cependant de déclarer que les titres, de lieutenant-général par exemple, de conseiller d'État, de préfet ou même d'autres plus importans, n'ont point paru, lorsqu'ils se sont trouvés seuls, des conditions suffisantes de célébrité.

On n'a pas eu la prétention de refaire par parcelles les biographies de Bruxelles et de Paris, ni d'entrer en concours avec les hommes de talent qui les rédigent. Notre plan est tout-à-fait différent de celui de tous les ouvrages biographiques publiés précédemment, et entièrement neuf. Chacun des ouvrages que nous venons d'indiquer a ses mérites particuliers, et même l'on ne prétend pas dissimuler qu'ils ont été consultés avec fruit pour la rédaction de ce travail. Mais libres par notre plan d'accorder plus d'étendue à nos articles, et d'en recueillir un grand nombre que les biographes précédens avaient peut-être voulu négliger, nous avons toujours eu le soin de remonter aux sources et d'y puiser tous les faits. Les *Tables du Moniteur* et diverses collections bibliographiques nous en ont facilité le moyen. Nous avons surtout recueilli avec soin les Notices publiées dans les journaux de Paris et des départemens, ainsi que dans les recueils académiques. Ces biographies, tracées par les amis des défunts et par ceux dont ils furent connus intimement, méritent généralement beaucoup de confiance, du moins quant aux faits qu'elles énoncent. On a dû seulement rectifier plus d'une fois leurs jugemens et modifier toujours une certaine exubérance d'éloges qu'elles contiennent, flatterie posthume, peut-être pardonnable à la douleur qui parle au bord de la tombe, mais qui ailleurs accuse des mœurs adu-

latrices, et que je voudrais effacer des pierres tumulaires, comme elle sera bannie sévèrement de ce livre.

Soit pour ce motif, soit à cause de divers dissentimens politiques et religieux, mais surtout par suite de la nécessité d'adopter un plan uniforme, nous n'avons pas reproduit textuellement plusieurs Notices, d'ailleurs bien rédigées, que nous avons eu sous les yeux ; seulement nous les avons mises à contributions sans ménagement, soumettant à notre plan et à nos idées les matériaux qu'elles ont fournis, adoptant même des pages entières (car il était superflu de faire autrement tout ce qui déjà était bien fait), mais toujours avec le soin d'indiquer les sources où l'on a puisé.

Quelques articles concernant des hommes d'un mérite ou d'une réputation secondaire, paraîtront peut-être d'une étendue disproportionnée; mais parce que les renseignemens se seront trouvés moins complets pour quelques-uns, fallait-il repousser pour d'autres des faits qui n'étaient ni insignifians, ni oiseux? On désire faire de ce Recueil, reproduit chaque année, des archives biographiques et bibliographiques tellement complètes, qu'elles puissent être un jour consultées et citées comme sources. D'ailleurs, tel homme, peu connu dans la capitale, est digne souvent de beaucoup de réputation. Nos départemens possèdent, pour la plupart, un certain nombre de gens de mérite, auxquels il ne manque que d'être plus connus. Nous oserons nous flatter d'avoir bien fait, si nous contribuons pour quelque chose à rompre la centralisation littéraire et scientifique, funeste quand elle est exagérée, aussi bien que la centralisation politique et administrative.

Cet ouvrage ne sera point un écrit de parti : il est d'abord historique et ensuite littéraire. Ceci ne veut point dire que l'on se croie obligé d'être indulgent au crime ou indifférent à la vertu. Quand deux ordres d'idées générales et absolues se partagent les esprits, quel est celui de nous qui voudrait abdiquer son rang dans cette lutte que des deux côtés nous considérons comme sacrée? Mais si nous conservons encore quelque impartialité, le nombre et la qualité des contendans doit nous convaincre des deux parts, que de ce qu'il y a erreur dans les esprits, il ne s'ensuit pas toujours et nécessairement qu'il y ait perversité dans les cœurs. Nous nous bornerons généralement à dire quelles furent les opinions des individus, avec la même impartialité que nous observerons dans le récit de leurs actions. Nous voulons être des narrateurs fidèles et non des juges passionnés. Puisse l'indulgence que d'avance nous vouons à tout ce qui ne nous paraîtra qu'erreur, nous faire pardonner l'éloge que nous ne saurions pas taire pour tout ce qui nous semblera vertu.

La vie domestique et privée, est *murée* par la loi comme par les convenances; et pourtant l'homme vertueux ouvre sa maison à l'œil de tout le monde. On n'a dû taire aucun fait authentique parvenu à la publicité, même lorsque son souvenir aurait pu affliger quelques personnes encore existantes au milieu de nous. Dans la vie publique, rien ne doit être dissimulé : c'est le vœu de notre législation, c'est le besoin d'un peuple libre et moral. Le crime et la vertu sont à eux-mêmes leur punition et leur récompense. Il ne faut pour cela que les montrer au doigt et les appeler par leur nom. Il ne

serait pas bien d'entraver ce cours régulier des choses, car il est la justice. Du reste, on verra fréquemment que des hommes d'un caractère honorable se sont quelquefois, en des jours mauvais, laissé entraîner à des écarts, qui, s'ils étaient considérés isolément des circonstances, pourraient être jugés rigoureusement. Ceci prouve seulement, selon nous, que personne ne doit être avare de l'indulgence, personne ne devant se croire à l'abri du besoin de l'implorer.

TABLE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE DE 1820.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE.

A.

ABOVILLE (Augustin-Gabriel d'), fils aîné de François-Marie d'Aboville, comte et premier pair de son nom, naquit à La Fere, le 29 mars 1773. Il fut, dès 1789, n'étant encore âgé que de seize ans, sous-lieutenant d'artillerie à la suite; devint lieutenant, puis capitaine en 1792, et fit dans ces deux grades les premières campagnes de la révolution, aux armées du Nord, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Employé en 1800, avec le grade de chef de bataillon, à l'armée de réserve qui s'organisait à Dijon, il devint colonel en 1804, et général de brigade en 1809. Ce fut en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1810 à 1813, en Espagne et en Portugal, où il se distingua dans plusieurs occasions, et principalement à Talavera. Le roi Louis XVIII le nomma, en 1814, chevalier de Saint-Louis, puis commandeur du même ordre et de la Légion-d'Honneur; enfin commissaire près l'administration des poudres et salpêtres. A la mort de son père, arrivée en 1819, M. d'Aboville suceéda à sa pairie. Il combattit, mais vainement, dans la Chambre des pairs, l'article 11 du projet de loi relatif à la fabrication des poudres et salpêtres, promulgué durant la session de 1818. Cet article supprime pour l'avenir les fouilles obligées. Son vote à cette occasion semble indiquer que l'esprit militaire dominait chez lui sur l'esprit du législateur et du citoyen. Il appuyait son opinion sur le long usage, sur les prérogatives de la couronne, sur la réduction que devait subir une branche d'industrie indigène, et sur l'inconvénient de priver les familles occupées de ce travail, de leurs moyens accoutumés de subsistance. Après avoir demandé sans succès le rejet de l'article, il demanda aussi vainement que l'exécution en fût différée. M. d'Aboville est mort à Paris le 15 août 1820.

AUBIN (Saint-). V. Saint-Aubin.

ALPHONSE (Louis), pharmacien, naquit à Bordeaux le 10 mars 1743, d'un père qui le destina de bonne heure à la profession qu'il avait lui-même hono-

rablement exercée. Doué d'heureuses dispositions naturelles, Alphonse fit ses études avec succès au collége de Guyenne, et ses premiers travaux pharmaceutiques dans le laboratoire de son père. Il vint à Paris en 1762, et y passa cinq ans, durant lesquels il travailla sous Rouelle, Macquer, Mithouard, etc., et conserva toujours des liaisons d'amitié avec ces maîtres habiles. Revenu dans le sein de sa famille pour y prendre l'exercice de sa profession, il fut reçu dans l'ancien collége de pharmacie de Bordeaux, dont il a été syndic, et peu après dans l'académie des sciences et dans la société de médecine de cette ville. Doué d'une imagination ardente, zélé pour la propagation des découvertes nouvelles, Alphonse se montra le partisan de Mesmer, au moment où des savans d'un grand mérite ajoutaient foi aux prestiges de cet enchanteur séduisant; mais il sut rejeter beaucoup de choses évidemment ridicules ou chimériques de la nouvelle doctrine. Il embrassa les principes de la révolution et remplit honorablement des fonctions municipales dans sa ville natale. Lors de la déplorable crise de 1793, il se retira sur une terre qu'il avait acquise près de Dax, département des Landes, où il s'occupa de travaux agricoles, qui lui ont mérité l'entrée dans la société d'agriculture de ce département. Il revint à Bordeaux vers la fin de 1799, et rouvrit sa pharmacie, qu'il a eu la satisfaction de voir prospérer entre les mains de ses fils qui lui ont succédé de son vivant. La vie de M. Alphonse fut quelquefois agitée par les disgrâces de la fortune. Intéressé dans une expédition maritime qui eut des résultats fâcheux, il se vit privé en un instant de son patrimoine et d'une partie du fruit de ses travaux; mais il surmonta l'adversité par le travail et l'économie, et sut conserver son caractère sans reproche et sa réputation sans tache. Il était parvenu à l'âge de 77 ans, sans autre infirmité qu'un léger catharre dont il ressentait chaque année l'influence, lorsqu'une crise très-intense de cette maladie mit fin à ses jours, le 2 février 1820. On a de lui :

I. *Analyse des eaux des différentes sources de la ville de Bordeaux et de ses environs.*

II. Un travail concernant la pharmacie, pour répondre à des demandes faites par un comité de l'Assemblée constituante.

III. *Mémoire sur la monnaie de billon.*

IV. Un travail sur l'enlèvement des boues et *bourriers* de la ville.

On trouve un *Eloge de M. L. Alphonse*, *par M. F. Lartigue*, dans le Recueil de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (*Bordeaux*, *Pinard*, 1820, in-8°, p. 145-153). Nous regrettons que le défaut d'indications bibliographiques nous prive de traiter, sous ce rapport, les écrits d'Alphonse, avec la précision dont nous désirons nous faire une règle.

B.

BACCIOCHI (Marie-Anne-Élisa Bonaparte), naquit à Ajaccio en Corse, le 8 janvier 1777, de Carlo Bonaparte et de Maria-Letitia Ramolino. Elle fut élevée à la maison royale de Saint-Cyr, et vint ensuite demeurer à Marseille avec sa mère et avec la plus grande partie de sa famille, qui avait été obligée de quitter la Corse quand cette île passa sous la domination anglaise. C'est à Marseille qu'elle épousa, le 16 floréal an v (5 mai 1797), Félix Bacciochi, officier d'infanterie, comme elle issu d'une famille noble de l'île de Corse. On raconte que son frère Napoléon, déjà possesseur d'une haute renommée qu'il s'était faite à la tête de l'armée d'Italie, consulté par sa mère sur ce mariage, manifesta son opposition à une alliance qui ne secondait ni sa fortune ni son ambition. Ne pouvant le faire changer d'avis, Mme Bonaparte et sa fille Elisa s'avisèrent de lui écrire que n'ayant reçu de lui aucune réponse aux lettres qui lui avaient été adressées au sujet de ce mariage, mais ne doutant pas qu'elle dût être favorable, on s'était déterminé à le conclure. Aussi a-t-on remarqué que par la suite la fortune de M. Bacciochi ne parut point proportionnée à l'intimité des liens qui l'unissaient à la nouvelle dynastie. Elisa vint à Paris avec sa famille vers le milieu de l'an vi, époque où son frère Lucien fut nommé membre du Conseil des Cinq-Cents. Elle y montra un goût éclairé pour la littérature et pour les arts; sa maison devint le rendez-vous de ce qu'il y avait de plus distingué à Paris dans ce genre. La révolution du 18 brumaire, dont les suites élevèrent sa famille si haut, augmenta singulièrement cette espèce de cour. Boufflers et La Harpe, MM. de Châteaubriand et de Fontanes en furent les principaux ornemens. Nommée Grande Duchesse, ayant le gouvernement général des départemens de la Toscane, elle a continué, dans cette dignité, à se montrer l'amie et la protectrice des arts. Avec de la supériorité d'esprit et de la fermeté de caractère, elle a gouverné la Toscane de manière à y laisser d'honorables souvenirs. Jalouse de son autorité, elle n'y associa jamais M. Bacciochi, quoiqu'ils aient été couronnés tous deux sous le titre de princes de Lucques et de Piombino, le 10 juillet 1805. L'effigie de M. Bacciochi se voyait aussi sur les monnaies de la principauté, mais seulement en seconde ligne et cachée à moitié derrière celle de sa femme. On a fait à Elisa le reproche de s'être trop laissé subjuguer par les personnes qui l'entouraient, et de n'avoir pas toujours songé à les choisir dignes du rang qu'elle occupait.

Lorsque la révolution de 1814 vint renverser la fortune de sa famille, Elisa songea un moment à se fixer à Naples; mais des motifs politiques ne permirent pas à Murat de la recevoir dans ses Etats. Elle établit alors sa résidence à Bologne, où elle fut bien accueillie. En 1815, après le retour de Bonaparte en France,

elle quitta l'Italie pour venir à Trieste dans les Etats autrichiens. Peu après elle se réunit avec sa famille à sa sœur Caroline, veuve de Murat, d'abord au château de Haimbourg, à peu de distance de Vienne, et ensuite au château de Brunn. En dernier lieu elle habitait la maison de campagne de Santo Andrea, près de Trieste, sous le nom de comtesse de Compignano. Elle y est décédée, des suites d'une fièvre nerveuse, au commencement du mois d'août 1820. On dit que, dans ce pays, sa bienfaisance lui a mérité des regrets. Son corps a été embaumé et transporté à Trieste. Elle laisse, de son mariage avec M. Bacciochi, une fille née le 3 juin 1806, et baptisée sous le nom d'Elisa Napoléon, qui continue d'habiter, avec son père, le château de Santo Andrea, sous le titre de comtesse Napoliana.

BALZAC (......), architecte, fit partie de l'expédition d'Egypte. Il fit jouer, au Caire, pendant le séjour de l'armée française, un opéra intitulé *les deux Meuniers*, musique de Rigel. Nous ignorons si cette pièce a été imprimée. Membre de l'institut d'Égypte, il le fut aussi de la commission chargée de l'exécution du magnifique ouvrage relatif à cette contrée, publié aux frais du gouvernement français, et il y a fourni de très-beaux dessins. C'était un artiste habile et animé d'un rare enthousiasme pour les arts. Balzac cultivait la poésie avec quelque succès; outre des manuscrits en ce genre, il laisse encore un grand nombre de dessins et de projets d'architecture. A l'époque de sa mort, arrivée le 31 mars 1820, d'un coup d'apoplexie foudroyante, il était inspecteur en chef de la 1re division des travaux publics de la préfecture de la Seine, comprenant les églises, les séminaires et les cimetières. On a de lui :

I. *Ode sur le mariage de l'Empereur et la naissance du Roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*, tom. II, pag. 268).

II. *Recueil de poésies ad libitum*. 1817, in-8°.

III. *Douleurs et guérison*, petit poëme allégorique. 1819, in-8°.

BARAGUAY (Thomas-Pierre), était né aux environs de Rouen. Entré de bonne heure dans la carrière des arts, pour les cultiver sur leur sol natal, il fit deux fois le voyage d'Italie, et eut l'avantage de s'y lier avec les artistes les plus distingués de l'époque. On appréciait en lui un goût sage et pur. Nommé contrôleur des bâtimens au Luxembourg, il seconda M. Chalgrin dans le rétablissement du beau jardin de ce palais, l'un des ornemens de la capitale. Il fut aussi adjoint à ce même architecte, lors de la reconstruction de l'Odéon, après son premier incendie. Devenu architecte du palais du Luxembourg, il a exécuté le percement et la plantation de la grande avenue, qui ouvre un si beau point de vue de la face du palais sur l'Observatoire. C'est aussi lui qui a fait exécuter, sur le plan qu'il en avait donné, l'isolement du palais du côté de l'ouest, où il a pratiqué une entrée correspondante à celle dite de la *Cour des*

fontaines; enfin il a arraché à la poussière des magasins une grande quantité d'ornemens, de décors et de peintures qu'il a rendus à la lumière, et qui, restaurés et assemblés avec goût, concourent heureusement à la décoration de l'intérieur du palais. Son dernier travail est la restauration actuelle de l'Odéon. Elle lui a valu la décoration de la Légion-d'Honneur. Ceux qui connaissent les détails de cette construction et les moyens donnés pour l'exécuter, savent qu'il était difficile d'y mettre plus de zèle et plus d'activité. M. Baraguay est mort à Paris le 17 août 1820, âgé de 72 ans. Il a été enterré au cimetière du P. La Chaise.

(Extrait d'un discours prononcé par M. Dupaty, aux obsèques de M. Baraguay.)

BARRAIRON (François-Marie-Louis), naquit à Gourdon, département du Lot, le 10 juin 1746, d'une famille honorable originaire de Bernis près Nîmes. Il embrassa la carrière domaniale que son père, ancien inspecteur et receveur à Gourdon, avait suivie, et ne tarda pas à être appelé à Paris pour y remplir la place de directeur de correspondance. Il devint successivement chef de division et directeur des domaines du roi en 1789. Le ministre Delessart, son ami, le nomma en 1790 administrateur des domaines. Il concourut, en cette qualité, à l'organisation de cette branche du revenu public, sur le nouveau plan auquel la révolution dut la soumettre. Resté à son poste dans les temps les plus désastreux, son nom a dû se trouver mêlé aux actes de confiscation qui signalèrent l'époque; mais il ne contribua point à les aggraver. Etranger d'ailleurs aux affaires politiques, il remplit les mêmes fonctions jusqu'après la seconde restauration. M. Barrairon avait été élu en 1804 candidat au Corps législatif par le département du Lot, et candidat au Sénat par le département d'Indre-et-Loire en 1812. Le 16 juillet 1815, il fut nommé provisoirement directeur général de l'enregistrement, à la place de M. Duchatel, nomination qui devint définitive le 24 août suivant. Le 1er janvier 1816, M. Barrairon reçut le titre de conseiller d'Etat honoraire. Il fut élu membre de la Chambre des députés par le département du Lot, aux élections qui suivirent le 5 septembre. Il siégea au centre pendant quatre sessions, votant sans jamais ouvrir la bouche, pour tous les ministères et tous les systèmes politiques plus ou moins contradictoires qui se succédèrent jusqu'à l'abrogation de la loi des élections dite du 5 février. Choisi, sous la loi du 29 juin, pour aller présider le collége de l'arrondissement de Gourdon, il se rendait à son poste, lorsqu'il fut arrêté par la maladie à Châteaurenaud en Touraine, terre de sa seconde femme, qu'il avait prise dans la noble famille de ce nom. Elu député, quoiqu'absent, par le collége électoral de l'arrondissement de Gourdon, où il avait su se ménager une influence sans bornes par les nombreux services personnels qu'il avait rendus à ses concitoyens, il est mort le 5 décembre 1820 sans avoir siégé à la nouvelle Chambre. Il avait obtenu successivement les titres de baron,

de comte et d'officier de la Légion-d'Honneur. M. Barrairon paraît d'ailleurs n'avoir pris d'autre part aux affaires publiques que celle qui était indispensable pour conserver les places qu'il occupait. Il était doué d'un beau physique, que la vieillesse semblait encore avoir embelli. On a beaucoup ri, dans le temps, de la méprise d'un factionnaire qui, trompé par ses cheveux blancs et par sa douillette violette, le prenait pour M. Grégoire, dont l'admission était contestée, et lui interdisait en conséquence l'entrée de la salle des séances de la Chambre des députés, le jour de l'ouverture de la session de 1819. M. Barrairon n'avait, sous aucun rapport, le moindre trait de ressemblance avec le célèbre élu de l'Isère.

BARRUEL (Augustin), naquit le 2 octobre 1741, à Villeneuve-de-Berg, petite ville du diocèse de Viviers. Son père, d'une famille ancienne et considérée du pays, était lieutenant-général du bailliage du Vivarais; sa mère se nommait Madeleine Meunier. Il fit ses études chez les jésuites, et entra, jeune encore, dans leur société. On l'envoya dans un de leurs colléges en qualité de régent, et l'on croit qu'il remplissait ces fonctions à Toulouse lorsque les parlemens se prononcèrent contre la Compagnie de Jésus. Plein de l'attachement le plus vif pour son corps, il aima mieux s'expatrier que d'y renoncer, et il passa dans les États de la maison d'Autriche. Il y fit ses premiers vœux, et habita plusieurs années la Bohême et la Moravie; ensuite Vienne, où il fut appelé au collége Thérésien. On dit qu'il dirigea dans cette ville l'éducation d'un grand seigneur. Il y apprit l'allemand, et partit de là pour visiter Rome et l'Italie. On présume qu'il rentra en France pendant la disgrâce de la magistrature, sur la fin du règne de Louis XV, ou peut-être après l'édit de Louis XVI, du 7 juin 1777, concernant les jésuites. Il n'occupa point de place, et n'eut jamais de bénéfice. Livré entièrement à l'étude, il se contentait d'une fortune peu considérable. Le seul titre qu'il ait eu est celui d'aumônier de la princesse de Conti, de la maison d'Est; encore n'était-ce qu'un titre purement honorifique, et dont il ne remplissait pas les fonctions.

Les premières productions de l'abbé Barruel n'annoncèrent pas le genre où il devait acquérir de la réputation. Il commença par publier, en 1774, une ode sur l'avènement de Louis XVI au trône, et peu de temps après une traduction du poëme latin des *Eclipses*, du jésuite Boscovich. Il paraît aussi que vers cette époque il fut associé à Fréron pour la rédaction de l'*Année littéraire*. Un travail important l'occupa bientôt. Il voulut faire, contre les philosophes de son siècle, ce que Pascal avait fait contre les jésuites. Il suppose donc une correspondance entre un chevalier, admirateur des nouveaux systèmes, et une baronne à qui celui-ci entreprend de les faire goûter, et il y joint des observations critiques d'un provincial, destinées à démontrer les erreurs exposées dans les lettres. Tel est le cadre des *Helviennes* ou *Lettres provinciales philosophiques*. L'au-

teur a cherché à donner à son ouvrage une forme piquante ; les lettres du chevalier et de la baronne sont écrites sur le ton ironique, et la discussion n'a lieu que dans les *observations* du provincial. Cet ouvrage obtint du succès parmi les ecclésiastiques, et d'ailleurs il ne manque pas d'un certain mérite ; mais l'on convient généralement que les discussions qu'il renferme pourraient avoir plus de précision, et les plaisanteries, que l'écrivain recherche avec trop d'affectation, plus de grâce et de sel. C'est surtout en cette partie qu'il est resté bien inférieur à son modèle.

L'abbé Dinouart, qui rédigeait le *Journal ecclésiastique* depuis 1760, étant mort le 3 avril 1786, fut remplacé quelque temps par l'abbé de Montmignon, et, en 1788, par l'abbé Barruel. Celui-ci continua ce travail avec beaucoup de zèle, et l'on doit dire aussi avec beaucoup de courage, jusqu'au mois de juillet 1792. Pendant cette période, l'abbé Barruel paraît avoir été à peu près le seul rédacteur de son journal, qui était fort répandu. Il s'y prononça fortement contre la révolution, principalement contre les réformes qu'elle voulut introduire dans l'organisation ecclésiastique. Cette feuille augmenta beaucoup la réputation de l'auteur, qui sut y faire preuve d'une grande fécondité et d'un savoir étendu et varié. Plusieurs de ses articles sont de véritables ouvrages, considérés sous le rapport de l'étendue et même de la profondeur ; mais le zèle de l'auteur est souvent entaché d'acrimonie, et l'on peut croire que sa plume ne fut pas sans influence sur la direction que prit le clergé français à cette première époque de la révolution. Consulté par des évêques non assermentés, il rédigea des écrits pour plusieurs d'entre eux. Son zèle ne se bornait pas là : on prétend qu'il eut des conférences avec Gobel, ancien évêque de Lydda, alors évêque constitutionnel de Paris, dans le but d'obtenir sa rétractation. Celui-ci le vit quelquefois pour cet objet secrètement et de nuit ; mais l'affaire n'eut point de suite.

Après le 10 août, Barruel fut obligé de se cacher. Il passa quelques jours dans Paris, changeant d'asile, et trouva enfin le moyen de s'échapper en Normandie, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. Son activité n'y pouvait être oisive, et il entreprit de recueillir les faits de la révolution relatifs à la religion catholique. Son *Histoire du Clergé de France pendant la révolution*, parut à Londres en 1794. L'auteur, éloigné du théâtre des événemens, écrivait sur des relations faites de souvenir. On y a repris des anecdotes hasardées et des méprises de nom et de date. Le fait atroce de personnes qui auraient été brûlées sur la place Dauphine après le 10 août, est absolument faux, et ce n'est pas le seul. Ceux même qui partagent les opinions de l'auteur, ne pourront disconvenir qu'il ne possède jamais le calme et l'impartialité de l'historien.

A ce travail en succéda un autre, qui a essuyé plus de critiques encore, les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme*, dont les deux premiers volumes parurent à Londres en 1796, et les

suivans quelques années après. L'auteur prétend y prouver qu'il a existé une triple conspiration qui a préparé la révolution ; savoir : une conspiration des incrédules, qui avait travaillé depuis le commencement du dernier siècle à renverser le christianisme ; une conspiration des partisans de l'indépendance, du républicanisme et de la franc-maçonnerie, qui tend à renverser les trônes ; et enfin une conspiration d'*illuminés*, qui, s'appuyant sur les deux premières, avait résolu le renversement de toute religion et de toute autorité. L'auteur fut attaqué et repoussé sur les deux derniers points, en France, en Angleterre, en Allemagne ; c'est surtout dans cette dernière contrée que les réfutations se multiplièrent. Mounier ne dédaigna pas d'entrer en lice par l'ouvrage intitulé : *De l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France*. Tubingen, 1801, in-8°. M. Barruel ne répondit point à ces attaques. Son ouvrage chimérique et qu'on a fort bien qualifié de *roman*, ne méritait pas de faire autant de bruit. Ce qui concerne l'histoire de la secte formée en Allemagne, par Weishaupt, est curieux et quelquefois authentique ; mais tout ce qui a rapport aux liaisons supposées des illuminés d'Allemagne avec les francs-maçons de France, paraît complètement imaginaire. Ici, et en général dans tout le cours des *Mémoires*, l'auteur s'appuie, la plupart du temps, sur des conjectures, sur des rapprochemens arbitraires, sur des anecdotes suspectes, sur des ouï-dire. Ajoutez à cela une insupportable diffusion. On prétend que dans ces derniers temps M. Barruel croyait avoir acquis de nouvelles preuves de l'influence des illuminés, et qu'il parlait souvent des plans des francs-maçons d'Italie. C'est là qu'il plaçait, dit-on, le foyer des révolutions qui attendaient l'Europe. Malheureusement, toutes ces révélations n'ont été faites qu'après les événemens, comme cela arrive toujours.

Vers le temps où M. Barruel terminait ses *Mémoires*, il se trouva engagé dans une contestation qui s'éleva parmi le clergé français, réfugié à Londres, sur la soumission exigée des prêtres, en France, par le gouvernement consulaire. Le clergé émigré s'étant divisé sur cette question, M. Barruel se déclara pour l'affirmative, et selon sa coutume soutint ses opinions avec beaucoup de chaleur, dans divers écrits imprimés à Londres, et qui occasionnèrent une controverse assez vive, où l'on rencontre les noms des abbés Lambert et Blanchard. M. Barruel suivit la même ligne relativement au concordat de 1801, en faveur duquel il publia l'ouvrage intitulé : *Du Pape et de ses droits*. Ce livre, dont la doctrine est loin d'être exacte, fut vivement attaqué à Paris et à Londres par les adversaires du concordat. L'abbé Barruel répliqua dans un journal ecclésiastique français.

Il rentra en France en 1802. Le parti qu'il venait de prendre dans la circonstance, a donné lieu de penser et d'écrire qu'il était devenu partisan très-dévoué de Bonaparte. Cela ne paraît nullement constaté. Aussitôt après

son retour de l'émigration, il fut envoyé à Versailles, d'où il obtint bientôt la permission de revenir à Paris. On le tint en surveillance au-delà des dix années fixées par le sénatus-consulte, qui amnistiait les émigrés. A aucune époque il ne prêta serment à Bonaparte. Il n'occupa sous lui aucune place à traitement. Le seul titre qu'il ait porté est celui de chanoine honoraire de Paris. Il fut même arrêté en 1811 à l'occasion du bref du cardinal Maury. Il resta trois semaines en prison, et fut relâché, lorsqu'on eut reconnu qu'il était entièrement étranger à cette affaire.

Depuis la restauration, M. Barruel n'a publié que des écrits fort courts, soit contre les principes de la révolution, soit contre les anti-concordataires; on y retrouve bien l'acrimonie qui dépare trop souvent ses écrits, mais non l'érudition et la logique qui leur donnent quelquefois du prix. Il s'était beaucoup occupé, dans ses dernières années, d'une réfutation du système de Kant. Il voulait la publier comme la suite des *Helviennes;* mais il n'y a pas lieu de croire qu'il ait laissé ce travail assez avancé pour qu'on puisse le faire paraître.

Après le 20 mars 1815, M. Barruel fit un voyage dans le Vivarais, sa terre natale; mais il ne tarda pas à revenir à Paris. Attaqué, il y a environ deux ans, d'une infirmité grave qui l'a conduit au tombeau, il se retira du monde, et se réunit à quelques anciens confrères. C'est au milieu d'eux qu'il est mort, le 5 octobre 1820, sur les dix heures et demie du matin, n'ayant été alité que sept jours. Il entrait dans sa quatre-vingtième année.

Barruel était bon, sensible, obligeant, impétueux dans sa conversation comme dans ses écrits; il aimait la société, et y portait une gaieté et une franchise qui y jetaient de l'agrément. Il était fortement attaché à l'Église catholique, et ressentait profondément ses biens et ses maux; il travailla constamment pour elle; et si ses ouvrages n'ont pas tous mérité le même succès, on n'en doit pas moins rendre justice à la pureté de son zèle, à son désintéressement et à son courage. S'il ne sut pas toujours distinguer les améliorations utiles et les réformes justes, il fit constamment la guerre à l'esprit d'irréligion et d'immoralité. Prêtre attaché à ses devoirs, écrivain laborieux, il se trouva sur la brèche dans des temps difficiles, et contribua plus d'une fois à ramener à la religion des hommes prévenus ou égarés.

Liste

des Ouvrages de A. Barruel.

I. *Ode sur le glorieux avènement de Louis-Auguste* (Louis XVI) *au trône;* 1774, in-8°.

II. *Les Éclipses*, poëme de Boscovich, traduit par de Barruel. Paris, 1779, in-4°.

Outre le texte latin, on y trouve des additions du traducteur.

III. *Les Helviennes*, *ou Lettres provinciales philosophiques.* Paris, 1784, 3 vol. in-12, et la suite, 1788, 2 vol., même format. — Cinquième édition. Paris, Demonville, 1812, 4 vol. in-12.

IV. *Journal ecclésiastique*, *ou Bibliothèque raisonnée des Scien-*

ces ecclésiastiques, par une Société de gens de lettres.

Ce journal existait depuis 1760. L'abbé Barruel le prit en janvier 1788, et fit paraître un nouveau *Prospectus*. Il l'a conduit jusqu'en juillet 1792. Cette période comprend 9 vol. Il en paraissait un numéro chaque mois, qui devait être au moins de 4 feuilles in-12. Mais on dépassait souvent ce nombre. Le numéro du mois d'août a été imprimé, mais non distribué, à cause de la révolution du 10. Les articles sont signés du nom de l'auteur ou de ses initiales (A. B.). Quelques-uns ont été réimprimés à part. D'autres sont d'une grande étendue, comme ceux-ci : *Question décisive, ou dissertation sur la différence de l'ordination et de la juridiction*; 206 p. Si l'on devait s'en rapporter à la *Biographie des Hommes vivans*, cet article aurait été imprimé à part et formerait un vol in-12. Il faut remarquer cependant que la *Biographie* altère le titre qu'on lit dans le *Journal ecclésiastique*, et que plusieurs autres indications de son article sont inexactes : *Question nationale sur l'autorité et sur les droits du peuple dans le gouvernement*; 255 pag. L'auteur s'était proposé dans ces derniers temps de réimprimer à part cet article : Trois Lettres à Gobel sur l'*Accord des vrais principes*, etc. 155 pages.

V. *Le Patriote véridique, ou Discours sur les vraies causes de la révolution*, 1789, in-8°.

VI. *Lettres à un député, ou Réfutation d'un ouvrage ayant pour titre : Du Divorce*, 1789, in-8° de 80 pages.

Il y a quatre lettres. A la fin se trouve la date du 16 décemb. 1789.

VII. *Vrais principes sur le Mariage, opposés au rapport de Durand-Maillane, pour servir de suite aux Lettres sur le Divorce*, 1790, in-8°.

VIII. *Développement du serment exigé par l'Assemblée nationale* (28 novembre 1790, 24 pag.)

Cet article a été publié à part, quoiqu'il ait été originairement imprimé dans le *Journal ecclésiastique*. (Voyez ci-dessus n° IV.)

IX. *Prône d'un bon curé sur le serment civique*. Paris, 1790, in-8° de 15 pag.

Réimprimé plusieurs fois dans les provinces, vers la même époque.

X. *Histoire du Clergé de France pendant la révolution*. Londres, 1794, 2 vol. in-12. — Nouvelle édit., 1804. Paris, 2 vol. in-8°.

XI. *Mémoires pour servir à l'Histoire du jacobinisme, de l'impiété et de l'anarchie*. Londres, 1796 et années suivantes, 5 vol. in-8°. — Hambourg (Lyon), 5 vol. in-8°.

L'auteur a donné lui-même un abrégé de son ouvrage. Paris, Adr. Le Clere, 1817, 2 vol. in-12.

XII. *Détail des raisons péremptoires qui ont déterminé le clergé de Paris, et d'autres diocèses, à faire la promesse de fidélité*. Londres, 8 juillet 1800; brochure.

XIII. *L'Evangile et le Clergé français sur la soumission des pasteurs dans les révolutions des empires*. Londres, Dulau, 1800, in-12 de 87 pag.

XIV. *Deux Pages*. Londres. (Relatif au Concordat de 1801.)

XV. *Du Pape et de ses droits religieux, à l'occasion du Concordat*. Paris, 1803, 2 vol. in-8°.



Le duc de Berry.

On a publié à Londres un abrégé de cet ouvrage sous ce titre : *Trois Propositions sur l'Église de France, établies en vertu du Concordat.*

XVI. *Du principe et de l'obstination des jacobins, en réponse au sénateur Grégoire.* Sans date, ni lieu d'impression. (Paris, 1814); brochure in-8° de 8 pag.

XVII. *Réplique pacifique aux trois avocats de M. le sénateur Grégoire.* Paris, 1814, in-8° de 22 pag.

XVIII. *Réponse à l'avocat de la petite Eglise.* Paris, 1818, in-12, de 60 pag.

C'est une réfutation des *Etrennes extraordinaires*; de M. Mériel-Bucy : on trouve à la fin une lettre en réponse à l'abbé Blanchard.

M. Barruel a donné quelques articles ou lettres aux *Annales littéraires et morales*, qui se publiaient à Paris, au commencement de ce siècle, et à *l'Ami de la religion et du roi*, qui paraît encore aujourd'hui. Les rédacteurs de ce recueil lui ont consacré une notice étendue (tom. XXV, pag. 401-411), où nous avons puisé les faits qui composent celle-ci. On trouve encore dans le même journal divers articles sur les ouvrages de M. Barruel, parmi lesquels il faut distinguer une analyse très-détaillée de son *Journal ecclésiastique*. (Tom. XXVI, pag. 81-88 et 129-137.) L'auteur de la notice, qui paraît bien instruit de toutes les particularités qui concernent Barruel, déclare positivement que c'est à tort qu'on l'a cru auteur de la *Collection ecclésiastique*, 1791 et 1792, 14 vol. in-8°. « Il n'a fait que prêter son » nom à cette Collection qui était » rédigée par un jeune ecclésias- » tique, M. l'abbé Guillon. »

BERRY (Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de), naquit à Versailles, le 24 janvier 1778. Il fut le second fils de Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie. A l'âge de cinq ans et demi, il sortit des mains des femmes; et, conjointement avec Mgr. le duc d'Angoulême, son frère, reçut pour gouverneur M. le duc de Sérent. Les sous-précepteurs des deux princes furent l'abbé Marie, connu par ses *Tables des Logarithmes*, et l'abbé Guénée, auteur des *Lettres de quelques Juifs allemands et portugais à M. de Voltaire.* Le duc de Berry n'eut jamais un goût prononcé pour l'étude. Il n'était âgé que de onze ans, lorsque son gouverneur l'emmena hors de France, à la suite de son père, dans la nuit du 16 juillet 1789. Il fut dirigé d'abord vers les Pays-Bas, et de-là (au mois d'octobre) à Turin, chez le roi de Sardaigne, son oncle. Après quelques études militaires, il fit ses premières armes devant Thionville, en juillet 1792, sous les ordres de son père, qui commandait le centre de l'armée de la coalition. A la suite de la retraite de Champagne, il vécut quelque temps retiré au château de Hamm, d'où il revint prendre du service en qualité de volontaire, dans l'armée de Condé à Radstat, le 28 juillet 1794. Il était alors âgé de 16 ans. Elevé comme on voit dans les camps, sans cesse occupé de leurs exercices, le duc de Berry y contracta facilement l'habitude de la bravoure : elle s'alliait en lui

avec un caractère impétueux que la vie militaire ne lui laissa pas le temps d'apprendre à modérer complètement.

Après avoir rempli la formalité de passer par tous les grades militaires, le duc de Berry prit le commandement de la cavalerie de l'armée de Condé, le 23 juillet 1796. Il se trouva présent aux diverses affaires où elle fut engagée, dans les campagnes de 1795, 1796 et 1797, et notamment aux combats de Steinstadt, à la prise des lignes de Weissembourg et au siége d'Huningue. Après l'armistice de Léoben (7 juin 1797), l'armée de Condé passa au service de la Russie et se retira en Wolhynie. Le duc de Berry en avait pris le commandement en l'absence du prince de Condé; mais il la quitta bientôt pour se rendre auprès de Louis XVIII à Blakembourg; il alla ensuite passer un an à Edimbourg, auprès de son père, et revint auprès de son oncle à Mittau. La Russie ayant résolu d'intervenir en armes dans les affaires de l'Europe, le duc de Berry retourna en Wolhynie prendre le commandement du régiment noble à cheval, formant la seconde colonne de l'armée de Condé. Après une traversée de 400 lieues, l'armée émigrée rencontra l'armée républicaine à Constance; on se battit le 5 octobre 1799; mais par suite des événemens politiques, ce fut la première et la dernière affaire de cette campagne; le corps de Condé passa au service de l'Angleterre, et l'empereur de Russie, Paul Ier, envoya la grande croix de Malte à Mgr. le duc de Berry. Celui-ci prenait en 1800, dans les actes publics, le titre de *chef du régiment noble de Berry, au service de S. A. I. de toutes les Russies.*

Il fut question, à cette époque, de marier le prince avec Madame Christine de Naples: c'est à cette occasion qu'il fit le voyage d'Italie, où il vit Naples, Palerme et Rome. Les révolutions qui agitaient Naples et l'influence du ministre Acton, empêchèrent le mariage de se conclure. Toutefois le voyage d'Italie ne fut pas inutile au prince: il développa en lui un goût très-vif pour les arts du dessin, que le temps n'a fait qu'accroître. Il les encouragea au jour de sa prospérité; il les cultiva lui-même avec quelque succès. Ils charmèrent les ennuis de la grandeur comme ils avaient charmé ceux de la solitude. Il aima aussi la musique: plusieurs instrumens lui étaient familiers. Il apprit plus tard la science des médailles; enfin il s'habitua à parler avec facilité la plupart des langues de l'Europe. La reprise des hostilités (mai 1800) rappela le prince à l'armée de Condé, qui se trouvait alors en Bavière. Il y servit dans son propre régiment, sous les ordres de Mgr. le duc d'Angoulême, son frère aîné, et eut occasion d'y donner de nouvelles preuves de sa bravoure personnelle. Mais l'armée de Condé ayant été licenciée le 16 avril 1801, le duc de Berry se vit de nouveau condamné à mener une vie errante. Il passa une année tantôt à Wildenwarth, tantôt à Vienne, le plus souvent à Clangenfurth, auprès de sa mère, et dans un état de gêne fort pénible. Enfin il vint en 1801 rejoindre son père en Ecosse, et le suivit

ensuite à Londres. Il vécut dans cette ville fort retiré, au milieu de quelques amis, et n'allant rendre visite qu'au roi son oncle à Hartwell, ou au prince de Condé. Il parcourut aussi les diverses villes et contrées de l'Angleterre. C'est vers cette époque qu'il forma une liaison intime avec une dame anglaise, dont il eut des enfans. Invité en 1805, par le roi de Suède, Gustave-Adolphe (déposé le 10 mai 1809), à prendre un commandement dans son armée, le duc de Berry et son père se rendirent au quartier-général de ce prince, qui se trouvait alors en Hanovre; mais l'évacuation de ce pays devant l'armée française, rendit cette démarche inutile. Le duc de Berry forma plusieurs fois depuis le projet, toujours arrêté, d'agir activement pour reconquérir la couronne à sa Maison, soit à l'époque du bombardement de Copenhague, soit à l'occasion de la guerre d'Espagne, soit en 1813, par suite d'une intrigue qui ne paraît point encore parfaitement débrouillée.

Le jour de la restauration arriva. Depuis le commencement de février 1814, le duc de Berry s'était rendu dans l'île de Jersey, voisine des côtes de France, pour se tenir prêt à profiter des événemens. Le 12 avril, il débarqua au port de Cherbourg, sur la frégate anglaise l'*Eurotas*. Il se rendit de-là à Bayeux et ensuite à Caen, où il trouva le premier préfet qui le complimenta, M. Méchin, aujourd'hui siégeant avec l'opposition dans la Chambre des députés. Il continua sa route par Rouen, et fit son entrée à Paris le 21 avril. Le 15 mai, une ordonnance du Roi lui conféra le titre de colonel-général des chasseurs et des chevau-légers-lanciers. Quelque temps après, la Chambre des députés ayant, conformément à la Charte, fixé la liste civile pour la durée du règne, le prince y fut compris pour la somme de 1,500,000 fr. Le 1er août, il partit de Paris pour aller visiter les départemens du Nord. Il passa à Cambrai, à Bouchain, à Valenciennes, à Lille, et s'embarqua à Calais pour l'Angleterre le 9 du même mois. Il était de retour à Paris le 18. Ce voyage n'avait aucun but politique. Le 21 septembre, il partit pour aller visiter les places fortes de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté; Mézières, Metz, Strasbourg, Landau, etc. Conformément à ses instructions et à ses goûts, le prince s'occupait essentiellement des militaires, dans ses diverses tournées; mais, probablement par la maladresse de ceux qui l'entouraient, elles produisirent quelquefois un effet contraire à celui qu'on en avait espéré.

Sur ces entrefaites Bonaparte débarquait à Cannes. Le duc de Berry fut d'abord désigné pour aller prendre le commandement des forces réunies en Franche-Comté; mais on changea d'avis ensuite, et l'on pensa que sa présence serait plus utile dans la capitale. Le 8 mars, il vint visiter les troupes à l'École militaire et à la caserne de Babylone, et y fit diverses promotions. Il y fut accueilli froidement, et quelques circonstances durent faire pressentir qu'il fallait peu compter sur les soldats. Le 11, le roi confia au duc de Berry le comman-

dement général de tous les corps qui se trouvaient à Paris ou dans les environs. Mais par suite des événemens, il se vit obligé de quitter Paris dans la nuit du 19 au 20 mars, à la tête de la Maison du Roi. On marcha toute la nuit et presque toute la journée du 20 sans s'arrêter. Le 21, on arriva à Beauvais, et de là on prit la route d'Abbeville. Le 24, les princes arrivèrent à Béthune. Ceux qui leur étaient restés fidèles, se trouvèrent mêlés dans cette ville avec des soldats qui déjà s'étaient rangés sous les drapeaux de Napoléon. Le duc de Berry mit, en cette occasion, un louable empressement à prévenir une effusion de sang qui n'eût pu produire aucun résultat. Ses équipages avaient été enlevés à Saint-Denis par une réunion spontanée de militaires; lui-même en sortant de Béthune fut poursuivi par 200 lanciers, et ils étaient sur le point de l'atteindre, lorsqu'un lieutenant d'infanterie belge, nommé Carondal, les voyant prêts d'entrer sur le territoire des Pays-Bas, fit croiser la baïonnette à ses soldats, et arrêta les lanciers jusqu'à l'arrivée d'un escadron hanovrien. Le prince arriva sain et sauf à Ypres.

Le 28 mars, il rejoignit le Roi à Gand, et s'établit à Alost, où se trouvaient quelques débris de la Maison du Roi, qui avaient passé la frontière, et dont il eut le commandement. Il s'occupa avec assiduité, dans cette résidence, des exercices militaires, et fit de fréquens voyages soit à la cour de Gand, soit à celle des Pays-Bas, à Bruxelles, où il était reçu avec les honneurs de son rang. Au commencement des hostilités, un mouvement de cavalerie légère de l'armée française détermina le prince à venir se loger, avec son père, au château situé sur les hauteurs de Gyseghem, à une lieue d'Alost. Ce fut là que le duc de Berry apprît les événemens qui allaient lui rouvrir pour la seconde fois le chemin de la France. Il se mit en marche le 21 juin, ayant sous ses ordres les Français qui prenaient le titre d'armée royale, entra en France par Bavay, le 24, et vint coucher ce même jour avec sa famille à Cateau-Cambrésis. Le 8 juillet, au moment de partir de Saint-Denis pour entrer à la suite du Roi dans la capitale, il transmit aux officiers de la Maison du Roi des ordres pleins de sagesse, émanés du trône, pour interdire tout ce qui aurait pu devenir une occasion de trouble, dans les graves circonstances où l'on se trouvait.

Au mois d'août, le duc de Berry fut nommé président du collége électoral du département du Nord. A l'ouverture du collége, le 13 de ce mois, il prononça un discours, où il parla de *l'oubli du passé* et du *respect pour la Charte constitutionnelle.* Il alla revoir Béthune et Alost, répandit des largesses dans ces contrées; et après avoir reçu à Lille la visite du duc de Cumberland, frère du régent d'Angleterre, il retourna à Paris le 27 du même mois. Le 4 septembre, il adressa un discours au Roi, en lui présentant une députation du collége électoral du département du Nord. A l'ouverture de la session de 1815, qui eut lieu au mois d'octobre, le duc de Berry assista à la séance royale, et jura, avec

tous les princes de sa Maison, le maintien de la Charte constitutionnelle. Il se montra d'abord fort assidu aux séances de la Chambre des pairs, auxquelles une ordonnance royale avait autorisé les princes d'assister. Lors de la première formation des bureaux, il fut élu président du 4ᵉ. Mais dans la suite de la session, des motifs politiques firent qu'il dut, ainsi que les autres princes, se dispenser de paraître à la Chambre.

Le 28 mars 1816, un message annonça aux deux Chambres le mariage de Mgr. le duc de Berry avec la fille aînée du prince royal des Deux-Siciles. Les ministres proposèrent à cette occasion d'augmenter d'un million par an le revenu apanager du prince, somme que la Chambre des députés porta à 1,500,000 francs. Le prince déclara consacrer cet excédant, pendant cinq années, au soulagement des départemens qui avaient le plus souffert pendant la guerre. Le mariage fut célébré dans la cathédrale de Paris, le 17 juin 1816, avec toutes les cérémonies usitées en pareil cas. Trois enfans naquirent de cette union, durant la vie du duc de Berry : une fille seulement lui a survécu ; mais on sait qu'il a laissé un fils posthume, qui a reçu le titre de duc de Bordeaux. Il nous reste maintenant à raconter les circonstances de l'assassinat qui trancha les jours de ce prince (1).

Le dimanche du carnaval, 13 février 1820, Mgr. le duc de Berry était allé à l'Opéra avec sa femme. Pendant la seconde pièce (*le Carnaval de Venise*), madame la duchesse de Berry voulut se retirer : il était onze heures moins quelques minutes. Le duc la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle. Le carrosse de madame la duchesse de Berry s'était approché de la porte ; les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur ; un seul en faction présentait les armes. MM. de Mesnard et de Choiseuil, officiers de la maison, étaient présens ; Mgr. le duc de Berry donnait la main aux dames pour les aider à monter en voiture. Alors un homme (Louvel) passe rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui relevait le marche-pied du carrosse, et appuyant la main gauche sur l'épaule droite du prince, le frappe de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein. Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porta la main sur le côté où il avait cru ne recevoir qu'une contusion ; et tout-à-coup il dit : « Je suis assassiné ! cet « homme m'a tué. » — « Seriez- » vous blessé, Monseigneur, s'é- » crie le comte de Mesnard. » Et le prince réplique d'une voix forte : « Je suis mort ! je suis mort ! je » tiens le poignard ! » Il retire le couteau de son sein et tombe soutenu par les personnes qui l'entouraient. Dans le passage où se tenait la garde, il y avait un banc : on assit Mgr. le duc de Berry sur ce banc, la tête appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits pour découvrir

(1) Nous suivons ici, en l'abrégeant, pour n'y prendre que les faits personnels au prince, le récit de M. de Châteaubriand (*Mémoires touchant la vie et la mort du duc de Berry*, liv. II), fondé sur les documens les plus authentiques.

la blessure. Elle rendait beaucoup de sang. Alors le prince dit de nouveau : « Je suis mort ! un » prêtre ! Venez, ma femme, » que je meure dans vos bras. » Une défaillance survint.

Les docteurs Blancheton et Drogard furent les premiers qui arrivèrent auprès du prince. Ils le trouvèrent dans le petit salon de sa loge, où il avait été transporté. Il avait repris connaissance. M. Blancheton crut d'abord que la plaie était au bas-ventre, où il trouva une grande quantité de sang épanché; mais il reconnut bientôt qu'elle était au-dessous du sein droit. Il la dégagea du sang caillé : le prince fut saigné au bras droit par M. Drogard. Il recouvra alors assez de force pour dire aux deux médecins : « Je suis bien sensible » à vos soins; mais ils sont inu» tiles : je suis perdu. » M. Blancheton essaya de lui persuader que la blessure n'était pas profonde. « Je ne me fais pas illu» sion, repartit le prince; le poi» nard est entré jusqu'à la garde, » je puis vous l'assurer. » Madame la duchesse de Berry arracha sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil. Les docteurs Bougon et Lacroix venaient d'arriver. Le prince reconnut M. Bougon, qui l'avait suivi à Gand. « Mon cher Bougon, lui » dit-il, je suis frappé à mort. » L'évêque de Chartres (M. de Latyl) arriva. Le blessé tendit la main, demanda les secours de la religion, en exprimant les plus vifs sentimens de foi, de repentir et de résignation. Tout ceci se passait dans le petit salon de la loge. On résolut alors de porter le prince dans une pièce voisine, où l'on établit une espèce de lit sur quatre chaises, que l'on remplaça par un lit de sangle. Cependant le duc et la duchesse d'Angoulême s'étaient rendus auprès de leur frère; son père y arriva bientôt. Toute la famille d'Orléans, qui s'était rencontrée ce jour là à l'Opéra, n'avait pas quitté le prince. Celui-ci avait témoigné le désir de donner sa bénédiction à sa fille : elle lui fut apportée; alors levant sur elle une main défaillante : « Pauvre » enfant, lui dit-il, je souhaite » que tu sois moins malheureuse » que ceux de ma famille. »

On tenta les saignées de pied presque sans succès; mais plusieurs applications successives des ventouses apportèrent quelque soulagement au prince. Le pouls se ranima, le visage se colora, le sang coula par les veines ouvertes. M. Dupuytren arriva à une heure. Il examina la blessure, puis se retira à l'écart pour consulter avec plusieurs de ses collègues qui étaient présens. On fut d'avis d'élargir la plaie, comme le seul moyen qui restât d'ouvrir une issue au sang épanché dans la poitrine. M. Dupuytren interrogea le prince sur son état : il ne put en obtenir de réponse. Il pria madame la duchesse de Berry de lui adresser quelques questions. La princesse, se penchant sur le lit, dit à son mari : « Je vous en prie, mon ami, in» diquez-moi l'endroit où vous » souffrez. » Le prince se ranima à cette voix, prit la main de sa femme, et la posa sur la poitrine. Madame la duchesse de Berry reprit : « C'est là que vous souffrez. » « — Oui, répondit-il avec peine, » j'étouffe. » Lorsqu'on porta le

fer dans la plaie, le prince s'écria : « Laissez-moi ! puisque je » dois mourir. »

Un moment de calme suivit l'élargissement de la plaie. Dans cet intervalle de repos, le prince prononça plusieurs paroles. Des vomissemens survinrent. Quelque temps auparavant, il avait demandé à voir son assassin. « Qu'ai» je fait à cet homme, répétait-il ; » c'est peut-être un homme que » j'ai offensé sans le vouloir. » — « Non, mon fils, lui répondit » MONSIEUR... » — « C'est donc un » insensé, repartit le prince. » Il s'informait souvent de l'arrivée du Roi. « Je n'aurai pas le temps, » disait-il, de demander grâce » pour la vie de l'homme. » Il ajoutait après, en s'adressant tour à tour à son père et à son frère : « Promettez-moi de demander » au Roi la grâce de la vie de » l'homme. » On a déjà raconté que Mgr. le duc de Berry, libre en Angleterre, y avait eu une de ces liaisons que la religion et la morale réprouvent. Il jugea assez bien de la vertu de sa femme pour lui avouer ses torts, et pour lui témoigner le désir d'embrasser ses deux filles. «Qu'on » les fasse venir, s'écria la jeune » princesse, ce sont aussi mes en» fans. » Les deux petites étrangères arrivèrent au bout de trois quarts d'heure : elles se mirent à genoux en sanglotant au bord du lit de leur père. Le prince leur adressa quelques mots tendres en anglais : il les bénit, les fit se relever, les embrassa, et adressant la parole à madame la duchesse de Berry : « Serez-vous » assez bonne, lui dit-il, pour » prendre soin de ces orpheli» nes ? » La princesse ouvrit ses bras, où les petites filles se réfugièrent, et les pressa contre son sein.

Cependant on étendit le prince sur un matelas à terre, tandis qu'on remuait sa couche. Ce fut là qu'il se confessa, d'abord en particulier, à M. l'évêque de Chartres, et qu'il fit ensuite à haute voix un aveu public de ses fautes. Il demanda pardon à Dieu de ses offenses et des scandales qu'il avait pu donner. « Mon Dieu, ajouta» t-il, pardonnez-moi, pardon» nez à celui qui m'a ôté la vie. » Il demanda ensuite à son père sa bénédiction. Le mourant étant remis sur son lit, M. le curé de Saint-Roch (Marduel) arriva avec les saintes huiles. Mgr. le duc de Berry demanda le viatique. L'évêque de Chartres lui dit avec un vif regret que les vomissemens s'y opposaient. Le prince se résigna, fit un signe de croix et reçut l'extrême-onction.

Le prince voyait s'approcher sa dernière heure; il ressentait des douleurs cruelles, et tombait à tout moment en défaillance. On l'entendait répéter à voix basse : « Que je souffre! que cette nuit » est longue! le roi vient-il? » A cinq heures, le roi arriva. Après avoir baisé sa main, Mgr. le duc de Berry lui dit : « Mon » oncle, je vous demande la grâ» ce de la vie de l'homme. » Le roi, profondément ému, répondit : « Mon neveu, vous n'êtes pas » aussi mal que vous le pensez; » nous en reparlerons. — Le roi » ne dit pas oui, reprit le prince » en insistant. Grâce au moins » pour la vie de l'homme, afin » que je meure tranquille. » Revenant encore sur le même sujet, il disait : « La grâce de la vie de

» cet homme eût pourtant adouci mes derniers momens. » Enfin, lorsqu'il ne pouvait déjà parler que d'une voix entrecoupée, et en mettant un long intervalle entre chaque mot, on l'entendait dire : « Du moins, si j'emportais » l'idée.... que le sang d'un homme.... ne coulera pas pour moi » après ma mort!... » Cependant tout espoir s'évanouissait ; les symptômes les plus alarmans étaient revenus. On entendit le prince prononcer à voix basse ces derniers mots : « Vierge sainte ! » faites-moi miséricorde. » Le duc de Berry expira le 14 février, à six heures trente-cinq minutes du matin. Le roi, appuyé sur le bras de M. Dupuytren, lui ferma les yeux et la bouche, et se retira après lui avoir baisé la main.

Une heure après la mort du prince, son corps fut transféré au Louvre, et exposé dans une chapelle ardente. Le jour même, les médecins firent l'ouverture du corps et en dressèrent procès-verbal (1). Après cela, il fut embaumé. Le cœur en a été séparé et placé dans une boîte de plomb, recouverte d'une autre boîte en vermeil. Il fut d'abord déposé à Saint-Denis, pour être ensuite transféré à Rosny, maison de campagne de madame la duchesse de Berry, dans une chapelle qu'elle y a fait bâtir. Les entrailles ont été transportées à Lille. Les obsèques du prince eurent lieu avec beaucoup de pompe, le 14 mars, dans l'église de Saint-Denis, où le corps avait été transféré, depuis le 22 février. M. de Quélen, coadjuteur de Paris, prononça l'oraison funèbre. L'histoire dira quelle influence la mort violente du duc de Berry exerça sur les destinées de la France. Ce n'est pas ici le lieu de le raconter.

Parmi le nombre très-considérable d'écrits en vers et en prose, morceaux de musique, gravures, médailles, etc., auquel cet événement a donné lieu, nous nous bornerons à indiquer un certain nombre d'ouvrages qui nous ont paru remarquables sous différens rapports :

Mémoires, lettres et pièces authentiques, touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr. Ch.-Ferd. d'Artois, fils de France, duc de Berry ; par M. le vicomte de Châteaubriand. Paris, Le Normant, 1820, in-8°, deuxième édit. — In-18, troisième édit.

Pressentimens, rêves, visions, apparitions et singularités qui ont précédé la mort de S. A. R. Mgr.

---

(1) Voici les termes de cette pièce authentique :

« 1°. A l'extérieur, une plaie de deux pouces, à la partie supérieure et latérale droite de la poitrine : cette plaie, primitivement d'un pouce, avait été agrandie par le débridement ; 2° plus profondément une ouverture au cinquième espace intercostal ; 3° la partie inférieure du poumon droit traversée ; 4° le péricarde percé, contenait une once et demie de sang, coagulé et non coagulé ; 5° deux ouvertures correspondantes à l'oreillette droite du cœur ; 6° une piqûre à la superficie du centre aponévrotique du diaphragme, où le poignard s'était arrêté. La poitrine contenait deux livres de sang.

» Toutes les dimensions d'un instrument qui a été présenté, long de six pouces, plat sur ses deux faces opposées, tranchant des deux côtés, très-aigu, parurent s'accorder avec toutes les dimensions de la plaie. Ainsi le poignard a été dirigé obliquement de dehors en dedans et d'avant en arrière : il est entré tout entier dans la poitrine. »

*le duc de Berry ; par madame la marquise de W***.* Paris, Moreau, 1820, in-8°.

Berryana ou *Recueil des traits de bonté les plus remarquables de S. A. R. feu Monseigneur le duc de Berry*, etc. (avec portrait et *fac simile*); *par A.-J.-C. Saint-Prosper.* Paris, Pichard, 1820, in-18.

Relation exacte de la mort de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, rédigée d'après les renseignemens fournis par les personnes les plus dignes de foi, qui n'ont pas quitté le prince depuis le moment de son assassinat jusqu'à celui de sa mort. Paris, Le Normant, 1820, in-8°.

Mémoires historiques sur S. A. R. Mgr. le duc de Berry, par madame de Sartory. Paris, Boucher, 1820, in-8°.

Véritable dernier coucher de Mgr. le duc de Berry, le 13 février 1820, suivi d'événemens importans, authentiques et inédits, communiqués par l'un des médecins appelés à donner ses soins à S. A. R., et par Duriez, tapissier, qui a fourni le coucher du prince, rédigé par L.-A. Pitou. Paris, Pitou, 1820, in-8°.

Le trône du martyr du 13 février 1820, oublié, demandé ensuite aux possesseurs, au bout d'un mois, par Monsieur (*comte d'Artois*); précédé d'*Événemens extraordinaires et inédits, analogues à la mort de Mgr. le duc de Berry, à la vie et aux sept heures de souffrance de ce prince. De l'assassin, son caractère, ses habitudes ; le lieu qu'il avait choisi pour poignarder sa victime, avec la description topographique de l'enceinte; par L.-A. Pitou.* Paris, Pitou, 1820, in-8°.

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry, prononcée au service de l'association des chevaliers de Saint-Louis, en l'église cathédrale de Nantes, le 22 mars 1820, par le R. P. Antoine, abbé de La Meilleraye. Nantes, Mellinet-Malassis, 1820, in-12.

On peut encore consulter sur les premières époques de la vie du duc de Berry, les *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Condé*, et les *Campagnes du corps sous les ordres de S. A. S. Mgr. le prince de Condé*, par M. d'Ecquevilly.

BIGOT (Marie née Kiéné), pianiste célèbre, naquit à Colmar, en 1786. Douée de l'organisation la plus heureuse pour la musique, elle se fit de bonne heure une constante habitude du travail. En 1804, elle épousa M. Bigot, qui la conduisit à Vienne. Là, elle se livra entièrement à son art; elle vit Haydn, Saliéri, Beethoven : dans le commerce de ces hommes célèbres, ses idées s'étendirent, son goût s'éclaira ; et dès ce moment, son exécution prit un caractère. Son style acheva de se perfectionner en France, où les événemens de 1809 avaient fait passer son mari. Au coloris mélancolique et mystérieux qui appartient à l'école allemande, elle associa l'élégance sans manière, la finesse des nuances, la convenance des ornemens, qui distinguent les virtuoses français. En même temps, sous la direction de Chérubini et d'Aubert, son disciple, elle approfondissait la science de l'art et se fortifiait dans la composition musicale.

La maison de madame Bigot devint le rendez-vous des artistes les plus fameux, des connaisseurs les plus délicats; les savans, les hommes de lettres, recherchèrent sa société; rien n'égalait l'agrément de ses soirées; une conversation solide et animée, une musique exquise s'y succédaient et s'y entremêlaient. Quand madame Bigot touchait le piano, on l'entendait avec délices; quand elle causait, on l'écoutait avec fruit.

La désastreuse campagne de Russie obligea M. Bigot à s'éloigner de sa femme; pendant qu'il gémissait prisonnier à Wilna, il perdit ses places. Madame Bigot, chargée de deux enfans en bas âge, restait sans ressources; elle en trouva une dans son talent: la musique, qui jusqu'alors n'avait servi qu'à embellir son existence, devint un moyen de la soutenir; elle donna des leçons de piano, et ses succès dans l'enseignement furent tels, que bientôt elle eut peine à suffire à l'affluence des élèves. En formant des pianistes, madame Bigot se proposait surtout de faire des musiciennes. Un choix sévère des morceaux d'étude, devait la conduire à ce but. Jamais elle ne mit sous les yeux de ses écolières que les productions consacrées par une longue unanimité de suffrages; et quoiqu'elle ait elle-même composé, elle n'eut jamais la faiblesse, si ordinaire aux professeurs, de faire étudier sa musique; mais ses ouvrages, trop peu nombreux, obtiendront l'honneur posthume de devenir classiques pour l'instrument.

Si le désir d'arriver à l'indépendance et d'assurer le sort de ses enfans soutenait son courage, elle se sentait aussi affermie dans sa résolution, par la certitude d'être utile à l'art qui était l'objet de son culte; malheureusement, les forces du corps ne répondant pas chez elle à l'énergie morale, la fatigue altérait visiblement sa santé; elle venait d'appeler auprès d'elle sa mère et sa sœur pour la seconder; disciple de l'une, maîtresse de l'autre, elle trouvait dans toutes deux des collaboratrices capables de la suppléer. Son école, remarquable par la pureté des principes, l'eût encore été par la parfaite unité des traditions: sa fille même, héritière de ses dispositions, pourrait propager sa doctrine. Cette idée vraiment neuve allait se réaliser: la famille de madame Bigot, établie en Suisse depuis trente ans, avait quitté Neuchâtel; un père, une mère, une sœur arrivent à Paris, pleins d'espérances; mais déjà madame Bigot était alitée: une maladie de poitrine, suite d'un travail excessif, la consumait lentement; son père, sa mère, sa sœur, ne l'ont embrassée que sur le lit de mort. Elle expira au mois de..... 1820, âgée seulement de 34 ans.

Les personnes qui vécurent dans l'intimité de madame Bigot, connaissent seules l'excellence de ses qualités morales et domestiques, embellies par une douceur inaltérable et une parfaite égalité de caractère. Elle se faisait pardonner sa supériorité à force de modestie et de simplicité; son empressement à rendre justice au mérite des autres, mit le sien au-dessus de la jalousie; elle eut un talent extraordinaire, et n'eut point d'envieux. Les annales des

arts ont recueilli son nom, et son talent fera époque en France. Les plus grands maîtres trouvèrent en elle un digne émule ou un digne interprète. Qui ne l'a pas entendue accompagnée par Baillot, Rode ou Lamare, par Spitz, ou Norblin, ne connaît ni toute l'étendue, ni toute la puissance de l'exécution instrumentale.

Mais quel que fût l'intérêt de ces conversations musicales, madame Bigot n'était jamais plus admirable que quand elle touchait seule. La première fois qu'elle joua devant Haydn, ce vénérable vieillard fut si ému, que se jetant entre les bras de l'exécutante, il s'écria dans son transport : « O ma chère fille, ce n'est » pas moi qui ai fait cette musi» que, c'est vous qui la compo» sez ; » et depuis lors, il n'a plus appelé madame Bigot que sa *chère fille*. Sur l'œuvre même qu'elle venait d'exécuter devant lui, il écrivit de sa main : *Le 20 février 1805, Joseph Haydn a été heureux*. Personne n'a réussi comme elle à reproduire Beethoven. Un jour qu'elle exécutait une sonate qu'il venait d'écrire : « Ce n'est pas là précisément, lui dit-il, le caractère que j'ai voulu donner à ce morceau, mais allez toujours ; ce n'est pas tout-à-fait moi, c'est mieux que moi. » Le jeu de madame Bigot fut apprécié par le célèbre Dussek ; Clémenti se complaisait à lui donner des conseils qui, saisis aussitôt que reçus et mis en œuvre à l'instant même, causaient au Nestor des pianistes un ravissement inexprimable. Cramer la pria plus d'une fois de jouer devant lui ses fameuses *Études*, et chaque fois qu'elle les redisait, elle étonnait leur auteur. « Je n'oublierai jamais, dit M. Miel, une séance où elle exécuta avec lui les sonates à quatre mains de Mozart ; d'abord intimidée par la présence d'une renommée européenne, puis se rassurant par degrés, et trouvant enfin dans la cause même de son premier trouble, le principe d'un enthousiasme prodigieux, elle s'exalta tellement, qu'elle devint une véritable Muse ; le pianiste de Londres ne pouvait revenir de sa surprise ; l'œuvre entière ne fut qu'un *crescendo* de verve et d'expression. Après cet assaut de talent, que je ne puis comparer qu'à ce combat du chant et de la poésie, dont l'antique Parnasse fut le fabuleux théâtre, Cramer, exalté lui-même au plus haut degré, dit à son heureuse rivale : « Je n'ai jamais rien entendu de » pareil ; disposez de moi à toute » heure ; faire de la musique avec » vous sera toujours pour moi » une bonne fortune sans prix. »

(Extrait d'une Notice, signée Miel, insérée dans le *Moniteur* du 8 novembre 1820.)

BISSON (Louis-Charles), naquit à Geffosses, arrondissement de Coutances, département de la Manche, le 10 octobre 1742, d'un père laboureur. A l'âge de 27 ans, il fut nommé à la cure de Saint-Lonet-sur-Lozon, arrondissement de Saint-Lô, qu'il a gouvernée pendant vingt ans et quelques mois, jusqu'à l'époque de la révolution. Il prêta le serment exigé par l'Assemblée constituante, et devint premier vicaire de l'évêque de Coutances (Bécherel). A la suppression du culte, il fut enfermé pendant dix mois dans une maison d'arrêt,

pour avoir refusé de remettre ses lettres de prêtrise. En 1799, il fut nommé évêque de Bayeux, prit possession le 20 octobre de cette même année, publia sa première lettre pastorale, insérée en entier dans les *Annales de la religion* (tom. XI, pag. 97 à 111), visita son diocèse, assista au concile national de 1801, et, la même année, donna, comme ses collègues, sa démission de l'évêché de Bayeux, entre les mains du cardinal Caprara, légat *à latere*, d'après un bref du pape et une lettre de son nonce résident. Il revint ensuite à Bayeux, où il a continué de vivre en simple particulier, partageant son temps entre les exercices de piété et la littérature, jusqu'à sa mort, arrivée le 28 février 1820. Il avait été nommé chanoine honoraire de Bayeux, et il est porté en cette qualité avec le titre d'évêque démissionnaire, à la tête des chanoines honoraires de Bayeux, dans l'*Annuaire du Calvados*, pour 1803. Cependant ceux de ses confrères qui n'avaient point partagé ses opinions, ne se montrèrent point, après sa mort, animés à son égard de la charité chrétienne. M. l'évêque de Bayeux, ni le chapitre de cette église, dont M. Bisson était membre, ni même seulement les pauvres, ses légataires, ne parurent à son convoi.

Liste
des Ouvrages de L.-C. Bisson.

I. *Almanach de Coutances* (pendant six années, à commencer de 1770). On y trouve des recherches curieuses sur les antiquités civiles et ecclésiastiques de ce diocèse.

II. *Mémoire sur le patronage de la Chapelle-en-Juger, en faveur de mademoiselle de Montreuil*, in-4°, 1787.

Ce procès durait depuis bien des années; la question était fort embrouillée; ce Mémoire éclaira les juges et termina le procès.

III. *Préservatif contre la séduction*. Bayeux, an IX.

Dans cet écrit, l'auteur repousse avec modération les attaques virulentes des prêtres insermentés du diocèse de Bayeux contre les prêtres assermentés.

IV. *Avis important aux personnes pieuses dans les circonstances présentes*. An X, in-12.

Ce petit écrit a pour but de calmer les scrupules de quelques personnes sur la validité des sacremens administrés par les prêtres assermentés.

V. *Instructions sur le Jubilé*. Caen, 1802, in-18.

VI. *Annuaire du Calvados pour l'an* XII (1803 et 1804). Caen, in-18.

VII. *Méditations sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne*. Caen, 1807, 1 vol. in-12.

Ce livre, publié sous le voile de l'anonyme, eut beaucoup de succès.

VIII. *Mémoires sur les changemens que la mer a apportés sur le littoral du département du Calvados*.

Cet ouvrage, qui a remporté le prix proposé par l'académie des belles-lettres de Caen, se trouve inséré en partie dans le second volume des *Mémoires* de cette société savante, publiés en 1816.

On a encore de Bisson plusieurs *Lettres pastorales* et *Mandemens*, pendant qu'il était évêque de Bayeux.

Manuscrits de L.-C. Bisson.

I. *Eloge historique du général Dagobert*, né à Saint-Lô, et mort en Espagne.

II. *Pensées chrétiennes*, pour tous les jours de l'année.

III. *Année chrétienne*, contenant de courtes explications des épîtres et évangiles de tous les dimanches de l'année, et des évangiles de chaque jour de carême; des instructions sur les saints offices, sur les cérémonies de la messe et sur les principales fêtes que l'Eglise célèbre pendant le cours de l'année. Ouvrage utile aux pasteurs de la campagne et aux personnes de piété auxquelles leurs occupations laissent peu de temps qu'elles puissent consacrer à leur salut.

Depuis long-temps on a publié une foule de livres sur le même sujet; mais l'auteur de celui-ci paraît l'avoir traité d'une manière neuve, et qui donne à son travail un assez grand prix. L'ordre méthodique dans l'exposé des faits et des idées, la solidité, la clarté, l'onction, ont fait désirer la publication de ce manuscrit, qui formerait 2 vol. in-8°.

IV. *Hist. ecclésiastiq. du diocèse de Bayeux pendant la révolution.*

V. *Dictionnaire biographique des trois départemens de la Manche, du Calvados et de l'Orne*, formant à peu près l'ancienne Basse-Normandie.

Cet intéressant ouvrage, fruit des recherches de la vie entière de l'auteur, renferme les articles de plus de six cents auteurs normands, la plupart inédits. Il serait bien à désirer que ce monument, élevé par un excellent citoyen aux littérateurs de sa province, fût publié. Beaucoup d'articles de cet ouvrage ont été fournis à l'auteur par son ami, M. Pluquet, libraire à Paris, et neveu de l'auteur du *Dictionnaire des Hérésies.* C'est au même M. Pluquet que nous sommes redevables de la Notice qu'on vient de lire sur le vertueux et savant évêque démissionnaire de Bayeux (Extrait de la *Chronique religieuse*, tom. IV, pag. 276-79).

On trouve, à la suite de cette Notice, une lettre de Bayeux qui signale certains actes d'intolérance ecclésiastique, auxquels a donné lieu le décès de M. Bisson, et une pièce de vers de M. le président Agier en l'honneur de l'évêque de Bayeux (*V.* encore la *Chronique relig.*, t. IV, p. 463-60).

BLAMPOIX (Jean-Baptiste), naquit à Mâcon, le 16 octobre 1740. Après avoir été ordonné prêtre, il devint professeur de philosophie dans sa ville natale. Il s'acquittait de cet emploi avec talent, lorsqu'il fut nommé à la cure de Vandœuvres, près de Troyes, où il exerça le ministère pastoral avec tout le succès qu'on devait attendre de la science et de la vertu, qui rendent encore aujourd'hui sa mémoire chère et précieuse à cette paroisse. Un fait particulier, qui prouve la vénération qu'il s'était acquise, c'est que l'ancien seigneur de cette paroisse, qui lui avait donné, bien long-temps avant la révolution, une chapelle de 600 francs de revenu, a continué, jusqu'au dernier moment, de lui en faire toucher le montant, quoique, depuis 1791, cette chapelle et tous les titres de cette espèce fussent supprimés. Ce fait n'honore pas

moins M. Blampoix, que la générosité du bienfaiteur.

C'est en 1798, que Blampoix fut élu évêque de Troyes, et sacré à Paris, le 4 novembre de cette même année. Il assista au second concile national, tenu à Paris en 1801. Invité à cette époque, comme le reste de ses collègues, à donner sa démission, il s'y résigna comme eux. Après cela, il occupa pendant quelque temps la cure d'Arnay, dans le diocèse de Dijon, et se retira ensuite à Mâcon, au sein de sa famille, avec laquelle il voulut partager son médiocre revenu. Le pape Pie VII, lors de son passage par Mâcon en 1804, permit que M. Blampoix lui fût présenté, et lui fit un très-bon accueil, en présence des autorités, et même du clergé. Après un assez long entretien, le pape lui tendit les bras et le pressa contre son sein, en lui disant: *Appuyez! appuyez!* On a su que, dans cet entretien, Pie VII n'a pas laissé échapper un seul mot d'aigreur ni de reproche. La seule observation qu'il fit, fut relative à ce que M. Blampoix avait accepté un évêché, sans l'intervention de la cour de Rome. Mais M. Blampoix ayant répondu que, malgré de fâcheuses divisions, le clergé constitutionnel, soumis au serment, avait toujours été pénétré de dévouement au Saint-Siége, la conversation cessa, et ce fut alors que le souverain-pontife lui donna son embrassement paternel. Il offrit même à l'évêque de demander pour lui, au chef du gouvernement, ce qu'il pourrait désirer. M. Blampoix vécut depuis à Mâcon, honoré pour son mérite et pour son caractère. Il est mort dans cette ville au mois de juin 1820. On a de lui plusieurs *Lettres pastorales* ou *Mandemens*. Quelques-unes de ces pièces ont été imprimées dans les *Annales de la religion*, où M. Blampoix a donné aussi divers articles.

On trouve une Notice sur M. Blampoix dans la *Chronique religieuse*, tom. v, pag. 279-83.

BONFLERS (......), médecin distingué, composa, dès son début, trois *Mémoires* qui furent couronnés dans trois différentes académies. Plus tard, il publia un *Traité sur les fièvres intermittentes*, et un autre *sur l'Influence de l'air dans les maladies*, ouvrages auxquels on accorde beaucoup de mérite. Bonflers fut nommé, en 1800, sous-préfet d'Argentan, et, en 1808, membre du Corps législatif, dont il a fait partie jusqu'après la session de 1814. Il a couronné une vie consacrée à d'utiles travaux, par une mort chrétienne, arrivée dans les premiers mois de l'année 1820.

On trouve une Notice sur Bonflers dans le *Monit.* du 27 juin 1820.

BONNEVAL (SIXTE-LOUIS-CONSTANCE RUFFO (1) DE), était né en 1742, à Aix en Provence, et devint, dès 1759, chanoine de la métropole de Paris. Ses études terminées, il fut nommé grand-vicaire de Macon. Il fut député aux assemblées du clergé de 1765 et

(1) La famille *Ruffo* étant venue de la Calabre à Marseille, on francisa son nom, et on l'appela long-temps *Roux*; mais depuis l'émigration elle a repris son ancien nom. Elle y a été autorisée par un jugement des tribunaux de Naples, par un diplôme du roi de Naples Ferdinand IV, et par une ordonnance du roi de France, du mois de février 1815.

de 1775, et nommé à l'évêché de Senez en 1784, lorsque M. de Beauvais donna sa démission de ce siége; mais sa santé, et peut-être sa modestie, ne lui permirent pas d'accepter l'épiscopat. L'abbé de Bonneval fut nommé, en 1788, à l'abbaye d'Honnecourt, diocèse de Cambray; et, en 1789, il fut député du clergé de Paris aux états-généraux.

Il siégea au côté droit de l'assemblée constituante; le 11 décembre 1789, il dénonça le *Journal de Paris*; le 14, il demanda le rappel à l'ordre de Robespierre, qui avait inculpé des officiers détenus à la suite de mouvemens populaires à Toulon. Il signa les différentes protestations du clergé et les protestations du côté droit, et fut chargé par le chapitre de Paris, le 12 avril 1790, de présenter ses réclamations particulières. Il publia plusieurs écrits contre les mesures de l'assemblée; une *Opinion*, du 22 février 1790, pour le rétablissement de la tranquillité publique; une autre, du 14 avril, sur le décret proposé par le comité de l'assemblée, sur les dîmes, etc. Le 27 septembre 1790, il fit imprimer une *Protestation*, où il déclarait ne pouvoir plus siéger dans l'assemblée, parce qu'elle usurpait, selon lui, une autorité injuste sur les matières religieuses et politiques. Il rendit compte de sa conduite et de ses motifs dans trois *Lettres à ses commettans*, des... 4 mars et 20 septembre 1791. Dans la dernière, l'auteur discutait les vices qu'il reprochait à la nouvelle constitution, et finissait par une protestation énergique et formelle contre l'incompétence qu'il attribuait aux nouveaux décrets. Le 1er mai 1791, il fit paraître un écrit intitulé: *Remontrances au roi, par les bons Français*, à l'occasion de la lettre de M. de Montmorin aux ambassadeurs français près les cours étrangères. Il donna successivement plusieurs autres écrits dans le même sens: *Doléances au roi; Avis aux puissances de l'Europe* (1792); *Réflexions d'un ami des gouvernemens et de l'obéissance* (1793); *Le cri de l'évidence et de la douleur* (1794), etc.

Ces écrits exposaient l'auteur aux persécutions qui avaient déjà atteint plusieurs membres de sa famille. Il se retira d'abord en Allemagne, et présenta une *Requête à l'empereur d'Autriche* (imprimée), pour la conservation des biens de son abbaye, dépendans en partie de ce qu'on appelait le *Saint Empire romain*. Il passa ensuite à Rome et à Naples. Il se trouvait à Rome lors de la mort du cardinal de Bernis, et traça un *Précis historique* de sa vie, qu'il présenta à Pie VI. Il finit par se fixer à Vienne en Autriche, où il devint, en 1808, chanoine de la métropole de St.-Etienne. C'est là qu'il est mort, le 1er mars 1820, dans les sentimens les plus chrétiens, laissant la réputation d'un homme intègre et courageux.

(Extrait d'une Notice insérée dans l'*Ami de la religion et du roi*; tome XXIV, page 399.)

BOULAGE (Thomas-Pascal), exerça d'abord la profession d'avocat à Auxerre et à Troyes, et plus tard fut porté sur le tableau des avocats à la cour royale de Paris. La jurisprudence et les antiquités furent les objets spéciaux

de ses études. Lors de l'emprisonnement de Louis XVI, le nom de M. Boulage parut parmi ceux des personnes qui s'offrirent en ôtage pour obtenir la liberté du roi. Il commença dans sa province à cultiver les lettres avec succès, et devint membre et secrétaire de la société académique du département de l'Aube. C'est par les ordres de cette société que fut publié un de ses ouvrages, *Conclusion sur les lois des XII Tables*. Il y combat Terrasson, avec lequel ses recherches l'avaient mis en opposition directe. Compatriote de Prévôt de la Jannès, il a cru devoir lui emprunter le titre d'un traité qu'il composait sur un autre plan, et dans l'ordre du Code, les *Principes de jurisprudence française*, dont le second vol. n'a paru qu'après la mort de l'auteur, et qui devaient en former six in-8°. En 1809, et par le résultat d'un concours ouvert à Paris, pour une chaire de droit vacante à Dijon, M. Boulage fut nommé professeur-suppléant à Grenoble. De cette place, dont il ne prit jamais possession, il monta, en 1810, toujours par la voie du concours, à la chaire de Code civil, vacante dans la faculté de Paris, par le décès de M. Portiez (de l'Oise). M. Boulage en a rempli les fonctions avec zèle et succès, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mai 1820.

Liste des ouvrages de T.-P. Boulage.

I. *Conclusion sur les lois des XII Tables, imprimée par ordre de la société académique du département de l'Aube*. Troyes, Sainton, 1804, in-8°.

II. *Epîtres en vers* (dans les *Mémoires de la société académique de l'Aube*). Voy. *OEuvres inédites de Grosley*. 1813, t. II, p. 398.

III. *Les otages de Louis XVI et de sa famille*. 1814, in-8°.

Il devait y avoir 2 vol. Le second n'a pas paru, et probablement ne paraîtra pas.

IV. *Liste générale des otages de Louis XVI et de sa famille*. 1816, in-8°.

Est plus complète que celle qui se lit à la fin de l'ouvrage précédent.

V. *Principes de jurisprudence française, pour servir à l'intelligence du Code civil*, t. 1er, 1819, in-8°; t. II, 1820, in-8°.

VI. *Des mystères d'Isis* (ouvr. posthume). Paris, 1820, 1 vol. in-8°.

M. Boulage a été éditeur de l'ouvrage de P.-G. Herluison, ayant pour titre : *De la religion révélée*. Paris, Pillet. 1813, in-8°.

On trouve une notice sur M. Boulage dans la *Gazette de France*, du 27 mai, dans la *Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte*, t. 1er, p. 476, et dans la *Revue encyclopédique*, t. VI, p. 646.

BOUTEILLIER (...... DE), naquit à Saulx, près d'Hannonville, département de la Meuse, le 29 juin 1746. Il débuta au barreau de Nancy, en 1764, et il avait exercé pendant près de quinze années la profession d'avocat, lorsqu'en 1780, sur la demande formelle du parlement de Nancy, il fut élevé au rang de conseiller à cette cour souveraine. Quelques années après, il fut député de la noblesse à l'assemblée provinciale de Lorraine. Il publia, en 1788, un écrit intitulé : *Examen du système de législation, établi par les édits du mois de*

mai 1788. Cet ouvrage, en faveur des parlemens, était dirigé contre l'établissement de la Cour plénière. Il ajouta la popularité à l'estime et à la considération dont l'auteur jouissait déjà. Durant la révolution, M. de Bouteillier resta éloigné des fonctions publiques. Il exerça sous l'empire, des fonctions administratives et municipales ; devint successivement membre du corps législatif et de la chambre des députés, où il fut envoyé par le département de la Meurthe, en septembre 1815. Il était président de chambre à la cour royale de Nancy, lorsqu'il fut nommé premier président en 1816. M. de Bouteillier était aussi membre de la légion d'honneur. Il est mort à Nancy, le 27 mars 1820, âgé de 73 ans, à la suite d'une maladie aiguë qui n'a duré que quelques jours, et après avoir demandé et reçu les secours et les consolations de la religion. Le *Journal de la Meurthe*, du 2 mai (24e année, n° 2238), a donné une notice sur M. de Bouteillier, à la suite de laquelle on trouve des vers en son honneur. M. Justin Lamoureux a prononcé son éloge, dans la séance publique de l'académie de Nancy du mois de mai 1821.

BRUAND (Anne-Joseph), membre de la société d'encouragement, de la société des antiquaires de France, de l'académie des sciences et belles-lettres de Toulouse, etc., naquit à Besançon, le 20 janvier 1787. Il fut d'abord, en 1804, sous-officier dans les chasseurs d'élite, devint, en 1806, avocat à la cour d'appel de Besançon, et défenseur d'office près le conseil de guerre spécial de cette ville. Il fut en 1809, chef de bureau à la préfecture du Jura, et successivement secrétaire de M. Destouches, dans les préfectures de la Haute-Garonne et d'Indre-et-Loire. Nommé sous-préfet à Vitry, par le gouvernement provisoire, en juin 1815, M. Bruand y montra de la sagesse et du courage dans une émeute populaire, ce qui lui valut les éloges du gouvernement, publiés par le *Moniteur*. Postérieurement à cette époque, M. Bruand cessa pendant quelque temps de participer à l'administration ; il vint à Paris, où il s'occupa beaucoup de littérature et d'antiquités. Après le 5 septembre, il fut appelé à la sous-préfecture de Barcelonnette (Basses-Alpes), et peu après, à celle de Belley (Ain). L'exploration et la description des monumens antiques, l'encouragement de l'instruction par la méthode de l'enseignement mutuel, devinrent plus particulièrement l'objet de ses soins et de ses travaux. Il venait d'envoyer à l'académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, et à la société des antiquaires de France, plusieurs mémoires sur divers sujets d'archéologie, qui seront peut-être publiés dans les recueils de ces sociétés savantes, lorsque la maladie l'enleva dans la force de l'âge, le 19 avril 1820.

Liste des ouvrages d'A.-J. Bruand.

I. *Annuaire historique, statistique et archéologique du département du Jura, pour l'an* 1813. Lons-le-Saulnier, 1813, in-8°. — *Idem*, avec figure, pour 1814.

II. *Mélanges littéraires*; 1 vol. in-8°. Toulouse, 1815. (Tiré à 25 exemplaires.)

III. *Essai sur les effets réels de la musique chez les anciens et chez les modernes.* Tours, 1815, in-8°.

IV. *Dissertation sur la mosaïque antique d'Estavey, près de Poligny, département du Jura.* Tours, 1815, in-8°, avec deux planches. — Paris, 1816, in-8°.

V. *Exposé des motifs qui ont engagé, en 1808, S. M. C. Ferdinand VII à se rendre à Bayonne ;* présenté à l'Espagne et à l'Europe, par *D. Juan Escoiquiz*, conseiller d'Etat, commandant de l'ordre de Charles III, et traduit librement de l'espagnol en français ; augmenté de notices historiques sur D. J. Escoiquiz, ainsi que sur plusieurs ministres et grands seigneurs espagnols, et où l'on trouvera des pièces authentiques sur le massacre de Madrid. Paris, Michaud, 1816, in-8°.

M. Bruand avait coopéré à la *Biographie des hommes vivans.* — On trouve une notice sur M. Bruand, par M. *Michel* Berr, dans la *Revue encyclopédique*, t. vi, p. 645. — On annonce que M. Weiss se propose d'en publier une, dans les *Mémoires* de l'académie de Besançon.

BRUGES (le vicomte de), né à Vaulréas, département de Vaucluse, entra au service dans la marine en 1780, fit toutes les campagnes jusqu'à la paix de 1782, et après six années de navigation parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Percé d'un coup de baïonnette, en défendant dans une émeute le commandant de la marine de Toulon, il était à peine guéri de sa blessure, qu'il émigra, et fit, avec son père et ses deux frères, dans l'armée des princes, la campagne de 1792. Après le licenciement de l'armée, le vicomte de Bruges s'embarqua pour les Antilles, se rendit à Saint-Domingue, prit du service dans les troupes anglaises, et fut en 1795 nommé colonel du régiment du prince de Galles, à la tête duquel il a été plusieurs fois et grièvement blessé.

L'évacuation de Saint-Domingue par l'armée anglaise, ramena M. de Bruges en Europe. Il épousa à Berlin mademoiselle de Golofkin. Rentré en France avec Louis XVIII, il fut promu au grade de maréchal-de-camp. Il était, en cette qualité, adjoint à l'inspection générale d'infanterie de la 8ᵉ division militaire, quand Bonaparte revint de l'île d'Elbe. M. de Bruges fut choisi par le maréchal Masséna et par le général Ernouf, pour venir placer sous les yeux du roi la situation des départemens du midi de la France. Il trouva Mgr. le comte d'Artois à Lyon; ce prince prit les dépêches dont il était chargé, et lui en confia d'autres pour Mgr. le duc d'Angoulême, occupé alors d'organiser une armée dans le midi de la France. M. le vicomte de Bruges le suivit en Espagne. Il était à Barcelonne, lorsque instruit de la situation de Marseille, sur les murs de laquelle le pavillon blanc flottait, depuis qu'on y avait connaissance de la défaite de l'armée française dans les Pays-Bas, il mit aussitôt à la voile pour y apporter des armes et des munitions, dont on avait un pressant besoin. Bientôt Mgr. le duc d'Angoulême, qui l'avait promu au grade de lieutenant-général, le confirma dans le commandement de la 8ᵉ division militaire, où il ne tarda pas cependant à être

remplacé par M. de Rivière. Quelque temps après, M. le vicomte de Bruges fut chargé, auprès des puissances alliées, d'une négociation relative à la dette contractée pour les prisonniers de guerre : il la termina par un arrangement qui fut approuvé par le ministre de la guerre.

Les accidens inséparables d'une vie aussi agitée, les nombreuses blessures dont M. de Bruges était couvert, et le chagrin, à ce qu'il paraît, d'avoir été mis à la retraite par suite d'une ordonnance royale, altérèrent sa santé. Il revenait des eaux de Bâde en France, lorsque ses souffrances le forcèrent à s'arrêter à Bâle, où il a succombé en bon chrétien, le 4 novembre 1820. M. le comte de Bruges, informé de l'état de son frère, accourut en toute diligence à Bâle et reçut ses derniers soupirs. Par une disposition testamentaire, M. le vicomte de Bruges ordonnait, qu'en quelque lieu qu'il mourût, son corps fût transporté en France. Son frère a exécuté religieusement ses dernières volontés. M le vicomte de Bruges laisse un fils, âgé de dix ans; ce fils est le seul rejeton mâle des deux branches de la famille de Bruges, dont l'une est depuis long-temps établie en Angleterre, et a été, sous le titre de *Chandos*, élevée aux honneurs de la pairie. (Extrait d'une notice sur M. de Bruges, publiée dans le *Moniteur* du 26 novembre 1820.)

C.

CABISSOL (Guillaume-Balthazard-Nicolas), naquit à Rouen, en 1749, d'une famille originaire de Toulouse, où elle est encore établie. Il se destina de bonne heure aux affaires. Devenu avocat, M. de Belbeuf, procureur général au parlement de Rouen, se l'attacha comme secrétaire particulier, place qu'il occupa jusqu'à la révolution. Il avait été pourvu en outre, avant cette époque, de la charge de procureur du roi de la vicomté *de l'Eau*. Lorsque, par suite de la révolution, de nouvelles administrations furent instituées, le savoir et le mérite reconnu de M. Cabissol, l'appelèrent successivement à celles de district et de département. Depuis ce temps, jusqu'à sa mort, au milieu des changemens qui se sont succédé, il n'a pas cessé d'appartenir à l'ordre administratif, à différens titres; il était conseiller de préfecture depuis la création de ces conseils, et remplissait en dernier lieu, avec la plus laborieuse assiduité, les fonctions de secrétaire général. Les affaires administratives formèrent la principale occupation de sa vie, et il en avait acquis une grande connaissance; néanmoins, il sut trouver quelques instans pour les consacrer à la littérature et aux arts. Il avait formé une belle collection de tableaux et de gravures. Membre de la société d'émulation de Rouen, la statistique du département avait été pour lui l'objet de profondes recherches. Il a lu à cette société savante plusieurs fragmens de ses travaux à ce

sujet. L'un de ces morceaux a été imprimé à Rouen, dans le *Compte rendu de la séance publique de la société d'émulation, du 2 juillet* 1816. On en a tiré à part quelques exemplaires. M. Cabissol est mort, frappé d'apoplexie, sur un domaine qu'il possédait à Jumiéges, le 26 mai 1820, laissant dans sa patrie une honorable réputation.

(Extrait d'une notice sur M. Cabissol, par M. *Marquis*, secrétaire de la société d'émulation de Rouen, imprimée dans le *Rapport général*, lu à la séance publique de cette société, du 9 juin 1820. pag. 20—22.)

CAILLEAU (Jean-Marie), naquit à Gaillac, département du Tarn, le 4 octobre 1765, d'Elisabeth Triulci, originaire d'une famille illustre de la Toscane, et d'Urbain Cailleau, originaire de la Caillabiau, village de l'arrondissement de Gaillac. Cet homme, d'une réputation honorable, avait eu six enfans, dont il avait soigné l'éducation, malgré la modicité de sa fortune. Les soins de la première éducation de Jean-Marie Cailleau furent confiés à un ecclésiastique de la paroisse de St.-Pierre, à Gaillac, et il fit ses basses classes au collége de cette ville. Son application et ses succès le firent distinguer par le cardinal de Bernis, alors archevêque d'Albi. Dès la fin de sa quatrième, il composait déjà des pièces de poésie latine, premiers essais de sa muse naissante.

Du collége de Gaillac, il passa à celui d'Albi où il fit sa rhétorique, et de là à Toulouse où il fit sa philosophie. C'est dans cette ville que M. Cailleau entra dans la congrégation de la *Doctrine chrétienne*. Dans cette docte compagnie il perfectionna son éducation, et contracta cette méthode et cette facilité d'enseignement qu'il porta depuis dans ses cours publics. Il commença à professer avec distinction, d'abord au collége de Lectoure, département du Gers, et, peu de temps après, à la célèbre école de la Flèche.

La congrégation de la Doctrine chrétienne étant un corps libre, M. Cailleau conçut le projet de rentrer dans le monde et de se fixer à Bordeaux. Il y vint en 1787, à l'âge de 22 ans, et y fut favorablement accueilli par plusieurs de ses anciens confrères, spécialement par M. l'abbé Sicard, déjà fort connu dans cette ville. Il eut à se féliciter également de l'accueil qu'il reçut d'un autre ami de sa jeunesse, feu M. Philippe Ferrère, jurisconsulte habile, versé profondément dans la littérature ancienne et moderne, dans les langues mortes et vivantes, et que le barreau de Bordeaux regrettera longtemps, à raison de ses vertus sociales, de son rare talent et du noble désintéressement qu'il apporta toujours dans l'exercice de sa profession.

A cette époque vivait à Bordeaux un homme de lettres recommandable, l'abbé Baurieu, auteur de *l'Elève de la nature*. Il avait réuni chez lui un certain nombre d'enfans, s'occupait de leur éducation, et avait composé pour eux plusieurs ouvrages dans le genre de ceux de Berquin. La prédilection toute particulière que M. Cailleau avait déjà pour les enfans, lui étant connue, il

crut trouver en lui un collaborateur utile à son établissement, et l'associa à ses travaux.

Dans le même temps, M. Cailleau se chargea de l'éducation du neveu de M. de Gestas, membre de la magistrature municipale de Bordeaux, et successivement de celle du fils de M. Lebrun des Charmettes, alors receveur principal des douanes, qui depuis s'est fait connaître avantageusement dans les lettres, par son *Histoire de Jeanne d'Arc*, et par son poëme de *l'Orléanide*. Le père de M. Lebrun périt victime des premiers orages révolutionnaires; et M. Cailleau eût probablement subi le même sort, sans un événement de fort peu d'importance par lui-même, mais qui, ayant donné lieu à sa sortie de la maison de M. Lebrun, occasionna une méprise qui coûta la vie à son successeur, en le faisant conduire à l'échafaud.

En 1789, M. Cailleau fit la connaissance du docteur Lafon, homme de lettres, métaphysicien et médecin, extraordinairement zélé pour les progrès des sciences et pour l'avancement des jeunes gens qui se destinaient à l'art de guérir, auxquels il se plaisait à faire des cours de médecine élémentaire, sans autre intérêt que celui de leur instruction. Il est à croire que M. Lafon détermina la vocation médicale de M. Cailleau, tant ils aimaient, l'un et l'autre, à se rapprocher et à s'entretenir de belles-lettres et de médecine. Cette intimité, néanmoins, n'empêcha pas M. Cailleau d'exercer, en 1797, sa critique contre l'auteur de la *Philosophie médicale*. S'il le fit alors publiquement et avec sévérité, il en manifesta fréquemment depuis ses regrets.

M. Cailleau continua ses études médicales à Bordeaux, en suivant les cours publics de MM. Besbeder père et Comet. Appelé en qualité de médecin à l'armée des Pyrénées occidentales, il fut employé, en 1794 et 1795, dans les hôpitaux militaires de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne, où il pratiqua avec succès, et où il composa un *Mémoire* instructif *sur la gale*.

M. Cailleau revint à Bordeaux en 1796. S'adonnant plus au travail du cabinet qu'à la pratique, il publia dans l'espace de peu d'années plusieurs ouvrages intéressans, entre autres son *Avis aux mères*, son *Journal des mères*, différens *Rapports* sur des maladies graves ou rares, sa traduction de la *Callipédie de Claude Quillet*, et plusieurs mémoires sur *la Dentition*, *l'Asphyxie par submersion* et autres sujets.

Il se rendit à Paris en 1803. Déjà très-avantageusement connu de la plupart des professeurs de la faculté de médecine de cette ville, il reçut solennellement le bonnet de docteur, après les épreuves ordinaires, qui furent toutes glorieuses pour lui. Il avait, par un motif de reconnaissance, dédié sa thèse à un praticien estimé à Bordeaux, M. Lucadou.

Doué d'une élocution facile, et riche de ses études, M. Cailleau n'avait point jugé à propos de donner à cette dissertation inaugurale tous les développemens que semblait exiger le sujet important qu'il y traitait. Se réservant de les produire de vive voix, il s'était borné à indiquer le sujet de la médecine infantile, la division de son his-

toire en neuf époques, et celle des maladies de l'enfance en cinq classes; à émettre ensuite quelques considérations succinctes, pour mieux dire aphoristiques, sur l'éducation et les maladies de cet âge, et à rappeler quelques aphorismes analogues, d'Hippocrate et de plusieurs autres auteurs.

Au plan de cette dissertation, se rattache celui du dernier ouvrage de M. Cailleau, dans lequel il a indiqué les sources de la saine doctrine qu'il avait acquise sur *la médecine infantile*, sujet, sans contredit, des plus vastes et des plus intéressans, dont il était profondément pénétré, et qu'il eût traité avec toute la latitude dont il était susceptible sous le rapport clinique, s'il eût pu s'en occuper dans toute autre circonstance que celle de la maladie qui le conduisait au tombeau.

M. Cailleau revint à Bordeaux en 1804. Dominé par l'amour de la science médicale, qui ne lui montrait que des jouissances, dans le partage de son temps entre les travaux de la pratique et ceux du cabinet, il consignait, dans des extraits à consulter au besoin, les résultats de toutes ses lectures, de ses méditations et de ses entretiens avec ses confrères. Observateur judicieux, et croyant à la certitude de la médecine, il savait se défier de ces hypothèses ingénieuses qu'enfante l'imagination et que la sagesse réprouve au lit des malades. Aussi dans ses visites à l'hôpital de cette ville, dont il était médecin adjoint, dans sa pratique particulière et dans les consultations, ses jugemens ne se ressentaient ni de la dangereuse illusion des systèmes, ni de la lenteur incertaine du doute.

Dès l'année 1800, M. Cailleau avait fait des cours publics de médecine avec MM. Moulinié et Cazéjus, à l'ancienne école de droit, et successivement en 1802, au ci-devant collége de chirurgie. Il avait ainsi concouru à la formation de l'école élémentaire de médecine, qui depuis a pris une extension convenable et le nom d'*Ecole royale de médecine*; M. Cailleau y professa la médecine infantile. Avec l'art d'exprimer dans un style simple et naturel des pensées fortes, des vérités et des anecdotes piquantes, il savait captiver l'attention de ses auditeurs et répandre dans ses leçons le plus vif intérêt. Il succéda en 1815 à M. Cazéjus dans la place de vice-directeur de l'école, et en 1819, à M. Moulinié dans celle de directeur. Aux distributions annuelles des prix de l'école, il se faisait un plaisir de prononcer des discours analogues à la cérémonie, et propres à exciter l'émulation des élèves.

Membre et secrétaire-général de la société de médecine, membre de l'académie des sciences et des autres sociétés littéraires de Bordeaux, depuis long-temps correspondant de plusieurs corps académiques, M. Cailleau avait eu les occasions les plus favorables pour agrandir le cercle de ses connaissances et de ses relations scientifiques. Quoiqu'ayant plus particulièrement tourné ses vues vers la médecine infantile, il composa successivement un grand nombre d'ouvrages relatifs à d'autres parties de l'art de guérir, qu'il publia lui-même par

la voie de l'impression, ou qui ont été publiés ou analysés dans différens recueils périodiques. Son érudition et son mérite personnel lui donnèrent bientôt un nom dans la république des lettres ; il entretint une correspondance suivie avec des médecins célèbres, et avec plusieurs corps littéraires ou scientifiques, dont il était associé ou correspondant (1). Il composait avec une extrême facilité, et dès qu'il avait conçu un sujet, il laissait aller sa plume, ou dictait avec une rapidité surprenante, sans qu'on pût jamais, hormis quelques latinismes, remarquer dans son style des négligences notables.

Ses nombreux ouvrages lui valurent des médailles et des couronnes académiques. Son *Tableau de la médecine hippocratique*, et son *Mémoire sur les rechutes dans les maladies aiguës et chroniques*, furent couronnés, en 1811, par la Société médicale d'émulation de Paris; son *Précis sur les époques de la médecine*, par la Société de médecine de Toulouse; son opuscule *Sur l'endurcissement du tissu cellulaire chez les nouveaux nés*, par celle de Nîmes; et son ouvrage sur le *Croup*, mérita la seconde mention honorable entre quatre-vingt-trois mémoires, dans le concours ouvert à ce sujet par ordre du gouvernement (1) ; précédemment, en 1809, son *Ode sur les jeux de l'enfance*, son *Recueil d'apologues*, et son *Ode sur les vacances des écoliers*, avaient été couronnés par l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ; son *Hommage à la mémoire de Berquin*, en 1811, et son *Ode sur la vieillesse*, en 1812, furent couronnés par la Société philomatique de la même ville ; son *Épître au docteur Alfred, sur l'espérance, considérée dans l'exercice de la médecine*, remporta le prix de la *violette* à l'académie des Jeux floraux de Toulouse. On a encore de M. Cailleau plusieurs autres morceaux de poésie, qui sont autant de preuves des vastes connaissances et des talens qu'il possédait, comme savant et comme littérateur.

La Société royale de médecine de Bordeaux se rappellera toujours que, dès les premières années de ses réunions, M. Cail-

(1) M. Cailleau était membre associé ou correspondant de la Société des professeurs de la Faculté de médecine de Paris, de celle des Observateurs de l'homme et de plusieurs sociétés médicales de la même ville, des Académies et Sociétés de médecine de Montpellier, Toulouse, Lyon, Nancy, Rouen, Niort, Toulon, Avignon, Nîmes, Besançon, Marseille, Tours, Bruxelles, la Nouvelle-Orléans, etc.

(1) M. Cailleau avait été informé par des renseignemens positifs :

1°. Que la Société des observateurs de l'homme avait jugé digne de la couronne le mémoire qu'il lui avait adressé sur la question suivante :

« Déterminer par l'observation journalière d'un ou de plusieurs enfans au berceau, l'ordre dans lequel se développent les facultés physiques, intellectuelles et morales ; et jusqu'à quel point ce développement est contrarié ou secondé par les choses qui entourent l'enfant, et par l'influence plus grande encore des personnes qui l'environnent. »

2°. Qu'une circonstance imprévue avait mis obstacle à la publication du jugement. (Ce mémoire n'a pas été imprimé.)

leau prit une part très-active à ses travaux, en leur donnant une marche régulière; que, par son infatigable activité, il lui acquit des associés et des correspondans d'un rare mérite, et qu'il facilita singulièrement ses rapports avec les autres sociétés médicales ou académiques. Pendant vingt ans, secrétaire-général de la compagnie, et souvent son interprète auprès du public, M. Cailleau rédigea avec une précision remarquable, les notices annuelles des travaux de la société, et apporta beaucoup d'assiduité dans le commerce littéraire que nécessitaient ses fonctions.

On lui doit les Éloges de plusieurs médecins, chirurgiens ou pharmaciens, qui avaient exercé leur art avec distinction à Bordeaux. Ces Éloges, comme ceux qu'il a tracés de *Montaigne*, de *Pascal* et de *Boileau*, prouvent tous qu'il écrivait avec facilité, dans un style concis et souvent élégant.

M. Cailleau avait épousé, en février 1793, Mlle Julie Roche. Il vécut constamment avec elle dans une parfaite intelligence, et eut de ce mariage quatre enfans dont deux périrent dans l'âge le plus tendre, deux autres lui ont survécu; l'un d'eux, M. Henri Cailleau, négociant à Lyon, a cultivé de bonne heure, à l'imitation de son père, les lettres et la poésie latine (1).

(1) Il a publié : *Essai d'un jeune homme de seize ans, ou divers morceaux de poésie française, traduits en vers latins;* par P.-C.-H. Cailleau, étudiant dans la première classe d'humanités au lycée de Bordeaux. Bordeaux, Lawalle jeune, 1813, in-8.

M. Cailleau perdit sa première femme en février 1814. Déjà dans un état valétudinaire habituel, il fut si profondément affecté par cette séparation, que depuis lors il ne recouvra jamais parfaitement la santé, sans que néanmoins son zèle ni ses travaux se soient pour cela ralentis. Ses infirmités toujours croissantes, la faiblesse de sa vue surtout, augmentant au point de ne lui permettre plus de lire et de transcrire; l'isolement où le laissait l'éloignement de son fils, et d'autres motifs encore, le déterminèrent à contracter un second mariage avec Mlle Anne Diris, de Bordeaux.

Les mœurs de M. Cailleau furent toujours régulières et pures. Quoique d'un caractère sérieux et appliqué, parfois austère et même caustique, il était bon et sensible; il portait dans le commerce du monde cet air sévère que donne le silence du cabinet, mais sa conversation était agréable et instructive. Il fut homme de bien, religieux et charitable. Dans ses dernières dispositions, il recommanda à plusieurs de ses collègues l'ouverture de son corps, pour la recherche des désordres physiques occasionnés par sa longue maladie. Pendant tout le cours de sa durée, la religion lui prêta son appui et ses consolations. Sa mort, arrivée dans la nuit du 8 au 9 février 1820, fut celle d'un philosophe chrétien.

Liste
des ouvrages de J.-M. Cailleau.

I. *Mémoire sur la gale, suivi de cas de pratique sur cette ma-*

ladie, présenté à l'ancienne commission de santé de Paris, le 28 brumaire an IV. 1795.

II. *Avis aux mères de famille sur l'éducation physique, morale, et les maladies des enfans, depuis le moment de leur naissance jusqu'à l'âge de six ans.* Bordeaux, Moreau, 1796, in-12.

III. *Mémoire à consulter, adressé à la société de santé de Paris, sur une éruption venteuse extraordinaire par la verge.* Bordeaux, Moreau, an V (1796).

IV. *Journal des mères de famille, ouvrage périodique, entièrement consacré à celles qui se destinent à nourrir et à élever leurs enfans dans l'ordre de la nature.* 1797 à 1798, Bordeaux, Moreau, 4 vol. in-8.

V. *Examen d'un livre intitulé:* Philosophie médicale, *par le docteur Lafon.* Bordeaux, Moreau, 1797, in-8.

VI. *Rapport sur la mortalité des enfans qui a eu lieu à Bordeaux, pendant les cinq premiers mois des années* IV et V (1796 et 1797), *fait au nom de la commission spéciale chargée d'en rechercher les causes.* 1797.

VII. *La Callipédie*, ou *l'Art de faire de beaux enfans; traduction du poëme latin de Claude Quillet.* Bordeaux, Pinard, an VII (1799), in-12.

VIII. *Notice sur la vie et les écrits de P. Desault, médecin à Bordeaux.* An VIII (1799), in-8.

IX. *Avis aux mères de famille, aux pères, aux instituteurs de l'un et de l'autre sexe, à tous ceux qui s'occupent de l'éducation physique et morale, de l'instruction et de la santé des enfans.* Bordeaux, P. Beaume, 1799, in-8., 4 numéros.

X. *Mémoire à consulter, pour un malade dont l'affection, très-singulière, consistait à éprouver des sensations désagréables à l'approche des métaux.* 1799.

XI. *Mémoire sur l'asphyxie produite par la submersion.* 1799, in-4.

XII. *Plan d'un cours de médecine infantile.* 1800.

XIII. *Discours prononcé à l'école élémentaire de médecine de Bordeaux.* 1801.

XIV. *Précis analytique du cours de médecine infantile fait à Bordeaux.* Bordeaux, Racle, an IX (1801), in-8.

XV. *Mémoire sur une prétendue pluie sulfureuse qui a eu lieu dans le mois de mai* 1800, *et qui doit être attribuée à la poussière des étamines de pins qui sont dans les environs de Bordeaux.* 1801.

XVI. *Eloge de J.-C. Grossard, chirurgien à Bordeaux.* Bordeaux, P. Beaume, 1801, in-8°.

XVII. *Premier mémoire sur la dentition.* 1802.

XVIII. *Second mémoire sur la dentition.* 1803.

XIX. *Réglement de l'académie de Gradignan, in-4°.* (Badinage en vers.)

XX. *Medicinæ infantilis brevis delineatio, cui subjunguntur considerationes quædam de infantia et morbis infantilibus: tentamen medicum pro doctoris gradu adipiscendo*, etc. Paris, 1803. — Thèse soutenue le 14 novembre 1803.

XXI. *Plan d'un ouvrage ayant pour titre:* Mémoires pour servir à l'Histoire de la médecine et de la chirurgie à Bordeaux, depuis le IVe siècle de l'ère chrétienne jusqu'en 1800. 1804. — (Réim-

primé dans l'*Annuaire de la Société de médecine de Bordeaux pour* 1819.)

XXII. *Notice sur l'emploi médical de l'écorce du pin, et de la manière dont l'auteur s'en est servi contre les fièvres intermittentes.* 1805.

XXIII. *Mémoire sur les différentes substances que le crime ou le hasard met à la portée de nuire aux hommes; sur les moyens de reconnaître si un homme encore vivant a été empoisonné, et les signes de poison que peut présenter le cadavre; et sur les moyens de s'opposer aux effets du poison, ou de les prévenir lorsque les circonstances le permettent.* 1805.

XXIV. *Mémoire sur la première dentition, et examen d'un précepte recommandé par M. le docteur Alphonse le Roy, dans son* Traité de la médecine maternelle. 1805.

XXV. *Essai et observations sur l'endurcissement du tissu cellulaire chez les enfans nouveaux-nés; couronné par la société de médecine de Nîmes.* 1805.

XXVI. *Eloge de M.-A.-S. Lucadou, médecin à Bordeaux.* Bordeaux, Lawalle, 1806, in-8°.

XXVII. *Mémoire sur les époques de la médecine; couronné par la société de médecine de Toulouse.* 1806.

XXVIII. *Notes relatives à l'établissement en faveur des noyés dans la ville de Bordeaux.* 1806.

XXIX. *Considérations sommaires sur les enfans à grosse-tête, et aperçu sur l'influence de quelques maladies sur le physique et le moral de l'enfance.* 1806.

XXX. *Tableau de la médecine hippocratique; couronné par la société médicale d'émulation de Paris.* 1806, in-12.—Seconde édition, Bordeaux, Lawalle, 1811, in-8°.

XXXI. *Avis sur la vaccine, imprimé au nom de la société de médecine de Bordeaux.* 1807.

XXXII. *L'Antoniade, poëme en trois chants.* Bordeaux, Lawalle, 1808, in-8°.

XXXIII. *Les jeux de l'enfance; Ode couronnée par l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, le 7 septembre* 1809. Bordeaux, Lawalle, 1809, in-8°.

XXXIV. *Recueil d'apologues,* 1809.

XXXV. *Mémoire philologique sur la mort d'Alexandre le Grand.* (Imprimé dans le t. XXII des *Annales cliniques de Montpellier*, p. 194.)

XXXVI. *A la gloire de nos armées; Dithyrambe.* (Sans date et sans nom d'imprimeur.)

XXXVII. *Lettre au docteur Stransforth, médecin à Bruxelles, divisée en trois parties, contenant l'examen d'un ouvrage de M. le professeur Richerand, sur les erreurs populaires en médecine.* 1810.

XXXVIII. *Instructions sur le croup, adressées aux officiers de santé des campagnes.* 1810, Bordeaux, Racle, in-4°.

XXXIX. *Epître au docteur Alfred sur l'espérance considérée dans l'exercice de la médecine, qui a remporté le prix de la violette à l'académie des Jeux floraux de Toulouse, séance publique du 3 mai* 1811. Bordeaux, Lawalle jeune, 1811, in-4°; et dans le Recueil de l'académie des Jeux floraux pour 1811. 1 vol. in-8°. Toulouse.

XL. *Hommage à la mémoire de Berquin, Bordelais, particulièrement connu par son ouvrage intitulé :* L'Ami des Enfans, *ouvrage qui a remporté le prix à la société philomatique de Bordeaux, le* 10 *septembre* 1811. (Imprimé dans le tome IXe du *Bulletin polymatique*, page 344.)

XLI. *Epître à un jeune docteur qui se destine au traitement des maladies des enfans.* 1811.

XLII. *Mémoire sur les rechutes dans les maladies aiguës et chroniques, couronné par la société médicale d'émulation de Paris.* Bordeaux, Lawalle jeune, 1811, in-8°.

XLIII. *Manuel sur les eaux minérales factices, dues aux travaux de MM. Triayre et Jurine.* Bordeaux, Racle, 1812, in-8°.

XLIV. *Epître à mon fils, sur les soins et les hommages respectueux dus à la vieillesse, qui a remporté le prix à la société philomatique de Bordeaux.* 1812. (Imprimé dans le tome Xe du *Bulletin polymatique*, p. 341.)

XLV. *Mémoire sur le croup, qui a obtenu, en* 1812, *la seconde mention honorable* (*sur* 83 *mémoires*) *dans le concours ouvert par ordre du gouvernement, en* 1808. Bordeaux, Lawalle jeune, 1812, in-8°.

XLVI. *Réflexions morales sur les femmes considérées comme gardes-malades dans les hôpitaux.* Bordeaux, P. Beaume, 1813, in-8°.

XLVII. *Examen critique des nosologies modernes.* 1814.

XLVIII. *Regrets du vieillard;* (élégie.) Bordeaux, Lawalle, 1814, in-4°.

XLIX. *Rapport sur les moyens de réprimer le charlatanisme.* 1816.

L. *Exhortation aux élèves de l'École élémentaire de médecine de Bordeaux, tirée du Commentaire médical de l'épisode du* IVe *liv. des Géorgiques de Virgile.* (Imprimé dans la *Notice* de la séance publique de cette école. Bordeaux, P. Beaume, 1817.)

LI. *La Journée d'un médecin; épître au docteur Alfred.* 1817.

LII. *La veuve de l'Indostan* (*imitation de Zadig*). 1817. (Impr. dans le 15e vol. du *Bulletin polymat.* du Muséum d'instruction publique de Bordeaux, p. 313.)

LIII. *Réflexions sur la mort prématurée de quelques enfans célèbres.* 1818. (Imprimé dans les *Annales cliniques* de Montpellier, t. XXX, et dans le *Bulletin polymatique*, t. XVI, p. 161.)

LIV. *Réflexions sur l'art d'écouter, considéré relativement à la médecine.* 1818. (Imprimé dans le t. XVI du *Bulletin polymatique*, p. 200.)

LV. *Eloge d'Eusèbe Valli, rédigé sur les notes envoyées à la Société de médecine de Bordeaux par M. Romai, médecin à la Havane, lu dans la séance publique de* 1818. (Imprimé dans la notice des travaux de cette société.) Bordeaux, 1818, in-8°.

LVI. *Réflexions sur les vésanies et sur quelques auteurs qui ont traité des affections mentales.* 1818. (Imprimé dans le t. XVI du *Bulletin polymatique*, p. 105.)

LVII. *Eloges de Mingelousaulx père et de Simon Mingelousaulx fils, médecins à Bordeaux* (imprimé dans le t. XVI du *Bulletin polymatique*, p. 234 et 264.) 1818.

LVIII. *Mélanges de médecine et de chirurgie.* 1818.

LIX. *Réponse de M. le docteur J.-M. Cailleau, à la Lettre de M. Cazalet, ancien pharmacien à Bordeaux* (*sur la rage*),

1818. Bordeaux, Lawalle jeune, in-8° d'une feuille. — Extrait du *Bulletin polymat.*, t. XVI, p. 129.

LX. *Réponse du docteur J.-M. Cailleau au second Mémoire de M. Cazalet.* 1819, in-8°.

LXI. *Réflexions médicales sur le penchant des hommes à la crédulité.* 1819. (Imprimé dans le t. XVII du *Bull. polymat.*, p. 129.)

LXII. *Hymne à la Vierge.* 1819. (Dans le *Bulletin polymatique*, tome XVII, p. 187.)

LXIII. *Epître à un naturaliste sur le souvenir que l'étude de la botanique fait naître.* 1819. (Imprimé dans le XVIIe vol. du *Bulletin polymatique*, p. 242.)

LXIV. *Les Vacances des écoliers; Ode.* 1819. (Impr. dans le t. XVIII du *Bulletin polymat.*, p. 51.)

LXV. *Notices sur les glandes surénales.* 1819.

LXVI. *Almanach de la société royale de médecine de Bordeaux.* 1819.

LXVII. *Notice sur Gabriel Tarragua, médecin portugais, établi à Bordeaux en 1500, auteur de commentaires latins sur plusieurs points des ouvrages d'Avicennes et d'un Dictionnaire de médecine.* (Imprimée dans l'*Almanach de la société de médecine* de Bordeaux pour 1820.)

LXVIII. *Plaintes de la fièvre puerpérale contre les nosologistes modernes.* Montpellier, Tournel, 1819, in-8°. (Extrait des *Annales cliniques de Montpellier.*)

LXIX. *Médecine infantile ou Conseil à mon gendre et aux jeunes médecins, sur cette partie de l'art de guérir.* Bordeaux, Lawalle, in-8°. 1819.

LXX. *L'Aigle et ses petits : Fable.* 1819. (Imprimée dans le *Bullet polymat.*, t. XVII, p. 373.)

LXXI. *Les derniers momens d'Hippocrate.* 1819. (Dans le *Bulletin polymatique* du Muséum d'instruction publique de Bordeaux, t. XVII, p. 339.)

LXXII. *Ma dernière Elégie.* 1819. (Imprimée dans le *Bulletin polymatique*, tome XVIII, p. 279.)

LXXIII. *Epoques médicales, depuis Hippocrate jusqu'en 1811.* Mémoire couronné par la Société de médecine de Toulouse. (Imprimé dans l'*Annuaire de la société royale de médecine de Bordeaux pour* 1820.)

(Extrait de l'Eloge historique de J.-M. Cailleau, D. M., par E.-B. Revolat, lu dans la séance publique de la société royale de médecine de Bordeaux, le 28 août 1820, et publié par cette compagnie. Bordeaux, Lawalle jeune. Septembre 1820. In-8° de 32 pages.)

Il est vraisemblable que ceux de ces ouvrages dont nous n'avons pas indiqué le lieu d'impression, faute d'en avoir la certitude, auront été imprimés, ou dans les *Annales de la société de médecine pratique de Montpellier*, ou dans le *Bulletin polymatique* de Bordeaux. La *Biographie des hommes vivans* attribue à Cailleau un opuscule qui n'est point indiqué dans la source où nous avons puisé : *Premières lignes de nosologie infantile*, etc. 1797. in-12. C'est probablement le même ouvrage que le n° XII.

On trouve encore une notice sur J.-M. Cailleau, par M. *Bourges*, dans le recueil de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. (Bordeaux, Pinard, 1820, in-8°, p. 155-188.) Celle-ci a servi à rectifier et compléter la partie bibliographique.

Un *Mémoire sur la vie et les*

écrits de Van Helmont a été lu par Cailleau dans deux séances de la société de médecine de Bordeaux, en 1817 et 1819. Le Précis de ce travail resté manuscrit est consigné dans la notice des travaux de cette société pour 1819.

Dans son *Avis aux mères de famille* (p. 120), J.-M. Cailleau annonce comme étant sous presse un *Mémoire* sur cette question: « Pourquoi certains médecins ont joui à Bordeaux d'une grande réputation parmi le peuple, sans être estimés de leurs confrères, et pourquoi certains médecins, très-estimés de leurs confrères, n'en ont eu aucune parmi le peuple, depuis Gabriel Tarragua, qui exerçait la médecine en cette ville en 1500, jusqu'au docteur Fitz-Gibbon, décédé en l'an v. » Ce mémoire, en supposant qu'il ait paru, est demeuré inconnu aux biographes de Cailleau.

Cailleau a composé et envoyé à diverses sociétés savantes les *Eloges de Montaigne*, de *Boileau* et de *Pascal*, qui n'ont point été imprimés, et celui du pharmacien Villaris, lu dans une séance publique de l'Académie de Bordeaux, et consigné dans ses archives. Il a donné des articles dans le *Journal de santé et d'histoire naturelle*, rédigé et publié à Bordeaux par Capelle et Villers. Il a aussi composé et lu en public diverses *poésies*, qui toutes n'ont pas été imprimées.

CAMBON (Joseph), naquit à Montpellier le 17 juin 1756, de parens qui exerçaient le commerce des toiles dites *indiennes*. Dès les premiers jours de la révolution, il en embrassa les principes avec toute l'ardeur de sa tête et toute l'impétuosité de son caractère. Long-temps avant le 10 août, la république avait été l'objet de ses vœux : il lui est resté fidèle sans la plus légère variation jusqu'à son dernier soupir. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, au mois de juin 1791, il saisissait déjà l'occasion de la proclamer dans sa patrie, qui l'avait nommé officier municipal, quoiqu'il dût lui être facile de pressentir quelle serait la décision de l'Assemblée constituante.

Elu, en septembre 1791, député de l'Hérault à l'Assemblée législative, il suivit la ligne que lui traçaient ses principes, mais en s'occupant principalement des finances, dans lesquelles il a laissé un grand nom. Voici l'analyse de ses principaux travaux.

Il débuta à la tribune par présenter un rapport sur l'état des caisses de l'extraordinaire et de la Trésorerie, et sur une demande de fonds. Le 11 novembre, il demanda la convocation de la haute cour nationale, à l'occasion des troubles survenus à Caen, pour la messe du curé insermenté Bunel. Il parla, durant ce même mois, pour s'opposer à la lecture d'un mémoire du ministre de la justice, sur le décret relatif aux émigrans, annoncé comme message du roi, et pour faire décréter que les ministres présenteraient l'aperçu de leurs dépenses pour 1792. Le 21, il combattit les avantages qu'on donnait, selon lui, aux prêtres réfractaires sur les prêtres constitutionnels. A l'occasion du nouveau serment proposé pour les ministres du culte, Cambon demanda que les prêtres fussent assimilés en tout aux autres fonctionnaires publics, et que leurs traitemens fus-

sent saisis du moment où ils seraient reconnus en prévarication. Il étendit cette opinion aux généraux d'armée et aux ministres, et développa sa pensée de rallier tout le système à l'emploi des fonds publics. Le lendemain il prononça un discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie. Bientôt après il fit décréter que les ministres sortans de place, seraient tenus de rendre compte au corps législatif. Dans une séance postérieure, il s'éleva avec indignation contre tout usage qu'on voudrait faire d'une lettre qui avait été décachetée, par un mouvement soi-disant patriotique. (L'assemblée ordonna la suppression et le brûlement de la lettre.) A la fin de décembre et à l'occasion de la promotion de Lukner et de Rochambeau à la dignité de maréchaux de France, il soutint que ce grade ne devait plus exister dans la nouvelle organisation de l'armée.

Pendant le cours de 1792, Cambon fit rendre divers décrets sur la fabrication et l'émission des assignats; après un rapport sur les créances des ci-devant états de Languedoc et de Provence, il obtint un décret en faveur des créanciers. Le 2 février, il vota des représentations au roi contre le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, que l'assemblée avait déclaré déchu de sa confiance; il fit mander le ministre Cahier de Gerville, pour rendre compte des troubles religieux, et proposa, quelque temps après, de l'interpeller sur sa démission. Après la déclaration de guerre du mois d'avril, Bazire ayant proposé la confiscation des biens des émigrés, Cambon, en admettant le droit de la nation sur ces biens, se borna à demander le sequestre, « afin, disait-il, de priver les ennemis de la patrie des moyens de lui faire la guerre, et d'avoir, dans la jouissance de leurs biens, l'indemnité du dommage qu'ils pourraient causer à l'Etat. » La loi fut rendue conformément à cet amendement, et Louis XVI la sanctionna. Il fit dans la suite un rapport sur le renouvellement par quinzaine des commissaires de la trésorerie, et fit adopter un projet sur les saisies réelles; défendit les sociétés populaires; provoqua un travail sur les secours à accorder aux pauvres; fit proroger le paiement des intérêts dus pour les emprunts des pays d'états; fit déterminer les pièces de finances à assujettir au timbre. Dans un rapport sur la situation des finances, il établit que la valeur des biens nationaux, pris en masse, surpassait de beaucoup le montant des assignats livrés à la circulation (3 avril 1792), et la masse de la dette exigible. Dans la séance du 27 avril, Cambon s'opposa, sans doute par un reste d'esprit de localité, à la suppression des confréries de pénitens, institution très-chère à sa ville natale. Quelques jours après, il fit décréter la suppression du traitement accordé aux frères de Louis XVI, et appuya sa motion sur ce que les princes français ayant émigré, n'appartenaient plus à la France; qu'ils avaient, par ce fait, renoncé à leurs avantages, et que la nation ne leur devait plus rien. Le 30, il fit créer pour 30 millions de nouveaux assignats, et réduire le traitement des ministres à 30,000 fr. Le 24 juillet, il demanda que les sta-

tues des *tyrans*, qui existaient dans la capitale, fussent converties en canons. Le 4 août, il s'éleva contre une adresse de la section Mauconseil, qui était venue déclarer à la barre qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour roi, et fit à cette occasion, décréter une adresse au peuple, pour l'éclairer sur *les intrigans qui le poussaient à sa ruine*. Il fit décréter la conservation de leur traitement, aux religieux des deux sexes qui se marieraient. Le 10 août, pendant que Louis XVI et sa famille étaient réfugiés dans la loge du *logographe*, au sein de l'Assemblée, Cambon fit prendre des mesures pour la sûreté de ce prince; et plus tard il fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de supprimer les communications entre les membres de la famille royale. Le 15, il présenta à l'assemblée des pièces trouvées aux Tuileries, et qui devaient établir les preuves de la trahison du roi, de ses relations avec les émigrés, etc. Peu de jours après, il provoqua la vente des diamans et bijoux de la couronne, et fit décréter que les prêtres insermentés seraient déportés à la Guyane. Le 28, il fit rendre le décret d'accusation contre les ex-ministres Narbonne, Lajard et de Grave. Il fut le dernier président de l'Assemblée législative.

Cambon fut élu de nouveau par le département de l'Hérault député à la Convention nationale. Nous allons y suivre le cours de ses travaux. Déjà, dans l'Assemblée législative et depuis le 10 août, il avait attaqué les actes arbitraires de la commune de Paris; dès le 25 septembre il dénonça au sein de la Convention les placards incendiaires de Marat, et les crimes de la Commune; le 30 il fit rendre un décret pour accélérer la vente des biens des émigrés, et enjoindre aux dépositaires de créance, fonds et titres leur appartenant, d'en faire la déclaration à leurs municipalités; le 10 octobre, il fit astreindre les ministres à rendre compte de leurs dépenses secrètes; provoqua le lendemain la suppression des assignats à l'effigie royale; le 12, il fit adopter l'assiette d'un impôt extraordinaire sur les citoyens aisés, pour venir au secours du peuple; le 13, il appuya la proposition de mettre sous la main de la nation, en entrant en pays ennemi, tout ce qui appartiendrait aux princes, seigueurs et nobles, en y ajoutant: *et aux prêtres*. Lorsque le 29 octobre, Louvet eut prononcé contre Robespierre sa sublime Catilinaire, Cambon transporté d'indignation, s'écria, en levant le bras: « Misérables! voilà l'arrêt de » mort des dictateurs. » Et le lendemain, il proposa de faire apporter à la barre les registres de la commune de Paris, dénoncée comme complice de Robespierre. Il vota peu après la mise en accusation de l'ex-ministre Lacoste, et dénonça l'ex-ministre Servan, les ordonnateurs Malus et Vincent, les fournisseurs d'Espagnac, Benjamin-Jacob, Maréchal, le payeur-général Petit-Jean, à raison des marchés qu'ils avaient consentis ou contractés, et fit remplacer le commissaire-liquidateur Dufresne-Saint-Léon. Le 15 décembre, il fit nommer des commissaires chargés de vérifier le service et la comptabilité de l'armée de Dumouriez; attaqua

ce général sur la lettre qu'il avait écrite à la Convention, relativement aux besoins de l'armée, et fit décréter un mode d'administration provisoire des pays conquis. Le lendemain Cambon appuya l'expulsion des Bourbons et proposa d'*ostraciser* les chefs de parti qui faisaient ombrage à la liberté.

Lors du procès de Louis XVI, Cambon vota pour la peine de mort, sans appel et sans sursis dans la séance du 20 janvier, et, le même jour, il demanda que Kersaint fût mandé à la barre pour dénoncer les auteurs du 2 septembre, que celui-ci disait être dans l'assemblée. Le 31 janvier, il fit décréter la réunion à la France du comté de Nice. Le 1er février, il fit un rapport sur la situation générale des finances, et proposa la création de huit cents millions d'assignats. Le 28, il demanda une loi contre les provocateurs au pillage des propriétés. Le 2 mars, il fit décréter que les généraux français, en entrant sur le territoire Batave, proclameraient la liberté de ce peuple et sa souveraineté. Le 10, il combattit l'organisation du tribunal révolutionnaire, comme despotique et dangereuse, et réclama pour que les jugemens fussent rendus par des jurés. Attaqué par Dumouriez, qui rejetait sur le décret du 15 décembre la perte de la Belgique, Cambon répliqua que ce général méditait depuis long-temps sa défection. Il fit autoriser les commissaires envoyés en Corse à s'assurer de la personne de Paoli, et décréter le nombre et les attributions des représentans auprès des armées, avec une instruction y relative. Le 7 avril, il fut élu membre du premier comité de salut public créé de la veille, sans cesser de faire partie du comité des finances, auquel il tenait par goût et par habitude. Il s'y montra l'ennemi le plus déclaré de l'anarchique commune de Paris. Le 18 mai, il appuya la proposition d'obliger tous les députés à faire imprimer l'état de leur fortune. Le 19, il rendit compte à la Convention des complots ourdis contre elle, et s'éleva contre les pétitionnaires qui demandaient la mise en jugement des députés girondins; mais en même temps, par l'effet de la prévention la plus étrange, ou peut-être d'une secrète terreur, il louait hautement la conduite de Pache, maire de Paris, l'un des principaux instigateurs des crimes contre lesquels il venait de s'élever. Le 1er juin, il réclama l'ajournement d'une pétition du Département, dans laquelle le décret d'accusation était demandé contre 27 députés girondins; mais cependant il parut approuver la conduite des sections. Toutefois, lorsque le dimanche 2 juin, et pour donner une preuve de la prétendue liberté dont elle jouissait, la Convention sortit en corps dans le jardin des Tuileries, ce fut au milieu des députés dont la commune et les jacobins demandaient la tête, et lorsqu'il était permis de tout craindre de l'audace de ceux-ci, que Cambon vint se placer. Le décret d'arrestation ayant été rendu le même jour, Cambon voyant dans cet acte tyrannique une calamité nationale, déchira, dans un moment d'indignation, sa carte de député. Vers cette époque, se trouvant un jour seul au comité des finances, où se

présentèrent Hébert et quelques-uns de ses satellites, pour exiger qu'il leur fût délivré une ordonnance de 1,800,000 francs, destinée sans doute à solder leurs agens, Cambon leur déclara que s'ils venaient avec la force armée au Trésor, ils l'y trouveraient pour leur résister, et que de là il viendrait les dénoncer à la tribune. Une autre fois, il signala à la Convention les projets des anarchistes pour le partage des terres et des fortunes, et la fit se prononcer contre eux. Après de longues hésitations, Cambon s'attacha pourtant ostensiblement au parti de la montagne. Alarmé du souvenir de quelques instans de courage, dont l'échafaud était devenu l'ordinaire expiation, entraîné d'ailleurs par une imagination défiante et exaltée, à ne voir de patriotisme que dans les excès, Cambon que ses formes brusques servirent bien dans ces circonstances, obtint grâce pour ses *erreurs* et s'enfonça plus que jamais dans le comité des finances. Le 11 juillet 1793, il fit, au nom du comité de salut public dont il faisait encore partie, un rapport sur la situation de l'État, les opérations du comité, la correspondance qui semblait exister entre la conduite des puissances étrangères et les projets des ennemis de l'intérieur. Le 1er août, il fit ordonner la fermeture des barrières et l'arrestation des étrangers suspects. Le 5, il fit décréter en principe la démolition des forts et châteaux de l'intérieur. Le 22, il fut élu président. Le 23 décembre, il fit mettre en liberté le banquier Perregaux et son associé, accusés de connivence avec un émigré.

Le 24 nivose an II (13 janvier 1794), Cambon prit la parole pour attester la falsification, par Fabre d'Eglantine, du décret relatif à la compagnie des Indes. Le 12 germinal (1er avril), après avoir présenté l'aperçu du compte rendu par les commissaires de la Trésorerie, il annonça l'ouverture du grand livre de la dette publique, sur lequel il faisait inscrire comme comptables tous ceux qui maniaient les deniers de la république, en ajoutant cette phrase remarquable : « On n'oubliera ni les hommes à grandes » moustaches et à bonnets rouges, » qui ont levé des taxes révolutionnaires dans les départemens, ni ceux qui sous prétexte » de détruire le fanatisme, s'en » sont approprié les reliques. » Ce décret fut suivi de plusieurs autres, toujours concernant les finances, et qui, sous plusieurs rapports, font honneur aux vues de Cambon.

Devenu odieux à Robespierre, qui regardait les hommes de ce caractère comme ses plus dangereux ennemis, il fut attaqué par lui le 8 thermidor; mais, assuré dès-lors d'être puissamment soutenu, il justifia ses opérations et celles du comité des finances, et accusa à son tour Robespierre d'avoir paralysé en cette partie la volonté de la Convention. Après avoir contribué au 9 thermidor, il en subit la réaction. Sans examiner jusqu'à quel point il avait été le complice des tyrans, on ne vit en lui que l'homme qui avait partagé leur pouvoir; l'inflexibilité du caractère de Cambon, ne sut pas se prêter à un mouvement de retraite qui lui eût été plus facile

qu'à beaucoup d'autres. Dès le 28 août, il accusa les nobles et les *agioteurs* des dénonciations qui se multipliaient contre les montagnards. Lorsque Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et les autres chefs de la tyrannie des comités, furent mis en prévention devant la Convention, Cambon, qui avait été leur collègue, se crut obligé de les défendre, et par cette générosité mal entendue, après avoir passé presque pour modéré en 1793, il eut l'air d'être l'un des plus fougueux jacobins en 1795. D'ailleurs, naturellement ennemi du crime, ceux qui étaient commis par d'autres lui semblaient excusables, dès qu'ils avaient pour but l'anéantissement des ennemis de la république. Cambon se trouva donc entraîné à lutter d'une manière très-prononcée contre les nouveaux principes qui animaient la Convention; mais ce fut en vain: on démolit devant lui pièce à pièce l'édifice qu'il avait eu tant de peine à construire. Le ressentiment qu'il dut éprouver de voir ses services méconnus, et même devenus contre lui des titres d'accusation, et sa personne livrée à la dérision et à l'insulte, l'entraînèrent de plus en plus dans la fausse route où il avait eu le malheur de s'engager.

Cambon se montra favorable au mouvement séditieux qui éclata le 12 germinal an III (1er avril 1795), contre la Convention. Dans la séance du 14, Bourdon (de l'Oise) dit qu'il croyait à sa probité; mais qu'ayant perdu la confiance publique, il l'invitait à donner sa démission de membre du comité des finances, où sa présence pouvait faire échouer les meilleures opérations. Cambon ayant déclaré qu'il ne sait pas quitter son poste, mais qu'il sait seulement céder au vœu de la majorité, la Convention décrète, au milieu de vifs applaudissemens, qu'il cesse de faire partie du comité des finances. Le 16, il fut décrété d'arrestation sur la proposition de Tallien, qu'il ne cessait d'accuser depuis quelque temps d'avoir pris part aux massacres de septembre. Il parvint à se soustraire à l'exécution de cet ordre, et demeura long-temps caché dans un grenier de la rue Saint-Honoré. Le 29, Barrère le désigna comme devant marcher à la tête des rassemblemens, pour l'exécution du complot faisant suite à la révolte du 12 germinal; et sur ce rapport la Convention rendit un décret portant injonction à lui de se constituer prisonnier dans les 24 heures, sous peine d'avoir encouru la peine de la déportation, par le seul fait de la désobéissance. Sur l'annonce faite à l'assemblée le 7 prairial (26 mai), qu'un rassemblement de deux ou trois mille individus formé à l'Hôtel-de-Ville dans la matinée du 1er prairial, a nommé Cambon maire de Paris, André Dumont demanda qu'il fût mis hors la loi. Mais sa retraite demeura ignorée, et c'est de là qu'il entendit crier un jour la nouvelle de son jugement et de sa prétendue exécution.

L'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), permit à Cambon de sortir de sa retraite: la Convention n'était plus; Cambon publia une *Lettre à ses concitoyens sur les finances* (1795, in-8°), et revint ensuite à Mont-

pellier, où ses compatriotes l'élurent de nouveau pour l'un de leurs officiers municipaux. Il refusa, et se retira sur un domaine national qu'il avait acheté près de la ville, et où il s'adonna entièrement à l'agriculture. Fier de la probité sévère avec laquelle il avait administré les trésors de l'Etat, il envoya une pétition au conseil des cinq-cents, le 16 thermidor an VII, pour demander que tous ceux qui avaient occupé des fonctions publiques depuis la révolution rendissent compte de leur fortune. La pétition renvoyée à une commission spéciale, n'en resta pas moins dans l'oubli, pour des raisons faciles à comprendre. En 1804, Cambon fit un voyage à Paris, où il fut bien accueilli par l'archi-chancelier Cambacérès, chez lequel il parut avec son costume plus que négligé de l'époque du comité de salut public. On lui fit des offres pour rentrer dans l'administration des finances; mais il s'y refusa expressément pour rester fidèle à ses principes républicains. Il se retira de nouveau à sa maison de campagne, où plus d'une fois on lui fit passer des pièces relatives aux finances, sur lesquelles on voulut avoir ses avis.

Cambon avait vécu dans cette retraite tout le temps du régime impérial, lorsque les événemens de 1815 vinrent le rappeler sur la scène politique. Il fut élu membre de la chambre des Représentans, par le département de l'Hérault. Dans la séance du 22 juin, lorsqu'il était question de nommer une commission de gouvernement, il demanda que le choix ne pût tomber sur un membre des chambres. Le 24, il se plaignit de ce que le projet d'arrêté envoyé par la commission de gouvernement, concernant les réquisitions de guerre, n'était contre-signé d'aucun ministre ayant département. Le lendemain, lors de la présentation de l'adresse des fédérés parisiens, il proposa que, pour encourager les bonnes dispositions des citoyens, la chambre prît lecture du texte des adresses de ce genre, et qu'on ne se contentât point d'en lire les sommaires, ce qui fut rejeté. Le 27, il parla pour l'adoption du projet de réquisition, ajoutant : « Nous n'avons pas même » à délibérer, car il faut que nos » armées vivent. » Le lendemain il parla sur le budjet, et fit adopter une méthode claire et simple d'en accélérer la discussion. Dès-lors il commença à conquérir l'influence et la considération qui étaient dues à son mérite. Il fut élu ce même jour membre de la commission chargée de faire un rapport urgent sur le projet de pourvoir, sans délai, au paiement des anciennes fournitures et de l'arriéré de la solde des troupes. Cambon, désigné par la commission, fit son rapport séance tenante, et le projet fut adopté sans discussion. Le lendemain il demanda qu'une commission de cinq membres fût nommée pour aller prendre connaissance de l'état du trésor public, ce qui ne fut point adopté. Le 30, il demanda que dans l'adresse au peuple français, la chambre exprimât franchement que la nation n'accepterait jamais le gouvernement des Bourbons; que les gardes nationales de bonne volonté fussent appelées à combattre, avec les troupes de ligne, sur les

hauteurs de Paris; enfin qu'il y eût constamment cinq représentans aux armées. Le 5 juillet, lors de la discussion de l'acte constitutionnel, Cambon se prononça pour que l'article 9, relatif à la liberté des cultes, expliquât quelle sorte de priviléges on accorderait à certaines professions religieuses.

Après la seconde restauration, la maison de Cambon, située aux environs de Montpellier, fut saccagée, ses domaines ravagés, et son nom chargé d'imprécations au milieu des orgies populaires. La loi dite d'amnistie (12 janvier 1816) le contraignit à quitter la France. Il se retira dans les Pays-Bas, où il a terminé sa carrière, à Saint-Joste en Noode, près de Bruxelles, le 15 février 1820.

Cambon portait à la tribune et dans les comités, un regard, un accent et une méthode de discussion qui le faisaient passer pour un homme d'un commerce difficile. Il n'était cependant pas impossible de le ramener à des vues de modération, lorsqu'après avoir résisté à sa première impétuosité, on les lui présentait au nom de la justice. Par suite de l'exaltation de sa tête, il s'était fait un véritable fanatisme de ses idées de justice et de probité : cette manière de sentir l'a rendu souvent complice des excès les plus déplorables. Cependant, dans des temps de désordre et d'anarchie, des milliards d'assignats et tous les produits des confiscations révolutionnaires ont passé dans ses mains, et il s'en est retourné chez lui avec la même fortune qu'au jour qu'il en était sorti; et à aucune époque pas une plainte, pas un soupçon ne s'est élevé contre sa probité. Assurément, cet homme eût été un grand citoyen sous la législation de Dracon ou de Lycurgue. Il est trop vrai qu'il seconda le torrent du crime, ou par exaltation, ou par faiblesse, ou par aveuglement; mais il ne montra jamais pour lui un horrible penchant. S'il n'a pas épargné à son département tous les fléaux du terrorisme, il est certain du moins qu'il fit révoquer une décision des comités par laquelle on envoyait dans l'Hérault un atroce proconsul qui venait de ravager le Gard. Il faut donc bien se garder de confondre Cambon avec ces hideux jacobins qui n'ont d'autre titre que le crime à la célébrité; car, pour ses talens ils ne sont pas contestés, et peut-être on pourrait dire de lui qu'il fut vertueux, si toutefois la vertu peut exister quand les lois inviolables de l'humanité sont foulées aux pieds. Cambon fut un habile financier, un honnête homme, et un farouche républicain.

CAPPERONNIER (Jean-Augustin), naquit à Montdidier en Picardie, le 2 mars 1745. Il était neveu de Jean-Claude Capperonnier, bibliothécaire du roi, et arrière-petit-neveu de Claude Capperonnier, professeur de grec et lecteur royal au collége de France, qui tous deux avaient rendu leur nom recommandable aux amis des lettres anciennes. Jean-Augustin prit l'habit ecclésiastique, mais il se borna à recevoir les ordres mineurs. Il fut appelé par son oncle à la bibliothèque du roi, en 1765, et dès-lors il consacra sa vie à l'étude et au soin des livres. Ses connaissances bi-

bliographiques ne tardèrent pas à le faire distinguer, et le marquis de Paulmy, riche amateur de livres, le choisit pour son bibliothécaire, en 1780. Il se livra avec zèle au soin d'enrichir le dépôt qui venait de lui être confié, et concourut à compléter cette collection de livres, l'une des plus précieuses de la capitale de la France, surtout pour les romans et la littérature italienne. Cette même année 1780, il fut nommé censeur royal, titre qui, à cette époque, passait pour honorable, et, peu après, il fut nommé *garde en second* de la bibliothèque du roi.

La révolution éclata sous ses yeux, sans l'atteindre au milieu de ses livres; il ne voulut jamais les quitter, et jamais on ne tenta de le séparer d'eux. La bibliothèque ayant subi une nouvelle organisation en 1796, M. Capperonnier fut nommé conservateur des livres imprimés, conjointement avec le savant M. Van-Praët, qui remplit encore aujourd'hui si dignement les mêmes fonctions. Il reçut en 1816 la décoration de la légion-d'honneur, récompense bien méritée de plus d'un demi-siècle de services. Il mourut le jeudi 16 novembre 1820, âgé de 75 ans.

M. Capperonnier fit toujours profession d'une piété éclairée, qui fut constamment la règle de ses mœurs. Sous un extérieur simple et même un peu rude, il cachait un grand fonds de bonté et une modestie peu commune. Profondément estimé pour sa vertu et son savoir, de tous ceux qui le connaissaient, il laisse après lui un nom dont sa patrie aime à s'honorer. Son corps fut inhumé au cimetière du P. La Chaise. M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut, et son collègue à la bibliothèque, prononça au bord de sa tombe un discours dont nous citerons les passages suivans, qui serviront à faire mieux connaître cet homme de bien, ce savant modeste :

« Héritier d'un nom honoré depuis près d'un siècle dans la » bibliothèque du roi, M. Capperonnier y fut admis très-» jeune, et s'y renferma toute sa » vie : l'on peut dire qu'il n'a » guère traversé le monde, que » pour se rendre de son collége, » où il commença ses études, à » la bibliothèque, où il les ache-» va; ou plutôt, la bibliothèque » fut pour lui le monde. Cin-» quante-sept années de services » rendus aux lettres ou à ceux » qui les cultivent, ont marqué » sa carrière. Quel éloge, qu'une » telle constance dans de sembla-» bles travaux !

» Une vie si pleine succédant à » une éducation si mâle, ne pou-» vait avoir que des loisirs aussi » laborieux que l'une, aussi cul-» tivés que l'autre. Dans les courts » intervalles de repos que M. Cap-» peronnier dérobait, non au pu-» blic, mais à lui-même, il donna » des éditions ou retoucha des » traductions d'auteurs latins. » Depuis, satisfait d'avoir montré » son savoir, il sembla ne plus » chercher qu'à se rendre utile » aux autres. Jamais, s'il est per-» mis de le dire, il ne fut d'hom-» me plus désintéressé, de toute » manière : acquérir et donner » étaient pour lui la même chose, » et cet usage qu'il faisait de son

» bien s'étendait aux fruits de ses » études, comme à ceux de ses » économies. »

Voici en quoi consistèrent les travaux littéraires de M. Capperonnier. Invité par le libraire Barbou, à donner ses soins à la suite de la jolie collection d'auteurs latins, qui porte le nom de cette famille d'imprimeurs, il publia successivement durant l'espace de 15 ans : *Justin*, *Eutrope* et *Aurelius Victor* (1793, un vol.), *Virgile* (1790, 2 vol.), *Horace*, *Catulle*, *Tibulle* et *Properce*, le *Prædium Rusticum* du P. Vanmières (deux éditions). On lui doit encore les deux ouvrages suivans, où sa part d'éditeur fut beaucoup plus considérable.

I. *Académiques de Cicéron, avec le texte latin de l'édition de Cambridge et des remarques nouvelles, outre les commentaires de Davies et de Bentley, suivies du commentaire latin de Pierre de Valence, trad. par David Durand; nouv. édition, revue, corrigée et augmentée de la traduction française du commentaire de Valence, par M. de Castilhon.* 1796, 2 vol. in-12.

II. *Quintilien, de l'Institution de l'orateur, traduit par M. l'abbé Gedoyn; 4e édition, revue, corrigée et augmentée des passages omis par le traducteur, d'après un mémoire manuscrit de M. Capperonnier* (Claude). 1803, 4 vol. in-12.

On a publié le *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Capperonnier.* Paris, Debure, 1821. in-8° de 6 feuilles un quart.

(Cet article a été rédigé en grande partie sur les notes fournies par M. Thory, parent de feu M. Capperonnier et premier employé à la bibliothèque du roi.)

CHABEAUSSIÈRE (La), *Voy.* LA CHABEAUSSIÈRE.

CHEVRET (Jean), né à Meulan le 15 mars 1747, employé à la bibliothèque du roi depuis 1765; est mort à Meulan le 15 août 1820. Il a publié durant le cours de la révolution diverses brochures morales ou politiques. On y voit que l'auteur avait embrassé la cause de la liberté avec un enthousiasme qui l'entraîne souvent dans la déclamation, mais qui ne lui fit jamais oublier les principes religieux et chrétiens, dont il se montre partout vivement pénétré. Voici la liste de ses écrits, telle qu'il l'a inscrite lui-même dans le Catalogue des auteurs, à la bibliothèque du roi.

Liste des ouvrages de J. Chevret.

I. *Epître à l'humanité et à la patrie en particulier, sur le bon ordre et l'idée de la véritable liberté.* Au temple de la Vérité, 1789, in-8°.

II. *Manuel des citoyens français (ouvrage historique et politique), suivi de plusieurs lettres relatives à l'éducation*, 1790, in-8°.

III. *De l'amour et de sa puissance suprême, ou développement de ses œuvres dans la nature et dans nos cœurs.* Paris, Barrois jeune, 1791, in-8°.

IV. *Tableau central des opinions et de l'éducation publique, gravé et présenté à l'Assemblée nationale constituante, qui en a agréé l'hommage le 18 juillet* 1791. Feuille in-fol., avec des explications in-8.

V. *Etrennes à la jeunesse française*, 1792, in-8.

VI. *Principe universel d'éducation, et motif obligatoire d'u-*

nion et de paix pour tous les hommes, toutes les nations, ou la véritable Philosophie parlant aux yeux pour éclairer l'esprit et régler le cœur. 1792, in-8.

VII. *De l'éducation dans la république, et de ses moyens de prospérité et de gloire*. 1792, in-8. de 16 pages.

VIII. *Principes de sociabilité; ou nouvel Exposé des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen*. Paris, 1793, in-8.

IX. *Prospectus du Tableau des sciences et des arts, et Manuel des gens de lettres, des amateurs des sciences et des arts, des bibliographes et des libraires*. in-8. de 16 pages.

X. *Œuvres philosophiques, politiques, morales et d'éducation*. 1789-1793, in-8. — *En France; aux amis de la vérité, de la justice et de la paix, et à l'amour de la liberté, de l'égalité, de la patrie et des lois*.

« A cette note, donnée par M. Chevret lui-même, je ferai, dit M. Beuchot, quelques additions. L'*Explication* accompagnant le n° IV a été réimprimée et reproduite sous le titre de *l'Homme rappelé à lui-même et au principe universel des êtres, de la science et du vrai bonheur, ou Explication succincte du tableau central des opinions et de l'éducation publiques*. Nouvelle édit. Paris, chez les frères Chevret, an V (1797), in-8.

« Le n° X est le recueil des n°s IV (nouvelle édit.), VI, VII et IX.

« En tête de ce n° X est une *Table des Œuvres de Jean Chevret*. Parmi les ouvrages énumérés dans cette table, il y en a un que l'auteur n'a pas compris dans sa liste qu'il a inscrite au catalogue de la bibliothèque du roi. Cet ouvrage, qu'au reste je ne connais pas, serait intitulé : *A la souveraineté du peuple français*.

« Enfin une note manuscrite et autographe qui se trouve sur l'exemplaire que je possède des *Œuvres philosophiques, politiques, morales et d'éducation, de Jean Chevret*, mentionne vaguement : *Autre Prospectus intitulé Tableau central*. » (Bibliographie de la France. 1820, n° 50, p. 699.)

CLÉRISSEAU (Charles-Louis), architecte, est mort à Auteuil, le 19 janvier 1820, dans sa 99e année. Sa carrière fut toute consacrée aux arts. Il était membre de la légion d'honneur, doyen de l'ancienne académie de peinture et sculpture de Paris, membre de celles de Londres, St.-Pétersbourg et Rouen, et prenait le titre de premier architecte de Catherine II, impératrice de Russie. Il avait publié en 1778, *Antiquités de la France : monumens de Nîmes*; in-fol. max., 42 planches. Cette édition, moins complète que la suivante, a l'avantage de contenir les premières épreuves. — Nouvelle édition. Paris, P. Didot l'aîné (avec le texte historique et descriptif, par J.-G. *Legrand*, gendre de Clérisseau), 1806, 2 vol. in-fol. max., dont le second contient 63 pl. M. Brunet remarque (*Manuel du libraire et de l'amateur*) que l'on a tiré séparément, pour les joindre à la première édition, le texte et les 21 planches supplémentaires. On a publié en 1820, chez le libraire Tilliard, le *Catalogue de la bibliothèque de M. Clérisseau*.

COLBERT (Édouard-Charles-

VICTURNIN DE), né en 1758, était entré au service de mer en 1774. Après avoir fait la guerre d'Amérique, dans laquelle il obtint la décoration de Cincinnatus, il fut nommé capitaine de vaisseau en 1791, et chevalier de Saint-Louis. Il émigra, et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes. Muni des ordres du comte d'Artois, il se rendit en 1795 à Quiberon. Ayant eu le bonheur d'échapper au désastre de cette journée, il vint dans la Vendée trouver le garde-chasse du comte de Colbert-Maulevrier, son frère, Stofflet, dont il se fit aide-de-camp. Après la mort de Stofflet, Colbert passa en Amérique. Rentré en France, il épousa en 1803 mademoiselle de Montboissier, petite-fille de Malesherbes. Après la Restauration de 1814, il fut nommé capitaine des gardes du pavillon amiral, membre d'une commission de la marine pour régler les grades et récompenses dans ce corps; parti de Paris en mars 1815 pour rejoindre le duc d'Angoulême, il demeura dans le midi de la France pendant les cent jours. Député d'Eure-et-Loir à la chambre de 1815, ses opinions furent celles de la majorité de cette chambre. Il fit partie de la commission chargée, le 4 novembre 1815, de l'examen du projet de loi sur les compagnies départementales, et proposa, le 2 décembre suivant, de substituer dans les différens codes les mots *roi*, *royal*, *royaume*, aux mots *empereur*, *impérial*, *empire*, et d'ordonner qu'on formât une commission pour procéder à la révision générale et à la rédaction nouvelle de tous les codes français. En 1816, il fut nommé contre-amiral, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. L'ordonnance du mois d'octobre 1817 l'atteignit, et il fut mis à la réforme. Le chagrin profond qu'il en ressentit parut altérer sa santé, et une longue et douloureuse maladie le conduisit au tombeau le 2 février 1820. Le roi a accordé à sa veuve une pension de cinq mille francs.

On trouve une Notice sur Colbert dans *le Moniteur* du 7 février 1820.

COLLIN DE BAR (ALEXIS-GILLES-HENRI), naquit en 1768 à Pondichéri, chef-lieu des possessions françaises dans les Indes orientales, d'une ancienne famille originaire de Lorraine, et qu'on prétend même descendre des comtes de Bar. Il fut nommé en 1785 secrétaire de l'intendance de Pondichéri, la même année assesseur au tribunal inférieur, puis président de la cour supérieure de la même ville. En 1803, il y exerçait les fonctions de commissaire de justice, et, au départ de la division française, il fut fait prisonnier par les Anglais. Il fut nommé en 1814 membre des ordres de la légion d'honneur et de Saint-Michel, et investi de la charge de procureur-général des cours supérieures de l'Inde. Il est mort à Paris, d'une apoplexie foudroyante, le 2 juillet 1820. Collin a publié :

Histoire de l'Inde ancienne et moderne, ou l'Indoustan considéré relativement à ses antiquités, à sa géographie, à ses usages, à ses mœurs, à la religion de ses habitans, à ses révolutions politiques, à son commerce et à son état actuel; avec une carte de

l'Inde et les subdivisions actuelles de l'Indoustan, avec des pièces inédites à l'appui.* Paris, Le Normant, 1814, 2 vol. in-8.

Collin a puisé pour composer son ouvrage, l'un des plus complets que nous ayons sur ce sujet, à toutes les sources connues, qu'il a su analyser avec exactitude et précision. Natif et habitant de l'Inde, témoin de la plus grande révolution politique (celle de la chute de l'empire de Mysore) dont ce pays ait été le théâtre, il s'est trouvé à portée d'en bien connaître l'histoire.

COMBES-DOUNOUS (Jean-Jacques), naquit à Montauban, dans la religion protestante, le 22 juillet 1758. Il apprit le grec sans maître, et les mathématiques sous la direction d'un M. Vallette qui avait été long-temps le secrétaire de Voltaire. Après avoir fait ses cours de droit à Toulouse, il embrassa la profession d'avocat, du petit nombre de celles qui, avant la révolution, n'étaient point fermées à ceux de sa croyance. Combes-Dounous adopta les principes de la révolution. Il se trouvait à Paris lorsqu'elle éclata. Dans cette ville, il avait fait la connaissance de lord Henri Pelty, depuis très-honorablement connu dans l'opposition du parlement britannique, sous le titre de marquis de Lansdown. Cette liaison fit naître en lui le désir de visiter l'Angleterre. Les recommandations de lord Pelty contribuèrent beaucoup à lui rendre ce voyage agréable et précieux; il a toujours conservé depuis des relations avec des hommes de lettres anglais.

Rentré dans sa patrie, Combes-Dounous fut élu juge au tribunal de district de Montauban, et ensuite président du département du Lot. Il passa 13 mois dans les prisons, sous le régime de la terreur. Comme tous les esprits droits, il trouva, dans la tyrannie de cette époque, de nouveaux motifs d'aimer la liberté. Au sortir des prisons, il entra à cette première école normale, où presque tous les hommes de mérite de ce temps ambitionnèrent d'être auditeurs. Il fut nommé en l'an IV commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel du département du Lot. Il obtint l'emploi analogue en l'an VII, auprès de l'administration civile du même département. Élu la même année député de Tarn-et-Garonne au Conseil des cinq-cents, Combes-Dounous ne se sépara point des patriotes éclairés à l'époque du 18 brumaire; comme la plupart d'entre eux, il rentra dans l'obscurité après cette révolution, et ne devint juge au tribunal civil de Montauban qu'en 1810. Durant sa retraite, M. Combes-Dounous s'adonna tout entier à la littérature grecque et à l'étude de la philosophie platonicienne, qui, à ce qu'il paraît, avait altéré dans son esprit les dogmes du christianisme; du moins, c'est ce qu'il est permis de conclure de son *Essai historique sur Platon*, où le christianisme est attaqué directement, et ses plus admirables préceptes représentés comme absurdes et ridicules. Jésus-Christ est plusieurs fois désigné, dans l'ouvrage de M. Combes-Dounous, comme *le Socrate de Jérusalem*. Après avoir mêlé à une très-savante vie de Platon, des suppositions et des sarcasmes

hasardés, l'auteur pose les bases d'un *Évangile de la raison*, dont il prophétise l'adoption. Cet ouvrage est encore remarquable sous le rapport politique. M. Combes-Dounous qui, dans sa préface, exalte les talens militaires et la grandeur d'ame de Bonaparte, s'élève avec la plus vive chaleur, dans le cours de son livre, contre la tyrannie, dans des termes qui ne permettent guère de douter qu'il n'eût en vue celui qui l'exerçait alors. A propos de l'espoir que montre Denys l'Ancien de laisser à son fils un pouvoir tissu de fil de diamant, l'auteur s'écrie : « C'est ainsi que calculent les ty» rans. Ils croient sérieusement » travailler pour les siècles, lors» qu'ils ne font au vrai que des » bulles de savon : témoin Denys, » témoin Alexandre, témoin Cé» sar, témoin Attila, témoin les » Abdoulrahman, témoin Tha» mas-Kouli-Khan, témoin Bor» gia, témoin.... Dans deux mille » ans d'ici, on pourra allonger » cette note. » Et la censure impériale, qu'il faut sans doute accuser de distraction plutôt que d'indulgence, a laissé passer tout cela ! Ce n'est pourtant pas la première fois que des éloges mensongers ou exagérés ont servi de passe-port à des vérités timides. Toutefois, cette manière d'agir sied mal à la vérité ; un silence sévère convient mieux à sa dignité. M. Combes-Dounous fut élu en 1815 député du département de Tarn-et-Garonne à la chambre des Représentans. Il y vota silencieusement avec les amis de la liberté. Il fut contraint, en 1816, de se démettre de sa modeste place de juge de première instance, qui lui fut pourtant rendue le 26 mars 1819. Une attaque d'apoplexie foudroyante mit fin à ses jours, le 14 février 1820. Il était membre et l'un des fondateurs de l'académie de Montauban, de celle de Caen, de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris, et de quelques autres compagnies savantes.

Liste des ouvrages de J.-J. Combes-Dounous.

I. *Introduction à la philosophie de Platon, traduite du grec d'Alcinoüs*. Paris, 1800, in-12.

C'est l'unique traduction française de cet ouvrage.

II. *Dissertations de Maxime de Tyr, traduites sur le texte grec, avec des notes critiques, historiques et chronologiques*. Paris, 1802, 1 vol. in-8°.

III. *Essai sur la divine autorité du Nouveau-Testament, traduit de l'anglais de David Bogue*. An XI (1803), in-12.

IV. *Histoire des guerres civiles de la république romaine, traduite du grec d'Appien*. Paris, 1808, 3 vol. in-8°.

V. *Essai historique sur Platon, et coup-d'œil rapide sur l'histoire du platonisme, depuis Platon jusqu'à nous*. Paris, 1809, 2 vol. in-12.

C'est une introduction à une édition complète des *Œuvres de Platon*, soit par Grou, soit par Combes-Dounous.

VI. *Notice sur le 18 Brumaire, par un témoin oculaire, qui peut dire :* Quod vidi testor. (Anonyme.) Paris, Schœll, 1814, in-8°.

VII. *Essai sur l'évidence de la révélation, traduit de l'anglais de Robert Haldane*. Montauban, Fontanel, 1820, in-8°, tome Ier.

Combes-Dounous avait encore publié en 1789, une brochure politique intitulée : *Mémoire*, et adressée aux états-généraux.

Manuscrits de J.-J. Combes-Dounous.

Voici quelques renseignemens sur les travaux qu'a dû laisser en porte-feuille le savant qui fait l'objet de cet article. Ces renseignemens sont extraits d'une lettre adressée par l'auteur lui-même à M. A. Péricaud l'aîné, de Lyon, et que celui-ci a bien voulu nous communiquer.

Montauban, 12 mars 1815.

« .... J'ai été flatté de lire » dans votre lettre du 20 décem» bre, ce que vous avez eu la » bonté de dire à mon sujet, tou» chant une traduction en fran» çais des quatre *Oraisons de* » *Dion Chrysostôme* περὶ βασιλείας » (sur la royauté). Certes, je ne » demanderais pas mieux que d'ê» tre en mesure de publier cette » partie importante des travaux de » cet illustre orateur;.... mais ce » que j'ai déjà fait à cet égard se ré» duit à si peu de chose, que je n'y » saurais sérieusement songer en » ce moment.... Je suis parfaite» ment en mesure ou pour com» pléter *Appien*, en imprimant » séparément tout le reste de » cet historien (Voyez n° IV), ou » pour donner une édition com» plète du tout. — Les libraires » que vous désignez aimeraient» ils mieux faire un *Polybe?* » Vous savez tout ce que la tra» duction de dom Thuillier, si » prodigieusement gonflée par » les commentaires de Folard, » laisse à désirer. J'en ai fait une » nouvelle sur la dernière et pré» cieuse édition grecque et latine » du savant Schweighæuser, et » je peux la mettre sous presse » quand on voudra. Ce serait, je » pense, l'affaire de quelques bons » volumes in-8°. — Les libraires » en question trouveraient-ils » cette opération trop forte? Je » pense leur offrir quelque chose » de moins considérable, et à la » publication de quoi, pour ma » part, j'attacherais plus d'im» portance. C'est une traduction » des *Discours ou sermons d'É*» *pictète par Arrien*. Cet ouvrage, » le plus beau sans doute de la » doctrine des stoïciens, fut très» imparfaitement traduit, dans » les premières années du 17e siè» cle; et, ce qu'il y a de plus re» marquable, c'est qu'aucun de » nos bibliographes... n'a eu con» naissance de cette traduction. » Dacier, dans son *Nouveau Ma*» *nuel d'Épictète*, n'a fait que » déchiqueter Arrien, et certes, » à mon avis, le grand ouvrage » dont Arrien a fait l'extrait, sous » le titre de *Manuel*, est bien » aussi digne, sinon plus, de la » méditation des sages, que le » *Manuel* lui-même. Ce travail » tiendrait, je crois, dans un fort » volume in-8°. Il est prêt..... »

Nous savons d'autre part que dans les dernières années de sa vie, M. Combes-Dounous devait fournir des matériaux pour une traduction des *Œuvres complètes de Platon*, dont le libraire F.-I. Fournier aurait été l'éditeur. Il a de plus laissé en manuscrit: Une version latine et française du Traité de la différence entre la philosophie d'Aristote et celle de Platon, par Gemisthe Plethon, qu'il se proposait de publier sur trois colonnes, avec un texte grec revu

et collationné sur les manuscrits de la bibliothèque du roi, et précédée d'une préface écrite en latin ; une traduction de l'oraison prononcée par le sophiste Thémistius devant l'empereur Jovien ; trois dialogues d'Eschine le platonicien ; enfin, une tragédie intitulée, *Mysus, ou la prise de Mégare*, car M. Combes-Dounous cultiva en secret la poésie française.

COULON (Claude-Antoine), naquit à Salins, en Franche-Comté, et obtint le titre de vicaire-général du diocèse de Nevers. Il émigra en Angleterre, dès les premières années de la révolution, et s'adonna avec succès à la prédication dans les églises catholiques de Londres. Il ne revint en France qu'à l'époque de la Restauration, et reprit à Paris l'exercice de la chaire avec le titre de prédicateur ordinaire du roi. Il est mort dans cette ville, le 10 mars 1820, dans sa 75e année, à la suite d'une fièvre catharrale. L'abbé Coulon fut partisan et défenseur des principes gallicans, comme le prouve le seul ouvrage de lui que nous connaissions, et qu'il publia durant son émigration sous le titre suivant :

Abrégé du célèbre ouvrage de M. Bossuet, intitulé : Défense de la déclaration du clergé de France de 1682, *ou Exposition des principales preuves établies par ce savant pontife, avec la réponse à toutes les plus importantes objections de ses adversaires*. Londres, Dulau, 1813, in-8°.

On changea en 1814 le frontispice, non pour représenter le volume comme une seconde édition, mais pour y mettre l'adresse d'un libraire français (M. Méquignon junior).

CRILLON (Berton des Balbes duc de), connu dans l'histoire de l'Assemblée contituante, sous le nom de *comte* de Crillon, ou Crillon le *jeune*, pour le distinguer du *marquis* de Crillon, ou Crillon l'*aîné*, son frère, et comme lui membre de la même assemblée, naquit en l'année 1748. Il était fils du duc de Crillon-Mahon, et petit-neveu du *brave* Crillon, le compagnon d'armes de Henri IV. Après avoir servi avec distinction dans toutes les guerres qui se firent sous Louis XV, M. de Crillon le père avait passé au service d'Espagne. Son fils jeune encore y entra avec lui ; mais comme l'Europe jouit d'un intervalle de paix assez long, après la guerre de sept ans, le jeune Crillon employa ce temps de calme, à parcourir pour son instruction la plus grande partie de notre continent.

Quand la querelle de l'Angleterre avec l'Amérique eut occasionné une rupture avec l'Espagne, M. de Crillon suivit son père dans la brillante expédition de Minorque, à laquelle il prit une part active, et ce fut lui qui fut chargé de recevoir la capitulation du général anglais. Peu de temps après il commanda la brigade française dans l'expédition moins heureuse de Gibraltar. Revenu dans sa patrie, après la signature de la paix, M. de Crillon continua de commander le régiment de Bretagne, qu'il avait conduit aux deux expéditions dont nous venons de parler, et il ne tarda pas à être fait officier

général. Mais les événemens de la révolution le jetèrent bientôt dans une autre carrière.

Grand bailli d'épée du Beauvaisis, il fut député de la noblesse de ce bailliage aux états-généraux de 1789, où il embrassa le parti populaire et passa l'un des premiers de son ordre dans la chambre du tiers-état. Il fit imprimer alors un ouvrage de Dumouriez en faveur du vote par tête, et présenta ce général au club des amis de la constitution. Le duc de Crillon avait formé chez lui une société qui fut le noyau du club de 1789, depuis club des Feuillans.

Voici l'indication de ses travaux à l'Assemblée constituante:

En 1789, le 1er juillet, il s'opposa à l'envoi de commissaires au roi, pour réclamer la liberté de deux gardes françaises, arrêtés pour cause d'insubordination, et que le peuple avait délivrés ; le 11, il fut d'avis de s'en rapporter à la parole du roi, qui avait assuré la députation de l'assemblée, par l'organe du garde-des-sceaux, que les troupes rassemblées près Paris n'avaient d'autre destination que le maintien de l'ordre ; le 12 novembre il demanda que les départemens fussent divisés, en 3, 6, ou 9 districts ; le même jour il proposa et fit adopter, malgré de vives réclamations du côté gauche, un décret portant : Que l'assemblée partageait le vœu du roi, qui avait sollicité son indulgence en faveur du parlement de Rouen, coupable d'avoir protesté contre le nouvel ordre des choses ; le 17 il fut d'avis de ne former qu'une assemblée électorale par département ; le 9 décembre il vota pour que les procureurs-syndics des districts pussent être indéfiniment réélus.

En 1790 le 15 mars, il vota pour la suppression de la gabelle ; le 17 avril, il appuya la conversion proposée des billets de la caisse d'escompte en promesses d'assignats ; le 18 mai, il prononça une opinion remarquable, où il établit que le droit de déclarer la guerre appartient au corps législatif, et celui de conclure la paix, au roi, avec des exceptions ; il parla le 5 juin sur le traitement des ministres, et le 24, sur celui des évêques *in partibus*, des curés et bénéficiers ecclésiastiques supprimés ; le 15 juillet, il fut d'avis que la fixation des grades militaires n'appartenait pas à l'assemblée ; il parla encore plusieurs fois dans la séance du 22, sur l'organisation de l'armée ; le 7 août, il fit adopter un décret pour réprimer l'insubordination des régimens de Champagne et de Poitou ; le 9 septembre, il parla sur la réunion de l'arme de l'artillerie et de celle du génie ; le 16, sur le non-paiement des dîmes et droits de champart dans la Dordogne ; le 25 octobre, il fit décréter une haute-paie pour les soldats en garnison sur les vaisseaux ; le 9 décembre, il justifia M. de La Fayette du reproche d'avoir outrepassé ses pouvoirs dans l'affaire de Nancy ; le 26, il présenta à l'Assemblée constituante le tableau des travaux qui devaient être terminés durant sa session, et dont elle ordonna l'impression.

En 1791, le 10 février, il vota contre l'admission dans l'armée de régimens étrangers, en appuiant toutefois une exception en

faveur des Suisses; le 4 avril, il demanda les honneurs décernés aux grands hommes, pour le jeune Désilles tué à Nancy, en s'opposant à une émeute; le 12, il fit décréter que les départemens feraient passer de suite l'état de la valeur présumée des domaines nationaux de leur arrondissement, servant de gage aux assignats; le 28, il appuya la proposition d'envoyer des troupes et des commissaires civils à Avignon pour y soutenir les droits du saint-siége; le 6 mai, il approuva l'émission de petits assignats, accompagnée de celle d'une grande quantité de monnaie de cuivre, à laquelle on consacrerait la matière des cloches; enfin, lors de la fuite du roi, dans la séance du 21 juin, il proposa de confier l'autorité à un comité de cinq personnes.

On trouve dans les *Moniteurs* des 25, 26 et 27 octobre 1791, une correspondance entre l'abbé Sieyes et M. de Crillon, dans laquelle celui-ci repousse le reproche que lui avait adressé Sieyes, d'avoir coopéré à la multiplication des municipalités, et déclare qu'il n'a pris aucune part à l'organisation du nouveau système municipal; il fut accusé dans les journaux de 1792 d'intrigues en faveur de la royauté, de concert avec un parti d'émigrés; on le retrouve cette même année à l'armée du maréchal Lukner. Il ne paraît pas que M. de Crillon ait quitté la France pendant la révolution, seulement il chercha la retraite et l'obscurité, où la persécution était néanmoins venue l'atteindre, lorsque le 9 thermidor le sauva du danger dont son nom seul le menaçait. Il n'exerça d'autre fonction publique, sous le gouvernement impérial que celle de membre du Conseil général du département de l'Oise, et l'on trouve son nom au bas d'une adresse de ce corps à l'empereur, du mois de janvier 1813. Après la Restauration, il fut compris dans la seconde création de pairs, du 17 août 1815, et il n'oublia pas dans la nouvelle assemblée les opinions qu'on lui avait vu professer dans l'Assemblée constituante. Il mourut à Paris, le 27 janvier 1820, âgé de 72 ans. Il avait hérité, de son père, le titre de duc, et la grandesse d'Espagne de première classe. Ses dépouilles mortelles ont été transportées dans sa terre de Crillon, près Beauvais, département de l'Oise.

On trouve une notice sur M. de Crillon dans le *Moniteur* du 31 janvier 1820; M. d'Herbouville, pair de France, beau-père de l'un des fils de M. de Crillon, a prononcé son éloge dans la chambre des pairs, séance du 9 février.

CUBIÈRES (MICHEL DE) (1), nommé aussi DORAT-CUBIÈRES, et CUBIÈRES-PALMEZEAUX, ou enfin ENÉGISTE-PALMEZEAUX, naquit à Roquemaure, département du Gard, le 27 septembre 1752. Cadet d'une famille noble, son père lui fit prendre la tonsure à l'âge de dix à douze ans, et l'en-

(1) Il paraît que M. de Cubières ne savait pas lui-même au juste quels étaient ses prénoms; car dans une Notice pseudonyme écrite et publiée par lui à la tête de ses *Œuvres dramatiques*, on lit: « Il (M. de Cubières) » signe toujours *M. C. Palmézeaux*, » ce qui veut dire *Marc*, *Michel*, ou » *Marie*. » (t. I, p. 68.)

voya d'abord faire ses études à Orange, ensuite à Nîmes, enfin au petit séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il avait suivi dans cette maison un cours de philosophie, et il allait commencer sa théologie, lorsqu'il se fit renvoyer à cause de sa conduite peu réglée et aussi pour avoir fait insérer quelques vers dans l'*Almanach des muses* de 1770. C'est au séminaire qu'il avait déjà composé son premier opuscule poétique, une *Héroïde* de saint Jérôme, adressée à une dame romaine: elle parut accompagnée de quelques poésies fugitives, dont les journalistes d'alors, et entre autres Fréron, dans l'*Année littéraire*, firent l'éloge. Cette pièce a été plusieurs fois réimprimée et il est assez remarquable que la première édition, que l'auteur a donnée au séminaire, est celle qui renferme le plus de choses licentieuses ou indécentes. On obtint bientôt pour Cubières la place d'écuyer de madame la comtesse d'Artois, mais son goût pour la littérature se trouvant encore contrarié par son service, il obtint la permission de traiter de sa charge.

Depuis cette époque il s'abandonna sans réserve à la déplorable facilité de rimer dont la nature l'avait doué; il inonda de ses poésies *légères* et *fugitives* les almanachs et recueils littéraires de toute sorte, ce qui a fait dire de lui par Rivarol (*Almanach des petits grands hommes*, article *Cubières*), qu'il était la *providence des journaux*. Il se présenta plus d'une fois, mais toujours vainement aux concours de poésie et de prose de l'académie française, pour les éloges de Voltaire et de Fontenelle, et à l'académie de Nîmes, pour l'éloge de Boileau; cette fois ce fut pour dénigrer le poëte et non pour faire son panégyrique. Cubières a publié aussi un très-grand nombre de pièces de théâtre; quelques-unes n'ont pas été représentées, et parmi celles qui le furent la plupart sont tombées, ou n'ont obtenu qu'un succès éphémère. La révolution ne pouvait pas échapper à la muse de Cubières; il en célébra dans ses vers toutes les phases sans exception; toutefois, il ne se borna pas à la chanter, il l'activa par ses déclamations, à une époque où il eût été sage de travailler à la ralentir.

Cubières se trouvait en Italie en 1790, avec la comtesse Fanny de Beauharnais; il la quitta pour venir en France, où il devint un des coryphées de la société des Neuf-Sœurs. Depuis lors jusqu'au 10 août 1792, il fit souvent parler de lui dans les journaux, par ses ouvrages de circonstance et par ses déclamations. Cubières fut membre du Conseil-général de la commune, qui s'installa elle-même le 10 août. Voici ce que Prudhomme raconte à ce sujet. « Pour être » nommé ce jour-là au corps » électoral, il déclara, dans la » tribune de la section de l'Unité, » que sa mère avait commis un » crime en le faisant noble, parce » que son père ne l'était pas. » Se trouvant à son tour d'inspection au Temple, et ayant vu l'exactitude avec laquelle Louis XVI observait le jeûne des Quatre-Temps et faisait ses prières, il en rendit compte, et conclut que ce prince était un dévot, et par conséquent un tyran, attendu que Louis XI et Philippe II, roi

d'Espagne, avaient été à la fois dévots et oppresseurs. Le 18 d'avril 1794, il déposa sur le bureau du Conseil général de la Commune, différentes attestations, pour constater que son père, sa mère et lui, ont toujours été francs-roturiers. Il offrait toutefois sa démission de la place de secrétaire-général de la Commune, pour se conformer à la loi, qui éloignait tous les nobles des fonctions publiques, loi dans laquelle il se voyait compris, disait-il, par l'*impéritie* des imprimeurs, qui dans quelques-uns de ses ouvrages avaient fait précéder son nom du titre de *chevalier*. La démission fut acceptée.

Cubières continua cependant à figurer, mais toujours en sous-ordre, parmi les jacobins. Ayant voulu dédier un recueil de vers à la femme de Chaumette, procureur de la Commune, celui-ci lui répondit : « Ma femme est » une femme de lettres ; ses œu» vres sont dans le tiroir de ma » commode. » Ouvrant alors ce tiroir, il fit voir au poëte de vieux bas, que sa femme marquait. Madame Roland n'a pas ménagé Cubières dans ses *Mémoires*, où elle lui reproche d'avoir *prêché le sans-culotisme comme il chantait autrefois les grâces ; et fait des vers à Marat, comme il en faisait à Iris*. Tout le passage est écrit *ab irato*, et le pauvre Cubières s'y trouve peint avec la plus cruelle énergie. Il paraît cependant qu'il y eut dans sa conduite beaucoup plus de faiblesse ou d'inconséquence, que de noirceur. « Ses écrits dictés (c'est lui-même » qui parle) par des circonstances » impérieuses, par la crainte des » persécutions, ou de la mort mê» me, ont pu quelquefois porter » un caractère entièrement op» posé à celui de l'auteur. » D'ailleurs Cubières a beaucoup trop donné prise au ridicule comme littérateur, pour laisser tant de place aux traits de l'indignation. Ce ridicule tenait à la prolixité, à la versatilité, à l'intarissable abondance de sa muse, autant qu'à la médiocrité de son talent. Il fit beaucoup rire en 1805, à l'occasion d'une assez mauvaise tragédie qui lui était tombée entre les mains, et qu'il voulut attribuer au grand Corneille ; mais il n'y eut plus assez de sifflets dans Paris, lorsqu'après avoir *refait* la *Phèdre* de Racine, il voulut la faire jouer au théâtre de Molière, sous le titre d'*Hippolyte*. A cette occasion il fut mis en scène au Vaudeville dans *Cassandre aveugle*. Dorat est un surnom qu'il prit à l'époque où il devint à la mode de se débaptiser, sous prétexte d'une vive admiration pour les talens de ce poëte médiocre, qu'il prône immodérément dans plusieurs de ses écrits. Rétif de la Bretonne fut encore un des objets de son admiration outrée. Editeur de l'un de ses romans, Cubières, après avoir fait le récit de mille turpitudes de son *ami*, déclare que Rétif mérite des autels, et se met sérieusement en colère contre l'académie qui ne s'est pas empressée de l'admettre dans son sein. Il va jusqu'à dire aux académiciens : « Vous pré» tendez, Messieurs, que son style » est lâche, et c'est vous qui êtes » des lâches. » La veuve de Rétif de la Bretonne adressa alors (16 février 1810) au rédacteur du *Journal de l'Empire*, une vive réclamation contre l'ouvrage de

Cubières. Par suite de ces divers incidens et à l'occasion de plusieurs de ses ouvrages, Cubières-Palmezeaux a été long-temps en possession de servir de plastron aux quolibets des journaux, et il faut convenir qu'il leur prêta largement le flanc. Sylvain Maréchal l'a compris dans son *Dictionnaire*, au nombre des athées célèbres; mais il a réclamé contre cette imputation dans la Notice sur sa vie, que nous avons citée précédemment. Le nom de Cubières était à peu près tombé dans l'oubli, lorsqu'il est mort à Paris, le 23 août 1820, âgé de soixante-huit ans. Il était membre de la *Société libre des sciences, lettres et arts*, qui est aussi appelée *Institut libre*, et de l'académie de Dijon. Nous allons essayer de donner le catalogue de ses ouvrages, quoique nous n'espérions pas atteindre à une exactitude complète, que Cubières lui-même eût sans doute été en peine de garantir.

Liste des ouvrages de M. de Cubières-Palmezeaux.

I. *Lettre de S.-Jérôme à une dame romaine, héroïde, suivie de pièces fugitives.* Paris, Monori, 1773.

Cet ouvrage a eu plusieurs édit. L'une d'elles porte le titre de *Lettre d'un solitaire de Chalcide à une dame romaine.*

II. *Réponse d'un jeune penseur à madame la comtesse de Beauharnais.* 1773. (En vers.)

Réimprimé dans l'*Almanach des muses de* 1773, sous ce titre: *Le Pour et le Contre.*

III. *L'Amour et la Gloire*, épître en vers alexandrins, qui a concouru pour le prix de l'académie française, en 1774, suivie de quelques imitations en vers des Idylles de Gessner. Paris, Monori. 1775.

IV. *Épître à mon siècle*, 1775, in-12.

V. *Épître à M. de la Beaumelle aux Champs-Elysées, au sujet de son* Commentaire sur la Henriade. 1776, *in*-12.

VI. *Le Drammaturge*, ou *la manie des Drames sombres*, comédie en 3 actes, en vers, représentée à Fontainebleau devant Leurs Majestés, par les comédiens français, le 29 octobre 1776. in-8.

Cette pièce ne réussit point. Elle est dirigée contre le genre du Drame, dont Cubières, non moins versatile en littérature qu'en politique, s'est déclaré depuis le partisan.

VII. *Galathée*, ou *Suite de la scène lyrique de Pygmalion*, comédie en un acte et en vers libres, représentée au Palais-Royal, le 19 janvier, par les comédiens de S. A. S. Mgr. le comte de Beaujolais, pour l'ouverture de leur théâtre. 1778, in-8. (Il y en a trois éditions.)

Cette comédie fut d'abord représentée à la cour, sur le théâtre de Versailles, le 21 septembre, et sur celui de Fontainebleau, le 8 novembre 1777.

VIII. *Eloge de Voltaire*, poëme de cinq cents vers alexandrins, précédé d'un dialogue en prose, sur le caractère de ce poëte. Paris, Demonville, 1778. — Gueffier, 1783, in-8. — Réimprimé dans les *Veillées des Muses.*

IX. *Les Hochets de ma Jeunesse* (recueil de poésies). Paris, Valeyre, 1780, 2 vol. in-8.

X. *Eloge de Claude-Joseph Dorat*, suivi de poésies qui lui sont

relatives, d'une apologie de Colardeau, d'un dialogue intitulé : *Gilbert et une furie*; de *la Vengeance de Pluton*, ou suite des *Muses rivales* (comédie de La Harpe), et de quelques pièces détachées. Paris, Gueffier, 1781, in-8.

XI. *Fontenelle jugé par ses pairs*, ou *Eloge de Fontenelle*, *en forme de dialogue entre trois académiciens*. Paris, Belin, 1783, in-8. — 2e édit., 1784, avec une *Galerie des événemens* de 1783.

Cet ouvrage a été envoyé au concours de l'académie française. Il a été réimprimé depuis, avec l'ouvrage précédent, sous ce titre : *Fontenelle*, *Colardeau et Dorat*, ou *Eloges de ces trois écrivains célèbres*. Paris, Cerioux, an XI (1803), in-8. Cubières prétend même, dans la notice sur sa vie, qu'il a été traduit en *langues étrangères*.

XII. *Théâtre moral*, ou *Pièces dramatiques nouvelles*, précédé d'un *Essai sur la Comédie*. Paris, 1783-86, Cailleau, 2 vol. in-8.

Plusieurs des pièces que contient ce recueil n'ont pas été représentées, entr'autres le *Concours académique*, ou *le Triomphe des Talens*, comédie en cinq actes et en vers, que l'auteur paraissait considérer comme son chef-d'œuvre dramatique.

XIII. *L'École des Filles*, *histoire morale*. Cassel (Paris), 1784, in-8.

XIV. *La Centenaire de Corneille*, ou *le Génie vengé*, pièce en un acte, en vers libres. 1784.

Cette pièce, donnée à Paris, sur le Théâtre Français, n'y eut qu'une seule représentation.

— *La Centenaire de Corneille*, ou *le Triomphe du Génie*, pièce en un acte, en vers libres, représentée sur les théâtres publics de Rouen et de Bordeaux, le 1er octobre 1784.

Les deux pièces ont été imprimées ensemble (Paris, 1785, in-8.), sous ce titre : *Les deux Centenaires de Corneille*. Cubières avait encore composé une troisième pièce sous ce même titre, mais elle n'a été ni jouée ni imprimée.

XV. *Opuscules poétiques*. 1786, 3 vol. in-18, Orléans, Couret de Villeneuve.

Ces trois volumes ne sont autre chose que les *Hochets de ma Jeunesse*, refondus et augmentés. Il a paru un 4e vol. du même format, sous le nom de *Michel Méthrophile*. Paris, Cailleau, 1791.

XVI. *Lettre à M. de Ximenès*, *sur la funeste influence de Boileau en littérature*. Paris, Royez, 1787, in-8.

L'académie de Nîmes avait mis au concours l'éloge de Boileau; Cubières répondit à cet appel par une diatribe qui fit un peu de scandale. Mercier en prit la défense. On l'a réimprimée avec d'autres pièces, sous ce titre : *Pour et contre Boileau*. Paris, Mongie, an X (1802), in-12.

XVII. *Misogag*, ou *les Femmes comme elles sont*, *roman oriental*. Paris, Poinçot, 1788, 2 vol.

XVIII. *La Jeune Epouse*, comédie en trois actes, en vers, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre Français, le 4 juillet 1788. In-8., 1788.

Dédiée à l'académie de Dijon.

XIX. *Epître à M. le comte François d'Hartig*, *sur la mort de M. le comte de Buffon*. 1788, in-8.

XX. *Voyage à la Bastille*, (en vers et en prose) *fait le 16 juillet 1789, adressé à M. G., à Bagnols en Languedoc.* Paris, 1789, in-8.

Cet opuscule a été plusieurs fois réimprimé.

XXI. *L'Homme d'Etat imaginaire*, comédie en cinq actes et en vers. 1789, in-8.

XXII. *La Mort de Molière*, pièce historique en quatre actes, en vers, et à spectacle; représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre Français, le 29 novembre 1789. Paris, 1788.

Cette pièce, comme on voit, avait été imprimée avant d'être représentée : elle n'eut point de succès à Paris; il n'en fut pas de même en province. Elle fut reprise, au bout de quelques années, sur le Théâtre de Molière et sur celui des Jeunes Elèves. On lui donna alors pour premier titre : *Il n'est plus.* L'auteur a fait un quatrième acte, sous le titre d'*Apothéose*, qui n'a été imprimé qu'avec l'édition de 1802, in-8.

XXIII. *Dorat-Cubières à Jean Acton, suivi d'une Lettre sur la Fédération de* 1790. Paris, Couret de Villeneuve, 1790.

XXIV. *Ma Confession sur quelques poëtes vivans*, ou *les Jugemens alphabétiques* 1790, in-8.

XXV. *La Baronne de Chantal*, drame en trois actes et en vers. 1791, in-8. — Autre édit. Paris, Barbou, an VII.

Cette pièce a été représentée au Théâtre de Molière. La première édition contient aussi la *Lettre de saint Jérôme* (Voyez n° I).

XXVI. *Les Etats-Généraux du Parnasse, de l'Europe, de l'Eglise et de Cythère*, ou *les Quatre Poëmes politiques.* Paris, Couret, 1792, in-8 (avec d'autres poésies).

Les *Etats-Généraux de l'Eglise* avaient paru en 1788, sous le nom de l'abbé Raynal; ceux *de l'Europe* parurent en 1791, in-8; ceux *de Cythère* ont été insérés dans l'*Almanach des Muses.*

XXVII. *Les Rivaux au Cardinalat*, ou *la Mort de l'abbé Maury*, poëme héroï-comique, en quatre chants. 1792, in-8.

Il y en a une édition de l'imprimerie d'Urbain Domergue, et qui n'est qu'en trois chants. Elle a pour premier titre : *Pasquin et Nourry.*

XXVIII. *Coup-d'OEil rapide sur J.-A.-J. Cérutti.* 1792, in-8.

XXIX. *Lettre aux auteurs de la* Chronique de Paris, *sur l'état de la Savoie, relativement à la révolution de France.* Paris, 1792.

XXX. *Les Abeilles*, ou *l'heureux gouvernement, poëme, suivi de vers en l'honneur de Michel Lepelletier, et précédé d'un poëme à Marie-Olympe de Gouges.* Paris, 1793, in-8.

XXXI. *La Mort de Bassville*, ou *la Conjuration de Pie VI dévoilée*, suivi d'un poëme intitulé : *Le Pape malgré lui.* 1793, in-8. (suivi d'un *Précis historique sur Amédée VIII*).

XXXII. *Les deux martyrs de la Liberté*, ou *Portraits de Marat et Pelletier.* 1793, in-8.

XXXIII. *Prophétie républicaine, adressée à M. Pitt et à ses complices.* Paris, 1794.

XXXIV. *Le Calendrier républicain*, poëme, avec la traduction en vers italiens (par Povoleri), mise à côté du texte, suivi de

trente-six hymnes civiques, pour les trente-six décadis de l'année. Paris, Mérigot et Chemin, an VII (1798), in-8. — An VIII, Levacher et Mérigot.

Il avait paru une première édit. de cet ouvrage en l'an V (1795), chez Girot et Teissier, mais sans la traduction italienne.

XXXV. *La marquise de Pompadour*, ou *Germon et Juliette*, comédie en trois actes, en prose. Paris, Barba, an VII (1797), in-8.

XXXVI. *Dieu et les Saints*, poëme, pour servir de suite à celui sur le *Calendrier républicain*, précédé d'un poëme sur *le progrès des Arts*. Paris, Mérigot, an VII (1799).

XXXVII. *Poëme dithyrambique sur l'assassinat des ambassadeurs français à Radstat*. Paris, an VII.

XXXVIII. *Thrasybule*, poëme (sous le nom de Tavel). Paris, an VIII (en l'honneur du 18 brumaire).

XXXIX. *Epître à Virgile*, sur la bataille de Marengo. Paris, 1800, in-12.

XL. *Regrets d'un Français, sur la mort de Latour-d'Auvergne-Corret*, poëme, précédé d'une notice sur ce grand homme. Paris, Hy, an VIII (1800), in-12.

XLI. *Le Défenseur de la Philosophie*, ou *Réponse à quelques Satires dirigées contre la fin du* XVIIIe *siècle*, satire. Paris, Moller et Colnet, an VIII (1800), in-8.

C'est par erreur que M. Ginguené, dans la *Décade philosophique*, attribue cet ouvrage à M. de Piis.

XLII. *La Paix avec l'empereur d'Autriche*, ou *le Traité de Lunéville*, poëme, suivi de l'*Epître à Virgile*, sur la bataille de Marengo. Paris, an IX (1801), in-8.

XLIII. *Le Progrès des Arts*, poëme, suivi de notes très-étendues. Paris, Laran, an IX.

XLIV. *Les Petits Saints*, ou *Epître à Chénier, pour servir de supplément aux* Nouveaux Saints. Paris, 1801, in-8.

XLV. *La Diligence de Lyon*, ou *les Prétentions bourgeoises*, comédie en trois actes, en vers, représentée en prose, sur le théâtre des Jeunes Élèves, à Paris, le 17 thermidor an X. Paris, an X (1802), in-8.

Cette pièce a d'abord été imprimée en prose, dans le 2e vol. du *Théâtre moral*.

XLVI. *Hippolyte*, tragédie en trois actes, imitée d'Euripide, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Marais, le 9 ventose an XI. Paris, 1803, in-8.

XLVII. *La Mort de Caton*, tragédie en cinq actes (publiée sous le nom de Geoffroy). Paris, Masson, an XII (1804), in-8.

XLVIII. *La Double Epreuve*, ou *la Boiteuse et la Borgne*, comédie en trois actes, en prose, représentée sur le Théâtre des Variétés du Palais-Royal, en 1788 et 1789. Paris, 1804, in-8.

Cette pièce avait été imprimée en 1786, dans le 2e vol. du *Théâtre moral*.

XLIX. (Avec Pelletier-Volmérange) *Paméla mariée*, ou *le Triomphe des Epouses*, drame en trois actes et en prose. Paris, Barba, 1804, in-8.

L. *Sylla*, tragédie en cinq actes (publiée sous le nom de P. Corneille). Paris, Masson, an XII (1805), in-8.

Cette pièce est attribuée par les uns au P. Buffier, et par d'autres à Mallet de Brême.

LI. *Nathan le sage*, comédie héroïque, en trois actes, en prose. Paris, Béraud, 1806, in-8.

LII. *La Jeunesse de Beaumarchais*, comédie en trois actes, en prose. Paris, Béraud, 1806, in-8.

LIII. *Ninon de l'Enclos et le prisonnier masqué*, comédie en trois actes, en prose. Paris, Béraud, 1806, in-8.

LIV. *Le Faux Misanthrope, ou le Sous-Lieutenant*, comédie en trois actes, en prose. Paris, Béraud, 1807, in-8.

LV. *L'Institut d'Athènes chez Périclès*, poëme allégorique, suivi de notes. Paris, Prudhomme, 1807, in-8.

LVI. (Avec M. Brès) *La Bataille d'Austerlitz*, poëme en dix chants. Paris, Perronneau, 1807, in-8.

LVII. *La Guirlande de Fanny* (Beauharnais), *pour le jour de sa fête*. Paris, 1808, in-8.

LVIII. *Epître au Grand-Inquisiteur*, précédée d'un *Précis sur les formes judiciaires de l'Inquisition*. Paris, Dabin, 1809, in-8.

LIX. *OEuvres dramatiques de C.-Palmézeaux*, ou *Recueil des pièces de cet auteur qui ont été représentées sur différens théâtres*. Paris, Mme Desmarest, 1810, 4 vol, in-18.

Ce second titre est inexact, car ce recueil ne contient pas toutes les pièces de Cubières qui ont été représentées, et il en contient une (*la Bonne Mère*) qui n'a été représentée que chez madame de Beauharnais, dans son château du Poitou. Voici la liste de ces pièces : tome I, *le Drammaturge*; tome II, *Galathée*, *les Deux Centenaires de Corneille*, *la Jeune Epouse*; tome III, *la Mort de Molière*, *la Double Epreuve*; tome IV, *la Bonne Mère*, *la Diligence de Lyon*, *Hippolyte*. Le 1er vol. contient en outre une notice sur l'auteur, écrite par lui-même, sous la forme d'une *Lettre de C. Bonnefoi aux éditeurs*, et un *Matalogue des ouvrages de Cubières*, extrêmement incomplet et inexact.

LX. *Correspondance dramatique entre M. Mercier, Cubières-Palmezeaux, et M. Simon*. Paris, 1810, in-8.

LXI. *Épître à M. H....* (Hofmann), 1812, in-8.

LXII. *Épître à Gresset, au sujet de la reprise du Méchant*, 1812, in-8.

LXIII. *L'Art du quatrain, essai didactique en quatre chants, suivi d'un grand nombre de quatrains sur les monumens français d'architecture, de peinture, de sculpture, de gravure, etc.* 1812, in-8. — 2e édit., Paris, Migneret, 1815, in-8.

LXIV. *Essai sur l'art poétique en général, et en particulier sur la versification française*. 1812, in-18.

LXV. *Épître aux mânes de Dorvigny*. 1813, in-8.

LXVI. *Deux épîtres à M. le comte de Barruel-Beauvert, etc. précédées d'une lettre en prose*. Paris, Fain, 1815, in-8.

LXVII. *Chamousset, ou la Poste aux lettres, poëme en quatre chants, précédé d'une Dissertation historique sur l'origine, l'usage et l'utilité des postes*. Paris, Migneret, 1816, in-12.

Cubières a été l'éditeur des *Lettres sur l'Espagne par La Dixmerie*, qu'il a fait précéder

d'un éloge de l'auteur; d'un *Recueil de pièces intéressantes sur les arts, les sciences et la littérature, ouvrage posthume de S. Bailly* (Paris, 1810, in-8.), précédé d'une *Notice sur la vie littéraire et politique de cet homme illustre*; enfin d'une *Histoire des campagnes de Maria, ou Épisodes d'une jolie femme, par Rétif de la Bretonne* (Paris, 1810, 3 vol. in-12), précédée d'une Vie de l'auteur qui remplit tout le premier volume.

Il a donné des articles à l'ancien *Mercure de France*, au *Journal encyclopédique*, au *Journal littéraire de Nancy*, à la *Décade philosophique*, etc.; des vers à l'*Almanach des Muses* et à plusieurs recueils de poésie.

Cubières est encore auteur d'une comédie (imprimée) intitulée *Clavijo*. Il avait composé une tragédie de *Thamas-Kouli-Khan*, qui n'a jamais vu le jour. Par son testament il avait légué ses manuscrits à la bibliothèque du roi; mais diverses circonstances n'ont pas permis d'accepter le legs.

D.

DEBURE (Guillaume), naquit à Paris le 10 mai 1734. Il était cousin de *Guillaume-François* Debure, et s'est acquis, comme son parent, des droits à la reconnaissance des bibliophiles, par la rédaction d'un grand nombre de catalogues très-bien faits. Il fut, sous l'Assemblée constituante, membre de la commission des monumens. Long-temps poursuivi par l'irascible abbé Rive, bibliothécaire du duc de La Vallière, il trouva un dédommagement dans l'amitié de savans illustres, tels que Larcher, Sainte-Croix, La Porte-du-Theil. Libraire de la bibliothèque du roi, pendant plus de quarante ans, il ne fut point étranger à la découverte des nombreuses richesses qui y sont entrées durant cette longue période. Il fut l'éditeur de plusieurs ouvrages estimés, et sa librairie acquit une réputation européenne. Devenu par son grand âge, et par un long exercice, le doyen des libraires de France, et le patriarche de la bibliographie, il s'est éteint à Paris, presque sans maladie et sans douleur, dans les premiers jours du mois de février 1820, âgé de 86 ans. Les qualités morales de M. G. Debure lui avaient concilié l'estime publique. Il a laissé deux fils, depuis long-temps émules de ses utiles travaux, et libraires après lui de la bibliothèque du roi. Voici l'indication de ceux des *Catalogues* qu'il a rédigés, parvenus à notre connaissance.

Catalogue des livres de la bibliothèque du duc de La Vallière; 1ère partie, contenant les manuscrits (décrits par M. Van-Praët), les premières éditions, etc. (avec les prix imprimés). Paris, Debure, 1783, 3 vol. in-8.

Ce catalogue est devenu un ouvrage de bibliographie très-estimé. La 2e partie (Paris, 1784, 6 vol. in-8) a été rédigée par J. Luc Nyon.

Catalogue du C. Amelot. Paris, 1797, in-8.

Catalogue de M. Anisson Duperron. Paris, 1795, in-8.

— *de M. le duc d'Aumont.* Paris, 1782, in-8.

— *de Belin junior.* Paris, 1797, in-8.

— *de M. Le Blond.* Paris, 1810, in-8.

— *de Randon de Boisset.* Paris, 1777, in-12.

— *de Bonnier.* Paris, an VIII, in-8.

— *de M. de B**** (de Loménie de Brienne). Paris, 1792, in-8.

— *de M. Caillard.* Paris, 1810, in-8.

— *de M**** (Chardin). Paris, 1806, in-8.

— *de M**** (de Cotte). Paris, 1804, in-8.

— *de M. David.* Paris, 1803, in-8.

— *de d'Ennery.* Paris, 1786, in-8.

— *de Detienne.* Paris, 1807, in-8.

— *de Fr.-Ambr. Didot.* Paris, 1811, in-8.

— *de M. F. D.* (Firmin Didot) 1808, in-8.

— *de M. Firmin Didot.* Paris, 1811, in-8.

— *de M. Duquesnoy.* Paris, 1803, in-8.

— *de M**** (Gayot). Paris, 1770, in-8.

— *de Gouttard.* Paris, 1780, in-8.

*de M**** (le baron d'Heiss). Paris, 1785, in-8.

— *de M. L'Héritier de Brutelle*, membre de l'Institut national. Paris, 1802, in-8. — 2e édit., 1805, in-8.

— *de M. d'Holbach.* Paris, 1789, in-8.

— *du chevalier Lambert.* Paris, 1780, in-8.

*Catalogue de M**** (le comte de Lauraguais). 1770, in-8.

— *du C**** (Legendre). Paris, novembre 1797, in-8.

— *de Lemarié.* Paris, 1776, in-8.

— *des Livres rares et précieux de M**** (de Camus de Limare). Paris, 1786, in-8.

— *de Lolliée.* Paris, 1790, in-8.

— *de M. L. C. D. M.* (le comte de Maccarthy) Paris, 1779, in-8.

— *de Mercier, abbé de Saint-Léger.* Paris, an VIII (1799), in-8.

— *de M. Merigot.* Paris, 1800, in-8.

— *de L. M. Lepelletier de Saint-Fargeau.* Paris, 1801, in-8.

— *de M**** (Mel de Saint-Céran). Paris, 1780, in-8.

— *de M. Mel de Saint-Céran.* Paris, 1791, in-8.

— *de M. de Sainte-Croix.* Paris, 1809, in-8.

— *de M**** (Schérer). Paris, 1812, in-8.

— *du général Tolosan.* Paris, 1805, in-8.

— *de d'Ansse de Villoison* (avec Tilliard). Paris, 1806, in-8.

DECRÈS (Denys), naquit en 1761 à Château-Vilain en Champagne, d'une famille noble, dont les exemples, joints à son goût personnel, le firent entrer à 18 ans dans la carrière des armes. Il préféra le service de mer, et, de 1779 à 1814, il en parcourut successivement tous les grades, jusqu'aux plus éminens. A la malheureuse bataille que la flotte du comte de Grasse livra le 13 avril 1782, dans la mer des Antilles, un de nos vaisseaux privé de tous ses mâts ne pouvait plus se mouvoir : on remarqua un jeune garde-marine qui, dans un

canot et sous le feu de toute la flotte anglaise, alla porter à ce vaisseau un câble, à l'aide duquel une frégate le prit à la remorque et le tira du milieu des ennemis. Cet officier était le jeune Decrès. Il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1786. De la mer d'Amérique, il passa dans les mers de l'Inde, avec les fonctions de major d'une division navale. La révolution lui fit éprouver quelques traverses, mais n'arrêta pas son avancement. Elevé au grade de capitaine de vaisseau en 1793, de chef de division en 1795, il devint contre-amiral le 16 avril 1797. Il commandait en cette qualité l'escadre légère d'observation au combat d'Aboukir. Réfugié dans le port de Malte, après le désastre de cette journée, il coopéra avec son escadre, pendant dix-sept mois, à la défense de cette place. Decrès tenta d'en sortir le 7 mars 1800, par ordre du gouverneur, qui voulait diminuer la consommation des vivres. Il appareilla en conséquence sur le *Guillaume Tell*, à la vue des ennemis ; et déjà canonné, bombardé, désemparé avant de s'être éloigné du port, il se jette au milieu de l'escadre anglaise, et il est pris, après avoir sauté sur la dunette de son vaisseau. Cette action de valeur obtint une récompense qui était alors l'ambition des plus braves : Decrès reçut un *sabre d'honneur*. Conduit à Minorque par les Anglais, il ne tarda pas d'être échangé. A son retour en France, il fut nommé préfet du 4e arrondissement maritime à Lorient. Enfin un arrêté des Consuls du 1er octobre 1802, lui confia le ministère de la marine et des colonies.

En juillet 1803, le ministre Decrès accompagna le premier Consul dans son voyage à Bruxelles; le 30 mai 1804, il fut élevé au grade de vice-amiral, nommé grand-officier de la légion-d'honneur et chef de la 10e cohorte. La même année, il alla présider le collége électoral de la Haute-Marne, qui le présenta pour candidat au Sénat. Le 1er février 1805, il fut nommé inspecteur-général des côtes de la Méditerranée et décoré du grand cordon de la légion-d'honneur. En 1806, il obtint, comme grand officier de l'Empire, le titre de président à vie du collége électoral de la Seine-Inférieure. Il fut créé duc en 1813. Le 11 novembre de cette année, il épousa Mme de Saligny, duchesse de San-Germano. La restauration vint mettre fin à ses fonctions de ministre. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 3 juin 1814. Rappelé au ministère par Bonaparte, le 21 mars 1815, M. Decrès fit partie de la Chambre des pairs des cent jours. Ce fut dans une des séances de cette Chambre, à l'occasion de la discussion élevée par Lucien, pour qu'on reconnût Napoléon II, que Decrès s'écria : « Est-ce le moment de s'occuper des personnes ! Songeons à la patrie avant tout. » Le 28 juin, il s'opposa à ce qu'on demandât au gouvernement des explications sur les négociations qu'il pouvait avoir entamées. Le 29, il donna des détails sur le départ de Napoléon pour Rochefort, départ dont la direction lui avait été confiée. Il quitta définitivement le ministère à la rentrée du roi, et depuis cette époque il vivait dans la retraite, lorsqu'un accident funeste

vint accélérer le terme de ses jours.

Le 22 novembre 1820, à onze heures et demie du soir, M. Decrès revenant de la Comédie Française à son hôtel rue des Champs-Elysées, trouve son valet de chambre qui l'attendait suivant l'usage ordinaire. Il se couche aussitôt, et le valet de chambre se retire dans un cabinet situé immédiatement au-dessus de la chambre à coucher de son maître, et qui lui servait de logement. Vers une heure et demie, M. Decrès est éveillé par une forte odeur de linge brûlé, qui s'est bientôt changée en odeur de poudre à tirer. Il s'était mis sur son séant à moitié endormi, quand il entendit un grésillement qui lui parut être celui de l'amorce d'une mèche. Déjà il était à demi hors de son lit, lorsqu'une explosion de la force d'un marron de trois livres, se manifeste entre ses matelas. Il s'élance aussitôt du côté opposé de la chambre, quand une autre explosion à peu près pareille, éclate quelques minutes après la première. Le lit était enflammé, une glace brisée, les meubles culbutés. M. Decrès appelle vainement son valet; celui-ci lui crie qu'il vient de sauter en l'air. « Et moi aussi, dit M. Decrès, je me crois blessé; mais » viens éteindre le feu. » — « Je » suis perdu, répond le valet de » chambre avec l'expression du » désespoir ; » et presqu'aussitôt on l'a trouvé précipité de sa fenêtre sur le pavé à 40 pieds de hauteur. Il jetait des cris affreux, et aux questions qu'on lui adressa, il répondit : *Que des inconnus l'avaient saisi et jeté par cette fenêtre.* Cependant M. Decrès, qui avait essuyé plusieurs brûlures à la cuisse et au bras, envoya en toute hâte chercher des secours : le feu fut bientôt éteint, et l'on trouva dans les matelas trois paquets de poudre, dont deux d'une livre, et d'une demi-livre. Ces paquets avaient fait explosion par la communication d'une mèche, qui s'étendait de leur foyer à l'extérieur d'une porte latérale de la chambre. Les indices et les soupçons s'élevèrent contre le valet de chambre, qui fut transporté mourant à l'hospice de la Charité, où il expira en effet le surlendemain. Cet homme se nommait Francisque Tasca : il n'était que depuis six ans au service de M. Decrès, dont il avait su gagner la confiance. On a trouvé dans ses papiers cette sentence écrite par lui-même : « On ne » peut fuir sa destinée; rien ne » peut nous en détourner. » Dans la vérification qui fut faite des papiers de M. Decrès après l'événement, on n'a pas retrouvé 3,000 francs en billets de banque, non plus que trois traites, de 6,000 francs chacune, qui y étaient la veille. La feuille où se trouvait, sur le registre de M. Decrès, l'annotation de ces effets, avait disparu. Elle a été retrouvée à demi brûlée dans la chambre de Francisque. Enfin il a été constaté juridiquement, que le valet de chambre avait acheté depuis peu six livres de poudre à Rimaucourt, terre de M. Decrès dans la Haute-Marne. Toutes ces circonstances indiquent suffisamment que c'est lui qui a été l'auteur de l'explosion et du vol.

Les blessures de M. Decrès parurent d'abord peu dangereuses, mais elles n'étaient pas encore ci-

catrisées, lorsqu'une fièvre ataxique se développa subitement, et il y succomba le 7 décembre 1820. Il a été enseveli au cimetière du P. La Chaise.

Considéré dans sa carrière ministérielle, M. Decrès a droit à des éloges pour l'activité qu'il y déploya. Il fit creuser les ports de Cherbourg et d'Anvers, et construire quatre-vingts vaisseaux et soixante frégates, dans un intervalle de treize ans. Comme membre du cabinet, on ne saurait dissimuler qu'il fut au nombre de ceux en qui Bonaparte ne trouva jamais d'obstacle à ses volontés, même les plus capricieuses ou les plus injustes. Une haine sans mesure et peut-être un peu courtisane contre les Anglais, fut tout le fonds de sa politique. On a dit aussi que ses subordonnés avaient eu à se plaindre des difficultés de son caractère. Du reste, il parut rentrer dans la retraite sans chagrin, et sut y vivre avec dignité.

DELANDINE (Antoine-François), naquit à Lyon, le 6 mars 1756, sur la paroisse de Sainte-Croix. Il dut le jour à François-Claude Delandine, d'abord avocat à Lyon, ensuite juge civil et criminel en la châtellenie et prévôté royale de Néronde-en-Forez, et à Hélène Michaud de Chantoire, fille d'un avocat distingué de Vienne en Dauphiné. Deux filles naquirent aussi de ce mariage. Le jeune Delandine manifesta de bonne heure le goût de l'étude joint à d'heureuses dispositions. Dès l'âge de 17 ans, il composa un badinage philosophique, intitulé : *Monologue*, *dialogue*, *prologue*, etc., qui a pour objet la critique d'un acte de l'Académie française. On y reconnaît les deux qualités qui distinguent le mérite littéraire de l'auteur, l'imagination et l'érudition.

Reçu avocat au parlement de Dijon en 1775, et au parlement de Paris en 1777, les muses le rendirent bientôt infidèle à Thémis. Il avait déjà publié quelques opuscules, lorsque l'*Enfer des peuples anciens* vint lui assigner un rang assez distingué dans la littérature. Cette histoire des Dieux infernaux, de leur culte, de leurs temples, de leurs attributs, est le fruit de plusieurs années de recherches. On y trouve recueilli tout ce que les Grecs et les Romains ont pensé sur les récompenses dues aux vertus, et sur la punition des vices après la mort. Imprimée en 1784, elle valut cette même année à l'auteur le titre d'honoraire de la Société royale des Antiquaires de Londres, distinction accordée à peu de savans français. En 1780, plusieurs dissertations historiques sur les antiquités de la Bresse et de Lyon, avaient fait nommer M. Delandine correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce qui par la suite lui donna de droit, le titre de correspondant de l'Institut. En 1781, il avait succédé, dans l'académie de Lyon, à Bordes, l'antagoniste de J.-J. Rousseau; beaucoup d'autres Sociétés littéraires de province s'étaient empressées de l'admettre dans leur sein.

M. Delandine se maria à l'âge de vingt-deux ans. Il épousa, en 1779, Marguerite-Françoise-Clémence Peronnet de Gravagneux, qui lui survit encore.

Il fut nommé député du tiers-

état du Forez aux États-généraux de 1789. Son *Histoire des Assemblées nationales en France*, avait attiré sur lui cette éminente faveur populaire ; il siégea et vota dans l'Assemblée constituante avec le parti dit *monarchique*, quoiqu'il ait réclamé dans le *Moniteur*, du 5 février 1791, contre l'insertion de son nom sur la liste du *Club monarchique*. Voici l'indication de ses principaux travaux dans cette illustre assemblée. En 1789, le 1er août, il attaqua la *Déclaration des Droits de l'homme*, non comme mauvaise en soi, mais comme dangereuse, et propre, par de fausses interprétations, à égarer le peuple et à exciter des insurrections ; le 9, il proposa de combler le déficit de 56,000,000 fr. au moyen du revenu des bénéfices vacans qui tombait dans la caisse dite des *Economats*, proposition qui ne fut pas admise ; le 3 novembre, il combattit le plan d'une nouvelle division de la France par départemens, disant que ce plan amènerait de grandes inégalités ; en 1790, le 1er mars, il parla en faveur des bannalités conventionnelles ; le 2 mai, il se prononça contre les tribunaux d'assises, et vota pour les tribunaux sédentaires jusqu'à la réforme du Code civil ; le 2 juillet, il demanda qu'on ne confondît pas, dans la vente des biens nationaux, les patronages laïcs et les prébendes familières, dont les revenus pouvaient être employés à l'éducation des individus de la famille des fondateurs ; le 3 septembre, il s'opposa au plan de Mirabeau, pour une nouvelle émission d'assignats, et proposa un plan d'après lequel la dette publique serait acquittée par des quittances de finances, admises à concourir à l'acquisition des biens nationaux ; il parla de nouveau sur le même sujet et dans le même sens, dans la séance du 10 septembre ; dans la séance du 14 décembre, il vota pour la suppression des offices ministériels, mais pour la conservation de ceux ci-devant attachés aux juridictions territoriales ; en 1791, dans les séances des 21 et 27 mars, il combattit sans succès le projet de Mirabeau, pour attribuer à la nation la disposition des mines ; le 4 juin, il fit rendre un décret pour la confection du canal de Rhône et Loire ; le 26 septembre, il demanda qu'il ne fût rien changé, quant à présent, aux établissemens existans d'instruction et d'éducation ; et que l'enseignement de la constitution fît partie de l'éducation publique.

Dans l'importante question de la sanction royale en matière législative, il se prononça contre le *veto* absolu, et pour le *veto* suspensif, conformément aux désirs du roi et au vœu du ministère, et, comme il l'a dit lui-même dans son opinion imprimée, « pour l'intérêt et la tranquillité personnelle du monarque. » Dans une autre discussion, il soutint que le droit de commander l'armée était inhérent à la dignité royale ; en 1791, lorsque Louis XVI fut ramené de Varennes, M. Delandine demanda la mise en liberté des trois gardes-du-corps, qu'on avait ramenés avec lui, attachés sur le siége de sa voiture ; elle fut décrétée. N'ayant pu être admis à la tribune, lors de la discussion sur l'inviolabilité du roi, il fit imprimer son

opinion en faveur de ce principe; le 4 juillet, il protesta contre la détention du roi et réclama pour lui le libre exercice de tous ses droits; il porta lui-même sa protestation aux comités des rapports et des recherches réunis, et déclara que si le roi ne devenait parfaitement libre, il quitterait l'Assemblée avec tous les députés qu'il pourrait déterminer à suivre son exemple. Cette menace fut qualifiée *de trahison envers le peuple*, par le rapporteur du comité (Muguet de Nanthou). La *Biographie des hommes vivans* assure que Louis XVI à cette occasion, chargea M. l'abbé de Montesquiou de témoigner à M. Delandine sa reconnaissance. Dans la séance du 13 août de la même année, il sollicita l'élargissement des sieurs Guillin et Terrasse-Teysonnel, de Lyon, détenus à l'Abbaye, comme prévenus de conspirations. Malgré tous ces travaux, M. Delandine trouva encore le temps de publier un *Mémorial historique des états-généraux*. (V. ci-après n° XXI). Ses opinions et discours politiques ont été recueillis et publiés à part. (V. ci-après n° XXIII.) Mallet-du-Pan a accordé de grands éloges à M. Delandine dans un résumé des travaux de l'Assemblée constituante (1). Il paraît que M. Delandine attachait un grand prix aux jugemens de Mallet-du-Pan, car en tête d'un volume qu'il avait formé de plusieurs numéros du *Mercure* de 1791, où cet écrivain louait sa conduite et ses opinions, il a écrit et signé cette note: « Je recommande à mes fils de conserver dans leur famille ces feuilles, où le célèbre Mallet-du-Pan a bien voulu rendre justice à mes sentimens, quoique je ne le connaisse que par ses écrits. »

Après la session de l'Assemblée constituante, M. Delandine refusa la place lucrative de greffier de la Cour de cassation, pour retourner à Lyon occuper la place de bibliothécaire de l'académie. Mais il ne tarda pas à être arraché à ces paisibles fonctions, et expulsé violemment du logement qu'elles lui valaient à l'hôtel-de-ville; c'est à cette époque qu'il rédigea, au nom de plusieurs de ses concitoyens, une protestation contre la journée du 20 juin 1792, qu'il transmit au roi, par l'intermédiaire du prince de Poix. En 1793, il se réfugia à Néronde, sa patrie, où le représentant Javogues le fit arrêter et conduire dans les prisons de Lyon. Il fut enfermé dans la prison des *Recluses*, et y resta jusqu'au 9 thermidor. Il y trouva le sujet d'un ouvrage, qu'il publia quelques années après, sous le titre de *Tableau des prisons de Lyon*, etc. (V. ci-après n° XXVII), et qui eut beaucoup de succès.

Sous le gouvernement du Directoire, M. Delandine remplit la chaire de professeur de législation à l'école centrale du Rhône, et quelques autres places administratives d'un ordre secondaire. C'est à cette époque qu'il signala son courage en faveur du malheur, par une lettre éloquente insérée dans l'*Aristarque*, du 1er nivose an 179..., et dans laquelle, à l'occasion d'une représentation de *Philoctète*, il demandait au Directoire le rappel de La Harpe,

(1) *Mercure de France* du 8 octobre 1791.

proscrit depuis le 18 fructidor. Sous le Consulat, ses fonctions étant venu à cesser, il paraît que quelques-uns de ses anciens collègues de l'Assemblée constituante, qui avaient alors du crédit, voulurent l'engager à venir à Paris, rentrer dans la carrière politique; mais M. Delandine se refusa à leur bienveillance; il leur vantait le bonheur de vivre au milieu de ses livres et de ses champs, avec une telle effusion, que le consul Lebrun, qui lui accordait son amitié, lui disait : *Vous me faites appétit de vos montagnes*.

A la suppression des écoles centrales, leurs bibliothèques furent rendues ou concédées aux villes où ces écoles avaient été placées. M. Delandine, ancien bibliothécaire, fut rappelé à ses fonctions par le conseil municipal de Lyon, et, comme par le passé, il s'en acquitta avec zèle et avec intelligence.

Lorsque Bonaparte convoqua à Lyon l'assemblée connue sous le nom de *Consulta cisalpine*, pour faire sanctionner en Italie comme en France, l'établissement de son pouvoir absolu, M. Dumas, aujourd'hui secrétaire de l'académie des sciences et belles-lettres de Lyon, jugea qu'il serait utile de constater dans une feuille publique ce qui allait se passer, de recueillir tous les détails d'une scène singulière, qui offrait un grand intérêt local, et qui occuperait un jour quelques pages de l'histoire. Il communiqua cette idée à M. Delandine, qui l'adopta, et en fit l'entreprise de concert avec lui. Elle fut exécutée avec succès, sous le titre de *Journal de Lyon et du Midi* (*Voy.* ci-après, n° XXX).

C'est à cette époque que M. Delandine s'occupait de celui de ses travaux littéraires qui a le plus étendu sa réputation, de la 8e édition du Dictionnaire de D. Chaudon, qu'il fit imprimer à Lyon en 1804, chez M. Bruyset (*Voy.* ci-après, n° XXXI). Cet ouvrage obtint un grand succès; il le dut en partie, à l'avantage d'offrir pour la première fois une collection de notices biographiques sur les personnages célèbres de la révolution. M. Delandine rédigea à peu près tous les articles de ce genre; et bien que les opinions de toute sa vie, et l'entraînement de l'époque, ne lui aient pas permis d'apprécier avec une parfaite justesse les hommes dont il eut à raconter la vie, il faut pourtant reconnaître qu'un louable esprit de sagesse et de modération guida généralement sa plume. Sous le point de vue littéraire, on peut encore remarquer dans cet ouvrage la facilité de la diction, et une érudition variée quoiqu'un peu superficielle. L'article Louis XVI fut surtout remarqué. M. Beuchot, trompé par une fausse indication, l'avait attribué (*Bibliographie de la France*, 1820, pag. 382) à M. Bruyset; mais sur les réclamations de M. Delandine fils aîné (insérées dans la *Gazette universelle de Lyon* du 1er août), qui déclare qu'il a écrit sous la dictée de son père la copie remise à l'imprimeur, M. Beuchot a rectifié cette erreur à deux reprises différentes (1).

Le Dictionnaire, et peut-être l'article, valut à M. Delandine, de la part de l'empereur d'Autriche

(1) *Bibliographie de la France*. 1820, p. 451; et 1821, p. 63.

la grande médaille d'or du mérite civil. Le chancelier d'État, Louis de Cobentzel, en l'adressant, en 1804, au ministre de l'intérieur, pour la faire parvenir à M. Delandine, annonça que, de tous les ouvrages français présentés à l'empereur d'Autriche pendant le cours de son règne, celui de M. Delandine était jusqu'alors le seul qui eût obtenu cette distinction; et, depuis cette époque, aucun autre Français n'a été décoré de la grande médaille. M. Delandine ne demanda l'autorisation de la porter qu'en 1816; cette autorisation lui fut accordée par ordonnance du 12 novembre de la même année.

M. Delandine consacra les dernières années de sa vie à des travaux bibliographiques, qui furent moins heureux que ses ouvrages biographiques. Je veux parler du *Catalogue de la bibliothèque de Lyon*, et des *Mémoires littéraires et bibliographiques*, ouvrages utiles sans doute, mais qui laissent à désirer sous le rapport de l'exactitude et de la précision, premier mérite de ce genre de livres.

Dès la première restauration, en 1814, M. Delandine obtint la décoration de la légion-d'honneur, et des lettres de noblesse, le 11 octobre 1815. « On voudra savoir, dit » M. Dumas (*Notice historique sur* » *M. Delandine*, page 43), quelles étaient en dernier lieu ses » opinions politiques. Je dirai » qu'elles étaient sages et mesurées...... Toutefois, la crainte » des révolutions dont l'assemblée constituante avait ouvert » la vaste carrière, agitait son » ame et troublait les dernières » années de sa vie.... Il croyait » voir à l'horizon politique beaucoup de nuages amoncelés; l'é» galité de son humeur, sa gaieté, » jadis si brillante, en était al» térée. Toutes ses facultés avaient » été ébranlées par les cent jours. » A cette époque, il écrivit son » testament (1). »

On voit dans cet acte que M. Delandine sentait approcher sa fin; en effet, il n'a jamais joui depuis cette époque d'une santé parfaite. Enseveli dans sa bibliothèque, il ne voyait plus le monde; il n'allait plus passer des journées entières dans quelque ferme voisine, comme il l'avait tant aimé. Les catarrhes assiégeaient sa poitrine, la tristesse gagnait son ame, son imagination avait perdu sa grâce. Bientôt se déclara la maladie difficile à définir, à laquelle il a succombé. La violence du mal allait parfois jusqu'à troubler ses facultés intellectuelles; mais au milieu même d'un certain égarement moral, on apercevait les lueurs d'un esprit philosophique. L'état politique de la France fixait souvent son attention, et ses idées prenaient alors une physionomie grave; il mettait un grand intérêt à se faire rendre compte des discussions des Chambres. Il mourut le 5 mai 1820, après avoir réclamé et obtenu les secours de la religion, qu'il a cons-

---

(1) C'est à la même époque (juin 1815), et dans le même acte qu'il a dicté cette épitaphe, qu'on lit sur sa tombe :

SOUS LA VOUTE DU CIEL,
ICI REPOSE DU SOMMEIL DE LA MORT,
ANT. FR. DELANDINE,
NÉ EN 1756, MORT EN.... (1820)
IL FUT BIBLIOTHÉCAIRE DE LYON,
ET DÉPUTÉ POUR LE FOREZ AUX
ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789, OU
IL DÉFENDIT LES JUSTES DROITS DE LA
MONARCHIE.

tamment honorée dans ses écrits. M. Delandine demandait dans son testament que son corps fût porté à Néronde, sa patrie, mais il paraît que cet acte n'a pas été connu assez tôt pour qu'on pût exécuter la volonté du défunt. Il a été enterré à Lyon, au cimetière de Loyasse.

MM. Dumas, secrétaire de l'académie, et de Boissieux, ancien magistrat, publièrent, dans le journal de Lyon, des éloges funèbres de M. Delandine. Le premier fut prononcé au bord de sa tombe. M. Dumas prononça le 5 septembre, dans la séance publique de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, la *Notice* académique d'où sont extraits, souvent littéralement, les détails qu'on vient de lire. C'est dans ce discours qu'il émet le vœu, répété par la *Gazette universelle de Lyon*, qu'à l'exemple de la rue de la Voûte, qui vient de changer son nom contre celui du savant bibliothécaire Ménètrier, la rue du Pas-étroit, voisine aussi de la Bibliothèque, cède de même le sien à M. Delandine.

M. Delandine a laissé deux fils, Romanet, nommé bibliothécaire de la ville de Lyon, en remplacement de son père, et Jérôme, sous-bibliothécaire du roi à Rambouillet, et auteur de quelques ouvrages.

Liste des ouvrages de A.-F. Delandine.

I. *Monologue, dialogue, prologue*. 1778.

II. *Eloge de Philippe, duc d'Orléans, régent de France*. Lyon, Cellier, 1778, in-8.

Cet Eloge avait obtenu l'*accessit* du prix proposé en 1777, par l'académie de Villefranche de Beaujolais. M. Delandine avait alors 22 ans. Le prix fut accordé à l'abbé Talbert, prédicateur du roi, qui, en 1755, avait remporté sur J.-J. Rousseau, celui proposé par l'académie de Dijon, sur l'*Origine de l'Inégalité parmi les hommes*.

III. *Dissertations historiques sur les antiquités de Bresse et de Lyon*. Lyon, Faucheux, 1780, in-8.

Elles ont pour objet les traces d'un camp antique, remarquées près de Coiron en Bresse; et une statue de Mars Ségomon, déterrée à Lyon. Ces deux morceaux forment les Nos XV et XVI des *Mémoires bibliographiques et littéraires*. (V. ci-après n° XXXVI.)

IV. *Hommage à la mémoire de M. l'abbé Bourdelin*. Lyon, 1781, in-8.

Cet ecclésiastique peu connu était un simple instituteur.

V. *Anecdotes, ou Essais historiques sur Lyon*. 1784 et années postérieures. — Reproduit dans le n° XXXVI ci-après.

Ce sont des fragmens qui devaient faire partie d'un ouvrage sous le titre d'*Essais historiques sur Lyon*, à l'imitation des *Essais sur Paris* de Saint-Foix. Les trois premiers ont paru dans l'ancien journal de Lyon, des 8 et 21 janvier 1784, et 2 janvier 1789, et les six autres en mars 1802, dans le *Journal de Lyon et du Midi*. Le fragment sur l'Hôtel-Dieu a été lu par l'auteur, sous le titre de *Notice historique sur les hôpitaux de Lyon*, dans la séance publique de l'académie de cette ville, du 9 août 1819. C'est la dernière fois que M. Delandine ait parlé en public.

VI. *L'Enfer des peuples anciens*, ou *Histoire des Dieux infernaux*, *de leur culte*, *de leurs temples*, *de leurs noms et de leurs attributs.* Paris, Cuchet, 1784, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage a été traduit en anglais.

VII. *De la Philosophie corpusculaire*, ou *des connaissances et des procédés magnétiques chez les divers peuples.* Paris, Cuchet, 1785, in-8.

Cet ouvrage, publié à une époque où le système de Mesmer occupait tous les esprits, obtint une seconde édition la même année.

VIII. *Observation sur une sépulture antique découverte à Canon en Normandie.* Lyon, 1786, in-4.

Réimprimé sous le numéro IX, dans les *Mémoires bibliographiques et littéraires* (*V.* n° XXXVI). L'auteur y démontre que cette sépulture contenait les restes de quelques soldats francs, qui abandonnèrent la Germanie pour s'établir dans nos contrées.

IX. *De l'Origine et de la plantation du Mai.* Lyon, Faucheux, 1786, in-4.

Réimprimé sous le numéro II, dans les *Mémoires*, etc. (*Voyez* n° XXXVI).

X. *De la Milice et de la garde bourgeoise de Lyon.* Lyon, Faucheux, 1786, in-4.

Cet ouvrage retrace l'histoire, les priviléges et les réglemens de cette antique institution.

XI. *Notice historique sur la vie et les écrits de madame de La Fayette* (en tête des *OEuvres de madame de La Fayette.* Paris, Cuchet, 1786, 8 vol. in-16).

XII. *Observations sur les romans, et en particulier sur ceux de madame de Tencin* (en tête des *OEuvres de madame de Tencin.* Paris, Cuchet, 1786, 7 vol. in-16).

XIII. *Des Romans héroïques ou de chevalerie*, *et en particulier de ceux de Jean-Ambroise Marini* (en tête des *Romans de Marini.* Lyon, Bruysset, 1787, 4 vol. in-12).

XIV. *Observations sur une tombe découverte à Villette en Dauphiné*, *le 20 janvier 1787.* In-8., 1787. — Réimprimé dans les *Mémoires*, etc. (*Voyez* n° XXXVI).

L'auteur y reconnaît une sépulture Allobroge.

XV. *Couronnes académiques*; ou *Recueil des prix proposés par les sociétés savantes* (de France), *avec le nom de ceux qui les ont obtenus*, *des concurrens distingués*, *des auteurs qui ont écrit sur les mêmes sujets*; *les titres et le lieu de l'impression de leurs ouvrages*; *précédé de l'histoire des académies de France.* Paris, Cuchet, 1787, 2 vol. in-8.

L'auteur se proposait de continuer ce recueil, et d'en faire autant pour les académies étrangères.

XVI. *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon*, *et des ouvrages manuscrits et imprimés qui ont quelque rapport à l'histoire ecclésiastique et civile de cette ville et des trois provinces.* Lyon, de La Roche, 1787, in-8.

XVII. *Le Conservateur*, ou *Bibliothèque choisie de littérature*, *de morale et d'histoire.* 1787-88, 4 vol. in-12.

Ces volumes ne contiennent qu'un petit nombre de pièces de M. Delandine; il promettait (p. 95 du tom. II de 1788) de continuer

ce recueil, mais ce projet n'a pas été exécuté.

XVIII. *Des Etats-Généraux, ou Histoire des assemblées nationales en France, des personnes qui les ont composées, de leur forme, de leur influence, et des objets qui y ont été particulièrement traités.* Paris, Cuchet, 1788, in-8.

XIX. *Plan pour les états-généraux, par un citoyen de Lyon.* 1788, in-8 de 8 pages.

Cet opuscule, indiqué par M. Beuchot dans sa notice bibliographique sur M. Delandine (*Bibliographie de la France*, 1821, pag. 62, n° XVIII), n'est point mentionné dans la note bibliographique des ouvrages de M. Delandine, qu'on trouve à la suite de son éloge académique, par M. Dumas, note qui a été fournie par un des fils de notre auteur.

XX. *Requête à MM. les prévôt des marchands, échevins et officiers municipaux de la ville de Lyon.* 1788, in-8.

C'est une réclamation contre un écrit intitulé : *Procès-verbal de l'assemblée des citoyens du tiers-état de Lyon.* Cet opuscule, indiqué dans les notes de l'éloge de M. Dumas (pag. 55, n° XVIII), n'est point mentionné dans la notice bibliographique de M. Beuchot.

XXI. *Mémorial historique des États-généraux.* Paris, Poinçot, 1789, 6 vol. in-8 (selon les notes de l'éloge de M. Dumas), ou 3 v. in-8 (selon M. Beuchot, lequel ajoute néanmoins : « J'ai vu donner 6 vol. à ce *Mémorial*. »).

Ce *Mémorial* comprend l'histoire des travaux de l'Assemblée constituante, depuis le 1er mai 1789, jusqu'au 1er novembre de la même année.

XXII. *Almanach national, pour l'année* 1790. Paris, Cuchet, 1790, in-12.

XXIII. *De quelques changemens politiques opérés ou projetés en France, pendant les années* 1789, 1790 *et* 1791, *ou Discours sur divers points importans de la constitution et de la nouvelle législation du royaume.* Paris, Buisson, 1791, in-8.

C'est le recueil des opinions que M. Delandine a prononcées ou publiées pendant la session de l'Assemblée constituante. Les morceaux qu'il comprend sont au nombre de vingt; « mais ce volume, dit M. Beuchot (*loc. cit.*), ne contient pas tous les opuscules politiques de l'auteur. Par exemple, on n'y trouve pas, *Nouvelles observations sur l'émission de deux milliards d'assignats-monnaies, ayant un cours forcé.* 1790, in-4; *De l'utilité de la conservation des hommes de loi en titre d'office*, opinion soutenue dans l'assemblée nationale, le 14 décembre 1790, in-8, etc. » Une grande partie de l'édition de ce livre fut consumée, chez le libraire Gattey; il a été réimprimé à Liége.

XXIV. *De l'Election graduelle aux places* (dans *le Républicain français* du 20 floréal an III).

L'auteur s'attache à démontrer que les récompenses doivent être graduées comme les peines.

XXV. *De l'Effet rétroactif de la loi du* 17 *nivôse an* II (dans le même journal, du 21 messidor an III).

L'auteur combat le principe rétroactif que contenait cette loi, qui ne tarda pas à être rapportée.

XXVI. *Observations sur les*

cours de législation dans les écoles centrales, adressées à la commission d'instruction publique (dans le *Journal de Lyon*, du 3 germinal an v).

C'est un exposé du plan que suivait l'auteur dans son cours de législation.

XXVII. *Tableau des prisons de Lyon, pour servir à l'histoire de la tyrannie de* 1792 *et* 1793. Lyon, Daval, 1797, in-12 et in-8.

Cet ouvrage a obtenu cinq éditions in-12, et une in-8, mais on croit qu'il n'est fait mention de la réimpression sur le frontispice d'aucune. Un long extrait, ou pour mieux dire, la plus grande partie de ce volume, a été réimprimée dans le tom. IV de l'*Histoire des prisons de Paris et des départemens, par P.-J.-B. Nougaret*, 179...., 4 vol. in-12.

XXVIII. *Almanach civil, politique et littéraire de Lyon et du département du Rhône, pour l'an* VI (1797-98). Lyon, Daval, 1797, in-8.

Ce volume contient 1° le Tableau des époques principales de l'histoire de Lyon; 2° des Essais historiques sur cette ville; 3° une Bibliographie et Nécrologie Lyonnaise, pour l'an V.

XXIX. *Les Caractères de la charité.* Lyon, Mallet, 1800, in-12.

C'est le texte servant d'explication à une gravure de M. de Boissieu, représentant six tableaux de la charité, placée en tête d'un ouvrage publié par M. de Ferrus, sous le titre d'*Instruction sur la nécessité, l'importance et les caractères de la charité.*

XXX. (Avec J.-B. Dumas.) *Journal de Lyon et du Midi.* In-8 de 360 pages.

Ce journal, commencé le 1er nivose an X, contient beaucoup d'articles de M. Delandine. Le n° 45 et dernier est du 29 ventose de la même année.

XXXI. *Nouveau Dictionnaire historique*, etc., et *Supplément* à toutes les éditions précédentes, formant les tomes X, XI, XII et XIII de l'édition de 1789, en neuf vol. Lyon, 1804, 4 vol. in-8.

Ces quatre volumes, qui sont de M. Delandine, contiennent la réunion des articles qu'il avait fournis pour la 8e édition du *Dictionnaire historique*, connu sous le nom de Chaudon. Lyon, 1804, 13 vol. in-8. M. Delandine a rédigé aussi la *Table chronologique* qui termine le XIIIe volume : il a présidé à l'édition de la totalité de l'ouvrage. Déjà il avait donné des soins à la 7e édition de 1779. Les premiers volumes de cet ouvrage ont été traduits en grec moderne par M. Koumas, directeur du collége de Smyrne.

XXXII. *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, ou Notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, etc.*, précédées : 1° d'une Histoire des anciennes bibliothèques de Lyon et en particulier de celle de la ville; 2° d'un Essai historique sur les manuscrits en général, leurs ornemens, leur cherté, ceux qui sont à remarquer dans les principales bibliothèques de l'Europe, avec une bibliographie spéciale des catalogues qui les ont décrits. Lyon, Mistral, 1812. 3 vol. in-8.

XXXIII. *Bibliothèque de Lyon; Catalogue des livres qu'elle renferme dans la classe des belles-lettres, avec des remarques littéraires et bibliographiques sur les ouvrages du* XIVe *siècle, les édi-*

tions rares et curieuses, leur prix, les noms des auteurs anonymes ou pseudonymes, des anecdotes historiques, etc., etc. Précédé d'une Histoire de l'imprimerie, ou Précis sur son origine, son établissement en France, etc. Lyon, Mistral. Sans date (1816-17). 2 vol. in-8.

L'*Histoire de l'imprimerie* avait déjà paru en 1814, in-8°, mais tirée à 100 exemplaires seulement. Elle a été réimprimée pour la troisième fois dans les *Mémoires bibliographiques*, etc. (*V.* ci-après n° XXXVI).

XXXIV. *Bibliothèque de Lyon; Catalogue des livres qu'elle renferme dans la section du théâtre, avec des observations littéraires et bibliographiques, etc.* Précédé d'une Notice sur l'origine du théâtre, etc. Lyon, Mistral. Sans date (1818), in-8.

XXXV. *Bibliothèque de Lyon; Catalogue des livres qu'elle renferme dans la classe de l'histoire, avec des remarques littéraires et bibliographiques, etc.* Lyon, Mistral. Sans date (1819), in-8. T. 1er.

La classe de l'histoire devait former 4 volumes; la moitié du tome II était imprimée lors de la mort de l'auteur. On annonce qu'il paraîtra bientôt.

Les volumes compris sous les quatre numéros précédens, forment un corps d'ouvrage imprimé aux frais de la ville de Lyon. Indépendamment de ce grand travail, M. Delandine a publié chaque année depuis le 1er messidor an XI (20 juin 1803), jusqu'à l'année 1816 inclusivement, un *État* annuel *de la bibliothèque*. Ce travail était imprimé dans l'almanach de Lyon; mais l'auteur en faisait tirer à part un petit nombre d'exemplaires.

XXXVI. *Mémoires bibliographiques et littéraires*. Lyon, Mistral. Sans date (1816), in-8.

Ce recueil est composé de 24 articles, sur lesquels 8 seulement étaient inédits; les autres avaient paru dans les journaux ou dans d'autres livres de M. Delandine.

XXXVII. *Prix de Néronde; fête du fauteuil de S. A. R.* madame, *duchesse d'Angoulême; fondation annuelle et perpétuelle pour consacrer le souvenir du retour de S. M. en* 1815. Lyon, Mistral. Sans date (1817 et 1819), in-8.

XXXVIII. *Testament moral, ou Lettre d'Antoine-François Delandine à ses fils, écrite des prisons de Lyon en* 1793, *la veille du jour où il devait comparaître devant le tribunal révolutionnaire*. Paris, Didot aîné, 1821, in-8. d'une feuille (ouvrage posthume).

Il faut ajouter à cette liste des ouvrages de M. Delandine, l'*Écuelle*, historiette dans le genre de Sterne, imprimée dans plusieurs journaux et recueils, notamment dans les *Anecdotes et contes moraux*, par Chemin-Dupontès, 1810 et 12; des *Notices nécrologiques* sur Lemaire, chirurgien à Lyon; Janin de Combe-Blanche, oculiste; Tolosan de Montfort, ancien prévôt des marchands; le *Compte rendu* des travaux de l'académie de Lyon pendant l'année 1804; une foule d'articles de journaux et quelques poésies insérées dans l'*Almanach des muses*, depuis 1797 jusqu'à 1803.

On a publié une *Notice historique sur la vie et les ouvrages d'A.-*

F. Delandine, par J.-B. Dumas, secrétaire de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Lyon, F. Mistral, 1820. In-8. de 78 pages. Les notes, qui contiennent la partie bibliographique, sont de l'un des fils de M. Delandine.

DEPUNTIS (François-Joseph), bibliothécaire de Montauban, naquit dans cette ville le 8 février 1771, d'une famille honorable. Il fit ses études littéraires et son cours de droit à Toulouse, où il fut reçu avocat. Appelé à l'armée d'Espagne en 1793, par suite de la levée en masse des départemens du midi, il revint dans ses foyers aussitôt après la paix (1795). Il vécut depuis au sein de sa famille, trouvant dans la culture des lettres, qu'il avait toujours aimées, un adoucissement à ses infirmités. Depuntis est mort à Montauban le 28 janvier 1820; il était membre de l'académie de cette ville.

Liste des ouvrages de F.-J. Depuntis.

I. *L'École des Ministres*, comédie en cinq actes et en vers, présentée en l'an VII au Théâtre Français. 1806, in-8.

II. *L'Entremetteur de Mariages*, comédie en trois actes et en vers. 1811, in-8.

III. *Clovis*, tragédie en cinq actes et en vers. 1813, in-8.

IV. *Henri IV et Sully*, comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois sur le Théâtre français de Toulouse, le 3 avril 1816. In-8.

V. *Ode sur le rétablissement de la statue de Henri IV*. 1818, in-8.

VI. *Le Protecteur supposé*, comédie en un acte et en vers. Montauban, Fontanel, 1819, in-8.

VII. *Turnus*, tragédie.....

VIII. *Le Tiers-Arbitre*, comédie.

IX. *Pygmalion*, tragédie.

Manuscrits de F.-J. Depuntis.

I. *Projet sur l'Organisation des théâtres en France.*

II. *Athamir*, tragédie..

III. *Mémoires du comte de Montmiran.* Cet ouvrage devait avoir trois parties; la 1re, la seule terminée, est actuellement sous presse.

DESFOURS DE GÉNETIÈRE (Claude-François), naquit à Lyon, où sa famille tenait un rang considérable. Son père a été le dernier président de la cour des monnaies de cette ville, supprimée quelques années avant la révolution, et il se trouvait parent du prince de Montbarrey, qui fut ministre de la guerre sous Louis XV. Desfours fit ses études au collége de Juilly, tenu par les Oratoriens. Il y puisa, ainsi que dans sa propre famille, un dévouement sans bornes aux principes religieux de l'école de Port-Royal, connus sous le nom assez impropre de *jansénisme*. Mais il ne s'arrêta pas là. Les convulsions qui se montrèrent pour la première fois en 1731 dans le cimetière de Saint-Médard, où elles firent tant de bruit, se sont perpétuées assez mystérieusement à Paris et à Lyon, à peu près jusqu'à nos jours. Desfours en devint de bonne heure le partisan zélé. Ce fut l'affaire presque unique de sa vie. Il y consacra son savoir, ses voyages et même sa fortune. Héritier d'un patrimoine suffisant pour lui assurer une existence facile, il le dissipa, soit à des en-

treprises bizarres, soit à faire imprimer ses livres, pour lesquels il s'était procuré durant la révolution des presses clandestines; soit enfin en œuvres charitables, mais généralement circonscrites dans le cercle étroit de ceux qui partageaient ses opinions.

M. Desfours, ainsi que ses amis, fut vivement opposé à la révolution et à ses principes. Ils la considérèrent comme un châtiment du ciel infligé à la France et à la famille des Bourbons, pour avoir persécuté la vérité dans la personne des amis et disciples de Port-Royal. Le concordat de 1802 vint les diviser. M. Desfours fut du nombre de ceux qui se prononcèrent contre sa légitimité, et qui refusèrent de reconnaître la nouvelle organisation de l'Église de France. Un voyage qu'il fit vers cette époque en Suisse et à Paris, pour observer des convulsionnaires et conférer avec certains de leurs partisans, fixèrent les regards ombrageux du gouvernement consulaire, et il fut mis au Temple, où il passa six mois, renfermé avec un de ses amis (1). Comme les illuminés de tous les pays, quelques-uns des *convulsionistes* donnèrent dans les excès les plus condamnables. Cette fois, du moins, M. Desfours eut le bon esprit d'éviter cette dernière aberration; ses mœurs furent toujours pures et même austères. A l'exemple des premiers chrétiens, une grande partie de sa vie s'écoulait dans le jeûne et dans la prière. Fortement préocupé de la future conversion du peuple juif au christianisme, qui est le grand but de l'*œuvre* des convulsions, Desfours poussa l'amour des juifs jusqu'à vouloir épouser une jeune fille d'Israël; mais il en fut détourné, non sans peine, par l'improbation de sa famille et même de ses partisans.

Dans les dernières années de sa vie, divisé d'opinion avec ses frères et ses amis, en proie au chagrin et à l'exaltation de tête, tombé dans l'indigence la plus profonde, il se retira chez une demoiselle d'un âge avancé, habitant la ville de Lyon, et sur l'esprit de laquelle il exerçait le plus grand ascendant. C'est là qu'il est mort âgé de 62 ans, le 31 août 1819 (1). N'ayant voulu recevoir les secours de la religion que d'un prêtre dissident et non approuvé par l'autorité ecclésiastique, le clergé de sa paroisse s'abstint d'assister à son convoi; mais ses partisans le considérèrent et l'invoquèrent même comme un saint; se disputèrent ses vêtemens et se partagèrent ses cheveux. Quelques personnes conservent religieusement de ses reliques.

Liste
des ouvrages de C.-F. Desfours.

I. *Les trois États de l'homme.* 1788, in-8. (Sans lieu d'impression).

(1) On prétend aussi que ce fut pour avoir distribué une brochure relative au jugement du duc d'Enghien.

(1) Cette date aurait dû exclure l'article *Desfours* de l'*Annuaire de* 1820. Toutefois, nous avons cru pouvoir faire une exception en sa faveur, parce que les renseignemens que nous avons rassemblés sont pour la plupart entièrement inédits, et qu'il eût été à craindre qu'ils ne trouvassent point à se placer convenablement ailleurs.

Ce livre, purement ascétique, est presqu'entièrement composé de phrases et de discours des convulsionnaires. Ces trois états de l'homme sont ceux-ci : *avant la loi*, *sous la loi*; et *sous la grâce*. Ils forment autant de parties qui divisent l'ouvrage. Il y en a une seconde édition.

II. *Protestations contre les calomnies*, etc. Lyon, 1788.

C'est un pamphlet que je n'ai pas vu ; mais dont l'auteur, dans un de ses ouvrages subséquens, (*Abrégé du troisième volume de Montgeron*, p. 281-5,) donne lui-même une citation, prise à la page 130. Cette brochure est une réponse à un écrit d'un religieux de Lyon, le P. Crêpe, dominicain, intitulé : *Notion de l'œuvre des Convulsions et des secours, surtout par rapport à ce qu'elle est dans nos provinces du Lyonnais, Forez, Maconnais, etc. et à l'occasion du crucifiement public de Fareins* (Lyon, 1788). In-12 de 304 pages.

III. *Recueil de prédictions intéressantes, faites depuis* 1733, *par diverses personnes, sur plusieurs événemens importans*. 1792, (sans lieu d'impression) (Lyon), 2 vol. in-12. Tom. I de viij et 445, plus le titre ; tom. II de 374 pag.

Cet ouvrage est un recueil d'extraits de discours de différens convulsionnaires. Ces fragmens sont placés par ordre chronologique, et chacun porte la date du jour et de l'année. Le premier est du 26 mars 1733, le dernier du 30 mai 1792. C'est *le frère Pierre* (M. Pinault, avocat), *le frère Thomas*, *la sœur Marie*, *la sœur Holda* (Mlle Frontau), qui parlent. Cette dernière est considérée dans l'*œuvre* des convulsions, comme la prophétesse de la révolution. Les autres convulsionnaires en parlent aussi, mais plus spécialement des affaires du jansénisme, du rétablissement des jésuites assez clairement annoncé, de l'invasion étrangère, de la conversion des juifs, de la réprobation des gentils et de la constitution civile du clergé, qu'ils condamnent fortement. On remarque, dans le style de ces nouveaux prophètes, une imitation visible de celui des prophètes du Vieux Testament, et dans leurs actions une imitation des actions paraboliques de ces derniers. Tout cela est entremêlé parfois de paroles incohérentes, sans suite et sans aucun sens raisonnable. L'original des prédictions de la sœur Holda, forme à lui seul 35 volumes in-12. On assure que M. Desfours a fait ses extraits avec peu de discernement, et qu'il y a intercallé de son chef les choses ridicules qu'on y remarque, appartenant à des convulsionnaires, rejetées par plusieurs des partisans de l'*œuvre*. Quelques-unes de ces prédictions ont été démenties par l'événement ; d'autres, par exemple celles qui concernent le renversement du trône et la mort de Louis XVI, sont en concordance avec les faits postérieurs, mais elles ne sont point parfaitement explicites ; elles sont noyées d'ailleurs au milieu d'une foule d'autres annonces menaçantes. Il est fâcheux que ce recueil n'ait été publié que vers le milieu de l'année 1792 ; toutefois l'inspection seule du manuscrit et de nombreux témoins attestent qu'il existait plusieurs années auparavant. On trouve quelque citation de ce

livre singulier, curieux et rare, dans l'*Histoire des Sectes religieuses, etc., par M. Grégoire, ancien évêque de Blois*, etc., tome I, pag. 375.

IV. *Avis aux catholiques sur le caractère et les signes des temps où nous vivons, ou de la conversion des Juifs, de l'avénement intermédiaire de J.-C., et de son règne visible sur la terre, ouvrage dédié à M. l'évêque de Lescar* (M. de Noë) (sans lieu d'impression) (Lyon). 1795, un vol. in-12 de xxiv et 478 p., plus un *Errata*.

V. *Abrégé du premier volume de M. de Montgeron, conseiller au parlement, sur les miracles de M. de Pâris*. 1799, sans lieu d'impression. In-12 de 92 p., plus le titre et l'Avertissement formant 4 pages. On voit, d'après l'Avertissement, que ce premier vol. n'a été publié qu'après les deux suivans.

— *Abrégé du second volume*, etc. 1799, in-12 de viij et lxxvj ; 291 et 124 pages (Cette dernière pagination pour les pièces justificatives).

— *Abrégé du troisième volume*, etc. 1799, in-12 de 440 et 120 pages, plus le titre.

L'ouvrage de M. de Montgeron dont celui-ci est l'abrégé a pour titre : *La vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris et autres appelans* (3 vol. in-4, fig.) ; la bizarre disproportion du premier volume, le désordre de la pagination, l'inspection des pages de ce livre, dont la composition s'écarte en plusieurs points des usages de l'imprimerie, trahissent la clandestinité des presses d'où il est sorti.

VI. *Recueil de prières*. 1 vol. in-18 d'environ 150 pages. Sans date, titre ni faux-titre (*Lyon*).

Ce volume n'est pas antérieur à l'année 1794, puisqu'on y trouve des allusions à la mort de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth; j'en ai eu connaissance vers le milieu de 1802, et à cette époque il existait déjà depuis quelque temps : c'est donc entre ces deux années qu'il faut placer la date de son impression. Ce qui le prouve encore, c'est qu'on y parle du schisme et des persécutions qui agitent l'Eglise. Ce Recueil est formé en grande partie d'oraisons prises dans les discours des convulsionnaires, parmi lesquelles on en remarque une *pour demander le rappel du peuple juif*, et la venue du prophète Elie, et une autre *en l'honneur du bienheureux François de P.* (Pâris). Je crois que ce livre a eu plus d'une édition.

VII. *La véritable grandeur, ou Constance et magnanimité de Louis XVI, dans ses maux, dans ses liens et dans sa mort* (avec cette épigraphe) :

Londres, Vienne, Moscou, l'Europe et l'Univers,
Retentissent encor du bruit de ses revers ;
Mais ils vont en ce jour retentir de sa gloire,
Et s'unir aux Français pour chanter sa mémoire.

(CHANT 8e.)

Lyon, chez Guyot, 1814. In-8 de 42 pag., imprimerie de Brunet.

Ce n'est que le premier chant du poëme. Il est précédé d'une *dédicace aux puissances alliées qui ont délivré la France*, d'un *avis au lecteur*, et suivi de *notes*. La dédicace est signée *Hervey*, nom sous lequel l'auteur s'est caché. Il s'occupait de mettre la dernière main à ce poëme, lorsque la mort le surprit.

Tous les ouvrages de M. Des-

fours sont anonymes, et paraissent, excepté le dernier, sortir de la même presse. C'est de la même source que viennent aussi les deux livres suivans, dont M. Desfours a été l'éditeur, sans doute aussi l'imprimeur, et qu'on lui a quelquefois attribués par erreur.

Instruction sur les vérités et les avantages de la religion chrétienne, suivie d'une instruction historique sur les maux qui affligent l'Eglise, et sur les remèdes que Dieu promet à ces maux, par la tradition et l'Ecriture. 1795, sans lieu d'impression. In-12 de 450 pages.

Ce livre est *approuvé et recommandé au clergé et aux fidèles du diocèse d'Aix, par Melchior de Forbin, grand-vicaire dudit diocèse.* Je suis informé que l'auteur anonyme s'est plaint des intercallations que M. Desfours s'était permises sans son approbation.

Avis aux fidèles sur la conduite qu'ils doivent tenir dans les disputes qui affligent l'Eglise. En France, 1796. In-12 de 586 pag.

Ce livre est muni de la même approbation que le précédent. Elle est datée *du lieu de notre retraite, le* 14 *septembre, jour de l'Exaltation de la sainte croix, de l'an* 1794.

M. Desfours a laissé des manuscrits qui sont passés entre les mains de M. Pont, de Lyon, son ancien ami.

DÉSODOARDS (*Voy.* Fantin).

DESPRÉAUX (Jean-Étienne), fils de Jean-François Despréaux, premier hautbois de l'académie royale de musique, naquit en 1748. Elevé pour ainsi dire au théâtre, il aima la danse avec passion, et parvint à un degré d'habileté suffisante pour remplacer quelquefois Vestris père et Gardel aîné; mais s'étant blessé au pied, il fut contraint d'abandonner la danse et se borna à l'enseigner. Il acquit, comme professeur, une réputation distinguée. En 1787 ou 88, il épousa la célèbre danseuse mademoiselle Guimard.

Despréaux est le fondateur de ces sociétés de table, où de joyeux convives tirent au sort le mot sur lequel chacun d'eux doit faire une chanson pour la réunion suivante. Convive des *dîners du Vaudeville*, il a inséré dans les recueils qui portent ce titre, des chansons qui pour la plupart ont été réimprimées dans ses *Passe-Temps*.

En 1775, il fut nommé pensionnaire du roi, et jusqu'en 1787, il dirigea toutes les fêtes de la cour, et composa quantité de divertissemens et parodies qui furent représentées à la cour, à Choisy, Trianon, Marly et Versailles. Despréaux fut aussi chargé de la direction des fêtes publiques qui furent données par les divers gouvernemens depuis 1799 jusqu'en 1812. Il fut sucessivement nommé inspecteur général de l'Opéra, professeur *de grâces* au Conservatoire, maître de danse et répétiteur des cérémonies de la cour.

Depuis plusieurs années, Despréaux composait un ouvrage sur la danse, qu'il intitulait *Chorégraphie, ou moyen de transmettre les pas comme on écrit la musique.* Cet ouvrage est encore inédit, ainsi que plusieurs chansons et parodies composées pour des fêtes particulières.

En 1817, il fit paraître un *chronomètre musical*, tableau qui au moyen d'un pendule, détermine la mesure et le mouvement sur lesquels telle musique est composée, et empêche par-là qu'en pays étranger on ne la dénature, par un changement de mouvement. Cet instrument a été adopté par le Conservatoire de musique, et il en a été parlé avec éloge dans les rapports de la classe des beaux-arts de l'Institut. Despréaux est mort le 26 mars 1820, âgé de 72 ans.

Liste
des ouvrages de J.-E. Despréaux.

I. *Berlingue*, parodie d'*Ernelinde*. 1773, in-8.

II. *Moina*, parodie d'*Iphigénie*. 1778, in-8.

III. *Roman*, parodie de *Roland*. 1778, in-8.

IV. *Mes Passe-Temps*, *chansons*, *suivies de l'Art de la Danse*, *poëme en quatre chants*, *calqué sur l'Art poétique de Boileau-Despréaux*, avec des notes, gravures et airs notés. Paris, 1806, 2 vol. in-8., fig.

C'est par erreur que la *Biographie des hommes vivans* attribue à J.-E. Despréaux un ouvrage intitulé *Louis XVII*, publié en 1816. Cet ouvrage est de M. *Simien-Despréaux*.

DUMONCHAU (.....), musicien distingué, naquit à Strasbourg, de parens artistes comme lui, qui cultivèrent les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Il consacra sa jeunesse à l'étude approfondie de la musique. La révolution le jeta un moment dans le parti des armes. Il s'y distingua par sa bonne conduite et par son courage. Ramené à la culture de son art par un goût irrésistible, il s'adonna à la composition de la musique, et en peu de temps, il acquit une réputation qui franchit les limites de la France et se répandit dans la patrie des Haydn et des Mozart. Dumonchau n'avait pas encore trente ans, et déjà les premiers maîtres de l'Allemagne, dans le *Journal universel de musique*, rédigé par Haydn, avaient prononcé sur ses talens, ces éloges et ces encouragemens. « M. Du-
» monchau passe pour un des
» plus forts et des plus brillans
» clavecinistes de Paris.... Son
» style est plus épuré que celui
» des autres compositeurs fran-
» çais, et en exceptant à peine
» les premiers d'entre eux.....
» Pour peu que les clavecinistes
» rendent ses productions musi-
» cales avec feu, précision et
» beaucoup de netteté, l'effet en
» sera incontestablement enchan-
» teur.... Sa musique porte l'em-
» preinte d'un caractère aisé et
» dégagé de toute entrave. »
(*Journal universel de musique*, de Leipsick, n° 33.)

Plus tard, quand Dumonchau eut composé ses *Sonates* et ses *Fugues*, dans le style des maîtres allemands, dédiées à madame de Monthérot, les journalistes germaniques, toujours extrêmement favorables à l'artiste français, ne craignirent pas de l'élever jusqu'au rang de leurs plus grands maîtres (*Journal universel de musique*, n° 45. 9 août 1809). A ce suffrage, on peut ajouter le suffrage plus récent du célèbre Clémenti. Ce Nestor des artistes entendit naguère exécuter par M. Pleyel la première sonate de

la 40e *OEuvre* de Dumonchau, qu'il ne put s'empêcher de louer avec enthousiasme.

Des circonstances particulières déterminèrent Dumonchau à venir fixer son séjour à Lyon, il y a environ quatorze ans. Il fut fort bien accueilli dans cette ville, y donna des leçons à un grand nombre d'élèves, et se procura par ce moyen une existence honorable. Une maladie longue et douloureuse l'enleva prématurément à la fin de décembre 1820, lorsqu'il n'était encore âgé que de 45 ans.

On trouve une Notice sur Dumonchau dans la *Gazette universelle de Lyon*, du 8 janvier 1821.

DUMOUCHEL (Jean-Baptiste), était fils d'un agriculteur. Né aux environs de Rouen et selon d'autres en Picardie, il obtint une bourse au collége de Sainte-Barbe, où il fit ses études. Il entra ensuite dans les ordres sacrés, devint maître de quartier au collége de Louis-le-Grand, puis professeur de rhétorique à Rhodez, d'où il fut rappelé à Paris pour occuper une chaire au collége de la Marche. Il dut remplir ces fonctions avec assez d'éclat, puisqu'il parvint à se faire nommer recteur de l'Université de Paris. C'est en cette qualité qu'il donna le 2 décembre 1786, un *Mandement* en latin, pour annoncer un concours dont l'objet était la composition d'hymnes nouvelles pour le Bréviaire de Paris. En 1788, il fut secrétaire de l'assemblée électorale du clergé de ce diocèse, et c'est avec ce titre que son nom se trouve au-dessous de celui de l'archevêque de Juigné, président, au bas de l'arrêté de la chambre du clergé de Paris, par lequel les membres de cet ordre renonçant à leurs exemptions pécuniaires, offrent de concourir, dans la proportion de leurs revenus, à l'acquittement des charges publiques.

Elu député de son ordre aux états-généraux de 1789, dès le 25 juin et avant l'adhésion du roi, il se réunit au tiers-état constitué en Assemblée nationale. Pendant le cours de la session il vota avec le côté gauche. Le 29 juillet, en qualité de recteur de l'Université, il vint présenter à l'Assemblée les félicitations du corps enseignant. Dans la discussion relative à la constitution civile du clergé (1er juin 1790), il conclut à ce que le roi eût à prendre les voies canoniques quant aux articles renfermant quelque connexité avec les objets purement spirituels. Il prêta des premiers le serment ecclésiastique, en même temps que plusieurs de ses confrères, du haut de la tribune de l'Assemblée constituante, dans la séance du 27 décembre 1790. Le 8 janvier 1791, il vint de nouveau, au nom de l'Université de Paris, présenter l'adhésion de ce corps à tous les décrets de l'Assemblée.

Au mois de mars de cette année, il fut élu évêque constitutionnel du Gard. Sacré à Paris le 3 avril, il se rendit le mois suivant dans son diocèse, où il fut bien accueilli d'une partie de la population; mais les adversaires des réformes lui suscitèrent une opposition violente dont on pourra juger par le titre seul de deux pamphlets qu'ils publièrent contre lui. L'un est intitulé : *M. Dumouchel convaincu*

d'ignorance, *de mauvaise foi et d'hérésie* (Paris, in-8. de 102 p.). C'est une réponse à la *Lettre pastorale* de prise de possession; l'autre a pour titre : l'*Apothéose de M. Dumouchel* (in-8. de 43 p.). C'est une prétendue facétie remplie de personnalités, où les mœurs du prélat sont attaquées, et qui pêche au moins contre la charité chrétienne.

Malheureusement la conduite postérieure de M. Dumouchel parut justifier ces attaques. Après avoir cédé à la terreur qui planait en 1793 sur le clergé constitutionnel de Nîmes, en donnant sa démission dans ces momens difficiles, il se maria lors de la suppression politique du culte, et entra dans la vie civile. Depuis il fut employé dans les bureaux du ministère de l'intérieur, d'où Lucien Bonaparte le renvoya sous prétexte de *discours déplacés* qu'il aurait tenus. M. Chaptal l'y fit rentrer en qualité de chef du bureau de l'instruction publique, d'où il passa dans les bureaux de l'Université, lorsqu'on reconstitua ce corps. Il fut mis à la retraite en 1814. Il a publié en 1818, avec M. Goffaux, une sixième édition d'un choix de narrations tirées des auteurs latins (*Narrationes excerptæ*). Paris, Duponcet, in-12. Dumouchel est mort le 17 décembre 1820.

DU MUY (*Voy.* MUY).

DUSSAUSSOY (ANDRÉ-CLAUDE), né le 30 novembre 1755, est mort le 12 décembre 1820. Il a été chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il est auteur des deux ouvrages suivans :

I. *Dissertation sur la Gangrène des hôpitaux*, *avec les moyens de la prévenir et de la combattre*. Genève et Lyon, 1787, in-8.

II. *Cure radicale de l'Hydrocèle par le caustique*. 1787, in-8. Traduit en allemand. Leipsick, 1790, in-8.

DUVAUCEL (CHARLES), astronome, naquit à Paris, le 5 avril 1734. Il commença en 1757 à s'occuper d'astronomie avec Lalande, devint correspondant de l'académie des sciences le 24 mai 1776, et de l'Institut, section d'astronomie, le 27 novembre 1803. On a de lui des *Mémoires de mathématiques et de physique*, présentés à l'académie, etc. (dans le tom. V des *Mémoires présentés*. Paris, 1768, in-4). On y trouve le calcul de toutes les éclipses de soleil visibles à Paris, depuis 1767 jusqu'à 1900. Lalande raconte (*Bibliographie astronomique*, page 704) que Louis XV ayant témoigné la curiosité de savoir quand on devait avoir à Paris une éclipse totale de soleil, Duvaucel exécuta ce travail, à la sollicitation de son ami, sans qu'il se soit trouvé, jusqu'à l'époque où il le poussa, une seule éclipse totale de soleil, visible à Paris. La dernière partie de ces calculs a été reproduite dans l'*Art de vérifier les dates* (édition de 1783), pour servir de complément à ce que La Caille et Pingré avaient donné dans les premières éditions. Duvaucel a exécuté pendant plusieurs années les cartes des éclipses pour la *Connaissance des temps*. Il a été maire d'Evreux, de 1790 à 1792. Il est mort dans cette ville, dans le courant de l'année 1820.

F.

FANTIN DÉSODOARDS (ANTOINE-ÉTIENNE-NICOLAS), naquit à Pont-de-Beauvoisin en Dauphiné, le 26 décembre 1738. Il entra d'abord chez les jésuites, qui furent détruits avant qu'il eût fait ses vœux. En 1789, il était prêtre, et avait le titre de vicaire-général d'Embrun, dont il ne paraît pas qu'il ait jamais exercé les fonctions. S'étant rendu à Paris, il commença à écrire quelques années avant la révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Arrêté comme prêtre après le 10 août, il ne tarda pas à se marier et à se prononcer dans ses écrits en faveur des nouveaux systèmes. Il paraît même, d'après ses propres aveux, qu'il a eu des liaisons assez suivies avec Danton et Robespierre, et qu'il accompagnait quelquefois au club des jacobins, Collot-d'Herbois, Marat et Chaumette. On prétend qu'il a confessé plus tard, que sa conduite, dans ces circonstances, avait été forcée par le désir de se soustraire à la déportation, et qu'il avait depuis sollicité du pape la dispense de ses vœux. M. Désodoards fut présenté comme candidat par l'Institut, lors de l'organisation de ce corps, en 1803. Il fut attaqué devant les tribunaux par M.-J.-C. Bailleul, pour quelques assertions dirigées contre lui, dans son *Histoire de la révolution*; mais il gagna son procès. L'histoire, et spécialement l'histoire de la révolution française, fut le principal objet des travaux de M. Désodoards. Il l'écrivit dans un esprit philosophique, et dans des vues généralement favorables à la révolution; mais on peut lui reprocher d'avoir modifié ses jugemens suivant les circonstances, et de n'être pas toujours exact et judicieux; son style est, d'ailleurs, habituellement tendu et déclamatoire. Désodoards est mort à Paris, âgé de 82 ans, à la suite d'une attaque de paralysie, le 25 septembre 1820.

Liste des ouvrages de A-E.-N. Fantin Désodoards.

I. *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'Eglise, conciliés avec les libertés et franchises de l'Eglise gallicane, lois du royaume, et jurisprudence des tribunaux de France*. 1788, 6 v. in-8.

II. *Andercan et Padmani, histoire orientale*. 1788, 3 vol. in-8.

III. *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV, par le P. Hénault; continué depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix de 1783*. 1788-89, 3 vol. in-8. — 2ᵉ édit., revue, corrigée, et continuée jusqu'au traité de Campo-Formio, ce qui forme une IVᵉ et une Vᵉ partie. 1801, 2 v. in-8.—3ᵉ édit., 1807, 2 vol. in-8. — 4ᵉ édit., 1820, in-4., continuée jusqu'à la rentrée de Louis XVIII en France.

Cet ouvrage porte quelquefois ce titre : *Histoire de France, depuis la mort de Louis XIV*, etc.

IV. *Histoire philosophique de la Révolution française, depuis la convocation des Notables par Louis XVI, jusqu'à la séparation de la Convention nationale.*

1796, 2 vol. in-8. — 2e édition, 1797, 4 vol. in-8. — 4e édition, *seule conforme au manuscrit original*, 1801, 9 vol. in-8., ornée du portrait de l'auteur. — 5e édit., 1807, 10 vol. in-8. — 6e édition, Paris, Barba, 1817, 6 vol. in-8.

L'auteur a laissé un abrégé manuscrit de cet ouvrage (*V.* ci-après aux *manuscrits*, n° I).

V. *Révolutions de l'Inde, pendant le* XVIIIe *siècle*, ou *Mémoires de Tipoo-Saëb, sultan de Mysore, écrits par lui-même, et traduits de la langue indostane*. 1796, 2 vol. in-8. — 1797, 4 vol. in-8. — Trad. en allemand, Leipsick, 1799, in-8.

VI. *Histoire de la République française, depuis la séparation de la Convention nationale, jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'empereur, pour servir de suite à l'Histoire philosophique de la révolution française*. 1798-1800, 2 vol. in-8.

VII. *Histoire de la République française, depuis le traité de Campo-Formio jusqu'à l'acceptation de la constitution de l'an* VIII. Paris, Maradan. 1800, in-8.

Ces deux derniers articles font suite aux deux premières éditions du n° IV.

VIII. *Louis XV et Louis XVI*. An VI (1798), 5 vol. in-8.

IX. *L'Ami du gouvernement, journal de littérature et d'économie politique*. Frimaire an IX (1801).—Il n'en a paru qu'un n°.

X. *Heyder, Azeima, Tipoo-Saëb, histoire orientale, trad. de la langue malabare*. 1802, 3 vol. in-12.

XI. *Abrégé chronologique de l'histoire de la révolution de France, à l'usage des écoles publiques*. 1802, 3 vol. in-12.

XII. *Histoire d'Italie depuis la chute de la république romaine jusqu'aux premières années du* XIXe *siècle*. 1802-1803, 9 vol. in-8. (*V.* ci-après aux *manuscrits*, n° IV).

XIII. *De l'institution des sociétés politiques, ou Théorie des gouvernemens*. 1807, in-8.

XIV. *Les monumens inédits de l'antiquité, expliqués par Winckelmann, gravés par David, etc., avec des explications françaises par A.-F. Désodoards*. Paris, 1808-1809, 3 vol. in-4.

XV. *Histoire de France commencée par Velly, Villaret et Garnier, continuée depuis le règne de Charles Maximilien* (Charles IX) *et la naissance de Henri IV, jusqu'à la mort de Louis XVI*. 1808-10, 26 vol. in-12.

La vente du 26e volume a été long-temps prohibée. On a publié en 1816 les deux premiers vol. d'une édit. in-4. (*V.* ci-après aux *Manuscrits*, n° II) qui devait en former six. L'auteur en projetait une édit. en 19 vol. in-8. (dont il a paru 7 vol.), qui auraient compris l'ouvrage de Velly, Villaret et Garnier, refait, réduit et corrigé par M. Désodoards, avec sa continuation. Il se proposait aussi de donner une *table générale des matières* pour les trois formats.

Fantin Désodoards fut, avec Mercier et Carra, l'un des premiers rédacteurs des *Annales patriotiques*, publiées au commencement de la révolution.

Liste des manuscrits de A.-E.-N. Fantin Désodoards (1).

I. *Histoire de France depuis la*

(1) Extrait de la *Bibliographie de la France*. 1821, p. 60. On peut voir *ibid*, p. 293-5, le détail plus circonstancié et plus précis des ouvrages de Fantin.

mort de Louis XVI jusqu'au retour de Louis XVIII; formant 6 vol. in-8. (inédit).

II. *Histoire de France* in-4. — *Introduction.* 1 vol., et les vol. 3, 4, 5 et 6, faisant suite aux vol. 1 et 2, publiés par l'auteur dans ce format, et qui, eux-mêmes, font suite aux 15 vol. in-4. de l'*Histoire de France de Velly, Villaret et Garnier.* Ce manuscrit est déjà publié dans le format in-12.

III. *Histoire de l'Allemagne.* 6 vol. in-8. (inédit).

IV. *Histoire d'Italie.* 6 vol. in-8., qui paraissent être une réduction des 9 vol. publiés par l'auteur sur ce même sujet.

V. *Révolutions de l'Europe dans les gouvernemens, depuis la chute de la République romaine jusqu'à la naissance de la République française.* 7 vol. in-8.

VI. *Abrégé chronologique de l'histoire des peuples modernes.* 9 vol. in-8. (inédit). — L'auteur en parle dans la *préface* de la *seconde partie* du *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France du P. Hénault.* Edition de 1820, in-4.

VII. *Lexicographie, ou Dictionnaire des termes français relatifs aux arts et aux sciences.* 1 vol. in-8. (inédit).

Tous ces manuscrits ont été mis en vente après la mort de l'auteur.

FLEURY (Aimée, née comtesse de Coigny, duchesse de), l'une des femmes les plus spirituelles de notre époque, avait reçu de la nature la perfection de la grâce, de la beauté et de l'esprit. « Une » personne qui n'avait atteint » encore que la moitié de sa vie, » nous est enlevée, dit M. Lemercier (1), avant le terme » prescrit par la nature. C'était » celle que chanta dans sa jeunesse le poëte André Chénier, » dans son ode intitulée *la jeune* » *Captive.* La duchesse de Fleury » connut, par sa situation, tout » ce que l'élégance, la délicatesse des bienséances, les grâces, donnaient de charmes à » la cour de Versailles. Depuis » que la séparation d'avec son » époux lui fit reprendre le nom » de son père, la comtesse de » Coigny connut tout ce que la » révolution fit naître de plus » intéressant, de plus solide, de » plus éclairé sur les affaires et » sur les personnes qui les avaient » dirigées. Ce mélange d'instruction mit en valeur ses qualités » naturelles et les avantages de » son éducation extraordinairement soignée. Également familière avec les belles-lettres » françaises et latines, elle avait » tout l'acquis d'un homme; » mais le savoir en elle n'étant » jamais pédant, elle resta toujours femme, et l'une des plus » aimables de toutes. Sa conversation éclatait en traits piquans, imprévus et originaux; » elle résumait toute l'éloquence » de madame de Staël en quelques mots perçans. On a d'elle » un roman anonyme, qui, sans » remporter un succès d'ostentation, attacha, parce qu'elle » l'écrivit d'une plume sincère et » passionnée. Elle a composé des » *Mémoires* sur nos temps et une » *Collection de portraits sur nos* » *contemporains*, les plus distin-

(1) *Censeur européen*, in-fol., n° du 22 janvier 1820.



Fouché.

» gués par leur rang et par leurs » lumières, qui réussiront mieux » étant vivement tracés et plus » sincères encore. Nous l'avons » perdue ce 17 janvier 1820. » Recueillons ce qu'elle nous a » laissé, et pleurons-la; car son » vif et rare esprit, tout brillant » qu'il fût, séduisit bien moins » que ne touchait la bonté de » son cœur. »

Le roman dont elle est auteur est intitulé *Alvar* (Paris, Firmin Didot, 1818, 2 vol. in-12. Tiré à 25 exemplaires). Cet ouvrage fut publié sous le voile de l'anonyme.

FOSSE (LA), *Voy.* LA FOSSE.

FOUCHÉ (JOSEPH), naquit à Nantes, le 29 mai 1753. Il reçut son éducation chez les Oratoriens du collége de cette ville, où il fut placé à l'âge de 9 ans. Ses premiers maîtres prirent la gaîté de son caractère pour de la légèreté; et comme il montrait de la répugnance à étudier le rudiment et les règles de la grammaire, ils crurent qu'il manquait d'intelligence. Plus tard, on essaya en vain de lui apprendre la versification latine et française, son esprit ne pouvait s'assujettir à aucune contrainte; on en concluait qu'il n'était susceptible que de peu d'application. Le P. Durif, préfet des études, qui l'avait pris en affection, avait remarqué qu'il choisissait de préférence, pour ses lectures, les livres les plus sérieux, entre autres, les *Pensées de Pascal;* il l'avait interrogé à ce sujet, et dans les réponses qu'il en tira, il eut occasion de s'apercevoir du mérite de son jeune élève. Destiné à suivre la carrière de son père, capitaine de vaisseau marchand, le jeune Fouché étudia les mathématiques et y faisait des progrès, lorsque, sur les représentations du même P. Durif, motivées sur la complexion délicate du jeune homme, qui le rendait incapable de supporter les fatigues de la mer, son père consentit à le laisser entrer dans la congrégation de l'Oratoire.

Il se rendit à l'institution de Paris. Là, on lui mit d'abord entre les mains les *Commentaires sur les Evangiles* par Jansénius, et le *Catéchisme du concile de Trente.* Ces livres lui inspirèrent un dégoût, dont il ne tarda pas à faire l'aveu au supérieur de la maison, M. Mérault de Bissy, qu'il avait choisi pour son confesseur; celui-ci le conduisit dans sa bibliothèque, où il lui permit de choisir les ouvrages qui lui conviendraient le mieux. Fouché s'arrêta sur le *Petit Carême* de Massillon et sur les ouvrages de Nicole; en même temps, il avoua à M. Mérault qu'il avait dans sa chambre Tacite, Horace et Euclide; il obtint la permission de les garder.

M. Fouché, s'étant voué à l'enseignement, professa, avec distinction, la philosophie et les mathématiques à la célèbre école de Juilly, à Arras, et à l'école militaire de Vendôme. Ceux qui l'ont connu à l'Oratoire, avaient conservé pour lui de l'attachement, et n'eurent généralement qu'à se louer de sa conduite ultérieure à leur égard. Cazalès et M. Malouet père furent de ce nombre. Pendant qu'il professait la philosophie à Arras, il avait aussi connu Robespierre, et même il lui avait prêté des fonds pour se rendre et

s'établir à Paris, lorsque celui-ci fut nommé député à l'Assemblée constituante.

La révolution trouva Fouché préfet du collége de Nantes, poste qu'il avait occupé à l'âge de vingt-cinq ans. Il embrassa les nouvelles idées avec enthousiasme, quitta l'Oratoire, se maria, et entra dans la profession d'avocat. Après avoir été l'un des fondateurs de la société populaire de Nantes, il en devint un des membres les plus ardens; quoique dépourvu du talent de la parole, il y acquit de la popularité par l'exagération de ses discours et de ses opinions, qui, déjà, à ce que l'on a prétendu, masquait des vues ambitieuses. En septembre 1792, il fut élu député de la Loire-Inférieure à la Convention nationale.

Pendant les premiers mois de la session, il ne s'y fit point remarquer. Il reprit ses anciennes liaisons avec Robespierre, qui ne tardèrent pas à être rompues par la diversité de leur caractère et de leurs vues politiques; il fit longtemps partie du comité d'instruction publique, où il se lia avec Condorcet. Dans le procès de Louis XVI, il parla avec une cruelle énergie, et vota pour les partis les plus rigoureux, c'est-à-dire, pour la peine de mort, sans appel et sans sursis. Il paraît qu'il s'était donné alors à la faction de Danton, faction profondément immorale, puisqu'elle avait réduit en spéculation pécuniaire, l'enthousiasme et l'anarchie. Dans les séances des 14 février et 8 mars 1793, il fit rendre un décret pour la vente, comme nationaux, des biens dépendans des bourses et établissemens d'instruction publique, autres que les colléges; le 10 du même mois, il fit rendre un autre décret tendant à rechercher et découvrir les biens d'émigrés.

Bientôt il fut chargé de diverses missions; d'abord, dans les départemens des bords de la Loire, où il ne fit rien de remarquable; ensuite, dans le département de l'Aube, d'où il envoya, à la séance du 2 juillet, une lettre dans laquelle il fait l'éloge de la désastreuse journée du 31 mai, et où il sut activer habilement le départ des réquisitionnaires. Il passa dans la Nièvre en l'an II. S'il fallait juger sa conduite dans cette mission, d'après les pièces imprimées, elle porterait tous les caractères de la démagogie la plus délirante; il y mérita les éloges de Chaumette, il y fit la guerre au culte religieux, il y proclama l'athéïsme et la désorganisation sociale. « Avilissons l'or et l'argent, écrivait-il à ses collègues; traînons dans la boue ces dieux de la monarchie. » Mais il est pourtant bon de remarquer, que cette exagération de paroles pouvait bien n'être qu'une tactique appropriée au temps et aux circonstances, tactique lâche et déplorable sans doute, mais enfin qui eut pour résultat d'épargner le sang, à une époque où l'on en fut si prodigue. Des observations analogues s'appliquent jusqu'à un certain point à la mission de Lyon, où il fut envoyé en brumaire an II (novembre 1793), avec Collot-d'Herbois, pour faire exécuter contre cette ville malheureuse, les affreux décrets de la Convention. Ce n'est qu'après un premier refus, qu'il accepta cette mission, dont il présageait sans doute l'horrible célébrité. Son

nom se trouve à côté de celui de Collot dans les actes qui frappèrent à cette époque la ville de Lyon.

Parcourons leur correspondance. Le 10 novembre, lettre des Représentans en mission, qui annoncent que les cendres de Chalier ont été exposées à la vénération publique. « Ce sol, di» sent-ils, qui fut rougi du sang » des patriotes, sera bouleversé; » et sur les débris de cette ville » superbe et rebelle s'élèveront » des chaumières éparses, que les » amis de l'égalité s'empresseront » de venir habiter. » Le 2 frimaire, autre lettre où l'on remarque ces paroles : « Que les dé» molitions sont trop lentes.... » Que l'explosion de la mine et » l'activité dévorante de la flam» me peuvent seules exprimer la » toute-puissance du peuple. » Le 11, envoi à la Convention du buste de Chalier et de sa tête mutilée. « L'indulgence est une fai» blesse dangereuse.... Nous con» tinuons à frapper sans inter» ruption les ennemis du peuple. » Il faut que leurs cadavres en» sanglantés, précipités dans le » Rhône, offrent, sur les deux ri» ves et à son embouchure, l'im» pression de l'épouvante et l'i» mage de la toute-puissance du » peuple.... La terreur, la salu» taire terreur, est vraiment ici » à l'ordre du jour. » (Séance du 26.) Dans la séance du 4 nivose, lecture d'une lettre de Fouché à Collot, sur la prise de Toulon; « à laquelle, dit-il, nous avons contribué, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices. » Un *post-scriptum* contient ces mots : « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire. Nous envoyons 213 rebelles sous le feu de la foudre. » Dans la séance du 29 pluviose, nouvelle lettre des Représentans envoyés à *Commune-Affranchie* (nom nouveau que la Convention avait imposé à la ville de Lyon), annonçant que toutes leurs opérations ne cessent d'être la conséquence rigoureuse des principes qui ont dicté le décret rendu contre Lyon. Autre lettre des Représentans, qui se plaignent de l'indulgence avec laquelle la Convention accueille les dénonciations contre la commission militaire de Lyon; éloge de ce tribunal: on cherche en vain à intéresser la sensibilité des représentans et à affaiblir l'énergie de leur caractère, etc., etc. (Séance du 5 ventose.) Autre lettre où l'on trouve ce passage. « Tout ce qui fut » opposé à la république, ne » doit présenter aux républicains » que des cendres et des décom» bres. C'est sur les tombeaux de » l'orgueil révolté et des privilé» giés oppresseurs, qu'ils ont cé» lébré la fête de l'égalité.... Le » tableau qu'offrait dans cette » fête la commission révolution» naire, suivie de deux exécu» teurs de la justice nationale, » tenant en main la hache de la » mort, a excité les cris de la » *sensibilité* et de la reconnais» sance du peuple. » Les Représentans terminent, en demandant la répartition entre les sans-culottes, des immenses propriétés des Lyonnais. (Séance du 25 ventose.)

Les faits répondaient exactement à ces paroles effroyables. Nous n'avons pas dû les taire ni les déguiser. Le crime doit être

à lui-même sa première punition, et la justice veut la vérité. Maintenant nous allons présenter des considérations qui, sans doute, n'absolvent pas le crime, mais qui peut-être l'atténuent, ou, pour mieux parler, qui en marquent le degré. « En premier lieu, » dit un biographe étranger (1), » il était passé en usage sous la » Convention, entre les députés » en mission dans les départemens et aux armées, que lorsque l'un d'eux avait pris un arrêté, ou fait une proclamation, » le nom de son collègue, présent ou non, était attaché de » droit à cet acte par le secrétaire ou l'imprimeur, chargés » de le rédiger et de l'imprimer; » en second lieu, Fouché, alors » simple membre de la Convention, n'eut jamais, pendant » son séjour à Lyon, qu'une influence très-subordonnée à celle » de Collot, lequel, membre dirigeant du Comité de salut public, particulièrement pénétré de son esprit, et chargé » d'accomplir ses intentions, eût » infailliblement sacrifié son collègue, si celui-ci eût mis quelque opposition à ses desseins. » Cette opposition exista cependant; et quoique Fouché conservât dans sa correspondance » cette sorte d'ostentation du » crime, qu'expliquerait assez » l'excessive exaltation de son » zèle révolutionnaire, quand » bien même il ne l'aurait pas » crue alors indispensable à sa » sûreté, les dénonciations dont » il devint l'objet aux Jacobins, » aussitôt après son retour à Paris, de la part des Lyonnais, » complices de Collot et de Châlier; l'acharnement et la fureur » avec lesquels il fut poursuivi » par Couthon, et surtout par » Robespierre, tout-puissans dans » le Comité, et alors étroitement » liés avec Collot, prouvent assez que, dans les derniers temps » de leur mission, une grande » dissidence s'était établie entre » les deux proconsuls. »

Nous rapporterons encore, mais pour l'opposer à tant de citations hideuses, le passage suivant d'une proclamation de la loi des suspects, signée de Fouché, en date du 25 août 1793, passage courageux et remarquable pour l'époque. « Prendre pour base de son » opinion, disait-il, des dénonciations vagues, provoquées » par des passions viles, ce serait » favoriser un arbitraire qui répugne autant à mon cœur qu'à » l'équité. Il ne faut pas que le » glaive se promène au hasard. » La loi commande de sévères » punitions, et non des proscriptions aussi immorales que barbares. »

La dernière lettre de Fouché, datée de Lyon, que nous trouvons dans l'inexorable *Moniteur*, est un acte d'adhésion aux mesures de la Convention contre la faction de Danton. Cette fois, il est probable que Fouché parlait de cœur, car il avait dès longtemps manifesté sa haine et son mépris pour Hébert, l'un des coryphées de la faction abattue; et celui-ci à son tour l'avait dénoncé à la société des jacobins, qui, à cette époque, disposait de la popularité, c'est-à-dire, du pouvoir et même de la vie. De retour

(1) *Galerie historique des contemporains*. Bruxelles, Auguste Wahlen, 1817-20, 8 vol. in-8°. Tome IV, p. 421.

à Paris, le 18 germinal an II (8 avril 1794), Fouché parut à la tribune des jacobins, où des orages se formaient contre lui. Il se hâta d'abord d'y rendre compte de sa mission à Lyon, et d'en justifier les excès. « Le sang du » crime, dit-il, féconde le sol de » la liberté et affermit sa puis- » sance. » On demanda la parole contre lui; mais Robespierre, jugeant sans doute que le moment de l'attaquer n'était pas encore venu, fit écarter la question, par le motif que le rapport des comités était encore incomplet. Le 18 prairial (6 juin), il fut élu président de la société des jacobins. Peu de jours après, le 23 prairial (11 juin), une députation de la société populaire de Nevers, s'étant présentée à celle de Paris, Fouché, en qualité de président, lui répondit que l'ombre de Chaumette planait sur le département de la Nièvre. Il fut interrompu par Robespierre qui s'écria : « Il ne s'agit pas de jeter à présent de la boue sur la tombe de Chaumette, lorsque ce monstre a péri sur l'échafaud; il fallait lui livrer combat avant sa mort. » Invité par la société, sur la demande de Robespierre, à se disculper des reproches qui lui sont adressés, Fouché lui écrivit pour la prier de suspendre son jugement jusqu'après les rapports des comités de salut public et de sûreté générale; mais Robespierre l'attaqua avec violence, le dénonça comme conspirateur; un grand tumulte eut lieu; enfin, à la suite des discours les plus virulens, il fut exclu de la société. A cette époque, c'était le premier pas vers l'échafaud.

Il n'est pas douteux que Fouché se réunit dès-lors à ceux de ses collègues qui opérèrent l'heureuse révolution du 9 thermidor; elle ne tarda pas à le faire rappeler dans la société des jacobins, et il commença désormais à tenir un tout autre langage que par le passé. Dans la séance de la Convention, du 7 fructidor, il parla en faveur de plusieurs détenus de Lyon, de *la profonde douleur dont il était pénétré en contemplant les horreurs qui avaient été commises dans cette ville*, et qu'il eut soin de rejeter sur Robespierre; le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794), il proposa de lever l'état de rébellion de la ville de Lyon. Mais il était trop fortement compromis dans les funestes événemens de la révolution, pour seconder le triomphe complet de la justice; aussi ne tarda-t-il pas à faire d'ostensibles efforts pour arrêter la marche rapide de l'esprit public, et à se séparer ouvertement des hommes avec lesquels il venait de renverser Robespierre. Un pamphlet de Guffroy, intitulé : la *Queue de Robespierre*, ayant dévoilé les complices du tyran qui lui avaient survécu, Fouché dénonça cet écrit à la société des jacobins, dans la séance du 15 fructidor (1er septembre); il parla contre le système de sensibilité fausse et hypocrite qui s'élevait depuis quelque temps, et de la nécessité *d'établir la terreur dans l'ame du méchant comme dans les camps de l'ennemi*. Il paraît même qu'à cette époque, la crainte des réactions le fit dériver jusqu'aux plus impurs anarchistes. Tallien, en dénonçant Babeuf, dit qu'il *n'était qu'un jouet entre les mains de Fouché, occupé à corriger ses*

écrits incendiaires; Fouché avoua ses relations avec Babeuf, en donnant des explications justificatives; mais il s'éleva contre les *diviseurs* de la Convention, et termina son apologie par cette phrase : « Au reste, les actions » de toute ma vie défient les ca- » lomnies de mes ennemis. » (Séance du 10 pluviose.) Bientôt les accusations affluèrent de toute part contre lui. Dans la séance du 13 germinal (2 avril 1795), Tallien l'accusa de conspirer et demanda son arrestation. Fouché fit insérer, dans le *Moniteur* du 23 germinal, une justification de sa conduite à Lyon et à Nevers; mais la ville de Gannat, département de l'Allier, l'accusa, le 24 prairial, d'avoir démoralisé le peuple et d'avoir organisé la commission temporaire de Lyon, qui, sans jugement, fit égorger trente-un détenus de Moulins; enfin, le coup le plus terrible lui fut porté, dans la séance du 22 thermidor (9 août). Toutes les autorités nouvellement constituées du département de la Nièvre reproduisirent les actes de sa mission, parmi lesquels se trouvait la provocation suivante adressée aux administrateurs du département. « Que la foudre éclate par *hu-* » *manité!* Ayons le courage de » marcher sur des cadavres pour » arriver à la liberté. » Laurenceot lui reprocha de n'avoir rendu aucun compte des taxes révolutionnaires qu'il avait imposées, et qu'il évalua à plus de deux millions dans la seule commune de Nevers. Faiblement défendu par quelques députés, et notamment par Tallien et Legendre dont il s'était rapproché, et qui alléguaient en sa faveur sa coopération à la journée du 9 thermidor, M. Boissy-d'Anglas lui porta le dernier coup, en disant : « Fou- » ché n'a point eu de part au 9 » thermidor; cette journée fut » trop belle pour avoir été désho- » norée par son secours. » Son arrestation fut décrétée à une grande majorité, et au milieu des discours les plus ignominieux pour lui.

L'amnistie politique du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), rendit Fouché à la liberté. Le Directoire lui confia d'abord une mission particulière sur les frontières d'Espagne, après laquelle il se retira, comme en disgrace, dans la vallée de Montmorency, où il vécut assez long-temps ostensiblement étranger aux affaires, mais sans cesser d'entretenir de nombreux rapports avec les divers partis qui occupaient alors l'arène politique. Le gouvernement tarda cependant à l'employer de nouveau. Ce n'est qu'en vendémiaire an VII (septembre 1798) qu'il fut nommé, par le crédit de Barras, ambassadeur de la République française près la République cisalpine. Le Directoire français exerçait une despotique influence sur le gouvernement cisalpin, qu'il tiraillait en sens opposés, par suite de ses propres divisions. Appuyé sur Barras, et sur le général Joubert, qui commandait alors l'armée d'Italie, Fouché renversa tout ce que son prédécesseur, M. Trouvé, avait fait pour obéir aux impulsions illégitimes de la majorité du Directoire français. Il favorisa ouvertement l'indépendance cisalpine, et adressa au Directoire de cette république un message où l'on doit remarquer

cette phrase : « La solidité des » républiques est dans la nature » des choses ; la victoire et la li- » berté couvriront le monde. » Le Directoire le rappela avec improbation ; mais, comptant sur le crédit de ses amis, il n'obéit point. Un décret du gouvernement cisalpin lui ordonna expressément de quitter le territoire de la république, et son successeur, Rivaud, requit par écrit le gouvernement auprès duquel il était accrédité de s'adresser à lui, si Fouché persistait dans son refus de quitter Milan. Il aurait été amené à Paris chargé de fers, sans la résistance de Joubert, qui, disposant de la force militaire, refusa d'effectuer l'arrestation. Le Directoire eut la faiblesse de négocier, et Fouché consentit enfin à revenir en France. Il y trouva le crédit de ses adversaires déclinant. Vers cette époque (floréal et prairial an VII, mai et juin 1799), le sort et un décret du corps législatif éloignèrent du directoire les ennemis de Fouché, Rewbell, La Réveillère-Lépaux et Merlin (de Douai) ; leurs successeurs, parmi lesquels étaient Sieyes, vinrent donner de la prépondérance à la faction qui opéra plus tard le 18 brumaire. Le but qu'on se proposait alors était d'enlever le pouvoir à la démocratie, à qui la constitution de l'an III l'avait conservé, et de le concentrer dans les mains de quelques ambitieux qui s'étaient emparés du crédit dans la capitale. Joubert, ami de Fouché, fut nommé commandant de Paris ; Fouché fut envoyé en Hollande, et le 13 thermidor an VII (31 juillet 1799), il fut nommé ministre de la police générale.

Ici commence pour cet homme d'Etat une carrière nouvelle. Il a changé définitivement de doctrines et de caractère ; le tribun a disparu, pour faire place à l'homme du pouvoir. Son premier acte fut un rapport aux Conseils contre les sociétés populaires, dans lequel il se prononça vivement contre les anarchistes ; il fut attaqué avec chaleur à cette occasion, au Conseil des cinq-cents et au club du Manége, qui venait de s'organiser. Peu de temps après, il présenta un rapport dans un esprit différent, contre le brigandage des chouans ; mais ce rapport ne tarda pas à être suivi d'un acte despotique et inconstitutionnel, dans un autre sens, par lequel onze journaux des plus accrédités furent supprimés, leurs presses saisies, et leurs rédacteurs arrêtés : cet acte fut appuyé d'un rapport du ministre de la police, conçu dans les termes les plus virulens. Il dut être dès-lors évident que Fouché et ses complices voulaient détruire toute liberté publique, pour fonder un despotisme concentré. Le député Briot l'attaqua à cette occasion au Conseil des cinq-cents, et dans une *Lettre à Baudin (des Ardennes)*, où il rappela les atrocités des missions de Fouché.

Cependant la conspiration organisée au sein des premières autorités de la république, cherchait impatiemment un chef : Moreau resta fidèle, Joubert périt à Novi, Bonaparte fut appelé d'Egypte. Fouché et ses amis s'unirent étroitement à lui pour concourir à opérer la révolution du 18 brumaire an VIII. C'est Fouché qui, lorsqu'elle fut consommée,

dirigea les arrestations des députés restés fidèles, et qui frappa les actes arbitraires qui signalèrent cette époque. Le gouvernement consulaire lui conserva le portefeuille de la police. Il ne tarda pas à se créer dans ce poste un pouvoir ténébreux, qui plus d'une fois fit trembler son maître lui-même. Au lieu de cette bascule de faveurs au moyen de laquelle le Directoire relevait imprudemment les partis, Fouché usa contre eux d'une bascule d'actes arbitraires et violemment tyranniques, au moyen desquels il parvint à les comprimer, mais en étouffant sous leurs débris la morale et la liberté publique. Ses circulaires de cette époque, aux évêques et aux préfets, contrastent singulièrement avec sa correspondance de Lyon, et sans doute elles ne mériteraient que des éloges, si elles n'eussent servi à voiler la plus détestable hypocrisie. Ici la tâche du biographe devient difficile, et malgré les révélations postérieures, on désespère de suivre le ministre de la police dans le dédale d'intrigues qu'avec une profonde habileté il se plut à semer autour de lui. Ainsi, au moyen de l'argent destiné aux dépenses secrètes, il s'attacha des personnes de l'intimité et de la famille même de Bonaparte, sans négliger les domestiques du palais. En même temps il se rendait utile aux émigrés, au clergé, aux Vendéens, aux journalistes, qu'il traitait en particulier avec beaucoup d'égards et de complaisance. Observateur fin et adroit, connaissant à fond l'histoire secrète des hommes et des choses de la révolution, il réunissait toutes les qualités nécessaires au ministre de la police d'un despote ombrageux, placé entre deux partis opposés, mais également ennemis de son pouvoir. C'est lui qui inventa et qui organisa le premier ce détestable système de séduction, qui ne réussit que trop bien à corrompre presque tous les caractères, et à conduire aux pieds de Bonaparte, pour y venir donner un lâche démenti à toute leur vie, tant de républicains et de royalistes, qu'on avait vu tour à tour exposer leur fortune et leur tête, pour le triomphe de leur cause.

Bonaparte appréciait fort bien le mérite de son ministre, et c'est peut-être pour cela qu'il le redoutait, autant qu'il en sentait le besoin pour sa sûreté personnelle et politique. Or, comme la confiance ne peut jamais s'établir, là où manque la probité et la loyauté, le consul exerçait contre le ministre une espèce de contre-police, que celui-ci déjouait fort adroitement, ce qui, en augmentant sa réputation d'habileté, ne laissa pas que de donner un peu d'humeur à Bonaparte. L'époque où nous sommes arrivés, fut marquée par la découverte de plusieurs conspirations, attribuées tantôt aux royalistes, tantôt aux jacobins; quelquefois aux deux partis ensemble. Les manœuvres du ministre leur donnaient des alternatives d'espérance, qui plus d'une fois lui concilièrent la faveur de tous deux. Cependant, Fouché, reconnaissant de quelle nécessité il était pour lui d'effacer les préventions que conservait le premier consul, sur ses liaisons avec les anciens révolutionnaires, se dé-

cida à lui donner des gages d'une rupture définitive avec eux : l'explosion du 3 nivose lui en fournit l'occasion. A la première nouvelle de cet événement, la cour consulaire n'avait pas manqué d'accuser les jacobins et leur imprévoyant protecteur; au retour de l'opéra, Bonaparte apercevant Fouché au milieu de la foule, s'avance vers lui avec colère, en lui disant : « Eh bien ! direz-vous encore que ce sont les royalistes? » Fouché, auquel divers renseignemens antérieurs fournissaient déjà quelques indices, répondit avec beaucoup de sang-froid : « Sans doute, je le dirai, et qui plus est, je le prouverai. Je ne demande que quelques jours pour cela. » La disgrâce de Fouché était déjà annoncée, lorsque Carbon et St.-Réjant furent livrés aux tribunaux où leur culpabilité fut évidemment démontrée. Mais comme on trouva à la même époque, chez un nommé Chevalier, appartenant au parti contraire, les premiers linéamens d'une machine à explosion, le ministre et le consul provoquèrent contre 300 personnes du parti démocratique, un sénatus-consulte de déportation, attentat non moins violent que la loi du 19 fructidor, et dont l'horreur n'a pu être adoucie dans l'opinion, que par l'immoralité de quelques-uns de ceux qu'il frappa. Au reste, si Fouché profitait pour son affermissement du résultat de ces intrigues opposées, il n'est nullement démontré qu'il ait poussé la *scélératesse* jusqu'au point de les fomenter; on cite au contraire de lui un mot bien digne d'un esprit aussi juste et aussi profond que le sien : « L'existence d'un gouvernement nouveau, disait-il, date toujours, dans l'opinion, de la dernière conspiration découverte, parce qu'une découverte de ce genre remet nécessairement en problême ce que l'on croyait déjà affermi. »

La cour de Bonaparte était alors divisée en deux partis : le parti Beauharnais, qui se maintenait par le crédit de Joséphine, et qui soutenait Fouché en même temps qu'il en était soutenu; et le parti de la famille du consul, à la tête duquel étaient ses deux frères, Joseph et Lucien, alors ministre de l'intérieur. Quelques mois après la paix d'Amiens, le premier consul, croyant sa puissance mieux affermie, résolut de s'affranchir de la protection importune de son ministre de la police, contre lequel sa famille, qui avait épousé les ressentimens de Lucien, ne cessait de l'animer. Le ministère de la police fut supprimé en septembre 1802, et ses attributions réunies au ministère de la justice, tenu alors par Regnier. Fouché fut nommé sénateur et titulaire de la sénatorerie d'Aix. Il resta 21 mois éloigné des affaires, mais conservant toujours quelque chose de l'activité politique, désormais inséparable de son existence. Souvent, dans sa terre de Pont-Carré, bien d'émigré qu'il avait acquis de l'Etat, mais dont il avait payé l'exacte valeur à son ancien propriétaire; plus souvent à Paris, où il possédait un hôtel, rue du Bacq, il recevait les personnages marquans de tous les partis, et semblait attendre paisiblement l'époque inévitable de son rappel.

La conspiration de Georges et de Pichegru, le procès de Moreau, dont Fouché négocia l'is-

sue, le passage du consulat à l'empire, firent juger à Bonaparte qu'il avait encore besoin de la police déliée de son ancien ministre, pour vaincre toutes les oppositions et pour fonder le trône impérial. L'influence de Fouché sur les hommes de la révolution, lui parut nécessaire dans une circonstance où il devait ménager ceux-ci. Le ministère de la police fut donc rétabli en juillet 1804, réorganisé sur ses anciennes bases, et confié de nouveau à Fouché. A cette époque, par suite de ses démêlés avec son frère, Lucien venait de quitter la France; aucun obstacle ne contrariait plus l'ascendant de Fouché; elle devint sans bornes, et s'il ne fut pas délicat sur le choix des moyens, l'on doit dire cependant qu'il usa du pouvoir avec sagesse et modération, autant que cela était possible sous le maître despotique qu'il servait. Bientôt devenu le modérateur du gouvernement, il fut prôné par tous les partis, et même dans les pays étrangers. Chacun parut le considérer comme un protecteur et un appui contre les passions de l'empereur. On parut croire généralement que c'était par lui que Bonaparte s'était affermi sans convulsions et sans orages. Jamais on n'avait été plus tranquille dans l'intérieur que lorsque Napoléon poursuivant le cours de ses conquêtes, Fouché restait en quelque sorte l'arbitre de l'État. S'il était possible d'admettre qu'un despotisme doux est la situation la plus favorable à la société, Fouché serait sans doute le plus habile et le plus supportable des visirs qui ont existé. Rien n'est moins avéré que sa complicité dans les horribles secrets des cachots du Temple, qui ne furent que passagèrement sous sa surveillance. Mais plus le ministre grandissait dans l'opinion, plus Bonaparte devenait ombrageux. Il le traitait avec une injurieuse défiance, il semblait jaloux de son influence. Les polices se multiplièrent, et pour espionner celle du ministre, et pour exécuter les ordres auxquels on savait qu'il eût refusé d'obéir. Accoutumé à vaincre au dehors, Napoléon ne pouvait plus supporter aucune résistance dans l'intérieur. D'un autre côté, le ministre perdit la bienveillance et l'appui de Joséphine, qui avait été instruite par les confidences de son époux lui-même, que Fouché l'avait pressenti sur la nécessité de contracter une alliance qui donnât des héritiers au trône impérial.

Cependant après la paix de Presbourg (25 décembre 1805), et les brillantes campagnes qui l'avaient amenée, Napoléon qui complétait l'édifice de sa cour, ne pouvait oublier Fouché; il lui conféra le titre de duc d'Otrante, avec une riche dotation dans les Etats de Naples. Cette haute fortune n'avilit point son caractère. Il fut du petit nombre des ministres qui, à cette époque de dégradation, conservant leur dignité personnelle, ne perdirent jamais le droit de dire la vérité au souverain. L'un des beaux traits de sa vie, est l'opposition ferme et constante qu'il apporta au dessein d'envahissement du trône d'Espagne. « Songez au » présent, disait-il dans des » remontrances qu'à cette épo- » que il adressait à Napoléon,

» mais voyez l'avenir.» La guerre ayant éclaté de nouveau avec l'Autriche en 1809, et l'Angleterre ayant saisi ce moment pour diriger une expédition contre les îles de la Zélande et Anvers, Napoléon, entraîné par une espèce de nécessité, réunit entre les mains de Fouché le portefeuille de l'intérieur à celui de la police. Tous les généraux propres à commander en chef étaient alors en Allemagne; un seul, Bernadotte, disgracié pour avoir fait entendre sur le champ de bataille de Wagram des vérités sévères que l'avenir a justifiées, se trouvait en France. Fouché le choisit pour sauver la Belgique menacée. Dépourvu d'armes, de troupes, d'argent, à force de zèle, d'activité, d'adresse et de courage, Bernadotte sut forcer l'ennemi à la retraite et conserva la Belgique à l'empire. Ce service ne fut pardonné ni à lui, ni au ministre. Toutes les mesures prises à cette époque, dans l'intérieur, par Fouché, attestent sa prévoyance perçante, sa force de volonté, la sagesse de ses combinaisons et son étonnante activité. A la première nouvelle du débarquement que les Anglais avaient effectué à Walcheren, il sut faire lever une garde nationale nombreuse. « Prouvons à » l'Europe, disait-il dans une » circulaire, que si le génie de » Napoléon peut donner de l'é» clat à la France par ses vic» toires, sa présence n'est pas » nécessaire pour repousser nos » ennemis. » Bonaparte signa la paix à Vienne sous les auspices de la victoire. A son retour, la garde nationale fut licenciée, et le ministre qui avait osé dire que Bonaparte n'était pas un homme nécessaire, fut disgracié.

Divers motifs furent assignés à cet événement. On avait répandu le bruit d'une secrète intelligence entre Bernadotte et le ministre, qui, disait-on, lui avait destiné le trône impérial. Ce projet a pu être admis tout au plus conditionnellement, et dans le cas seulement où Bonaparte aurait été tué à l'armée. On prétendit, non sans quelque apparence de raison, que Fouché, rapproché de Lucien, l'avait fait prévenir à Rome, que son frère était décidé à le faire arrêter, et qu'il n'avait plus d'autre ressource que de fuir aux Etats-Unis pour se soustraire à ce danger, ce qu'il fit en effet. Dans un conseil privé tenu aux Tuileries, relativement au mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche, Fouché, appelé à donner son avis, se prononça pour une alliance avec la Russie. On attribua par suite sa disgrâce au crédit de la nouvelle impératrice. Enfin, une troisième cause de la disgrâce du ministre de la police, mais qui ne fit sans doute que décider ce qui était déjà résolu, est énoncée dans un mémoire publié à Londres, dans ces dernières années, par le ministre Savary. Vers l'époque de son mariage, Napoléon avait essayé d'ouvrir, par l'entremise d'une maison de commerce de la Hollande, et sans en instruire Fouché, des négociations de paix avec l'Angleterre. Le ministre, qui n'ignorait pas cependant combien Napoléon, en s'alliant à la famille impériale d'Autriche, avait à cœur de se faire reconnaître par le gouvernement britannique, imagina d'adresser au marquis de Welesley,

membre du cabinet anglais, un ancien officier irlandais, nommé Fagan. Surpris du peu d'accord qui devait naturellement exister entre les propositions des divers agens, le ministre anglais considéra les uns et les autres comme suspects, et leur donna ordre de quitter l'Angleterre. Napoléon, étonné et furieux de cette brusque conclusion, parvint, au moyen de sa contre-police, à pénétrer la vérité. Il sut que M. Ouvrard avait été l'agent principal de Fouché. Pendant que celui-ci assistait au conseil à Saint-Cloud, le général Savary eut ordre d'aller à Paris arrêter M. Ouvrard, et de le conduire à Vincennes; le ministre de la police reçut défense de communiquer avec le prisonnier.

Tout ceci se passait dans le courant de mai 1810. Dès son retour à Paris, après la paix de Vienne (octobre 1809), Napoléon avait retiré à Fouché le portefeuille de l'intérieur, avec des signes non équivoques d'aigreur et de mécontentement. Le 3 juin 1810, Fouché reçut sa démission du ministère de la police, où il eut pour successeur le général Savary, duc de Rovigo. Sa disgrâce fut voilée sous le titre de gouverneur de Rome; mais il paraît qu'il n'entrait pas dans la volonté de Napoléon de lui en laisser remplir les fonctions. Il s'était retiré dans sa terre de Ferrières, à six lieues de Paris. Les conseillers d'Etat Réal et Dubois, le premier, chargé de la 4e division de la police générale, le second, préfet de police à Paris, reçurent l'ordre de se rendre à Ferrières, avec le général Berthier, pour demander à l'ex-ministre la correspondance de Napoléon, et les ordres et instructions émanés directement du cabinet impérial. Fouché rendit quelques pièces et déclara avoir brûlé les autres; comme il était impossible de prouver le contraire, on s'en tint à ses réponses, et l'on se contenta de quelques papiers assez insignifians qu'il voulut bien remettre. A la nouvelle de ce qui s'était passé, Napoléon éclata en menaces, dont Fouché fut promptement instruit. Connaissant bien à quel homme il avait affaire, il prit aussitôt le parti de s'éloigner, n'emmenant avec lui que son fils aîné, accompagné d'un gouverneur. Il traversa, en peu de jours, une partie de la France, passa en Italie, arriva à Florence, où il séjourna quelques instans sous la protection secrète de la grande-duchesse, qui acquittait envers lui une ancienne dette de reconnaissance, et s'embarqua à Livourne. Saisi par le mal de mer, il fut obligé de reprendre terre, erra quelque temps encore, refusa la proposition que lui fit un capitaine de vaisseau anglais de le conduire en Angleterre; et apprit enfin qu'il pouvait, sans danger, venir rejoindre sa famille à Aix (Bouches-du-Rhône), chef-lieu de la sénatorerie dont il était titulaire. On assure que pour acheter le repos de cet exil, il livra la plupart des papiers que réclamait le despote.

Il vécut paisible en Provence jusqu'après les désastres de la campagne de Russie. A cette époque, il fut appelé par Napoléon, et se prononça contre la continuation de la guerre. Durant le cours de 1813, il fut de nouveau appelé à Dresde, où ses idées pa-

cifiques ne furent pas mieux adoptées. Soit que Napoléon voulût se ménager le moyen de l'employer, soit que dans les circonstances sa présence dans l'intérieur de la France lui donnât de l'ombrage, il l'envoya dans les provinces illyriennes, en qualité de gouverneur général. Fouché arriva à Laybach le 29 juillet 1813. La guerre éclata aussitôt. N'ayant dès-lors aucune force à opposer à l'invasion autrichienne, qui s'avançait à grands pas, il revenait en France ; mais Napoléon redoutant plus que jamais sa présence à Paris, lui écrivit de se rendre à Naples. Il trouva Murat profondément aigri des longues humiliations que Napoléon lui avait fait subir, et disposé à se réunir à la coalition. On ne vit point Fouché, en cette conjoncture, comme n'eût pas manqué de le faire un homme ordinaire, saisir imprudemment l'occasion de venger ses griefs personnels en cherchant à envenimer ceux du roi de Naples. Au contraire, il fit valoir auprès de lui tous les motifs qui pouvaient encore le tenir attaché à la France. Mais lorsqu'il lui fut démontré que ses intérêts, comme souverain indépendant, lui prescrivaient une autre conduite, il cessa de s'opposer à ses vues, et lui donna des conseils où les intérêts de la France sont ménagés, et qui sont marqués au coin de la sagesse et de la modération (1). On doit remarquer pourtant qu'il considéra comme imprudent le désir qu'avait Joachim de se populariser aux yeux de l'Italie entière, en accédant au vœu que manifestaient déjà ses généraux pour qu'il donnât à son royaume une constitution. Vers cette même époque (27 décembre 1813), Fouché avait écrit de Rome à Napoléon, une lettre où les conseils de la plus haute sagesse étaient exprimés avec une noble indépendance.

Après avoir traversé l'Italie en passant par Florence et Turin, Fouché rentra en France, et il se trouvait à Lyon lorsqu'il apprit les événemens du 31 mars 1814. Il pressa aussitôt son départ pour Paris, sentant bien que s'il était présent, il serait appelé à intervenir dans la nouvelle direction des affaires ; mais les communications directes se trouvant coupées par les armées de la coalition, il fut obligé de faire un long détour par Toulouse et Limoges, en sorte qu'il n'arriva dans la capitale que dans les premiers jours d'avril, lorsque le gouvernement provisoire était déjà installé. Il passa seulement quelques semaines à Paris, et partit avec sa famille pour son château de Ferrières, après avoir écrit à Napoléon le 23 de ce mois, pour le détourner de se fixer à l'île d'Elbe, et lui conseiller de passer aux États-Unis d'Amérique. Cette lettre, qui, si elle eût obtenu l'effet désiré, devait ajouter beaucoup à la sécurité du trône nouvellement relevé, fut communiquée à un très-haut personnage. Il paraît qu'elle entrait dans un plan activement suivi dès cette époque, pour faire de Fouché le ministre du roi, plan qui obtenait alors

(1) *Lettre au roi Joachim*, datée de Florence le 20 janvier 1814.

l'assentiment de plusieurs personnes de l'ancienne et de la nouvelle cour, et à la réussite duquel Fouché se prêtait lui-même assez ostensiblement, moins par ambition personnelle (il est permis de le supposer), que par la conscience du bien immense qu'il lui était possible d'opérer. Les amis des Bourbons, leurs ministres mêmes, virent souvent Fouché durant les premiers mois de la restauration, et prirent ses avis; mais on se borna à lui témoigner de la bienveillance, sans adopter aucune de ses vues. Il était en correspondance assez régulière avec M. Malouet, alors ministre de la marine, son ami et son ancien confrère à l'Oratoire, et l'on assure que cette correspondance parvenait jusque sous les yeux du roi. M. de Blacas, qui eut à cette époque une part si considérable dans le maniement des affaires, fut aussi du nombre de ceux qui virent Fouché, mais qui ne surent pas profiter de ses conseils. Ils étaient marqués pourtant du caractère de la prévision, et l'événement les a suffisamment justifiés.

Dans un écrit apologétique publié par Fouché lui-même durant son dernier exil en Allemagne, il raconte que vers ce temps-là un homme qui avait eu beaucoup d'influence et qui commençait à la perdre, lui proposa d'entrer dans un plan de changement. On lui écrivit pour l'engager à se rendre dans un *comité secret*. Il répondit, sur le billet même d'invitation : « Je » ne travaille point en serre- » chaude; je ne veux rien faire » qui ne puisse paraître au grand » air de la nation. » Fouché était à Paris quand Napoléon débarqua à Cannes. Cet événement ayant fait changer tout-à-coup les vues politiques des gouvernans, on s'empressa de consulter Fouché. Une entrevue eut lieu quelques jours avant le 20 mars, entre l'ancien conventionnel et une personne de la famille royale à laquelle on supposait le plus d'éloignement pour les hommes et les choses de la révolution. On se rencontra chez madame la princesse de Vaudemont, amie dévouée de Fouché, et en présence de M. d'Escars. On assure que le résultat fut celui-ci. Fouché aurait dit : « Sauvez le » monarque, et je sauverai la » monarchie. » Cependant, comme Fouché avait plusieurs fois répété précédemment que la marche des choses préparait une nouvelle secousse, et que depuis le débarquement de Napoléon, il ne dissimulait point sa persuasion qu'il réussirait dans son entreprise, quelques personnes s'avisèrent d'en conclure que c'était lui qui le ramenait. On voulut s'assurer de sa personne pour l'amener en ôtage à Lille, et le lendemain même de la conférence dont nous venons de parler, des gendarmes et des agens de police se présentèrent chez lui pour le prendre et firent des perquisitions dans ses appartemens; mais il avait tout prévu, et s'échappa au moyen d'une échelle placée contre le mur de son jardin, contigu à celui de l'hôtel de madame Hortense de Beauharnais.

Il n'eut que peu de jours à se tenir caché; le soir même du 20 mars il vit Napoléon, et s'entretint assez longuement avec lui.

Napoléon lui offrit sans balancer le portefeuille de la police ; mais il déclara ne vouloir faire partie de la nouvelle administration, que dans le cas où on lui confierait le portefeuille des affaires étrangères : il ne céda enfin qu'à des instances réitérées, et surtout à la considération que nul autre que lui ne pouvait être chargé de la police. Ce fut le 21 mars qu'il reprit les rênes de cette administration : comme dans son premier ministère, il y déploya beaucoup d'habileté et de sagesse ; il eut l'art d'y paraître à la fois le modérateur et le protecteur des partisans de la révolution et des royalistes. Soit modération, soit prévoyance, il accorda à ceux-ci au-delà de ce qu'ils pouvaient désirer pour la protection de leurs personnes. Il est hors de doute d'ailleurs, que, ramené par les événemens et par son penchant naturel aux principes libéraux, il n'eut d'autre pensée et d'autre but que l'affermissement des intérêts de la révolution, n'importe sous quelle forme et à quel prix. Dès les premiers jours, il pensa que Napoléon devait ratifier librement, au milieu du peuple français, l'abdication que les circonstances lui avaient arrachée à Fontainebleau. Cette démarche, qui répondait en temps utile aux déclarations de l'étranger, et lui enlevait le prétexte de l'invasion, eût exalté singulièrement l'enthousiasme national, détruit toutes les craintes d'un retour au despotisme précédent, et renouvelé peut-être cette énergie révolutionnaire redoutable sans doute, mais sans laquelle on ne résiste pas aux coalitions armées. Napoléon restait toujours, dans ce plan, généralissime des troupes. Mais de pareilles vues étaient trop hautes pour l'aristocratie militaire qui entourait le trône impérial ; elle se prononça vivement contre cette grande et généreuse pensée. Napoléon, qui excitait sous main cette improbation, n'eut point d'effort à faire pour y céder. Le prince et les courtisans sacrifièrent l'avenir à la puérile vanité de conserver encore quelques jours leurs hochets ; et l'assistance de l'Autriche devint le point de mire d'une foule d'espérances chimériques, qui, avec un peu d'impartialité, n'auraient pas souffert un instant d'examen.

Fouché, qui n'était fait pour être dupe de qui que ce soit, entama néanmoins des négociations avec M. de Metternich, dont il prévoyait qu'il pourrait tirer parti, quels que dussent être les événemens militaires. Il eut aussi des relations avec Gand : la réclamation des diamans de la couronne lui servit de prétexte. Napoléon fut informé des unes et des autres ; ces dernières lui furent même utiles, pour connaître avant de se mettre en campagne les positions de l'armée ennemie. S'il ne connut pas à fond tous les détails de ces négociations, c'est que Fouché sentait fort bien que, dans la situation des choses, ce n'était pas seulement des intérêts de Napoléon qu'il était chargé, mais surtout des intérêts de la France de la révolution, auxquels il réservait une planche en cas de naufrage. D'ailleurs, suivant un usage qu'il avait contracté dès sa première administration, il ne se considérait pas

comme tenu de rendre compte à son empereur des détails ou des premiers linéamens de ses négociations, lorsqu'il n'avait encore obtenu aucun résultat important. Napoléon, mécontent et jaloux de cette manière d'agir, se donnait assez de mal pour découvrir ce que son ministre n'avait pas jugé à propos de lui révéler. L'administration intérieure de Fouché en 1815, fut un modèle accompli de sagesse et d'habileté. Il évita ou atténua les mesures violentes, plus qu'il ne semblait possible dans la situation des choses. En face de l'Europe armée et des partis en présence, il conserva à la presse la plus grande liberté dont elle ait joui à aucune époque et chez aucun peuple; il ne fit jamais usage de cette foule de lois tyranniques que l'Acte additionnel avait si insolemment maintenues. Enfin, ses négociations et ses agens firent autant pour la pacification de la Vendée, que les armes victorieuses de nos généraux. Dans le conseil, il improuva l'Acte additionnel, et opina pour que la rédaction en fût laissée à la chambre des Représentans, et non à l'empereur. Ses circulaires et écrits ministériels sont tous des morceaux très-remarquables; principalement le rapport fait le 29 mars au conseil des ministres, sur la déclaration du 13, émanée du congrès de Vienne. Lorsque la coalition eut pris une attitude plus décidée, et que ses armées se formèrent sur nos frontières, Fouché donna encore une fois à Napoléon le conseil de sacrifier ses intérêts à ceux de la France, et de se retirer aux Etats-Unis; mais cette proposition ne fit qu'accroître les défiances de Napoléon, en blessant son orgueil. Sondé par M. de La Fayette, sur le projet de profiter du rassemblement du Champ-de-Mai, pour ôter le pouvoir des mains de Napoléon, Fouché déclara, avec sa sagacité ordinaire, que cette idée hardie, et qui eût flatté ses projets et ses vues, était inexécutable.

On sait quelle fut la décision rapide des événemens militaires du mois de juin. Après la bataille de Waterloo, Fouché qui exerçait une grande influence dans la chambre des Représentans, y soutint le parti qui exigea et qui obtint la seconde abdication de Napoléon, et il fut chargé, avec quelques-uns de ses collègues, d'apporter à la chambre cet acte important. Une commission provisoire de gouvernement fut créée. Fouché y fut porté le premier par la chambre des Représentans, dans laquelle il obtint les voix de tous les partis, qui parurent le considérer comme l'homme le plus habile et le plus influent. La commission de gouvernement elle-même le choisit pour son président, en sorte qu'il se trouva placé ostensiblement à la tête de la nation. Jugeant bien dès-lors qu'il n'y avait que peu à espérer de la force, il eut recours à l'adresse, et c'est en partie aux défiances exagérées et au manque de flexibilité ou de persévérance de certaines personnes, qu'il faut s'en prendre, si ce moyen ne lui a pas complètement réussi. Jamais homme d'État ne s'est trouvé dans une circonstance plus délicate et plus périlleuse. Napoléon était encore dans Paris, à l'Elysée; une grande portion de l'armée et des

fédérés, en proie à un long aveuglement, ne songeait qu'à sa vieille idole, et plusieurs la réclamaient avec fureur et menace. Un parti encore puissant dans les deux chambres, pouvait les seconder. Tous les actes du gouvernement de cette époque sont de la main de Fouché : il a fallu un grand courage et une rare habileté pour modérer l'aigreur des uns, l'exaltation des autres, et pour marcher avec quelque succès entre tant d'écueils. Sa correspondance officielle n'est pas moins digne de son génie et de sa position ; elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'adresse et de l'observation des convenances. Mais il ne faut pas perdre de vue, pour apprécier avec justesse tous les actes de Fouché en ces mémorables circonstances, la position pressante et désespérée dans laquelle on se trouvait placé. Les plénipotentiaires ostensibles, les agens secrets étaient repoussés partout. Wellington seul les admit, et ce fut pour déclarer « qu'il » avait ordre de ne traiter que sur » l'unique base du rétablissement » de Louis XVIII. »

Dès-lors il ne restait plus que deux partis à prendre : combattre ou capituler. Combattre offrait de grands et d'inévitables dangers pour Paris, qui risquait d'être livré aux excès de la fureur soldatesque ou populaire, dans le cas où l'armée française eût été vaincue. Un conseil de guerre fut convoqué ; on y mit en question s'il était possible de défendre Paris ; et sur la réponse négative et *unanime* de ce conseil, dont Carnot faisait partie, la capitulation du 3 juillet fut conclue. Ceux qui se sont élevés alors et depuis contre cette capitulation, ont perdu de vue que Fouché n'avait pas choisi les membres du conseil qui la décida, que la Commission de gouvernement toute entière l'admit, et qu'on lit au bas des noms qui ne s'y trouveraient pas, si elle pouvait être qualifiée de trahison (1). La ligne que suivit Fouché à cette époque, comme depuis la bataille de Waterloo, comme depuis le 20 mars, fut celle d'un homme qui, prévoyant l'avenir, ne pensait pas néanmoins que le terme du gouvernement de Bonaparte, dût être inévitablement celui de l'existence politique du parti de la révolution. Négociant à la fois avec tous les partis, et transigeant avec toutes les opinions, la conduite de Fouché, nécessairement souterraine et tortueuse, a dû, contrariée d'ailleurs par les événemens, soulever contre lui tous les soupçons et toutes les haines des partis, blessés dans leurs plus chères espérances et dans leurs premiers intérêts ; le temps, en calmant les passions, laissera percer le jugement de l'impartialité.

La convention signée, Wellington témoigna le désir de voir Fouché, pour s'entendre avec lui sur son exécution. La Commission de gouvernement fut informée de cette entrevue et y donna son consentement. L'entrevue eut lieu à Neuilly, le 6 juin. Fouché dut y insister, quoique sans espoir, dans le sens des déclarations et autres actes émanés de la Chambre des Représentans ; le 7, il vit le roi à Saint-Denis, et sollicita,

(1) La capitulation est signée de MM. Bignon, Guilleminot et de Bondy,

outre plusieurs garanties importantes, la conservation de la cocarde tricolore et des Chambres, telles qu'elles se trouvaient composées : c'était là tout ce qui lui avait semblé possible, depuis la déroute de l'armée à Waterloo. Pour parvenir à ce but, qui renfermait en soi la restauration de l'avenir, il avait consenti à supporter les apparences de trahison, qui dès-lors soulevèrent contre lui tant d'accusations, lesquelles ne sont pas encore éteintes. Dès le 7 juillet, il parla et il écrivit au roi dans ce sens ; mais toutes les espérances qu'il avait pu concevoir ne furent pas remplies. Le portefeuille de la police et le licenciement des compagnies rouges furent au nombre des concessions importantes qu'il obtint.

La Commission de gouvernement et les Chambres furent dissoutes par la force ; Louis XVIII reprit les rênes du gouvernement, le 8 juillet ; et Fouché qui avait eu l'art de se faire proclamer indispensable par les royalistes de Gand, entra le jour même dans la composition du nouveau ministère. C'est alors que les cris de trahison s'élevèrent dans le parti vaincu ; que pourtant la rage et le dépit d'une bonne portion des vainqueurs aurait bien dû avertir de sa méprise. Dès le lendemain de la seconde restauration, des milliers de noms, parmi lesquels on en rencontrait autant d'ignorés que de connus, furent transmis au ministère de la police ; les salons et les antichambres étaient animés de la fureur de proscrire. Un biographe de Bruxelles assure que les demandes de proscriptions s'élevèrent au-delà de trois mille (1). « Il semblait n'y avoir pour le duc d'Otrante, continue le même écrivain, que deux partis à prendre ; celui d'être complice de tant d'horreurs, ou de renoncer au ministère. Il ne pouvait souscrire au premier ; il était engagé trop avant pour qu'il pût adopter le second. Il trouva un troisième expédient ; ce fut de faire réduire les listes qui lui étaient adressées à un très-petit nombre de noms, choisis parmi ceux des personnages qui paraissaient avoir joué un *rôle plus actif* pendant les derniers événemens. Nous nous garderons bien de discuter ce choix ; mais on peut se convaincre, en jetant les yeux sur l'ordonnance du 24 juillet, que, si les passions haineuses... ont donné naissance à cette œuvre... la part du hasard et celle de la fatalité n'a pas été la moins grande. » Fouché était depuis quinze jours au ministère, lorsque l'ordonnance du 24 juillet parut. Nous laisserons encore parler, sur cette circonstance délicate, un homme qui ne sera pas accusé de partialité en faveur de Fouché, M. Fleury de Chaboulon. « Le duc d'Otrante, dit-il, se conduisit avec la même générosité vis-à-vis de la plupart des personnes dont il avait eu à se plaindre ; et s'il fut forcé d'en comprendre quelques-unes au nombre des proscrits, il eut du moins le mérite de leur faciliter, par des avis, des passe-ports, souvent par des prêts

(1) *Galerie historique des Contemporains*. Tome IV, p. 432.

» d'argent, les moyens d'échapper à la mort ou aux fers qui » leur étaient réservés (1). » Il ne reste plus rien à dire après ces paroles. Nous observerons seulement que l'ordonnance avait pour but avoué de poser une limite aux proscriptions, et qu'en effet elle a rendu moins facile d'en agrandir le cercle. Qu'on calcule, d'après des exemples récens, ce qui serait arrivé en France, si Fouché n'avait pas su obtenir le ministère après la crise des cent jours. Dans cette circonstance, comme dans les principales circonstances de sa vie, sa conduite fut celle, non pas d'un citoyen vertueux, mais d'un homme de parti habile.

Veuf, depuis deux ans, de sa première femme, Fouché épousa, en août 1815, Mlle de Castellane, d'une famille parlementaire d'Aix, qu'il avait connue en 1810, pendant son exil en cette ville. Le roi lui fit l'honneur de signer son contrat de mariage; et quelques-unes des personnes qui n'avaient jamais quitté S. M., durant son exil, s'empressèrent à son exemple de donner à Fouché en cette occasion des témoignages publics de considération et de bienveillance. Ce fut à la fin du même mois, et au commencement de septembre, que furent connus du public les deux *Rapports*, adressés au roi en son conseil, sur la situation de la France, et les *notes* que Fouché transmit, sur le même objet, aux ministres des puissances alliées. Ces documens ont été répandus dans toute l'Europe avec rapidité, même avant d'être imprimés. On doute qu'ils le soient dans leur intégrité; tels qu'ils sont, on y reconnaît les idées positives et fermes d'un ministre éclairé. Ils produisirent une sensation profonde sur les hommes impartiaux; mais ils excitèrent au plus haut point la fureur d'un parti. On peut croire même que leur publicité, favorisée peut-être par leur auteur, fut la cause, non pas principale, mais déterminante de la dernière chute de Fouché. La chambre de 1815 était déjà *trouvée;* il est probable que dès cet instant, jugeant sa chute inévitable, il voulut laisser entre les mains de la nation un exposé justificatif des vues qui avaient dirigé sa conduite dans les dernières révolutions. Il importe d'ailleurs de remarquer, que c'est en méconnaissant les grandes vérités que renferment ces écrits, et en adoptant un système diamétralement opposé à celui qu'ils indiquaient, que le ministère suivant entraîna la France vers une réaction anarchique et quelquefois sanglante, jusqu'à ce que le 5 septembre vint nous ramener pour un temps, au point dont il eût été préférable qu'on ne se fût jamais éloigné.

Une faute politique qui ne saurait être pardonnée à Fouché, c'est l'insouciance inexplicable qu'il apporta aux opérations des colléges électoraux qui produisirent la Chambre de 1815, lorsqu'il eût été si facile de les influencer, en usant, au profit des intérêts publics, des ordonnances inconstitutionnelles, il est vrai, sur les adjonctions d'électeurs, adjonctions qui, presque partout, furent ef-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en* 1815. London, 1820, 2 vol. in-8. Tome II, p. 39.

fectuées dans des intérêts de parti. Il n'était pas permis à un homme d'Etat tel que Fouché, d'oublier aussi complétement les conséquences du gouvernement représentatif. Sous ce point de vue, il est accusable de bien des malheurs; et il paraît, d'ailleurs, qu'il s'est condamné lui-même sur ce point. Elu membre de la Chambre des députés, aux élections dont nous parlons, par le collége électoral de Paris et par celui de Seine-et-Marne, Fouché n'y a point siégé. Jugeant bien vite que la composition de la nouvelle Chambre ne lui laissait point d'autre parti que celui de la retraite, il donna sa démission dans les derniers jours de septembre 1815. Nommé le jour même ministre plénipotentiaire à Dresde, il se rendit sur-le-champ à cette résidence, où il ne conserva son titre que trois mois, durant lesquels il paraît qu'il a reçu du roi de Saxe des témoignages d'estime et d'affection. Frappé de bannissement comme votant par la loi du 6 janvier 1816, il prolongea encore quelque temps son séjour à Dresde. Après l'arrivée de son successeur, il se retira à Prague en Bohême, où il vécut absolument concentré dans sa famille, ne voyant qu'un très-petit nombre de personnes. Tout son temps y fut employé à rédiger des écrits politiques et apologétiques, qui ont été fort répandus en Allemagne et connus dans toute l'Europe. Vers le milieu de 1818, Fouché obtint du gouvernement autrichien la permission de se rendre à Lintz, et de-là à Trieste. Il a terminé sa carrière dans cette dernière ville, le 25 décembre 1820, âgé de 66 ans, à la suite d'une maladie de poitrine qui n'a duré que quelques jours. Ses dernières paroles furent celles-ci, adressées à sa femme: « Maintenant, vous pourrez rentrer en » France. » Ses obsèques furent célébrées, le 28, dans l'église cathédrale. On observa qu'il n'avait été envoyé aucun détachement de troupes pour escorter le corps, ce qui parut d'autant plus remarquable, que parmi les ordres nombreux dont le défunt était décoré, se trouvait l'ordre autrichien de Saint-Léopold, et qu'en outre il s'était fait naturaliser sujet autrichien. Il paraît du reste que sa famille n'a fait aucune demande à ce sujet. Fouché laisse des fils héritiers de son nom et de sa vaste fortune. S'il était permis d'accorder quelque créance à un ouvrage dicté sous l'influence du plus violent esprit de parti, cette fortune s'élèverait au-delà de quatorze millions (1). On assure qu'il n'a pas fait de testament, et qu'il s'en est tenu aux stipulations de son dernier mariage. M. Jay a soigné l'éducation de ses enfans; les journaux ont annoncé le retour en France de l'aîné, qu'ils ont appelé le *comte Antoine Fouché*.

Les mœurs de Fouché furent simples et réglées. Ses richesses lui furent utiles comme homme d'Etat; elles ne lui auraient pas été nécessaires comme particulier. Il était fort charitable; on assure que lorsqu'il était ministre, il consacrait cent louis par mois à des actes de bienfaisance. Ceux qui ne l'auraient vu que

(1) *Biographie des Hommes vivans*, Paris, Michaud. Tome III, p. 139.

dans l'intérieur de sa famille, auraient pu être tentés de croire que ses idées et ses sentimens ne s'étendaient pas au-delà du cercle de ses affections domestiques. Il traitait légèrement les choses frivoles, et ne mettait pas de prétention aux choses sérieuses. Toutes les idées sociales et politiques lui étaient singulièrement familières : il souffrait volontiers qu'on lui parlât avec liberté. Une grande partie de son habileté consista dans un tact parfait pour choisir et apprécier les hommes qu'il employait. Il posséda en un degré éminent les deux premières qualités de l'homme d'Etat ; un calme inaltérable et une impartialité à toute épreuve. La première partie de sa vie ne paraît pas susceptible de justification. Placé à cette époque entre le crime et la mort, il choisit le crime, mais ne lui céda qu'à regret. Dans la seconde partie de sa carrière, Fouché, déchu pour jamais de cette région sublime où l'on ne remonte pas, et qu'atteignent seuls les hommes d'Etat vertueux, Malesherbes, Washington, Kosciusko, La Fayette, Fouché marcha du moins avec dignité dans les rangs encore illustres de ces ministres fameux qui compteront un jour, n'en doutons pas, avec la justice éternelle, mais qui ont dû trouver grâce devant la justice humaine, pour le mal qu'ils ont empêché, et pour les services importans qu'ils ont su rendre à la société toute entière.

Les écrits de Fouché ne peuvent pas être considérés comme ceux d'un auteur ordinaire ; ce sont des actes publics, ou des documens historiques dont tous les journaux du monde se sont successivement emparés : le *Moniteur* en offre jusqu'ici le répertoire le plus complet. Ses *Rapports* au roi en 1815, ont été imprimés ou clandestinement, ou publiquement avec des observations, un très-grand nombre de fois. Ils furent l'objet de plusieurs réponses ou réfutations, écrites pour la plupart sur le ton virulent de ces hommes qui ne peuvent pas supporter la discussion (1). Une *Lettre de Fouché au duc de Wellington* a été publiée en 1817, d'abord dans un grand nombre de journaux étrangers, et réimprimée à Paris la même année. M. de Saint-Victor y répondit par *Quelques Observations sur une Lettre de Fouché au duc de Wellington, suivies du texte de cette Lettre et de quelques notes explicatives* (Paris, Nicolle, 1817, in-8). Après la première restauration, on a fait imprimer : *Copie d'une Lettre*

(1) Voici l'indication de tous les pamphlets sur cet objet, qu'on trouve dans le *Journal de la Librairie* de l'année 1815 : — *Rapport au Roi, etc.; avec des observations critiques par M. de Lanoë* (pseudo-nom de M. Berthevin). Paris, Plancher, in-8. — *Réponse à un pamphlet manuscrit*. Paris, Testu, in-8. — *Rapport attribué à M. le duc d'Otrante, réfuté par Gueau de Reverseaux de Rouvray*. Paris, Dentu, in-8. 2 édit. — *Le Contrepoison, ou Réfutation de deux prétendus Rapports au Roi, calomnieusement attribués au duc d'Otrante, qui les a désavoués; par C.-P.-D., électeur du département de l'Oise*. Paris, Patris, in-8. — *Observations sur le Rapport attribué à M. le duc d'Otrante; par M.-A.-L. R.* Paris, Crapelet, in-8. — *Réfutation des Rapports au Roi, en date des 9 et 15 août 1815, attribués au ci-devant ministre de la police, avec le texte en regard; par le chevalier de Fabrot*. Paris, Michaud, in-8.

*adressée à S. A. R. Mgr. le comte d'Artois, par M. le duc D***, le 25 avril* 1814 (Paris, juin 1814, in-8). Lorsque cette lettre parut, le prince à qui elle est adressée fit annoncer par le journal officiel, qu'il n'avait jamais rien reçu de pareil; cependant l'éditeur des *Mémoires du duc d'Otrante* (*V.* ci-après), imprimés à Paris en 1819, en reproduit des fragmens, qu'il paraît considérer comme authentiques.

M. Liébaud (du Jura) a fait imprimer, en 1815, une brochure intitulée : *Quelques mots sur deux ex-ministres* (in-8, deux feuilles). Ces deux ex-ministres sont MM. de Talleyrand et Fouché. Un anonyme a publié : *Fouché de Nantes, sa vie privée, politique et morale, depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour.* 1816, in-12. Il avait paru peu de temps auparavant un *Mémoire historique sur Fouché de Nantes, maintenant duc d'Otrante, par un Anglais* (Paris, Egron, 1815, in-8). C'est encore à un anonyme que l'on doit *Sept mois de la vie de Fouché de Nantes* (1793-94). Paris, Audin, 1816, in-12. On a publié à Londres et à Leipsick, en 1816, une petite brochure, sous ce titre : *Précis de la vie publique du duc d'Otrante.* Dans cet opuscule apologétique, émané peut-être de Fouché lui-même, ou du moins imprimé avec son aveu, on annonce des *Mémoires* sur sa vie politique, en 2 volumes, chez le libraire Brockaus, à Dresde. J'ignore si ce livre a jamais été publié; mais il paraît certain qu'en effet Fouché a laissé des *Mémoires* rédigés par lui-même. On a publié à Paris (chez Germain-Mathiot, 1821, 1 volume in-12 avec portrait), une *Vie de Fouché depuis son entrée à la Convention jusqu'à sa mort.* On connaît aussi une *Notice biographique sur le général Carnot et le duc d'Otrante.* Paris, Foulon, 1818, in-4. de trois feuilles. Il a paru encore à Vienne, en Autriche, deux Notices sur Fouché, qui ont été publiées pendant son dernier séjour en Allemagne. Les journaux allemands, notamment *le Nouvelliste français de Vienne*, et *le Deutsche blatter* de Leipsick, se sont beaucoup occupés, durant ces dernières années, de Fouché et de ses écrits. C'est à l'aide de ce qui avait paru précédemment, qu'on a composé et publié, d'abord en Allemagne et ensuite à Paris (Plancher, 1819, in-8. de 158 pages), des *Mémoires de la vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante, contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le comte d'Artois, le duc de Wellington, le prince Blücher, S. M. Louis XVIII, le comte Blacas, etc.* Ces annonces pompeuses sont du charlatanisme de libraire, car ce livre, rédigé d'ailleurs dans un sens entièrement favorable à Fouché, ne contient que douze lettres publiques ou privées de cet homme d'Etat, qui toutes étaient déjà connues. On a publié l'année dernière : *Le duc d'Otrante, Mémoire écrit à L**** (Lintz), *en janvier* 1820, *par M. F**** (Fouché). Paris, Vigor-Renaudière, in-8. Nous ignorons quel peut être le degré d'authenticité de cet ouvrage. On vient de publier cette année : *Portefeuille de Fouché; Lettre de Fouché à Napoléon.* In-8. d'une

feuille un quart. Paris, Dentu, 1821. Cette première pièce est d'une authenticité fort douteuse: on promet une suite. Enfin on annonce: *Mémoires sur la révolution; Matériaux pour servir à l'histoire de Fouché, duc d'Otrante*. Paris, Domère, 1821, 1 vol. in-8. La biographie publiée à Bruxelles sous le titre de *Galerie historique des Contemporains* (1817-20), renferme une Notice étendue sur Fouché, laquelle est encore, je crois, ce qui existe de plus complet et de plus impartial sur ce sujet, et dont on s'est beaucoup aidé pour la rédaction de cet article. Fouché, comme on le pense bien, n'est pas oublié dans la *Biographie des Hommes vivans*, publiée à Paris chez le libraire Michaud; mais son article, qui pourtant renferme des choses curieuses, doit peut-être, plus qu'un autre, n'être consulté qu'avec précaution. Le portrait de Fouché est gravé dans la collection des grands-aigles de la légion-d'honneur.

FOURNEL (Jean-François), naquit dans une condition médiocre, en 1745. Il embrassa de bonne heure la profession d'avocat, où il se distingua et par de nombreuses plaidoiries et par la publication de divers mémoires et ouvrages de jurisprudence. Il avait été reçu le 8 janvier 1771. Etant fort jeune, il avait composé, dans la cause de la fille Salmon, un mémoire qui après deux arrêts qui condamnaient cette fille à être brûlée vive, réussit à l'arracher à l'échafaud. Ce mémoire parvint, on ne sait par quelle voie, à la cour de Rome, et M. Fournel apprit un jour, avec surprise, que le pape l'avait créé chevalier de l'Eperon d'or. En mars 1816, M. Fournel devint bâtonnier de son ordre, après avoir été long-temps membre du conseil de discipline. Il se trouvait le doyen des avocats de Paris, lorsqu'il est décédé, en cette ville, le 21 juillet 1820, âgé de 75 ans. Son *Traité du voisinage* et ses *Lois rurales*, sont estimés des jurisconsultes; son *Histoire des avocats* est plus estimée des érudits que des légistes.

Liste des ouvrages de J.-F. Fournel.

I. *Traité des injures, considérées dans l'ordre judiciaire* (par Darreau), avec des *observations*. 1785, 2 vol. in-12.

La première édition de l'ouvrage de Darreau est de 1773, et n'a qu'un volume. Les notes et additions de M. Fournel forment les deux tiers de la nouvelle édition, que d'après cela on a dû compter au nombre de ses ouvrages.

II. *Traité de l'adultère, considéré dans l'ordre judiciaire*. 1778, in-8. — 1783, in-12.

III. *Traité de la séduction*. 1781, in-12.

IV. (Avec Vermeil.) *Code des transactions, avec des explications*. An v, in-8.

V. *Explication de la loi du 19 floréal sur l'action en rescision pour cause de lésion*. An iv (1796), in-8.

VI. *Dictionnaire raisonné, ou exposition, par ordre alphabétique, des lois concernant les transactions entre particuliers*. An vi, in-8.

VII. *Traité de la contrainte par corps, considérée dans tous*

ses rapports avec les lois nouvelles. An VI (1798), in-8.

VIII. *Traité du voisinage, considéré dans ses rapports avec l'ordre judiciaire*. An VII (1799), in-12; — troisième édition, 1812, 2 vol. in-8.

IX. *Analyse critique du projet du Code civil*. An IX (1801), in-8.

X. *Etat de la Gaule à l'époque de la conquête des Francs, extrait des mémoires d'Uribald, ouvrage inédit et contenant des détails sur l'entrée des Francs dans les Gaules*. An XIV (1805), 2 vol. in-12.

XI. *Code de commerce, accompagné de notes et observations*. 1807. in-8.

XII. *Formules des actes et opérations relatifs aux faillites*. 1808, in-8.

XIII. *Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris, depuis Saint-Louis jusqu'au 15 octobre 1790*. Paris, Maradan, 1813, 2 vol. in-8.

XIV. *Histoire du barreau de Paris, dans le cours de la révolution*. Paris, Maradan, 1816, in-8. C'est la suite de l'ouvrage qui précède.

XV. *Les lois rurales de la France, rangées dans leur ordre naturel*. 1819, 2 vol. in-8.

XVI. *Recueil des lois, ordonnances, réglemens, arrêts et décisions cités dans les lois rurales*. 1820, in-8. — Seconde édition. Paris, 1821, in-8.

Ce volume forme le troisième des *Lois rurales*, dont il est le complément nécessaire. Le prospectus d'une 2e édition des *Lois rurales* avait été publié; mais on s'est borné à la réimpression du *Recueil*, qui forme le 3e vol.

Il faut joindre à cette liste des ouvrages de Fournel, ses *Mémoires* judiciaires, qui sont fort nombreux.

On a publié : *Eloge de M. Fournel, ancien bâtonnier; prononcé à l'ouverture des conférences des avocats près la cour royale de Paris, par* M.-F. DE CLUGNY, *avocat stagiaire*. Paris, Delaguette, in-12 de 28 pages.

G.

GALLAIS (JEAN-PIERRE), naquit à Doué (Maine-et-Loire), le 18 janvier 1756. Il entra de bonne heure dans la congrégation des Bénédictins, et professa la philosophie dans un de leurs colléges. De 1789 à 1792, il publia divers pamphlets contre les principes de la révolution. Vers cette dernière époque, il s'attacha à la rédaction du *Journal général* que dirigeait alors l'abbé de Fontenay, et il y écrivit jusqu'au 10 août, avec une liberté qui n'était pas alors sans courage. Trois jours avant le jugement de Louis XVI, M. Gallais publia, sous le titre d'*Appel à la postérité*, un mémoire en faveur de ce prince. Le libraire Webert, qui distribuait cette brochure au Palais-Royal, fut arrêté, et périt un an plus tard sur l'échafaud. Gallais prit la fuite; mais il fut arrêté aussi le 17 septembre 1793, et envoyé à la Force, où il resta sept mois; il en sortit, on ne sait trop comment, avant la chute de

Robespierre. Après le 9 thermidor, M. Gallais fut un moment l'un des rédacteurs de la *Quotidienne*; mais bientôt il établit, avec M. Langlois, un journal intitulé : *le Censeur des Journaux*, que le Comité de sûreté générale de la Convention, formé dans le sens de ce qu'on appelait alors le parti *thermidorien*, payait et dirigeait par l'intermédiaire du député Bergoeing. Cette feuille tourna depuis complétement au royalisme, et fut supprimée le 18 fructidor. Gallais, qui s'était déjà fait condamner à mort par contumace après le 13 vendémiaire, fut compris cette fois dans le décret de déportation. Il s'y déroba par la fuite; mais ses presses furent brisées, et lui-même obligé de se tenir caché pendant deux ans. C'est durant cette proscription qu'il écrivit une histoire du 18 fructidor; elle dut se ressentir de la position dans laquelle l'auteur se trouvait placé. M. Gallais continua, du fond de sa retraite, à travailler incognito pour les journaux. Rendu à la société, après le 18 brumaire, M. Gallais continua à s'occuper des journaux. Il fut appelé, en l'an IX, à la rédaction du *Journal de Paris*, qu'il dirigea jusqu'en 1811, époque où cette feuille passa du format in-4° au format petit in-folio. Gallais avait été nommé en 1800 professeur d'éloquence et de philosophie à l'Académie de législation, où il professa des principes analogues à ceux de ses écrits. Son cours a été publié dans le *Bulletin de l'académie de législation*. Après la restauration de 1814, il publia une *Histoire du 18 brumaire*, sur laquelle on peut faire les mêmes observations que sur celle du 18 fructidor. Deux agens de l'ancien gouvernement, que Gallais avait incriminés dans cet ouvrage, lui intentèrent l'un après l'autre un procès en calomnie; le premier retira sa plainte, le second, Méhée-de-la-Touche, le fit condamner par défaut après la révolution du 20 mars 1815, à un mois de prison et à 50 francs d'amende. A cette époque, Gallais qui s'était cru compromis par son *Histoire du 18 brumaire*, était passé en Angleterre, où il écrivait une *Histoire du 20 mars*. De retour à Paris, après la seconde restauration, l'empereur de Russie le choisit pour être son correspondant littéraire. Ces nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer à écrire pour le public. Il mourut, pour ainsi dire, la plume à la main, le 26 octobre 1820. M. Gallais fut un écrivain médiocre, et un historien de parti. Ses ouvrages, qui peuvent quelquefois être consultés utilement, ne lui ont pas survécu. Lancé de bonne heure dans la polémique des journaux, il n'en recueillit pas toujours des bénéfices. Pendant les deux ou trois années qui précédèrent immédiatement le 18 fructidor, Gallais fut souvent l'objet des épigrammes et des traits sanglans des adversaires du parti Clichien. Chénier lui a assuré dans ses satyres une fâcheuse immortalité en écrivant ces deux vers :

..... Gallais qui n'a pas et qui donne la gloire,
Croit que le sort du monde est dans son écritoire.

On a aussi retenu ce distique de Mercier :

Qui se nomme Gallais? — Un gros bénédictin,
Le seul qui de son corps ne sut pas le latin.

Nous n'avons pas appris que

M. Gallais fût membre d'aucune société littéraire ; mais il est positif que cet ex-bénédictin fut membre, en 1806 et années suivantes, de la société épicurienne séante au Rocher-de-Cancale.

Liste des ouvrages de J.-P. Gallais.

I. *Histoire persane*. Paris, 1789.

II. *Extrait d'un dictionnaire inutile, composé par une société en commandite, et rédigé par un homme seul. A 500 lieues de l'Assemblée nationale*. Paris, 1790, in-8.

III. *Démocrite voyageur*. Paris, 1791.

IV. *Appel à la postérité sur le jugement du Roi*. Paris, janvier 1793 (anonyme). — 4e édition avec le nom de l'auteur. Paris, Dentu, 1814, in-8.

V. *Catastrophe du club infernal*. 1793.

VI. *Dialogues des morts*. 1793 (signés *Pilpay*).

VII. *Le 18 Fructidor, ses causes et ses effets*. 2 vol. in-8., sans nom de lieu ni de libraire; publié vers 1798 ou 1799.

L'auteur en préparait, quand il est mort, une édition plus complète.

VIII. *Etudes de littérature, d'histoire et de philosophie*, extraites de nos meilleurs ouvrages par M. de Lévizac et par M. Moysant, et rédigées sur un plan entièrement neuf, plus simple et plus méthodique, par un ancien professeur à l'Académie de Paris, précédées d'un discours sur la littérature. Nouvelle édition. Paris, Longchamps, 1812. 2 vol. in-8. —Réimprimé deux ans après, sous le titre de *Cours de littérature, d'histoire et de philosophie, extraites*, etc. Paris, Bossange et Masson. 1814, 2 vol. in-8.

Ce n'est qu'un abrégé ou extrait de la *Bibliothèque portative des écrivains français*, etc., par Moysant et Lévizac (seconde édition). Londres, 1803, 6 vol. gros in-8. Le *Cours de littérature française, extrait de nos meilleurs auteurs par M. de Lévizac*, Paris, Léopold-Collin, 1807, 4 vol. in-8., qui n'est qu'un abrégé de la *Bibliothèque portative*, est probablement de M. Gallais, ce qui expliquerait pourquoi l'édition de 1812 porte le titre de *nouvelle édition*.

IX. *Histoire du 18 brumaire et de Buonaparte*. Paris, Michaud, 1re partie. 1814, in-8. — 2e édition, 1814, in-8. — 3e édition, 1814, in-8. — 2e partie, 1814, in-8. — 3e partie, 1815, in-8.

La 1re partie a été traduite en allemand. Strasbourg, Leroux. 1814, in-8. — La 4e n'est point de Gallais. — La 5e, qui forme le no suivant, a été publiée avant la 4e.

X. *Histoire de la révolution du 20 mars, ou cinquième et dernière partie de l'histoire du 18 brumaire et de Buonaparte*. Paris, Michaud, 1815, in-8.

XI. *Mœurs et caractères du XIXe siècle*. Paris, Belin-Leprieur. 1817, 2 vol. in-8.

XII. *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre 1815, pour servir de suite à l'histoire de France d'Anquetil*. Paris, Janet et Cotelle. 1820, 2 vol. in-8. ou 3 vol. in-12. — 1821, 3 vol. in-12.

Cet ouvrage est destiné à faire suite à toutes les éditions de l'*Histoire de France* d'Anquetil ; l'édition in-8. du travail de M. Gal-

lais, fait même partie de l'ouvrage d'Anquetil publié chez Janet et Cotelle; mais dans la première de ces éditions (1817-1818), les 2 vol. de M. Gallais forment les tomes XI et XII; et dans la seconde (1819-1820), ils forment les tomes X et XI.

XIII. *Tableau historique et chronologique des principaux événemens de l'histoire du monde depuis sa création, jusqu'au 1er octobre* 1820.

C'est une espèce de carte pour l'instruction des enfans.

M. Gallais a fourni des articles à la *Biographie universelle*. C'est lui qui a rédigé la *Table méthodique et analytique* de la traduction de Tite-Live, par MM. Dureau Delamalle et Fr. Noël. Paris, Michaud, 1810-1812, 15 vol. in-8.

Outre le *Journal général*, dont nous avons parlé, M. Gallais a rédigé en tout ou en partie :

1°. *Le Censeur des journaux*, etc. (depuis son origine, le 20 août 1795, jusqu'au 18 fructidor an V).

2°. *Le Nécessaire, ou Courrier du Corps-Législatif et de la guerre*. (Depuis le n° I du 12 messidor an VII, jusqu'au n° LXVI du 17 fructidor de la même année.)

3°. *L'Indispensable*. (Du 18 fructidor an VII, au 2 brumaire an VIII. Les numéros des 4, 5, et 6 brumaire étaient manuscrits dans la bibliothèque de M. Gallais. *V.* le n° 416 de son *Catalogue*.)

4°. *Bulletin politique*. [Depuis son origine, le 16 frimaire an IV (7 décembre 1795), jusques et compris le 28 nivose an VIII.]

5°. *Le Publiciste*. (Du 1er fructidor an VIII jusqu'au cinquième jour complémentaire de l'an IX.)

6°. Le *Journal de Paris*. (Depuis le 1er fructidor an IX, jusques et compris le mois de juin 1811.)

Depuis la restauration, il a travaillé pendant quelque temps à la *Quotidienne*.

Dans la Notice que les rédacteurs de la *Quotidienne* ont consacrée à M. Gallais, quelques jours après sa mort, on lui attribue la rédaction, de concert avec M. Salgues, d'un journal intitulé : *L'Observateur français*, qui aurait été supprimé depuis par le gouvernement consulaire. M. Beuchot (*Journal de la Librairie*) croit qu'il y a erreur et qu'il s'agit de l'*Observateur des spectacles*.

M. Gallais a revu les *Essais de littérature française à l'usage d'une dame étrangère*, par feu M. Q. Crawfurd, 1815, 3 vol. in-8. — Réimprimés en 1818. On croit que ce n'est pas le seul ouvrage de M. Crawfurd, auquel M. Gallais aurait mis la main.

La France littéraire lui attribue *plusieurs comédies* en commun avec Garnot : c'est une erreur, qui provient de ce qu'on l'a confondu avec *Gallet*.

M. Gallais a laissé un manuscrit disposé pour l'impression, ayant pour titre : *Considérations sur les hommes et les choses de la révolution*. Il formerait 2 vol. in-8.

On a publié, au commencement de 1821 : *Notice des livres de la bibliothèque de M. Gallais*. Paris, Merlin, in-8.

GIRAC (François-Barbau de), naquit à Angoulême en 1732. Il se distingua dans ses premières études, et particulièrement dans son cours de théologie. Au sortir du séminaire, l'abbé de Girac

fut fait vicaire-général du diocèse d'Angoulême et doyen de la cathédrale. Député par la province ecclésiastique de Tours à l'Assemblée du clergé de 1765, il s'y fit connaître des principaux chefs du clergé et des ministres du roi. A cette époque, des dissensions politiques agitaient la Bretagne ; le caractère de l'abbé de Girac parut propre à contribuer au rétablissement du calme. Louis XV le nomma évêque de Saint-Brieuc en 1766. Il présida, en cette qualité, les Etats de Bretagne. Trois ans après, il fut transféré à l'évêché de Rennes, qui emportait ordinairement la présidence des États de la province, et il gouverna ce diocèse jusqu'à la révolution. Mais toute l'habileté du prélat ne put surmonter la difficulté des circonstances dans lesquelles il se trouva placé. Une partie de la noblesse montra de telles préventions contre lui, qu'il ne présida point les derniers Etats. Ce fut l'évêque de Dol qui eut cette commission.

Dans des années calamiteuses, M. de Girac sut pourvoir à la subsistance d'un grand nombre de pauvres de son diocèse. Il prépara des moyens d'éducation à leurs enfans, fonda ou restaura des établissemens pieux pour les personnes des deux sexes. Il est vrai qu'il jouissait de revenus considérables, car il avait obtenu l'union de l'abbaye de Saint-Mélaine à son évêché, et il possédait de plus les abbayes de Saint-Evroul et de Froidmont. Les dépenses qu'il était obligé de faire comme président des états, lui avaient probablement paru légitimer cette cumulation de bénéfices, formellement condamnée par les règles de la discipline ecclésiastique.

Bientôt la révolution arriva, et une occasion éclatante se présenta, où M. de Girac eut à s'expliquer relativement aux réformes qu'elle essayait d'opérer dans l'organisation ecclésiastique. Invité par le procureur-général syndic d'Ille-et-Villaine, à se conformer aux décrets de l'Assemblée constituante concernant la constitution civile du clergé, il publia sous la date du 10 décembre 1790, une *Déclaration* motivée (30 pages in-8.) tendant à établir l'incompétence de ces décrets. Le 11 janvier suivant, l'abbé Expilly, élu évêque du Finistère, le requit juridiquement de lui donner l'institution canonique; comme étant le plus ancien suffragant de la métropole. L'évêque de Rennes refusa et motiva son refus sur la prérogative du siége apostolique. Sa réponse, signée de lui et datée du 15 janvier, fut publiée dans le temps. La conduite de M. de Girac, en cette occasion, fut approuvée par le pape Pie VI, dans son bref du 28 février 1791, au cardinal de Loménie, et, dans celui du 13 avril suivant, aux évêques de France. Le prélat publia encore sur les mêmes matières, une *Lettre* du 18 février 1791, aux électeurs d'Ille-et-Villaine, pour les détourner d'élire un évêque; une *Lettre* du 7 mars à M. Lecoz, qui lui avait fait part de son élection; enfin une *Ordonnance* du 26 avril 1791 (32 pages in-8.), pour défendre de le reconnaître, et en réponse à une seconde lettre de M. Lecoz. Ce dernier acte provoqua une *Adresse* d'adhésion à l'ancien

évêque, qui portait la signature de 215 ecclésiastiques du diocèse.

M. de Girac ne tarda pas à quitter la France et se retira à Bruxelles. Bientôt les événemens de la guerre l'ayant forcé à s'éloigner de cette ville, il accompagna le comte de Metternich, ministre autrichien dans les Pays-Bas, d'abord en Bohême, et ensuite à Vienne. Peu après, le dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, alors retiré à Pétersbourg, l'attira auprès de lui. L'évêque de Rennes vécut avec ce prince dans la plus grande intimité, devint son commensal habituel et dirigea les dernières années de sa vie dans la pratique de la religion, dont il lui prodigua au moment de sa mort toutes les consolations.

Lorsqu'en 1801 le pape Pie VII, pour se conformer aux dispositions du concordat qu'il venait de conclure avec le gouvernement de la République française, eut demandé aux évêques émigrés la démission de leurs siéges, M. de Girac, qui comptait déjà 35 années d'épiscopat, au lieu d'une accession pure et simple, envoya comme spontanément, la demande de sa démission, motivée sur son âge, ses longs travaux et la faiblesse de sa santé. Il joignit à cet acte des observations respectueuses mais énergiques, sur la mesure générale adoptée par le souverain pontife. Il aurait désiré que les anciens évêques de France eussent été réunis pour délibérer sur la démission universelle qui leur était demandée. Après cette démarche, il ne prit aucune part aux réclamations postérieures de quelques-uns de ses collègues.

Aussitôt après la conclusion du concordat, M de Girac s'empressa de rentrer en France. Un de ses biographes assure qu'il refusa un nouveau siége qui lui fut offert par le gouvernement d'alors : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il accepta un canonicat de Saint-Denis. M. de Girac est mort le 29 novembre 1820, dans sa 89e année. Il se trouvait être le doyen des évêques français. Sa vie fut toujours édifiante, et ses amis s'accordent à faire l'éloge de son esprit et de son cœur.

Un anonyme a publié : *Notice sur M. Fr.-B. de Girac, évêque de Rennes*, in-8. Paris, Dentu, 1821. On trouve encore une Notice sur M. de Girac, dans l'*Ami de la religion et du roi*, tom. XXVI, pag. 125-28, et dans la *Quotidienne* du 7 décembre 1820.

GOSSELIN (Charles-Robert), naquit de parens agriculteurs, à la Folie, près Caen, département du Calvados. Disciple de l'abbé d'Etemare, il adopta ses principes religieux et la plupart de ses idées sur l'interprétation des saintes écritures. Après s'être livré au soin de l'éducation de la jeunesse avec zèle et succès, il se retira tout-à-fait du monde et vécut retiré, depuis la révolution, à Maurecourt, département de Seine-et-Oise, sur une petite propriété qu'il avait acquise du fruit de ses travaux et de ses économies. Cultivant lui-même son champ, il se délassait des travaux de l'agriculture par l'étude des lettres et de la religion, dont il pratiquait fidèlement les préceptes. Habile helléniste, son travail sur Hésiode a pour objet spécial de combattre les erreurs de Du-

puy ; soulevant le voile de la mythologie grecque, il y découvre des vérités et des faits de l'histoire sacrée, défigurés par les traditions du paganisme, qui lui fournissent de nouvelles preuves en faveur des livres saints. Gosselin était de ce petit nombre d'hommes en qui les idées religieuses s'allient aux saines idées de la liberté politique. Il est décédé à Maurecourt, dans la 80e année de son âge, le 26 septembre 1820. On a de lui :

L'Antiquité dévoilée au moyen de la Genèse ; quatrième édition, augmentée de la chronologie de la Genèse et de la Théogonie d'Hésiode, expliquée par la Genèse ; accompagnée de deux gravures représentant les hémisphères célestes, austral et boréal. Paris, Egron, 1817, in-8. —La première édition est de 1808.

Gosselin a encore publié un ouvrage *sur l'éducation* (*Amsterdam*, 1787), dont nous n'avons pas le titre exact.

Gosselin a laissé à l'un de ses élèves, M. le baron Delamardelle, qu'il a institué son exécuteur testamentaire, les manuscrits suivans :

Liste
des manuscrits de C.-R. Gosselin.

I. *Réflexions critiques sur les Œuvres de J.-J. Rousseau.*

II. *Conférence entre un conventionnel et un catholiphile, en* 1794.

III. *Lettre à un ami, touchant le règne intermédiaire du messie.*

IV. *Traduction du livre de Job.*

V. *Traduction du Cantique des cantiques de Salomon, précédée du psaume 44e.*

VI. *Traduction de l'Ecclésiaste, d'après la vulgate corrigée sur le texte.*

VII. *Recueil de lettres à un ami, contenant une explication abrégée de l'Apocalypse et une réfutation du système des nouveaux millénaires.*

VIII. *Projet adressé à l'empereur de Russie, en 1818, touchant la réunion de l'église grecque à l'église latine.*

IX. *Mémoire sur le magnétisme animal.*

Gosselin avait encore composé un écrit *sur le mariage*, que des hommes respectables le détournèrent de publier, parce que les principes ne leur en parurent point parfaitement exacts. Sa détermination à cet égard prouve la droiture de ses intentions. Elle sera religieusement observée.

H.

HERMANN (Jean-Frédéric), frère du célèbre naturaliste de ce nom, naquit le 3 juillet 1743, à Barr, petite ville située dans le département du Bas-Rhin, et où d'abord son père était pasteur ; plus tard, ce dernier desservait en cette même qualité une des églises de Strasbourg. Le jeune Hermann, destiné à la carrière du droit, fit ses études à l'université de Strasbourg, distinguée depuis plusieurs siècles par des générations de savans du premier ordre, qu'elle a produits. Il eut le bonheur d'avoir pour profes-

seurs des jurisconsultes tels que Silberrad, Treitlinger, Kugler, et d'assister aux leçons du célèbre Schœpflin : sous de tels maîtres, et avec l'ardeur et les talens qui le distinguèrent dès sa première jeunesse, ses progrès furent sûrs et rapides. Après avoir terminé ses études académiques, il fut chargé de l'éducation de deux jeunes seigneurs russes, le prince Daskow et le comte de Woronzow, avec lesquels il eut l'occasion de visiter les pays les plus intéressans de l'Europe; l'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Italie, la France, l'Angleterre et l'Ecosse. Le mérite d'un jeune concitoyen qui s'était ainsi enrichi de souvenirs et de connaissances utiles, ne put échapper aux magistrats de Strasbourg ; ils s'empressèrent de lui donner de l'emploi, et c'est à leur discernement que cette ville est redevable d'un de ses administrateurs les plus vigilans et les plus désintéressés. Nommé successivement échevin de la ville et secrétaire d'une de ses vingt-sept tribus (1779), secrétaire adjoint de la Chambre des quinze (1784), puis secrétaire-général de cette chambre (1788), laquelle, d'après l'ancienne constitution municipale de Strasbourg, était chargée des principales attributions de police et de finances, il s'acquitta pendant de longues années, avec le plus grand zèle et le plus heureux succès, des soins qui lui étaient confiés. C'est dans ces divers postes qu'il a acquis ces vastes connaissances locales dont il eut si souvent l'occasion de faire une application utile, et qui, depuis, ont fait le fond de ses *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, publiées dans cette ville chez Levrault (1818 et 1819, 2 vol. in-8). Dans cet ouvrage, l'auteur a laissé à ses concitoyens un monument précieux et intéressant de ses recherches savantes et de son patriotisme éclairé. La révolution, qui d'abord avait respecté le mérite de Hermann, et l'avait laissé attaché à l'administration de la ville, l'enveloppa un moment dans ce système de persécution qui prévalut un instant. Après avoir été élu secrétaire-greffier-adjoint de la commune (1790), et nommé, par les Représentans en mission, procureur de la ville de Strasbourg (1792), il fut exilé en 1793. De retour chez lui l'année suivante, il partagea, pendant neuf mois dans une prison, le sort de ses concitoyens les plus respectables. Deux fois, en 1795 et 1799, la très-grande majorité des électeurs du Bas-Rhin l'appela au Conseil des cinq cents. Là, comme dans tout le cours de sa vie, il se montra impartial, plein de droiture, et surtout de zèle pour les intérêts de ses commettans. Sa nomination aux fonctions de membre du conseil général du département du Bas-Rhin, et à la dignité de maire de la ville de Strasbourg, qui eut lieu à l'expiration de ses fonctions législatives (1800), fut reçue avec la plus vive satisfaction par ses concitoyens. Il leur rendit en soins, en vigilance, en activité, les témoignages d'estime qu'il ne cessait de recevoir d'eux. Tous ces momens étaient consacrés à la gestion d'une administration compliquée, chargée de nombreux détails, et il ne négligeait aucune oc-

casion pour procurer des avantages à sa ville. Le gouvernement parut d'abord apprécier son zèle, et le nomma membre de la légion d'honneur au mois de janvier 1807; mais plus tard, Hermann mit à défendre les intérêts de ses administrés une ardeur et une hardiesse qui paraissent avoir été la cause de sa destitution. Appelé à l'enseignement du droit, en 1806, on le vit, quoique déjà avancé en âge, reprendre avec une étonnante activité l'étude approfondie de la science des lois. Ses efforts pour former de bons élèves, et pour leur applanir les difficultés de la jurisprudence, furent couronnés par le plus heureux succès. Sous sa direction, secondée par les soins de ses collègues, la nouvelle école de droit de Strasbourg reprit les anciennes bonnes traditions, et le rang distingué que lui assure son placement dans une ville qui réunit toutes les facultés de l'enseignement et d'immenses ressources littéraires. Doyen de la faculté de droit de Strasbourg, les fonctions utiles et honorables de l'enseignement du droit remplirent, avec celles de membre du directoire du consistoire général de la confession d'Augsbourg, cette dernière époque de sa vie. Aimé de ses élèves, qui révéraient en lui plutôt un ami qu'un maître, il ne laissa ralentir son zèle en aucune occasion, et il leur présenta jusqu'à ces derniers momens le noble exemple d'un imperturbable attachement à ses devoirs. Tels sont les principaux traits de la vie de Hermann. Le tableau de sa longue carrière, rehaussé par l'éclat de ses vertus civiques, fait apercevoir dans tout son jour cette modération inséparable de l'intégrité et de la tranquillité d'esprit. On peut dire de lui qu'il n'a rien fait qui n'ait un caractère de droiture et de sincérité. Doué d'une ame forte, le repos de sa conscience et le souvenir de ses bonnes actions, lui ont fait voir avec courage les approches de la mort. Il y était préparé depuis long-temps; et dans ses dispositions dernières qu'il écrivit de sa main, au mois de décembre 1819, après avoir fait mention, avec le calme du sage, du cercueil modeste dans lequel il veut être enterré, sans frais et sans pompe, il défend expressément de prononcer son éloge funèbre, disant que les actions seules doivent louer un homme, et non les paroles. Hermann mourut le 20 février 1820, âgé de 76 ans. (*Article communiqué par* M. Krafft, *de Strasbourg*.)

J.

JARRY (Pierre-François-Théophile), écrivain ecclésiastique, était né à Saint-Pierre-sur-Dive, ancien diocèse de Séez, au mois de mars 1764; il commença ses études en province et alla les terminer à Paris, mais il n'eut point le temps d'achever sa licence en Sorbonne, la révolution ayant fermé cette école célèbre. Nommé curé d'Escots, paroisse voisine du lieu de sa naissance,

il ne fit que prendre possession de cette cure, et fut immédiatement déterminé à s'éloigner par les premiers événemens de la révolution. L'abbé Jarry se prononça contre la constitution civile du clergé, et publia divers écrits sur les affaires religieuses de cette époque. Retiré d'abord dans l'île de Jersey, il lança de là divers pamphets virulens contre l'abbé Fauchet, nouvel évêque du Calvados.

En 1792, l'abbé Jarry, voyant s'éloigner l'époque de la possibilité de son retour en France, quitta l'île de Jersey, et passa d'abord en Angleterre, d'où il se rendit ensuite en Allemagne. On croit qu'il séjourna quelque temps à Liége, ou du moins auprès du prince-évêque de Liége, pour lequel il rédigea une *Instruction pastorale*, dirigée contre les principes et les progrès de la révolution. Il paraît qu'il se trouva enfermé dans Maëstricht, avec beaucoup d'autres ecclésiastiques et émigrés, lors du siége de cette ville par les Français. Il fut lié dans l'émigration avec M. de Cicé*, évêque d'Auxerre, qui lui donna le titre de son grand-vicaire. Pie VI, dans le temps même qu'il était réfugié à Florence, le nomma archidiacre et chanoine-tréfoncier de l'église princière de Liége; mais cette faveur ne servit qu'à montrer l'estime du pontife pour l'abbé Jarry, à qui les événemens ne permirent pas de jouir de ce bénéfice. Jarry séjourna long-temps à Munster, où plusieurs évêques émigrés et un assez grand nombre d'autres ecclésiastiques français étaient réunis. Le 15 mai 1801, il prononça dans l'église des Recollets, l'oraison funèbre du cardinal de La Rochefoucauld, ancien archevêque de Rouen, qui venait de décéder à Munster. Il prononça encore, quelque temps après, l'oraison funèbre d'une dame noble allemande.

Un ouvrage plus important de l'abbé Jarry, est sa *Dissertation sur l'épiscopat de saint Pierre à Antioche*. Il y réfutait un religieux allemand, Marcellin Molkenbuhr, provincial des Recollets de Basse-Saxe, qui avait publié, depuis 1785 jusqu'en 1801, plus de vingt dissertations critiques, formant deux gros volumes in-4. Ce critique hardi contestait des faits de l'antiquité ecclésiastique considérés comme avérés. La réfutation de l'abbé Jarry, écrite en latin, devait former un ouvrage volumineux: l'auteur ayant fait un voyage en France en 1807, se décida à détacher et à publier séparément la partie que nous venons d'indiquer plus haut. Cet ouvrage, où l'on remarque de l'érudition et de la méthode, fait honneur à l'abbé Jarry, comme savant et comme théologien.

Un autre objet éveilla peu après le zèle de l'abbé Jarry. Feu M. Emery avait composé, pour mettre à la suite de ses *Pensées de Leibnitz*, une *Dissertation sur la mitigation de la peine des damnés*, dans laquelle il examinait le sentiment de plusieurs pères de l'Eglise et théologiens sur cette matière. Cette *dissertation* n'a point été rendue publique, l'auteur ayant cru, pour des motifs graves, qu'il devait la supprimer; et il ne s'en est répandu qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Cependant, un incident, indépendant de la volonté

de M. Emery, en fit parvenir quelques-uns à Munster, où ils firent un peu de bruit parmi la partie du clergé français qui s'y était réfugiée. On crut que l'ouvrage était publié en France, et l'abbé Jarry prit la plume pour le réfuter. Il se prononça pour la continuité des peines de l'enfer; cette fois encore il fit preuve de savoir; mais il parut revenir au style virulent de ses pamphlets du commencement de la révolution, bien que le nom de celui qu'il attaquait ne soit pas prononcé dans son livre.

L'abbé Jarry avait reçu en Westphalie un accueil plein de bienveillance; son esprit cultivé, sa conversation piquante, ses manières aimables, lui avaient attiré l'estime et l'attachement de plusieurs seigneurs allemands; il en profita pour se rendre utile quelquefois à ses compagnons d'exil. Il eut part à la conversion de M. le comte de Stolberg, célèbre écrivain allemand, à la religion catholique romaine. Il conserva, après son retour en France, une correspondance assez suivie avec ses amis de Westphalie. Il ne prit point de place après le concordat de 1801; mais il était loin d'approuver le schisme auquel il a donné lieu, comme le manifeste suffisamment un écrit qu'il a publié à ce sujet. Après un court voyage en France, il était retourné en Westphalie, et n'en revint qu'après la restauration. Il se retira à Falaise, auprès d'une de ses parentes. C'est là qu'il a passé ses dernières années, partageant son temps entre la prière et l'étude. Il a composé, durant cette dernière époque, divers écrits relatifs à la religion ou à la politique. Quelques-uns furent d'abord prononcés dans la chaire. Le 16 avril 1816, il écrivit à Pie VII une lettre de félicitation sur son retour dans ses Etats; il lui faisait hommage en même temps de ses productions. Le pape lui adressa un bref de remercîment, le 29 juin suivant. Un an avant sa mort, M. l'évêque de Bayeux lui donna le titre de son vicaire-général. Il s'était rendu à Lisieux pour une retraite ecclésiastique, et en avait suivi les exercices, lorsqu'il fut frappé de la maladie qui l'a conduit au tombeau, le 31 août 1820. Il mourut dans les mêmes sentimens de religion qui avaient animé toute sa vie. Si le zèle de l'abbé Jarry fut toujours ardent, il est douteux qu'il ait toujours été modéré par la sagesse. C'était d'ailleurs un homme vertueux; et sa charité, qui ne fut pas simplement spéculative, se manifestait par des aumônes abondantes, proportionnellement à ses revenus.

Liste
des ouvrages de P.-F.-T. Jarry.

I. *Questions sur le serment décrété par l'Assemblée nationale.* 1791, in-8.

II. *L'abbé Fauchet peint par lui-même, et ses crimes dévoilés; par l'abbé de Valmeron* (pseudonyme). Jersey, 1791, in-8. de 62 p.

III. *Vie de l'abbé Fauchet; par M. l'abbé de Valmeron.* Paris, 1791, in-8 de 36 pag. (Daté de Jersey, le 17 septembre 1791.)

IV. *Contraste entre un quaker et l'abbé Fauchet; par M. de Valmeron.* 1792, in-8. de 59 p. (Daté de Jersey, le 1er novembre 1791.)

Il paraît que l'auteur composa



Kellermann.

ces trois brochures à Jersey; mais qu'elles ont été imprimées toutes les trois à Paris.

V. *Instruction aux catholiques sur les causes de la révolution, et sur les moyens d'en arrêter les progrès.* (Datée de Burgos, 1792.) Cette indication de ville est fictive.

VI. *Discours sur la délivrance de la ville de Maëstricht.* 1793.

VII. *Oraison funèbre du cardinal de La Rochefoucauld, archevéque de Rouen.* Munster, 1801, in-4. de 51 pag.

VIII. *Oraison funèbre de la comtesse Antoinette de Kaunitz-Riethberg.* Munster, 1805, in-8.

IX. *Dissertation sur l'épiscopat de Saint-Pierre à Antioche, avec la défense de l'authenticité des écrits des SS. PP.* Paris, 1807, in-8 de 153 pag.

X. *Examen d'une dissertation* (de M. Emery) *sur la mitigation des peines des damnés.* Leipsick, 1810, in-8 de 200 pag.

XI. *Du rétablissement de l'empire germanique, tel qu'il était avant 1792; par un tréfoncier de Liège.* Paris, 1814, in-8 de 30 p.

XII. *Discours sur la catastrophe du 20 mars et sur le retour du roi.* Paris, 1815, in-8 de 40 pag.

Prononcé, le 19 septembre, dans l'église de Saint-Gervais de Falaise.

XIII. *Ad SS. D. N. Pium VII, epistola gratulatoria, cum responsione sanctissimi, in forma brevis.* 1816.

XIV. *Discours sur le mariage de Mgr. le duc de Berry.* Falaise, 1816.

XV. *Discours prononcé* (à St.-Ouen de Rouen), *le jour de la Saint-Louis*, 1816, *imprimé au profit des pauvres.* Falaise, 1817, in-8 de 58 pag.

On lit au-revers du frontispice une liste des écrits de l'auteur.

XVI. *Sur saint Hermenigilde, patron de l'ordre militaire institué par Ferdinand VII; par* U. A. T. D. L. (un ancien tréfoncier de Liége), 1817, in-8. de 68 p.

Réponse à un article du *Journal des Débats*, où la mémoire du saint martyr espagnol avait été attaquée.

XVII. *Oraison funèbre du prince de Condé.* 1818, in-8 de 103 pag.

XVIII. *De la liberté de la presse. En quoi consiste, et jusqu'où peut s'étendre la liberté de la presse dans un gouvernement représentatif.* 1819, in-8 de 52 pag.

XIX. *Sur la petite Eglise.* Falaise, 1820, in-8 de 46 pag.

On trouve une *Notice sur M. l'abbé Jarry*, dans l'*Ami de la religion et du roi* (tom. xxv, p. 337 — 344). Elle nous a fourni tous les faits et la plupart des renseignemens bibliographiques dont se compose celle-ci.

K.

KELLERMANN (François-Christophe), né à Strasbourg le 30 mai 1735, entra comme simple hussard, dès 1752, dans la légion de Conflans. S'étant distingué pendant la guerre de sept ans, il fut fait officier en 1758, devint ensuite colonel du régiment de colonel-général hussards, et enfin maréchal-de-camp en 1788. Em-

ployé au commencement de la révolution en Alsace, il fit des efforts pour arrêter l'indiscipline des troupes, fomentée par les opinions des officiers, dont un grand nombre n'obéissait qu'à regret au nouvel ordre des choses. Quelques-uns avaient infligé des peines aux soldats qui se mêlaient aux assemblées populaires; dans une lettre à l'Assemblée constituante, Kellermann, connu depuis long-temps par son amour pour la discipline, crut devoir blâmer une conduite qui ne lui parut point en harmonie avec les mœurs d'une nation libre : sa lettre offre un mélange très-remarquable de sagesse et de patriotisme. Les habitans de Landau lui offrirent à cette occasion une couronne civique. C'était l'époque où une feuille de chêne était mise au-dessus des couronnes d'or.

Au mois de juillet 1792, il fut détenu momentanément à Strasbourg, mais on le retrouve pourvu d'un commandement à l'armée du Rhin, dès le mois d'août suivant. Il adhéra à la révolution du 10 août, obtint le commandement de l'armée de la Moselle, opéra au mois de septembre sa jonction en Champagne avec l'armée de Dumouriez, et occupa la position de Valmy. Le 19 de ce mois, il y soutint une attaque qui, sans être d'une grande importance en elle-même, est devenue célèbre, sous le nom de *canonnade de Valmy*, parce qu'elle décida la retraite des coalisés, et sauva la France, pour cette fois, de l'invasion de l'étranger. Dumouriez, serré par les Prussiens et les Autrichiens réunis, se trouvait dans une position critique; Kellermann, avec 22,000 hommes, arrive rapidement à son secours, soutient le choc de l'ennemi, et, le 19 septembre, il prend possession de la gauche de Dumouriez. Le 20, les Prussiens continuaient à s'avancer en bon ordre; l'armée française, composée de troupes de ligne et de quelques bataillons de nouvelles levées, les attendait de pied ferme. Le général Kellermann, voyant cette bonne contenance, met son chapeau orné du panache tricolore sur la pointe de son sabre, et l'élevant en l'air, s'écrie : *Vive la nation!* Aussitôt ce cri se répète dans les rangs avec enthousiasme; tous les chapeaux sont agités en l'air, sur la pointe des baïonnettes et des sabres. Ce houra patriotique et guerrier, ce spectacle alors nouveau, parut étonner l'ennemi. Le général prétend que ses colonnes hésitent, et qu'il les voit s'arrêter : « La victoire est à nous, mes enfans! » s'écrie-t-il, et à l'instant il fait tirer le canon. Cette fois, la tête des colonnes prussiennes est réellement ébranlée; leur flottement annonce du désordre, et bientôt de nouvelles décharges forcent l'ennemi de renoncer à son attaque. Après avoir, dans la journée du 20, résisté avec 22,000 hommes aux attaques de 90,000 Prussiens, et les avoir obligés de rentrer dans leurs premières lignes, Kellermann, par une manœuvre rapide et hardie, exécute dans la nuit du 20 au 21, un changement de position qui contraint l'ennemi à rester dans une situation où, les vivres lui manquant, il est réduit à battre en retraite. La journée du 20 septembre décida des destinées de l'Europe pour trente ans.

Kellermann fut ensuite employé sous Custine, à l'armée de la Moselle, et dénoncé par lui, pour ne s'être pas emparé de Trèves et de Mayence. Il répondit en écrivant à la Convention, le 6 novembre, « Que cette dénonciation ne pouvait être que l'effet de la folie ou du vin. » Tantôt attaqué, tantôt défendu par les jacobins, Kellermann parut à la barre de la Convention, le 14 novembre 1792, et il y protesta de son dévouement, et de sa haine contre l'aristocratie. Il entretint une correspondance officielle et publique avec le nouveau gouvernement de Genève, pour favoriser la révolution démocratique qui s'était opérée dans cette ville. Dénoncé de nouveau par Custine, il fut rappelé par le conseil exécutif, pour rendre compte de sa conduite, et un décret du 18 mai 1793, rendu sur le rapport de Barrère, déclara qu'il n'avait pas démérité de la patrie. Le 21 il fut nommé, malgré la résistance d'Amar et de Collot-d'Herbois, et par l'appui de Barrère, au commandement en chef des armées des Alpes et d'Italie, et dès le commencement de juin il entama les hostilités contre le roi de Sardaigne. Un décret du 14 juillet autorisa les commissaires de la Convention à Lyon, à requérir Kellermann de faire marcher des troupes contre cette ville; il détacha en effet 20,000 hommes de son armée, et publia une sommation pour faire ouvrir les portes aux Représentans. Le 27 août, il fut accusé de trahison par Amar, qui demanda qu'on fît tomber sa tête. Défendu comme franc et loyal par Dubois-Crancé, qui ne le reconnaissait coupable que de mollesse, un arrêté du comité de salut public mit son commandement à la discrétion des commissaires de la Convention près l'armée des Alpes. Il revint alors du Mont-Blanc devant Lyon; et pour satisfaire à l'impatience dévorante des meneurs de l'Assemblée, leur envoya le bulletin des quartiers de Lyon qui avaient été incendiés. La société populaire de Mâcon écrivit aux jacobins pour attester son patriotisme, rejetant sur son état-major la lenteur de ses succès. Robespierre en prit occasion de l'accuser directement, et il fut destitué trois jours après (11 septembre), sur la proposition de Barrère, qui l'avait fait nommer. Il resta cependant jusqu'au mois d'octobre à l'armée du Mont-Blanc. Vers cette époque, ayant écrit de Chambéry à la société des jacobins pour lui demander la confirmation du titre de *général des jacobins*, que lui avaient donné les ennemis, la société, sur la proposition de Pereyra, le raya de ses registres. Au mois de novembre, il fut enfermé à l'Abbaye. Il y resta jusqu'au 18 brumaire an III (8 novembre 1794), que le tribunal révolutionnaire, régénéré depuis le 9 thermidor, l'acquitta. Il demanda aussitôt à la Convention des indemnités et sa réintégration dans son grade: elle fut prononcée sur le rapport de Dubois-Crancé, qui s'était trouvé avec lui à l'armée devant Lyon. Au mois de mars 1795, il fut nommé de nouveau au commandement de l'armée des Alpes et d'Italie, et fit une campagne remarquable par sa résistance à des forces supérieures, mais peu

importante dans ses suites. Il courut risque de la vie à Alexandrie, où un coup de feu fut dirigé sur lui au milieu d'une émeute populaire.

Le Directoire ayant nommé le général Bonaparte au commandement en chef de l'armée d'Italie, ne conserva à Kellermann que celui de l'armée des Alpes. Sous le nouveau gouvernement, Kellermann fut compté parmi les adversaires des anarchistes. On le voit attaqué dans le *Journal des Hommes libres*, et félicitant le Directoire sur la découverte de la conspiration de Babeuf. De retour à Paris en 1797, il fut chargé, conjointement avec le général Canuel, au mois de juillet de cette année, de mettre la ville de Lyon en état de siége, pour comprimer des mouvemens royalistes qui s'y étaient manifestés. Au mois de pluviose an VI (février 1798), on lui confia la nouvelle organisation de la gendarmerie. Le 2 vendémiaire an VII, il fut pourvu d'une commission d'inspecteur-général de cavalerie. Se trouvant en cette qualité à Angers, il fut couronné au théâtre, et envoya sa couronne aux autorités constituées. Il fut ensuite nommé membre du bureau militaire établi près le Directoire.

Après le 18 brumaire, Kellermann fit partie du Sénat, dont il fut nommé président le 2 août 1801. Le 3 juillet 1802, il obtint le cordon de grand-officier de la légion-d'honneur, et en 1804 il fut compris dans la première promotion des maréchaux de l'empire, et pourvu de la sénatorerie de Colmar. Il fut envoyé, à la fin de 1805, dans les départemens du Rhin, où il organisa les gardes nationales. En juillet 1806, il proposa l'érection d'un monument en l'honneur de Napoléon. Pendant la campagne de Prusse, il fut chargé d'organiser des régimens provisoires à Mayence. Dans la campagne de 1809 contre l'Autriche, il commanda le corps d'observation de l'Elbe. Le 1er janvier 1811, il fut nommé président du collége électoral du Haut-Rhin. Après la bataille de Hanau (30 et 31 octobre 1813), il alla prendre le commandement de toutes les réserves à Metz.

Il se trouvait à Paris le 1er avril 1814, et il vota dans le Sénat la déchéance de Bonaparte et la création d'un gouvernement provisoire. Nommé bientôt par Louis XVIII commissaire extraordinaire dans la troisième division militaire, il fut compris dans la première création de pairs du 4 juin 1814, et reçut le 23 août la grande-croix de l'ordre de Saint-Louis. Demeuré sans fonctions pendant les cent jours, le maréchal Kellermann a siégé depuis dans la Chambre des pairs, où il a voté constamment avec les défenseurs des libertés publiques. Il est mort à Paris le 12 septembre 1820, âgé de 83 ans. Il avait reçu, sous le gouvernement impérial, le titre de duc de Valmy. Un fils, qui de son vivant s'associa à sa gloire militaire, a hérité après sa mort de son titre et de sa pairie. M. de Barbé-Marbois, dont il avait épousé la sœur, a prononcé les paroles suivantes à ses funérailles, célébrées le 15 septembre au cimetière de l'Est:

« Messieurs, un peu de terre couvre ce qui reste du guerrier,

du citoyen, de l'ami dont la perte excite nos regrets : c'est lui qui m'a dicté, peu de jours avant sa mort, les paroles que je vais redire ; c'est lui que vous allez encore entendre. »

« Après mes devoirs envers
» Dieu, toutes mes actions ont
» eu pour mobile l'amour de
» mon pays. Qu'on ne fasse point
» de vains récits près de mon
» cercueil ; qu'on dise seulement
» qu'en combattant pour le
» maintien de nos libertés et la
» défense du territoire de France,
» j'ai adouci, autant que je l'ai
» pu, ce que la guerre a d'hor-
» rible. J'ai vu nos maux finir
» au retour du Roi, qui nous a
» donné cette loi fondamentale
» qu'à son exemple nous avons
» tous juré de garder fidèlement.

» Avec cette loi, avec cette
» famille auguste, la France
» jouira d'un repos et d'une fé-
» licité que les factions ne pour-
» ront troubler. S'il était possi-
» ble que nous fussions jamais
» privés de l'une ou de l'autre,
» la guerre civile et toutes les
» calamités qui l'accompagnent
» seraient inévitables.

» Près de n'être plus de ce
» monde, j'y veux laisser quel-
» que souvenir de moi, et j'en
» confie le soin à mes enfans et
» à mon gendre.

» Un monument extrêmement
» simple sera érigé aux champs
» de Valmy ; mon cœur y sera
» déposé sous cette inscription :

» Ici sont morts glorieusement les
» braves qui ont sauvé la France au 20
» septembre 1792. Un soldat qui avait
» l'honneur de les commander dans
» cette mémorable journée, le maré-
» chal Kellermann, duc de Valmy,
» dictant, après 28 ans, ses dernières
» volontés, a voulu que son cœur fût
» placé au milieu d'eux. »

« Et vous, ma sœur, qui reposez ici, il a voulu aussi qu'un même tombeau réunît vos corps.

» Adieu encore une fois, ma sœur tant chérie.

» Adieu, brave et bon capitaine. »

Voici maintenant une lettre que le maréchal avait écrite au maire de Valmy, au sujet de la translation de son cœur dans cette commune :

« Je prie M. le maire de Valmy
» de m'acheter un petit terrain
» contenant deux pieds en carré
» pour y inhumer mon cœur
» après mon décès. Mon fils sera
» chargé de porter mon cœur,
» qui ne peut être placé qu'au
» milieu de mes braves frères
» d'armes, morts dans la glo-
» rieuse journée du 20 septem-
» bre 1792, et sous la sauve-
» garde des braves.

» 31 juillet 1821. »

Cette lettre fut confiée par le maréchal le même jour à M. Petit, officier en retraite, pour la faire parvenir au maire de Valmy. Ce magistrat, instruit des dispositions du maréchal, en fit part aux habitans de la commune, qui voulaient tous, mais le plus tard possible, posséder dans leurs champs un dépôt si précieux.

Fidèle à sa dernière volonté, le fils du maréchal Kellermann s'est rendu, le 16 octobre 1820, à Sainte-Menehould, pour s'acquitter de la mission douloureuse mais sacrée, confiée à sa piété filiale par son illustre père. M. Dorville, maire de la commune de Valmy, instruit de l'arrivée

du fils du défunt, vint à sa rencontre, suivi du curé et de tous les habitans présens. Ils exprimèrent au fils de Kellermann les sentimens dont ils furent pénétrés, quand ils ont eu connaissance de la disposition testamentaire du maréchal. Après cela, le cœur fut déposé à l'église, où il restera jusqu'à l'érection prochaine du monument dans lequel il doit être renfermé.

On se transporta ensuite sur le champ de bataille. Le cortége était grossi de beaucoup d'habitans de Sainte-Menehould et des villages voisins. Le général Kellermann choisit, pour lieu de sépulture, une éminence en vue du village et à proximité de la grande route. Le propriétaire, à qui le général offrit de lui payer le prix qu'il lui plairait de mettre à 25 toises en carré, lui répondit que ses concitoyens et lui étaient trop fiers de la dernière pensée du maréchal, pour ne pas s'y associer; qu'ils regardaient comme un honneur et non comme une charge la garde de son cœur; qu'ils en conserveraient religieusement le dépôt; que lui, en son particulier, se trouvait heureux que la situation de son champ lui eût valu la préférence, et qu'il ne mettrait d'autre condition à cette concession que d'être gratuite. M. Kellermann fils, vivement attendri des sentimens qu'on lui manifestait, se rendit au vœu de ce citoyen en lui exprimant toute sa reconnaissance pour lui en particulier, et pour tous ses concitoyens.

Nous ajouterons une circonstance digne de remarque. Il était convenu à l'avance entre les habitans de Valmy, dont plusieurs versèrent leur sang dans la journée du 20 septembre 1792, que le terrain qui serait choisi par le fils du maréchal serait payé au propriétaire, après estimation, aux frais des habitans de la commune, et au moyen d'une répartition proportionnelle, de manière que chacun d'eux participât à la concession. Les deux enfans du propriétaire ont demandé à leur père de ne jamais aliéner le reste du champ, et ils se sont promis que lorsque la nature les appellerait à en devenir eux-mêmes possesseurs, ils se le partageraient de manière que chacun gardât une portion attenante au monument. Ce n'est point une victoire ordinaire, celle qui, après un quart de siècle, a réveillé de si profonds sentimens. D'autres journées ont eu pour prix le triomphe d'intérêts iniques, ou la satisfaction de passions coupables : celle-ci garantissait à la France l'indépendance et la liberté, et ce n'est point sa faute si la garantie ne fut pas éternelle!

L.

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Etienne-Xavier-Poisson de), né à Paris, en 1752, embrassa d'abord la carrière militaire qu'il quitta pour s'adonner tout entier à la littérature. Son père avait été instituteur de Mirabeau, ce qui établit des rapports d'amitié en-

tre M. de La Chabeaussière et notre célèbre orateur. On a publié sous le nom de Mirabeau, et après sa mort, une traduction de Tibulle (Tours, 1796, 3 vol. in-8.), que M. de La Chabeaussière a réclamée; et rien n'empêche en effet d'admettre qu'il ait confié son manuscrit à Mirabeau, sachant qu'il s'occupait d'un semblable travail. (Voy. *la Décade philosophique*, nos 79 et 82.) En janvier 1794, il fut enfermé aux Madelonnettes; sa femme fut emprisonnée dans la maison d'arrêt dite de la Bourbe, et deux de ses filles furent confinées dans la prison de Sainte-Pélagie; enfin toute sa famille fut mise au secret, sur l'imputation d'avoir donné asile au conventionnel Jullien de Toulouse, alors proscrit, et avec lequel La Chabeaussière n'avait aucune relation. Quelques jours avant celui qu'on avait fixé pour son jugement, qui n'aurait été à cette époque que la veille de son supplice, M. de La Chabeaussière composa des vers, qu'il remit à l'un de ses compagnons d'infortune, pour les faire passer à sa femme au moment de sa mort. Il était inscrit sur la liste fatale pour le 10 thermidor (28 juillet); Robespierre fut culbuté la veille, et le remplaça à l'échafaud. M. de La Chabeaussière sortit des cachots avec toute sa famille dans le courant du mois d'août suivant. Il fut du nombre des hommes de lettres qui reçurent une gratification par décret de la Convention du 4 septembre 1795. La sienne fut de 2,000 fr. En 1796, le Conseil des cinq cents le désigna parmi les gens de lettres à employer pour l'instruction de la jeunesse; et, en effet, la *France littéraire* dit qu'il a été membre du comité d'instruction publique. En 1798, il fut nommé administrateur de l'Opéra, et l'on intenta contre lui une accusation de dilapidation, dont il fut acquitté par un jugement du mois de janvier 1799. L'affaire ayant été portée préalablement au Conseil des cinq cents, M. Pons (de Verdun), qui en était membre, improvisa et fit circuler dans l'assemblée une épigramme trop virulente pour être rapportée en entier; elle se termine par ces deux vers:

> Petit *Poisson* deviendra grand,
> Pourvu que Dieu lui prête vie.

Depuis cette époque, M. de La Chabeaussière ne s'est plus occupé que des lettres et du théâtre. On le citait parmi les amateurs qui cultivaient l'art dramatique sur les théâtres de société, avec un talent qui n'aurait pas cédé à celui des meilleurs acteurs. On le citait aussi pour le talent de la lecture. M. de La Chabeaussière était membre de la Société philotechnique, et secrétaire-général de celle des Amis des arts. Il venait d'être chargé, après la mort de son ami Vigée, de l'édition de l'*Almanach des muses*, qu'il avait plusieurs fois orné de ses vers, lorsque la mort le surprit avant qu'il fût entré en possession de cet héritage poétique. M. de La Chabeaussière est décédé à Paris, le 10 septembre 1820, âgé de 68 ans. Un grand nombre d'artistes de l'Opéra comique, dont il a enrichi le répertoire, se faisaient remarquer à ses obsèques. Son portrait a été gravé en 1819, d'après l'original, peint par Pajou.

Liste
des ouvrages de A.-E.-X.-P. de La Chabeaussière.

I. *L'Intrigante*, comédie en cinq actes et en vers. 1776.

II. *Lamentine*, tragédie burlesque. 1779.

III. *Les Maris corrigés*, comédie en trois actes et en vers. 1781, in-8.

IV. *L'Eclipse totale*, opéra comique en vaudevilles. 1782, in-8.

Traduit en allemand, par K. Zimdar. Francfort, 1785, in-8.

V. *Le Corsaire*, opéra comique en trois actes. 1783, in-8.

VI. *Azémia, ou les sauvages*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. 1783, in-8.

VII. *Le Sourd*, comédie proverbe, en un acte et en prose. 1783, in-8.

VIII. *Les deux fourbes*, comédie en un acte et en prose. 1784, in-8.

IX. *La Confiance dangereuse*, comédie en deux actes et en vers. 1784, in-8.

X. *Gulistan, ou le hulla de Samarcande*, opéra comique.

XI. *Caroline de Lichtfield*, opéra comique en trois actes.

XII. *Dilara*, opéra comique en trois actes.

XIII. *Les charlatans*, comédie en cinq actes et en vers. 1794.

XIV. *L'heureuse erreur*, comédie. 1795, in-8.

XV. *Catéchisme français, ou principes de la morale républicaine* (en vers), à l'usage des écoles primaires. 1795, in-8. — Nouvelle édition. 1798 et 1800, in-8.

Traduit en hollandais, par N.-C. Brinckmann, veuve de C. de Streek. Amsterdam, 1796, in-16. — Réimprimé, avec la traduction allemande, par S.-H. Catel. Berlin, 1798, in-8.

XVI. *L'Eclipse de la lune, ou l'astrologue qui tombe dans un puits;* comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. 1799, in-8.

XVII. *OEuvres diverses*, contenant quelques poésies, essais de traduction en vers d'Homère, de Virgile, d'Horace, etc.; apologues moraux; contes allégoriques, etc. 1801, in-8.

XVIII. *Lasthénie, ou une journée d'Alcibiade*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles. 1802, in-8. (En société avec Raboteau.)

XIX. *Attendre et courir*, vaudeville en un acte (avec le même). 1802, in-8.

XX. *Poésies galantes et gracieuses d'Anacréon, Bion, Moschus, Catulle et Horace, imitées en vers français, et soumises pour la plupart au système musical.* Paris, an XI (1803), un vol. in-8.

XXI. *Apologues moraux, imités pour la plupart de Saadi le Persan.* Paris, Plassan, 1814, in-8. de 3 feuilles.

M. de La Chabeaussière a laissé en manuscrit une *traduction en prose de Virgile*, dont il a lu des fragmens à l'Athénée; il a coopéré aux *Soirées littéraires* et à la *Décade*, dont il a rédigé, pendant quelque temps, l'article *spectacles*; il paraît même, s'il faut en croire la *France littéraire*, qu'il a publié quelques brochures politiques qui ne sont point parvenues à notre connaissance.

LAFOSSE (Philippe-Étienne), célèbre médecin vétérinaire, était fils d'un père qui s'était déjà rendu recommandable dans la même profession. Les écrits de Lafosse, sur cette partie de la science, lui firent bientôt une grande réputation. Avant la révolution, il avait le titre de maréchal ordinaire des écuries du roi. Il racontait lui-même avec un peu d'amertume, que tandis qu'en France il n'était membre d'aucune académie, son portrait se trouvait à Vienne placé en face de celui de l'empereur Joseph II, dans une des salles de l'école vétérinaire de cette ville. Au mois de mars 1796, Lafosse fut élu associé-correspondant de l'Institut, section d'économie rurale. Cette distinction n'avait pas entièrement satisfait son ambition académique, car il se mit depuis sur les rangs pour une place de membre résident, et obtint à cet effet de M. Dedelay d'Agier, alors sénateur, une espèce de lettre de recommandation, adressée circulairement en sa faveur aux membres de l'Institut, et qu'il s'empressa de faire imprimer. Les efforts de Lafosse ne furent point couronnés du succès. Il est mort à Villeneuve-sur-Yonne, au mois de juin 1820.

Liste
des ouvrages de P.-E. Lafosse.

I. *Dissertation sur la morve des chevaux*. 1761, in-12.

II. *Le Guide du maréchal, avec un Traité sur la ferrure*. Paris, 1766 ou 1768, in-4.; ou 1767 et 1771, in-8.; ou Paris (*Avignon*), 1789, 1792, 1794; ou Avignon, 1795, 1798, 1800 et 1803, in-8. — Traduit en allemand. Hanovre, 1785, in-8.

III. *Cours d'hippiatrique, ou Traité complet de la médecine des chevaux*. Orné de 65 planches. Paris, 1774, in-fol. maximum.

Ce livre, très-bien exécuté, est fort estimé. La 1re édition est de Paris, 1769. Il a été traduit en allemand par J. Knoblauch. Prague et Leipsick, 1787, 2 vol. in-8.

IV. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manége et maréchallerie*. Paris, 1775 ou 1776, 2 vol. in-4. — Bruxelles, 1786, 4 vol. in-8.

V. *Observations et découvertes d'hippiatrique, lues dans plusieurs sociétés savantes*. 1801, in-8.

VI. *Manuel d'hippiatrique*. 3e édition, 1802, in-12. — 5e édition, 1813, in-12.

LEFEBVRE (François-Joseph), duc de Dantzick, maréchal et pair de France, naquit à Ruffach, en Alsace, le 25 octobre 1755. Il était fils d'un ancien hussard qui s'était retiré dans cette ville, où il commandait la garde bourgeoise. Ayant perdu son père à l'âge de dix-huit ans, le jeune Lefebvre fut confié aux soins d'un oncle paternel, alors curé-recteur de Guémar; mais son frère ayant été nommé officier au régiment de Strasbourg, il s'enrôla le 10 septembre 1773, dans le régiment des gardes-françaises. Il y obtint, le 9 avril 1788, le grade de premier sergent, compagnie de Vaugiraud. Le 12 juillet 1789, il sauva la vie à plusieurs officiers de sa compagnie, attaqués par une multitude irritée qui voulait

enfoncer les portes de la caserne. Après le licenciement de son corps, qui eut lieu cette même année, Lefebvre fut incorporé avec la moitié de sa compagnie, dans le bataillon des Filles Saint-Thomas, dont l'instruction lui fut confiée. Il fut blessé deux fois, à la tête d'un détachement de ce bataillon, d'abord en protégeant la rentrée de la famille royale aux Tuileries, le jour où elle tenta vainement de se rendre à Saint-Cloud, et plus tard, en assurant le départ pour Rome des tantes de Louis XVI. En 1792, il préserva la caisse d'escompte du pillage.

Devenu capitaine au 13ᵉ régiment d'infanterie légère, Lefebvre fut nommé adjudant-général le 3 septembre 1793, et général de brigade le 12 frimaire an II (2 décembre 1793). Employé au commencement de la guerre à l'armée de la Moselle, il s'y trouva sous les ordres du jeune Hoche, dont il avait été l'instructeur aux gardes-françaises. C'est sur la proposition de ce dernier, qu'à la suite des combats de Lambach et de Giesberg, Lefebvre fut nommé général de division, le 21 nivose an II (10 janvier 1794), par les Représentans du peuple en mission près de l'armée. Depuis cette époque, il commanda presque continuellement les avant-gardes des armées des Vosges, de la Sarre, de la Moselle, de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Danube. Chargé du commandement des quatre divisions qui eurent ordre d'attaquer le fort Vauban, Lefebvre entra à leur tête dans le Palatinat, et bloqua le pont de Manheim sur la rive gauche du Rhin. Il fut successivement victorieux à Apach, à Sainte-Croix près Arlon, à Nadelange.

Après avoir passé la Meuse à Dinan, il se trouva sous les murs de Charleroi, où sa division forma la droite de l'armée de réserve. Il y soutint plusieurs attaques sanglantes, et notamment celle du 8 messidor an II, qui fut marquée par la célèbre bataille de Fleurus. Il contribua puissamment au succès de cette journée, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui, et fut mentionné honorablement dans le rapport de Barrère à la Convention. La campagne de cette année se termina par les combats de Marmont, de Nivelles, de Florival et de Frimont, auxquels Lefebvre prit une part très-active. L'année suivante, sa division combattit seule à Ept et à Ochtrup : elle concourut aux affaires de la Roer et du Welp. Le 4 messidor an III (26 juin 1795), il écrivit à la Convention pour la féliciter d'avoir été sauvée des attentats des anarchistes dans la journée du 2 prairial précédent. Le 20 fructidor, il franchit le Rhin au passage d'Eichelkamp, força Spick, Angersback, et se porta sur Augermonde, après avoir chassé l'ennemi de Koreum. Ces succès furent suivis du combat d'Henef, où le général Lefebvre donna seul avec sa division, et repoussa les Autrichiens jusque sur les hauteurs d'Anilshorn, d'où il les débusqua de nouveau. En novembre 1795, il marcha sur la Sieg, combattit à Nidda, à Oberdiffembach, et se replia ensuite sur son point de départ pour tenir en échec la

colonne ennemie du général Boroz. Un armistice vint suspendre les hostilités ; mais elles recommencèrent dès le printemps de l'an IV (1796) par l'attaque de Slegberg, qui fut exécutée avec un plein succès par le général Lefebvre. Il poursuivit l'ennemi jusqu'à Altenkirken, et là il eut à soutenir le combat le plus disputé et le plus glorieux de cette campagne, combat dont le souvenir est resté attaché au nom de Lefebvre. Il prit part ensuite aux journées de Kaldeich, de Friedberg, de Bamberg et de Salzbach; sa division s'empara de la place de Kœnigshoffen. Le Directoire lui écrivit une lettre de félicitation au sujet de ces nombreux succès. Pendant la campagne de l'an VII (1798), le général Lefebvre reçut, après la mort du général Hoche, le commandement provisoire de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut désigné pour commander l'expédition projetée contre l'électorat de Hanovre. Cette entreprise n'ayant pas eu lieu, il fut employé en 1799 à l'armée du Danube, sous les ordres de Jourdan, et le 30 ventose, il opposa une vigoureuse résistance à trente-six mille Autrichiens qui l'avaient attaqué à Stockach, où il n'avait que huit mille hommes.

Grièvement blessé dans cette affaire d'un coup de feu au bras, il quitta l'armée et revint à Paris, où il reçut du Directoire une armure d'honneur complète. Le 22 floréal, le Conseil des cinq-cents le choisit pour candidat au Directoire. Le 26 thermidor, il fut nommé commandant de la division militaire de Paris, qui était alors la dix-septième. Ce poste le mit à même de jouer un rôle important dans la révolution qui se complotait à cette époque.

Le 18 brumaire, il accompagna le général Bonaparte à la barre du Conseil des anciens, pour y entendre la lecture du décret qui le nommait général en chef de l'armée de l'intérieur. Mandé lui-même quelques instans après, par le Directoire, pour rendre compte de sa conduite, comme commandant de la division militaire de Paris, Lefebvre répondit qu'il n'avait plus de compte à rendre qu'au général en chef qui venait de lui être donné par le Conseil des anciens. Le 19 brumaire, il prit une part active à l'attentat de Saint-Cloud, et aida un soldat factieux à renverser le gouvernement et les lois de son pays. Le commandement de la division de Paris lui fut conservé.

Lefebvre concourut depuis à la pacification des départemens de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Il entra au Sénat le 11 germinal an VIII (1er avril 1800), sur la proposition du premier Consul, et en fut l'un des préteurs, jusqu'à la dissolution de ce corps en 1814. Compris le 1er mai 1801 dans la première promotion des maréchaux de l'empire, il fut nommé successivement chef de la 5e cohorte, grand-officier et puis grand-croix de la légion-d'honneur. Le roi d'Espagne lui donna aussi l'ordre de Charles III.

Lors de la reprise des hostilités contre l'Autriche, en 1805, le maréchal Lefebvre fut chargé du commandement général des gardes nationales de la Roër, de

Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre. Il parut en 1806 à la grande armée, à la tête d'une division dirigée contre les Prussiens. Quoiqu'âgé de plus de 50 ans, il commandait la garde à pied à la bataille de Jéna, le 14 octobre, et protégea avec le 10e corps les derrières de l'armée à Thorn, sur la gauche de la Vistule, jusqu'après la bataille d'Eylau (8 février 1807), époque à laquelle il reçut l'ordre d'aller assiéger Dantzick, avec l'armée polonaise, l'armée saxonne et le contingent de Bade. La place fut investie le 10 mars. Le premier bombardement eut lieu le 23 avril; la garnison prussienne, sous les ordres du général Kalkreuth, l'un des élèves du Grand-Frédéric, se rendit le 24 mai après des sorties vigoureuses et multipliées, et après 51 jours de tranchée ouverte; elle obtint tous les honneurs de la guerre. Le maréchal Lefebvre, qui, durant le siége, à la tête d'un bataillon du 44e s'était jeté dans une redoute sur les hauteurs du Holzenberg, au milieu de la mitraille et des balles, reçut le titre de duc de Dantzick, le 28 mai (1).

Lefebvre accompagna Bonaparte en Espagne en 1808. A la tête du 4e corps, il gagna le 31 octobre la bataille de Durango, sur les généraux Blacke et La Romana. En novembre, il entra dans Bilbao et dans Saint-Ander, et concourut au gain de la bataille d'Espinosa. Rappelé en Allemagne pour faire la campagne de 1809 contre l'Autriche, il y fut chargé du commandement de l'armée bavaroise, et eut sous ses ordres le prince royal de Bavière. Il combattit à Thann, à Abersberg, à Eckmülh, à Wagram, et soumit le Tyrol insurgé. Cette campagne se termina par la paix de Vienne, en octobre 1809. Cette paix ne fut pas de longue durée. Dans la campagne contre la Russie en 1812, le maréchal Lefebvre commanda en chef la garde impériale, et quoiqu'âgé de 57 ans, on le vit marcher à pied à sa tête pendant toute la retraite, sans la quitter un instant. Lors de la campagne de France en 1814, Lefebvre dirigea l'aile gauche de l'armée, combattit à Montmirail, à Arcis-sur-Aube, à Champ-Aubert, où il eut un cheval tué sous lui. Ce fut là qu'il fit ses dernières armes, étant âgé de 59 ans.

Il se trouvait à Paris depuis quelques jours lors de l'occupation de cette capitale, et il participa aux divers actes du Sénat qui signalèrent cette dernière époque de son existence. Le maréchal Lefebvre, qui avait obtenu la croix de Saint-Louis dès les premières années de la révolution, fut créé pair de France après la restauration, le 4 juin 1814. Dispensé par son âge de prendre part à la campagne qui s'ouvrit en 1815, il fut appelé à la Chambre des pairs des cent-jours, et il y siégea. Après la seconde rentrée du Roi, il fut compris dans l'ordonnance extra-constitutionnelle d'élimination, et rappelé par celle du 5 mars 1819. Fidèle au mandat de sa

(1) On a publié, en 1818, *Le Siége de Dantzick, rédigé sur le journal du siége, tenu par le maréchal Lefebvre, etc.* (*Voy*. ci-après SAINT-AUBIN, liste de ses ouvrages, n° XXVI.)

nomination, il a voté en 1820 pour le maintien de la loi du 5 février 1817, et généralement avec les partisans du système dont cette loi était la clé. Il est décédé à Paris, âgé de 65 ans, le 14 septembre 1820, à 11 heures du matin, à la suite d'une hydropisie de poitrine. Par une fatalité singulière, le maréchal Lefebvre, père de quatorze enfans, dont douze fils, n'en laisse aucun pour hériter de son nom et de ses titres. Les deux derniers de ses fils ont péri dans les combats.

Quelques jours avant sa mort, le maréchal Lefebvre, qui pressentait sa fin prochaine, alla choisir lui-même au cimetière du P. La Chaise son dernier asile. Il marqua sa place auprès de Masséna. En effet, c'est à quatre pieds de la tombe du vainqueur de Zurich, que repose le vainqueur d'Altenkirken, et à très-peu de distance des maréchaux Pérignon et Serrurier, et du général La Martillière. M. le maréchal Mortier prononça, au moment des funérailles, l'éloge du guerrier défunt. M. le maréchal Suchet a rendu un pareil honneur à sa mémoire à la tribune de la Chambre des pairs, dans la séance du 12 juin 1821 (*Voy.* le *Moniteur* du 3 juillet 1821). Lefebvre passait pour un des meilleurs généraux de l'armée française. Un coup-d'œil juste, un courage réfléchi, une expérience consommée, lui avaient mérité, à juste titre, cette réputation. « Dès le commencement de la » guerre, a dit M. le maréchal » Suchet, il s'était fait une tac- » tique particulière. Son génie » militaire trouvait sur le ter- » rain même, et sans aucune » combinaison préalable, des » ressources extraordinaires pour » fixer la victoire. Dans les prin- » cipales affaires où il s'est trou- » vé, il en a décidé le plus grand » nombre d'une manière écla- » tante par sa rare intrépidité, » par la justesse de son coup- » d'œil, et par sa grande habi- » leté à électriser les soldats, » à se les attacher par la con- » fiance, à les porter aux plus » grandes actions, enfin à les » maintenir dans une sévère dis- » cipline aux époques les plus » difficiles. »

LEVESQUE DE POUILLY (Jean-Simon), né à Reims, en 1734, était, en 1790, conseiller d'Etat, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris, depuis 1768, et honoraire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne, président, lieutenant-général, commissaire enquêteur et examinateur honoraire. Il avait été élu lieutenant des habitans de la ville de Reims, le 20 février 1782. Son père, auteur de la *Théorie des sentimens agréables*, avait si bien soigné son éducation que, dès l'âge de treize ans, il était très-instruit dans les belles-lettres grecques, latines et françaises; mais il eut le malheur de le perdre à l'âge de seize ans. Il quitta la France au commencement de la révolution, y revint lorsque les premiers orages furent passés, devint correspondant de la troisième classe de l'Institut, lors de son organisation, et associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, depuis la dernière restauration de cette compagnie savante. Il vivait depuis long-

temps retiré à la campagne, où il est mort, le 24 mars 1820, âgé de 86 ans.

Liste des ouvrages de J.-S. Levesque de Pouilly.

I. *Eloge de M. Ragier de Maucelin*, lieutenant de la ville de Reims. 1755

II. *Vie de Michel de l'Hôpital.* Londres (Paris). 1764, in-12.

Cet ouvrage obtint assez de succès.

III. *Eloge de Charles Bonnet.* — Imprimé en Allemagne.

IV. *Théorie de l'imagination.* Paris, 1803, 1 vol. in-12.

Ouvrage bien inférieur *à la Théorie des sentimens agréables.*

Il a donné des *Mémoires*, dans la collection de ceux de l'Académie des inscriptions.

On trouve une courte *notice* sur Levesque de Pouilly dans l'*Annuaire de la Haute-Marne*, pour 1821, pag. 308-9.

LOUVEL (Louis-Pierre), assassin du duc de Berry, naquit à Versailles, le 7 octobre 1783, de Jean-Pierre Louvel et de Françoise Montier, sa seconde femme, tous deux marchands merciers. Il existe des enfans des deux lits. Un frère de Louvel, jardinier à Fécamp, n'a pas l'entière jouissance de ses facultés intellectuelles, et il paraît s'occuper surtout de politique dans ses momens d'aberration. Louis-Pierre Louvel n'avait que deux ou trois ans quand il perdit sa mère. Son père et sa sœur aînée, qui lui tint lieu de mère, le firent entrer à Paris, dans un établissement gratuit, appelé alors *Institution des enfans de la patrie*, aujourd'hui *la Pitié*. C'est là que Louvel apprit à lire. On exerçait sa mémoire par l'étude de la *Déclaration des droits de l'homme* et de la *Constitution*. Ses exercices religieux se composaient de prières républicaines. Au sortir de la *Pitié* (il avait dix à onze ans), Louvel, qui venait de perdre son père, fut mis en apprentissage, par les soins de sa sœur aînée Thérèse, mercière à Versailles, chez un sellier de Montfort-l'Amaury. A l'âge de seize ans, il revint à Versailles auprès de sa sœur, et commença à travailler de son métier, en qualité de garçon. Le frère et la sœur avaient dès-lors un goût très-prononcé pour la lecture. Thérèse achetait à la livre pour son commerce des papiers imprimés: avant de les déchirer, on les mettait en ordre et on les lisait. On employait aussi un peu d'argent pour acheter les livres des théophilantropes. Les jours de décade, Louvel allait dans leur temple se joindre à leurs prières et assister aux cérémonies de leur culte. Au bout de quelques mois, il vint travailler à Paris, d'où il partit à l'âge de dix-huit ans, pour faire son tour de France. Louvel était, dès cette première époque de sa vie, probe, laborieux, économe et frugal. Il achetait d'avance trois à quatre pains de quatre livres, qu'il laissait sécher dans sa chambre, parce que, disait-il, on mange moins de pain quand il est dur. Sombre et taciturne, il aimait à se promener seul dans les lieux écartés, et fuyait la société de ses camarades et des ouvriers avec lesquels il travaillait. Il leur paraissait un être obligeant, mais bizarre et dédaigneux, et nul ne l'aurait cru

capable du crime qu'il a commis. On ne voit point que l'amour ait eu sur lui un grand empire ; cependant, il paraît qu'une fois, il fut tellement dominé par la jalousie, que l'objet de ses affections put craindre pour sa propre vie. Son absence de Paris se prolongea pendant près de quatorze ou quinze ans, sauf un retour de quelques mois, pour satisfaire à la loi de la conscription. Placé, vers 1806, dans un régiment du train d'artillerie de la garde impériale, il obtint son congé au bout de six mois pour cause d'infirmités.

Louvel se trouvait à Metz en 1814, à l'époque de la restauration. Déjà un fol enthousiasme pour Bonaparte avait exalté sa tête au plus haut degré ; et il conçut dès-lors, s'il faut l'en croire, le projet d'assassiner d'abord M. le duc de Valmy, qui, avec le reste de la France, venait d'adhérer à la chute du gouvernement impérial, et bientôt Mgr. le comte d'Artois qui se trouvait depuis quelque temps à Nancy. Le 8 mai, Louvel partit de Metz pour Calais, avec le projet, dit-il, de tuer le roi, au moment où il mettrait le pied en France. La réalité de ce voyage a été contestée dans la procédure. Louvel se rendit de Calais à Paris, et de Paris à Fontainebleau, dans l'espérance d'y rencontrer Bonaparte et de le suivre ; mais il le trouva parti. Alors, il se rendit à l'île d'Elbe par Marseille et la Corse. Il y fut employé pendant deux mois par le sieur Vincent, maître sellier de Bonaparte ; mais il est constant qu'il ne fut pas même remarqué de l'ex-empereur, ni seulement de ceux qui pouvaient approcher de sa personne. Congédié par suite de réformes économiques, Louvel vint travailler de son métier à Chambéry. Apprenant dans cette ville l'arrivée de Bonaparte à Grenoble, il en partit précipitamment par un temps affreux, sans réclamer une partie de ses hardes et quelque argent qui lui était dû, il atteignit Bonaparte à Lyon et le suivit à Paris. Vincent le plaça de nouveau dans la maison de l'empereur, mais toujours avec l'humble fonction de garçon sellier. Il fit, en cette qualité, la courte campagne de Flandre, revint avec l'armée, et fut attaché aux équipages de Bonaparte qui le suivirent jusqu'à la Rochelle. Il y resta à leur garde pendant trois mois environ. C'est durant son séjour en cette ville, qu'il fit fabriquer, par un coutelier qu'il n'a pas été possible de retrouver, l'instrument qui lui servit à donner la mort à sa victime. Cette allégation, controversée dans la procédure, n'a pu néanmoins être détruite. Louvel revint à Versailles au mois d'octobre 1815, et après y avoir travaillé pendant quelques mois pour le compte d'un de ses parens, il fut placé par lui à Paris, aux écuries du Roi, du Carrousel. Louvel s'y comporta constamment avec régularité. Il était exact, serviable, mais taciturne et solitaire. Jamais il ne parlait ni de Bonaparte, ni des Bourbons ; il se bornait à ne pas permettre que sa sœur lui manifestât des sentimens politiques contraires aux siens. « Parmi ceux » qui connaissaient Louvel, dit » le rapporteur de la Chambre » des pairs, il ne s'est pas même

» trouvé d'homme dont les opi» nions coupables aient dû ré» veiller notre sollicitude. » Les idées de la théophilanthropie revenaient parfois dans sa tête ; il lisait, non les journaux, comme on l'a très-légèrement supposé (car il a soutenu n'en avoir ouvert aucun depuis 1816), mais des livres qu'il se procurait au hasard, et parmi lesquels on remarque *l'Hermite de la chaussée d'Antin*, et un volume dépareillé de l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire. Lors de la perquisition faite après la consommation du crime dans l'appartement qu'occupait Louvel, on trouva chez lui 180 francs tant en or qu'en argent, plus les livres ou brochures qui suivent : *La Constitution de* 1791, un volume intitulé : *Victoires et revers des armées françaises, ou Abrégé historique des campagnes des Français depuis le commencement de la révolution jusqu'en* 1815. « Nous n'y avons rien trou» vé de répréhensible, » dit le rapporteur de la Chambre des pairs ; un volume intitulé : *Les Crimes secrets de Napoléon Bonaparte, faits historiques recueillis par une victime de sa tyrannie.* Le titre seul indique dans quel esprit l'ouvrage est écrit ; un *Almanach de Liége* pour l'année 1820 : on doit remarquer qu'il renferme plusieurs articles rédigés dans l'intention d'inspirer l'amour du roi et de la famille royale ; un écrit *sur l'Education*, conçu dans un sens tout-à-fait moral et religieux, par M. Ambroise Rendu, inspecteur-général de l'Université, et avocat-général à la cour royale de Paris ; les deux discours du roi à l'ouverture des sessions de 1818 et 1819 ; et enfin quelques chansons insignifiantes et imprimées. Ces détails doivent servir pour apprécier certaines imputations odieuses.

Maintenant, nous allons laisser parler Louvel lui-même. Il raconte dans son interrogatoire judiciaire, avec une étrange sécurité, et ses noirs projets et leur sanglant accomplissement.

« Depuis mon retour de l'île d'Elbe, comme auparavant et depuis 1814, je n'ai cessé de rouler mon projet d'exterminer les Bourbons. J'avais voulu l'exécuter à Calais, soit sur le roi, soit sur celui des princes que j'y aurais trouvé. Venu de Calais à Fontainebleau, j'y avais porté la même volonté.

» Il est vrai que je n'y mis pas d'abord une grande activité. La commission était trop pénible pour prendre son parti sans hésiter ; toutefois, pendant que j'étais à Fontainebleau, M. le duc de Berry y recevant une fête que lui donnait la vieille garde, l'idée me vint de réaliser mon projet. La satisfaction générale me fit faire des réflexions, et je me dis : Serait-ce donc moi qui aurais tort ?

» J'allai à l'île d'Elbe plutôt pour me distraire de mes projets que pour m'y confirmer ; mais mes idées m'y poursuivirent. Je quittai l'île d'Elbe, où je ne me plaisais pas, et débarquai à Livourne, toujours préoccupé de mes projets, et me reprochant le temps que je perdais à faire mes courses à l'île d'Elbe et en Italie. Je rentrai en France, et vins à Chambéry. Je m'y arrêtai trois mois.

» Au bout de ce temps, la

nouvelle éclata de l'arrivée de Bonaparte à Grenoble. Je voulus savoir ce qui en était : je laissai chez mes maîtres, hardes, outils et même l'argent qu'ils me devaient, et je me rendis à Grenoble, d'où je revins à Lyon, puis à Paris, avec les équipages de Bonaparte. J'arrivai à Lyon, quand Monsieur venait d'en partir. S'il y eût été, je l'aurais tué sans doute. On peut juger, par ce que j'ai fait, que je ne suis pas ami des Bourbons.

» Je vis bien, après le retour de Bonaparte, qu'il n'était plus question d'exécuter mes projets. Je les repris quand Bonaparte fut embarqué. J'étais alors à la Rochelle : j'y achetai le poignard dont je me suis servi.

» Je revins à Versailles : j'y fus employé, et ensuite à Paris, aux écuries. Depuis lors, j'ai cherché, sans relâche, les occasions d'exécuter mon dessein, soit à Paris, soit à Versailles, soit à Saint-Germain, soit à Saint-Cloud, soit à Fontainebleau. Je savais que je me perdais ; je savais que ma tête devait tomber ; mais les Bourbons me semblaient trop coupables pour y renoncer. J'ai couru çà et là pour réussir.

» Je me rendis à Fontainebleau en 1816, pour le service des équipages, lors de l'arrivée de madame la duchesse de Berry en France. Je cherchai des occasions. J'allais aux chasses. J'allais aussi aux chasses de Saint-Germain. Je suis allé à ces dernières chasses plus de cinquante fois : c'est-à-dire à toutes celles que je pouvais soupçonner. Je les suivais toujours à pied. J'y allais même de Paris, ainsi qu'aux chasses de Vincennes et de Meudon, sans le dire à ma sœur. Pour m'en ménager le temps et faire concorder mes devoirs avec mes courses, je forçais mon travail, et j'allais au-devant des besoins du service.

» Je portais toujours un poignard sur moi, quand je supposais que je pourrais rencontrer un Bourbon, mais constamment avec la résolution de commencer par M. le duc de Berry, comme le plus jeune. Je commençais par le plus jeune, parce que c'était le plus sûr moyen d'éteindre la race ; parce que d'ailleurs je n'avais qu'une vie, et que je voulais qu'elle me fût payée cher. Après M. le duc de Berry, j'aurais tué M. le duc d'Angoulême, puis Monsieur, puis le roi ; j'en voulais à tous les Bourbons. Après le roi, je me serais peut-être arrêté ; il est même possible que je me fusse arrêté après Monsieur, si je n'avais pas réussi à atteindre le roi. Les seuls coupables sont ceux, princes ou particuliers, qui ont porté les armes contre leur pays.

» Je ne suivais pas seulement les Bourbons aux chasses ; depuis trois ans, presque tous les soirs, je rôdais autour du spectacle auquel je supposais que le prince pourrait aller. Pour le savoir, je lisais les affiches : car je conjecturais la probabilité de son assistance à tel ou tel spectacle, par la qualité des pièces. S'il devait se rendre à Feydeau, je ne m'y trouvais pas, parce que, comme il avait une entrée particulière où le public n'était pas admis, il n'y avait rien à faire. Quand j'allais autour de l'Opéra, et qu'il n'y était pas arrivé à huit heures un quart, temps qu'il ne dépassait jamais, je me retirais.

» Quoique nullement religieux, je suivais M. le duc de Berry dans les églises où il allait. C'est ainsi que, plusieurs années de suite, je suis allé à l'Assomption, le jour de la Fête-Dieu, parce que j'étais sûr de l'y trouver. La foule et la garde m'ont presque toujours empêché d'arriver jusqu'à lui. La dernière fête, notamment, je fis tous mes efforts pour parvenir à sa voiture; cela me fut impossible.

» Depuis bien des jours, continue-t-il, je recherchais l'occasion de consommer mon dessein. J'étais allé rôder le 11 autour de l'Opéra, le 12 autour de Feydeau, et toujours sans fruit.

» Le dimanche gras, je me levai de bonne heure. Après quelques soins de ménage et de toilette, auxquels je me livrai dans ma chambre, je fis mon déjeuner chez Dubois, aubergiste, rue St.-Thomas-du-Louvre, où je mangeais toujours. Je rentrai. Je causai quelques momens avec Barbé, son perruquier, et deux autres personnes qui étaient chez lui, de choses indifférentes. Puis j'allai dans ma chambre prendre un poignard, comme c'était ma coutume toutes les fois que je voulais rôder : c'était le plus petit. Je sortis pour voir les masques et le bœuf gras : il pouvait être alors une heure et demie. Ma promenade, après divers tours dans la rue de Rivoli et les rues adjacentes, me conduisit, par le boulevard, d'où je poussai par la place Louis XV, à travers les Champs-Elysées, jusqu'à moitié chemin de la barrière de l'Etoile, à la porte Maillot. Il se faisait tard. Je regagnai l'auberge de Dubois; j'y arrivai vers cinq heures et demie. J'y dînai à côté d'un nommé Basemont, maréchal des écuries, qui ne me dit et à qui je ne dis rien de remarquable. Sept heures sonnèrent. Je remontai dans ma chambre pour prendre mon second poignard ; je le plaçai dans l'un des goussets de mon pantalon, et l'autre poignard dans l'autre gousset. Ainsi armé, je me rendis près de l'Opéra. J'avais jugé que le spectacle extraordinaire de ce jour y appellerait le prince. Je ne m'étais pas trompé. A huit heures, le prince et la princesse arrivèrent. Quand M. le duc de Berry descendit, je voulus le frapper; le courage me manqua, comme cela m'était arrivé déjà bien des fois : il passa. J'entendis donner aux voitures, de bouche en bouche et tout haut, l'ordre de venir à onze heures moins un quart; je le retins. Je m'en allai, en me reprochant mon manque de courage, et à peu près résolu à m'aller coucher. Je traversai le Palais-Royal. Là, une foule de réflexions m'assaillirent. Je songeai que j'aurais moins d'occasions par la suite, car j'avais reçu l'avis que j'irais, à dater du 1er du mois suivant, remplir mon emploi à Versailles. Il se fit en moi une révolution nouvelle. Ai-je tort? ai-je raison? me disais-je. Si j'ai raison, pourquoi le courage me manque-t-il? Si j'ai tort, pourquoi ces idées ne me quittent-elles pas?

» Je me décidai à l'instant pour le soir même. Je me promenai dans le Palais-Royal. J'allai et vins plusieurs fois, dans l'intervalle de huit à onze heures du soir, du Palais-Royal à l'Opéra, et de l'Opéra au Palais-Royal, observant si l'ordre n'était pas

changé. Enfin, en y retournant à onze heures moins vingt minutes, les voitures étaient déjà arrivées ; je me suis glissé près d'elles. J'ai attendu un quart d'heure à la tête du cheval d'un cabriolet. L'ordre a été donné aux voitures d'avancer. Je me coulai le long du mur. Le prince parut. Aussitôt que la princesse et sa dame d'honneur furent remontées dans la voiture (le factionnaire me tournait le dos), je m'élançai sur le prince, le saisis de la main gauche par l'épaule gauche, le frappai du côté droit, et m'enfuis. »

Tel est le récit que l'assassin a fait à l'instant même de son crime, avec calme, ordre et froideur; plus tard il l'a répété, à peu près dans les mêmes termes, en y ajoutant que s'il n'eût pas été arrêté, il aurait continué le cours de ses meurtres sur la famille royale. On peut voir, à l'article Berry, les circonstances détaillées de l'événement.

Aussitôt après qu'il eut porté le coup, Louvel s'enfuit, tournant dans la rue de Richelieu, du côté du boulevard. Aux cris du prince, ses aides-de-camp, et le sieur Desbiez, garde royal qui se trouvait alors de faction à la petite porte de l'Opéra, courent après l'assassin. Paumier, garçon limonadier, qui se trouvait passer près de l'arcade Colbert, entendant crier à l'assassin, saisit le fuyard. On le ramena au bureau des adjudans de ville, sous le vestibule de l'Opéra, tout près du lieu où il venait de commettre son crime, et où l'on prodiguait les premiers soins au duc de Berry. On le fouilla, et l'on se mit à l'interroger. Peu après il se trouva mal, ce qu'il a attribué à ce que les menottes dont on l'avait chargé étaient trop serrées. Il avoua son crime sans hésiter : ses moindres paroles, dans cette circonstance, ont été recueillies avec soin, diverses narrations les ont altérées, d'autres sont entièrement falsifiées; nous venons d'indiquer celles que les interrogatoires juridiques ont constatées ; les autres n'offrent rien de remarquable que par des inductions forcées. Des commissaires de police, le préfet de police, le président du conseil des ministres et les juges d'instruction, interrogèrent successivement l'assassin pendant plus de dix-huit heures. Transféré à la Conciergerie, il n'a pas cessé un instant, jusqu'au jour de sa mise en accusation, d'y être gardé à vue par un officier de paix et un brigadier de gendarmerie, qui se relevaient de trois heures en trois heures, après avoir tenu un bulletin de tout ce qu'il avait dit ou fait tant soit peu remarquable pendant chaque intervalle. Il ne fut point mis au secret pour ne pas lui laisser la moindre possibilité d'attenter à ses jours. Mais pendant tout le temps de l'instruction de son procès, il n'a vu, outre les magistrats, que le médecin et l'aumônier de la Conciergerie, et n'a écrit ni reçu de lettres de qui que ce soit.

Dès le 14 février, une ordonnance du roi déféra à la Chambre des pairs, conformément à l'art. 33 de la Charte, le jugement de l'assassin du duc de Berry. Une commission d'enquête et le procureur-général discutèrent tous les renseignemens, témoignages, dépositions, qui purent être rassemblés, et remon-

tèrent scrupuleusement jusqu'à la source des plus vagues rumeurs publiques. Il fut constaté, autant que chose humaine le puisse être, que Louvel n'avait eu aucun complice, et que le crime isolé qu'il avait commis ne pouvait retomber que sur sa tête. L'acte d'accusation, rédigé par M. Bellart, paraît dominé par une pensée contraire; mais le rapport fait à la Chambre des pairs par M. de Bastard, conçu dans un admirable esprit de prudence et de circonspection, établit clairement l'isolement de Louvel dans son crime. Le prononcé de la cour des pairs justifie cette opinion; Louvel fut seul mis en accusation, après quelques débats, qui ne roulèrent que sur la compétence de la cour.

Le 5 juin, jour fixé pour l'ouverture des débats publics, Louvel comparut devant la cour des pairs. Il était vêtu proprement. En entrant, il promène ses regards sans émotion sur l'assemblée; son teint est pâle, ses yeux sont petits et enfoncés; ses lèvres minces, sa bouche grande, fermée habituellement, serrée même et se contractant souvent; la tête presque chauve; sa physionomie est presque immobile, car ses yeux étincelans et durs, qui pourraient l'animer, ne se distinguent que de près. Les débats durèrent deux jours, durant lesquels l'accusé montra un grand sang-froid dans ses réponses publiques et dans ses conversations particulières. Après l'audition des témoins, qui ne jeta sur l'affaire aucune lueur nouvelle, après le réquisitoire du procureur-général et la défense de Me Bonnet, nommé défenseur d'office par le chancelier président de la cour des pairs, et qui plaida brièvement deux moyens, l'incompétence de la cour et l'aliénation mentale de l'accusé; Louvel, sur l'interpellation de M. le chancelier, se lève, tire de sa poche deux feuilles de papier détachées, écrites de sa main, et du ton de la plus froide insensibilité, lit les phrases qui y sont tracées. Les voici textuellement :

« J'ai aujourd'hui à rougir » d'un crime que j'ai commis » seul. J'ai la consolation de » croire, en mourant, que je » n'ai point déshonoré la nation » ni ma famille. Il ne faut voir » en moi qu'un Français dévoué à » se sacrifier pour détruire, sui- » vant mon système, une partie » des hommes qui ont pris les ar- » mes contre la patrie. Je suis » accusé d'avoir ôté la vie à un » prince. Je suis seul coupable; » mais parmi les hommes qui oc- » cupent le gouvernement, il y » en a d'aussi coupables que moi. » Ils ont reconnu, suivant moi, » des crimes pour des vertus.... » Les plus mauvais gouverne- » mens que la France a eus, ont » toujours puni les hommes qui » l'ont trahie ou qui ont porté » les armes contre la nation.

» Suivant mon système, lors- » que des armées étrangères me- » nacent, les partis dans l'inté- » rieur doivent cesser et se ral- » lier pour combattre, pour faire » cause commune contre les en- » nemis de tous les Français.... » Les Français qui ne se rallient » pas sont coupables.

» Suivant moi, le Français qui » est obligé de sortir de France » par l'injustice du gouverne- » ment, si ce même Français se

» met à porter les armes pour les » armées étrangères contre la » France, alors il est coupable. » Il ne peut rentrer dans la qua- » lité de citoyen français.

» Selon moi, je ne peux pas » m'empêcher de croire que si la » bataille de Waterloo a été si » fatale à la France, c'est qu'il » y avait à Gand et à Bruxelles » des Français qui ont porté des » secours aux ennemis.

» Suivant moi, et, selon mon » système, la mort de Louis XVI » était nécessaire, parce que la » nation y a consenti.... Si c'é- » tait une poignée d'intrigans » qui se fût portée au palais du » roi, et qui lui eût ôté la vie sur » le moment, oui, je le croirais... » Mais comme Louis XVI et sa » famille sont restés long-temps » en état d'arrestation, on ne » peut pas concevoir que ce ne » soit pas de l'aveu de la nation... » De sorte que s'il n'y avait que » quelques hommes, il n'aurait » pas péri ;.... la nation entière » s'y serait opposée.

» Aujourd'hui, ils prétendent » être les maîtres de la nation; » mais, suivant moi, les Bour- » bons sont coupables, et la » nation serait déshonorée si » elle se laissait gouverner par » eux (1). »

Louvel, reconduit à la conciergerie, y apprit son arrêt de mort sans émotion. On envoya, le jour même auprès de lui, l'abbé Montès, aumonier de la conciergerie, qui ne le quitta point depuis dix heures et demie du soir, jusqu'au lendemain matin à sept heures. « Vous m'avez envoyé un bien » brave homme, » dit Louvel à M. Cauchy (secrétaire-greffier de la Cour des pairs), après que M. Montès l'eut quitté; « j'ai » craint que ma résistance ne lui » causât trop de peine. D'ailleurs, » il m'a tellement ému, que je » suis tombé à ses genoux pour » lui confesser quelques petites » fredaines. » Louvel lui avoua qu'il était complétement ignorant des dogmes et des mystères de notre religion, et qu'il n'avait jamais fait sa première communion.

Louvel employa une grande partie de la nuit du 6 au 7 juin à écrire plusieurs lettres à ses parens. On croyait que l'exécution aurait lieu à huit heures du matin. Quelques minutes avant huit heures, il demanda un bouillon et un verre de vin. Ensuite il dit

(1) Ce discours, que la censure ne permit pas de publier dans les journaux français, fut bientôt reproduit dans tous les journaux libres de l'Europe. Un grand nombre de copies manuscrites ou imprimées clandestinement, circulèrent en France. On l'a réimprimé dans une brochure intitulée *les deux Cloches* (Paris, 1820, in-8.), d'abord saisie à cause de cela, mais dont la poursuite fut bientôt abandonnée; dans l'*Histoire de la première quinzaine de juin* (Paris, 1820, in-8.), ouvrage supprimé par arrêt de la cour d'assises, mais pour des passages étrangers au discours; dans le *Génie de la Révolution* (par feu M. de Fabry, 2e édition, 1820, in-8. Paris, Le Normant); dans la *Biographie universelle*, article *Louvel*, et dans l'*Histoire du procès de Louvel, par M. Maurice Méjean*. Obligés de reproduire cette pièce, devenue historique, nous avons suivi le texte de ce dernier ouvrage, qui nous a paru le plus authentique. Les autres réimpressions offrent quelques légères variantes.

qu'il était prêt ; et il témoigna même de l'impatience de partir. A onze heures, le procureur général tenta encore d'obtenir quelques aveux, mais ce fut inutilement. A six heures moins un quart, Louvel sortit de la conciergerie pour monter sur la charette qui devait le conduire au supplice. Une foule immense, augmentée par les mouvemens populaires, auxquels le rapport de la loi des élections du 5 février 1817 donnait lieu vers cette époque, se porta sur son passage. Un grand appareil de forces militaires fut déployé. Louvel était vêtu d'une redingotte bleue ; il portait du linge blanc et un chapeau sur la tête. L'aumônier des prisons marchait à ses côtés. Pendant le trajet, Louvel regardait la foule autour de lui, et ne faisait aucune attention à son confesseur. Arrivé au pied de l'échafaud, dressé sur la place de Grève, l'abbé Montès lui dit : « Regardez le ciel, dans un instant vous comparaîtrez devant » le souverain juge ; il est encore » temps de le désarmer par un » sincère repentir. » Louvel se contenta de répondre : *J'en suis fâché!* M. Montès ayant voulu insister, Louvel lui dit : « Hâtons-nous, on m'attend là » haut.... » A six heures quatre ou cinq minutes, sa tête tomba. C'était le 7 juin 1820.

On a gravé plusieurs portraits de Louvel et publié plusieurs écrits sur son crime et sur son procès. Trois ouvrages seulement méritent d'être consultés. Ce sont les suivans :

Cour des pairs de France. — Procès-verbal des séances relatives au jugement de Louis-Pierre Louvel. Paris, P. Didot l'aîné, in-8. de 13 et 173 pag.

Ce *procès-verbal* contient 14 numéros, auxquels on a joint une table des matières.

Histoire du procès de Louvel, assassin de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, publié par M. Maurice Méjean, avocat à la Cour royale. Paris, Dentu, 1820, 2 vol. in-8.

Cet ouvrage, rédigé sous l'influence du plus violent esprit de parti, est néanmoins exact quant aux faits ; il renferme, d'ailleurs, le texte de l'acte d'accusation, et les interrogatoires de Louvel, ainsi que les dépositions des témoins.

Rapport fait à la Cour des pairs, le 15 mai 1820 et jours suivans ; par M. le comte de Bastard, pair de France, premier président de la Cour royale de Lyon, l'un des pairs commis pour l'instruction du procès suivi contre Louis-Pierre Louvel. Lyon, imprimerie de la Cour royale. Septembre 1820, in-8. de 444 pag.

Ce rapport, dont a si universellement approuvé la sagesse et la circonspection, renferme en outre l'analyse, classée par numéros, de tous les faits rattachés à la procédure.

LOYSON (Charles), était né en 1791, à Château-Gonthier, département de la Mayenne. Il fit ses études, avec distinction, au collége de Beaupréau. Il montrait dès-lors un goût très-vif pour la poésie. A peine eut-il achevé ses classes, qu'il entra dans la carrière de l'instruction publique ; et après avoir professé avec succès les humanités et la rhétorique dans plusieurs colléges des départemens, il sollicita la fa-

veur d'être admis comme élève à l'Ecole normale, pour y compléter ses études. Il fut bientôt nommé répétiteur de l'Ecole, et chargé de professer les humanités dans un des lycées de Paris. La restauration arriva ; Charles Loyson célébra cet événement par une ode ; il avait célébré par une pièce du même genre la naissance du fils de Napoléon. Il coopéra, peu de temps après, à la rédaction du *Journal des Débats*, et fournit à cette feuille des articles littéraires.

Vers cette époque, il entra dans l'administration, et fut attaché à la direction de la librairie, en qualité de chef du secrétariat. Le 20 mars lui fit perdre cet emploi; et sa santé se trouvant dès-lors fort altérée, il se retira dans son pays natal, où il servit avec zèle la cause royale par quelques écrits. Au retour du roi, il revint à Paris, et fut nommé chef de bureau au ministère de la justice, et devint en même temps maître des conférences à l'Ecole normale.

Il fit paraître, le 23 septembre 1815, un écrit remarquable sur le démembrement de la France, dont on parlait alors comme d'un projet conçu par la politique des souverains alliés. Dans cet ouvrage, il soutint avec beaucoup de force les droits de l'indépendance nationale. Le mauvais état de sa santé l'ayant forcé de nouveau de quitter Paris, et d'aller passer plusieurs mois dans sa famille, il y occupa ses loisirs à se perfectionner dans la langue anglaise, et à préparer les travaux qu'il a fait paraître depuis.

De retour à Paris, en 1817, il obtint l'*accessit* du prix de poésie à l'Académie française, dans un concours mémorable par le mérite des concurrens. Son discours en vers, plein de verve et de talent poétique, selon plusieurs personnes, ne parut pas avoir été placé assez haut par l'Académie. Il profita de cette occasion pour faire paraître un recueil de poésies dont le roi agréa la dédicace, en même temps qu'il voulut bien indiquer à l'auteur quelques heureuses corrections.

Presqu'en même temps, il publiait une traduction du *Tableau de la constitution d'Angleterre, par G. Custance*, ouvrage utile, où l'on trouve exposé, dans une analyse rapide et complète, ce qu'il est le plus nécessaire de savoir sur les nombreuses lois qui régissent la Grande-Bretagne. Il fit précéder son ouvrage d'une préface, dans laquelle il développe sa théorie sur les gouvernemens représentatifs, et donne l'histoire de leur établissement chez les nations modernes. Ce fut encore en 1817 qu'il prit une part fort active à la rédaction d'un journal qui s'établit au mois de juillet, et parut, pendant une année environ, sous le titre d'*Archives philosophiques, politiques et littéraires* (Paris, Fournier, 4 vol. in-8.) ; et dont la collection est encore très-estimée.

L'année suivante, les travaux de Loyson se dirigèrent principalement vers la politique : il devint l'un des champions les plus affichés du ministère d'alors, soit dans le *Spectateur*, journal semi-périodique, soit dans une brochure intitulée *Guerre à qui la cherche*, où il attaquait inconsidérément les hommes supérieurs de tous les partis, et qui,

par l'assistance du gouvernement, obtint une apparence de succès.

Dans l'année 1819, il continua de publier des écrits politiques en faveur du ministère; nous n'en contesterons pas le mérite sous le rapport du talent; mais indépendamment des sophismes qu'ils renferment, on regrette que la modération en soit quelquefois bannie, et que les personnalités y soient trop souvent admises. Après avoir combattu les partis avec audace, il dut s'attendre à leurs récriminations. Elles n'épargnèrent ni son talent ni son caractère. Des amis honorables ont depuis sa mort protégé sa mémoire. Charles Loyson fut heureux sous ce rapport. Indépendamment des jeunes gens les plus distingués de son époque, qui furent presque tous ses amis, il obtint la bienveillance, à l'égard de quelques-uns, on pourrait même dire l'amitié des hommes les plus illustres de la France politique et philosophique.

Charles Loyson, quoique d'une santé languissante, cumulait les devoirs d'une place administrative avec des fonctions importantes dans l'instruction publique et avec de nombreux travaux. Il était devenu chef du bureau des cultes non-catholiques au ministère de l'intérieur; il ne négligeait point cependant le culte des Muses, et au milieu de la discussion des affaires publiques, il fit paraître un nouveau recueil de poésies, dans lequel il fit preuve d'un vrai talent pour l'élégie et l'épître philosophique. Ce volume est son meilleur ouvrage.

Il paraît que dans les derniers temps de sa vie, les dégoûts que la politique lui avait attirés, ramenèrent peu à peu Charles Loyson à des occupations entièrement littéraires. Il reprit alors avec un nouveau zèle sa traduction de Tibulle, son étude favorite. Ce fut aussi en faveur du culte des lettres qu'il conçut, avec quelques amis, vers le milieu de 1819, le plan d'un journal littéraire. Il fut un des premiers fondateurs et des plus actifs coopérateurs du *Lycée français*; souvent il y inséra de bons vers et d'excellens morceaux de critique. On remarquait, depuis quelque temps, dans ses ouvrages une teinte de mélancolie. Quoique sa santé parût s'affermir, il semblait préoccupé de l'idée de sa fin prochaine; déjà, même, il associait son nom à celui des jeunes poëtes qu'une fin prématurée avait ravis aux espérances de leur talent. Ses pressentimens n'étaient que trop bien fondés; une maladie inflammatoire l'a enlevé en peu de jours à ses amis, le 27 juin 1820. Il n'était âgé que de 29 ans.

Quelle que soit notre sévérité naturelle pour les torts dont Charles Loyson fut coupable envers une cause que nous considérons comme sacrée, une circonstance cependant vient, sinon les excuser, du moins les réduire, selon nous, à la condition d'erreur de l'esprit. Charles Loyson conserva des sentimens religieux pendant toute sa vie, et ils ont consolé ses derniers momens; il est mort en sage et en chrétien; après avoir arrêté sa pensée sur ses parens, ses frères, ses amis, il l'a fixée sur Dieu seul, son asile et son espérance. Ses nombreux amis ont accompagné sa dépouille mortelle à sa dernière demeure, et M. Cousin, son ancien condisci-

ple, alors professeur de philosophie à la faculté des lettres, a prononcé, en présence de sa tombe, les paroles suivantes que nous conserverons ici, parce qu'elles nous semblent un modèle de l'éloquence de la religion et de la douleur :

« Ne craignez pas, Messieurs, » que je vienne troubler votre » douleur par une vaine formalité. Je ne veux dire qu'un der» nier adieu à celui que nous » avons tant aimé et que nous » pleurerons toujours.

» Mon cher Loyson, nos cœurs » sont devant ton cercueil dans » la disposition où toi-même » aurais voulu qu'ils fussent. » Nous y apportons une douleur » que le temps ne pourra ni ef» facer ni distraire, mais que la » raison et la foi éclairent. Oui, » l'intervalle qui semble nous sé» parer n'a point de réalité pour » ton ame et pour la nôtre. Le » coup qui t'enlève frappe tes » amis plus que toi-même. Tout ce » qu'il y avait de meilleur en toi, » tout ce que nous avons aimé » et honoré, est et sera toujours. » Les révolutions du temps et de » l'espace, les troubles de la na» ture, ce phénomène d'un jour » qu'on appelle la vie, a cessé » pour toi ; mais l'immortelle » existence t'a recueilli dans son » sein : reposes-y en paix, pau» vre jeune homme ; ta journée » a été dure, que ton sommeil » soit doux.

» Il est vrai, tu n'as paru qu'un » instant sur la terre ; mais pen» dant cet instant si court et si » bien rempli, tu as cru à la » sainteté de l'ame, à celle du » devoir, à tout ce qui est bon, » à tout ce qui est bien, et tu » n'as cessé de nourrir dans ton » cœur les seules espérances qui » ne trompent point. Ta vie a » été pure, ta mort chrétienne. » J'ai besoin de me souvenir que » c'est là l'unique éloge que ta » pieuse modestie voulut rece» voir. Mon silence est la der» nière preuve de mon dévoue» ment. O le meilleur des fils et » des frères, le plus sûr des amis, » noble esprit, ame tendre, jeune » sage, combien ne faut-il pas » que ton ombre m'impose, pour » arrêter ainsi le cri de mon » cœur et de mes plus chers sen» timens !

» Encore un mot, mon cher » Loyson. J'ai la confiance que » tu as été jusqu'à la fin fidèle à » l'amitié, et qu'à tes derniers » instans, où nos consolations te » manquèrent, tu n'as pas cessé » de croire que tu avais été et » seras toujours présent à tous » ceux qui te connaissaient, et » particulièrement à celui auquel » tu aurais dû survivre, et que tu » n'attendras pas long-temps. »

Liste
des ouvrages de Charles Loyson.

I. *Ode sur la naissance du roi de Rome.* (Imprimée dans les *Hommages poétiques*, tome 1er, pag. 39.)

II. *Ode sur la chute du tyran et le rétablissement de nos rois légitimes.* 1814, in-8.

III. *Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Bourbon.* 1814, in-4.

IV. *De la conquête et du démembrement d'une grande nation, ou lettre écrite par un grand d'Espagne à Bonaparte, au moment où celui-ci venait de faire arrêter Charles IV et Ferdi-*

nand VII dans les murs de Bayonne, où il les avait attirés sous prétexte de concilier leurs différens. 23 septembre 1815.

V. *De l'influence de l'étude sur le bonheur, dans toutes les situations de la vie, discours en vers qui a obtenu l'*accessit *du prix de poésie, décerné par l'Académie française, dans sa séance du 25 août* 1817. 1817, in-8.

VI. *Le bonheur de l'étude, discours en vers, et autres poésies.* Paris, Guillaume, 1817, in-12.

On n'y trouve pas le n° I ci-dessus.

VII. *Tableau de la constitution anglaise, par Georges Custance, traduit de l'anglais.* Paris, Maradan, 1817, in-8.

VIII. *Guerre à qui la cherche, ou petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains; par un ami de tout le monde, ennemi de tous les partis.* 1818, in-8. Seconde édition, 1818, in-8. Troisième édition, 1818, in-8. — Les deux premières éditions sont anonymes.

IX. *Seconde campagne de guerre à qui la cherche*, ou *suite des petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains.* 1818, in-8.

Cette seconde campagne se compose des additions faites à la troisième édition, et sert conséquemment de supplément aux deux premières.

X. *De la responsabilité des ministres, et du projet de loi présenté sur cette matière, dans la séance de la Chambre des députés, du 28 janvier* 1819. 1819, in-8.

XI. *De la proposition de M. le marquis Barthélemy, et de la loi des élections.* Paris, Pélicier, 1819, in-8.

Défense de la loi du 5 fév. 1817.

XII. *Lettre à M. Benjamin Constant, l'un des rédacteurs de la Minerve.* Paris, Pélicier, 1819. in-8.

XIII. *Epîtres et élégies.* Paris, Delestre-Boulage, 1819, in-12.

XIV. *Ode adressée à M. Casimir Delavigne* (auteur *des Vêpres siciliennes*). 1819, in-8.

XV. *Ode sur l'attentat du* 13 *février* 1820. Paris, Denugon, in-8.

Loyson avait travaillé au *Journal des Débats*, au *Journal général de France*, aux *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, au *Spectateur politique et littéraire* et au *Lycée français;* il a fourni des morceaux de prose ou de poésie à quelques autres recueils.

Nous ne connaissons pas le titre de l'écrit politique que Charles Loyson a fait imprimer à Angers, en 1815.

Il a laissé en manuscrit une traduction complète de Tibulle en vers français.

On trouve une *Notice* étendue sur Charles Loyson dans le *Lycée français*, tome v, pages 63-72.

M.

MACHAULT (LOUIS-CHARLES DE), naquit à Paris le 29 décembre 1737. Il était fils de M. de Machault, alors maître des ré-

quêtes, et depuis Garde-des-sceaux et ministre d'Etat. Elevé par les Jésuites, il serait, dit-on, entré dans cette société, si les événemens qui en préparaient la chute, et la volonté de son père, n'eussent combattu ses désirs. Il prit les ordres sacrés, et fut choisi pour grand-vicaire par M. de La Motte d'Orléans, évêque d'Amiens, qui le fit depuis archidiacre, et enfin le demanda pour coadjuteur à Louis XV. Il fut promu à cette dignité en 1771, et sacré évêque d'Europée, *in partibus infidelium*, le 15 mars 1772. Ses libéralités pour les pauvres faisaient dire à M. de La Motte, qu'il laissait à son diocèse, sinon un saint Jean Chrysostôme, du moins un saint Jean l'Aumônier. Devenu évêque titulaire d'Amiens, par la mort de son prédécesseur, arrivée le 10 juin 1774, M. de Machault se le proposa pour modèle, et en fit l'éloge dans son premier *Mandement*. Il remplit avec exactitude les fonctions de son ministère, et encouragea plusieurs établissemens utiles. Il attira les frères des écoles chrétiennes, et protégea les écoles de filles tenues par les sœurs de la Providence, dites *Barrettes*, parce qu'elles ont été fondées dans le siècle précédent par le P. Barré, minime. Il accueillit les Jésuites, dont il partageait l'esprit, et les employa pour les missions qu'il favorisait dans son diocèse. Ce diocèse avait plus de neuf cents paroisses ou annexes; il fut le premier à en solliciter le partage, et il y eut en effet un projet pour ériger un évêché à Abbeville, projet qui ne fut pas mis à exécution. En 1781, lorsque l'on publia le *Prospectus des Œuvres de Voltaire*, l'évêque d'Amiens lança un *Mandement* contre la nouvelle entreprise. Il improuva aussi vers le même temps, un livre d'*Epîtres et Evangiles, avec des réflexions,* qui lui parut autoriser des erreurs. Il propagea la nouvelle dévotion au sacré-cœur, et publia à ce sujet un *Mandement*, du 20 mars 1787, et un *Précis historique* relatif à des guérisons miraculeuses qui auraient été opérées par l'intercession de la Sainte-Vierge, en la chapelle qui lui était dédiée dans l'église paroissiale d'Albert, sous le titre de *N.-D. de Brebière*.

M. de Machault fut membre de la dernière assemblée du clergé, tenue en 1788, et député, l'année suivante, aux Etats-généraux, pour le clergé du bailliage d'Amiens et Ham. Il n'y parut que rarement, n'y prit point la parole, vota constamment avec la minorité, et signa ses diverses protestations. Le 25 août 1790, il publia une *Instruction pastorale* sur la hiérarchie et la discipline ecclésiastique (95 pages in-8). Il adhéra à l'*Exposition des principes* des trente évêques, et publia une *Déclaration sur le serment civique demandé* (14 pages in-8). Il ne tarda pas à émigrer, et donna à Tournay, le 4 mars 1791, une *Lettre pastorale* contre l'élection d'un nouvel évêque d'Amiens. Néanmoins, l'élection ayant eu lieu, M. de Machault adressa le 6 mai suivant, de la ville où il était retiré, une nouvelle *Lettre pastorale* (30 pages in-8) pour protester contre l'élection de M. Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arcs, à Paris. Les progrès des

armes françaises l'obligèrent bientôt à choisir un autre asile ; il passa à Londres, où il vit un agent, nommé Achille Viard, qui déclara depuis à l'Assemblée législative, le 7 décembre 1792, que l'évêque d'Amiens était entré dans une intrigue tendante au rétablissement de l'ancien régime. M. de Machault revint sur le continent, et passa la plus grande partie du temps de son émigration dans la ville de Paderborn, en Westphalie. C'est de là, sans doute, qu'il souscrivit, de concert avec les évêques émigrés, l'*Instruction pastorale* (du 15 août 1798) *sur les atteintes portées à la religion*. On a lieu de croire qu'il fut favorable à la déclaration de promesse de fidélité demandée aux prêtres, en 1800, pour exercer le ministère. Le 6 novembre 1801 il donna sa démission pour obtempérer à l'invitation du bref apostolique du 15 août précédent.

Rentré en France peu après, l'ancien évêque d'Amiens se retira sur la terre de M. le comte de Machault, son frère, à Arnouville, près Gonesse, où il a constamment résidé depuis. Dans les commencemens de son séjour en ce lieu, il aimait à se rendre utile pour les fonctions de son ministère, et l'on voyait avec édification ce vénérable prélat rendre à la paroisse les services d'un simple curé. Il fut nommé, en 1818, chanoine du premier ordre du chapitre de Saint-Denis. M. de Machault est mort à Arnouville, le 12 juillet 1820, âgé de 83 ans.

On trouve une notice sur M. de Machault dans *l'Ami de la religion et du roi*, tome XXIV, pag. 350, d'où celle-ci est extraite, avec quelques modifications.

MANESSE (Denis-Joseph), ancien chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, diocèse de Soissons, prieur et curé de Branges, naquit en 1743, à Landrecies, département du Nord. Il avait obtenu deux pensions de Louis XVI, et il exerça la médecine gratuitement et avec succès jusqu'à la fin de sa vie. Tout le temps dont la pratique de ses devoirs lui permettait de disposer, était donné à l'étude des sciences naturelles. En 1787, il publia à Paris un *Traité de la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, in-8, que l'abbé Delille a cité dans les notes de son poëme de *l'Homme des champs*. Manesse a laissé en manuscrit un ouvrage intitulé : *Oologie*, ou *Description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe, avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes*. Ce livre, fruit de quarante ans de recherches, est orné de beaucoup de dessins élégans, qui représentent, de la manière la plus fidèle, la riche collection d'œufs que l'abbé Manesse avait réunie ; collection qui est conservée, ainsi que son manuscrit, par ses héritiers. Dès 1791, l'auteur s'était décidé à faire imprimer son *Oologie*, et quelques-unes des planches étaient déjà gravées, lorsque les persécutions dirigées contre les prêtres vinrent arrêter ce projet. Il sortit de la France, où il laissait ses pensions, et son émigration se prolongea jusqu'après la première restauration, en 1814. Pendant ce temps, il saisit toutes

les occasions qui se présentèrent de rendre service à ses compagnons d'infortune : on le vit souvent approcher de personnages puissans, et en recevoir des marques d'intérêt. En 1795, il fut nommé membre de l'académie d'Erfurt, et, en 1801, l'académie impériale de Saint-Pétersbourg l'admit aussi dans son sein. Pendant tout ce temps, il n'a pas cesser de travailler à son *Oologie* ; aussi cet intéressant ouvrage, écrit avec zèle et talent, a beaucoup gagné depuis 1791, et mériterait bien aujourd'hui d'être publié. Rentré en France, l'abbé Manesse y prit rang, comme autrefois, parmi les partisans de la cause à laquelle il avait consacré tous ses jours : outre les personnes de son opinion, il recherchait spécialement la société des naturalistes. Il est mort le 24 septembre 1820, au château de Soupire, département de l'Aisne, chez M. de La Villeurnois, son ami.

MARTIN (Pierre), né au Canada, en 1752, passa en France à l'âge de 12 ans. Son goût pour la marine lui fit embrasser cette carrière, dont il a successivement parcouru tous les grades. La guerre de 1778 est celle où il s'est fait connaître avantageusement dans la profession de maître pilote, qu'il exerçait alors avec une supériorité marquée. Lorsque le marquis de Boufflers fut nommé au gouvernement du Sénégal, il demanda et obtint pour Martin, alors sous-lieutenant de vaisseau, le commandement de la station de cette colonie. Martin s'y occupa pendant plusieurs années de la reconnaissance hydrographique de cette partie de l'Afrique. Pendant le séjour qu'il fit au Sénégal, il fut honoré de l'estime et de l'amitié de M. de Boufflers, qui n'a cessé, jusqu'à la mort, d'avoir pour M. Martin les sentimens les plus affectueux.

M. Martin obtint, sous Louis XVI, la croix de St.-Louis. Lors de la déclaration de guerre qui eut lieu en 1792, il fut nommé capitaine de vaisseau, peu de temps après contre-amiral, et, le 22 janvier 1794, sur le rapport de Barrère, la Convention le nomma commandant en chef des forces navales de la Méditerranée. Chargé, avec sept vaisseaux, en juin 1795, de protéger les opérations de l'armée d'Italie, il rencontra, dans la rivière de Gênes, l'armée combinée d'Angleterre et d'Espagne, composée de 31 vaisseaux. L'infériorité de ses forces ne lui permettait pas d'accepter le combat ; il manœuvra si habilement qu'il parvint à se retirer sans perte dans le golfe de Juan, où sa défense fut si belle pendant 5 mois, qu'il força l'armée ennemie à l'abandonner ; il profita de son absence pour se rendre à Toulon, où, après avoir ravitaillé son escadre, il sortit de nouveau pour croiser dans la Méditerranée : bientôt il rencontra l'escadre anglaise plus forte que la sienne ; le combat s'engagea ; deux vaisseaux français, que la direction des vents et la position de l'ennemi l'empêchèrent de secourir, tombèrent au pouvoir des Anglais ; mais le général Martin prit sa revanche peu de jours après, en s'emparant du vaisseau le *Berwick* et de la frégate l'*Alceste*. A son retour à Toulon, il fut nommé vice-amiral. En sep-

tembre 1797, il était commandant des forces navales de Rochefort; ce fut lui qui, en cette qualité, transmit au capitaine de la corvette la *Vaillante*, les instructions du Directoire pour le transport à la Guyane des députés proscrits le 18 fructidor. En l'an VII (1799), il fut porté deux fois sur la liste des candidats au Directoire. Lorsque les préfectures maritimes furent instituées, le vice-amiral Martin fut nommé à celle de Rochefort (5e arrondissement). Il développa de nouveau dans ce poste éminent ses connaissances et son zèle : son administration fut à la fois sévère, mais paternelle; la probité et la bienfaisance en furent les caractères distinctifs. Sous le gouvernement impérial, il fut décoré des titres de comte et de grand officier de la légion d'honneur. En 1810, sa santé, qui commençait à s'altérer gravement, ne lui permit plus de continuer ses fonctions. Il fut remplacé. Une maladie longue et douloureuse a mis fin à sa carrière, le 1er novembre 1820.

On trouve une Notice sur M. Martin dans le *Moniteur* du 1er janvier 1821. Elle a été reproduite dans les *Annales maritimes et coloniales*, publiées par M. Bajot (1821, 2e partie, p. 139).

MAUDRU (Jean-Antoine), évêque constitutionnel de Saint-Dié (Vosges), naquit à Adomp, département des Vosges, le 5 mai 1748. Après avoir rempli successivement les fonctions de vicaire et de curé dans la commune d'Aidoilles, il fut élu évêque des Vosges, conformément aux règles établies par la constitution civile du clergé, et sacré à Paris le 20 mars 1791. Il remplissait avec zèle ses augustes fonctions, au milieu des circonstances les plus difficiles, lorsqu'il fut arrêté au mois de mai 1794, et traîné de brigade en brigade jusqu'à la Conciergerie de Paris, où il passa sept mois dans les cachots. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, l'évêque des Vosges revint à Saint-Dié, et y réorganisa le culte catholique avec un zèle et un succès qui lui attirèrent de nouveau les persécutions des fanatiques de cette époque. Il essaya de fonder un collége chrétien à Sénones; il tint un synode à Saint-Dié, le 26 juillet 1797. De-là, il se rendit au premier Concile national tenu à Paris en la même année. A son retour, il fut prévenu : 1° d'avoir distribué dans le département un opuscule ayant pour titre : *Lettre synodique du Concile national de France, aux pères et aux mères, et à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse*, etc.; 2° d'avoir occasionné des troubles par ses discours pastoraux et fait l'office publiquement dans une église sans la soumission préalable à la loi du serment. Maudru fut traduit en conséquence devant le tribunal de police correctionnelle d'Epinal, et condamné le 6 germinal an VI, à cent francs d'amende et à six mois d'emprisonnement. Il en appela au tribunal criminel, et par suite d'une lettre de M. François (de Neufchâteau), alors membre du Directoire, les poursuites furent abandonnées. Il reprit alors ses fonctions avec un nouveau zèle, au milieu de traverses sans cesse renaissantes. Le 30 avril 1800, il tint un second synode à Mire-

court, dont les *Statuts* ont été imprimés (Mirecourt, in-8.), et se rendit ensuite au second Concile national tenu à Paris en 1801. Bientôt après, lors de la conclusion du Concordat, il donna sa démission avec tous ses collègues, et accepta la cure de Stenay, qu'il gouverna avec édification.

Les ennemis de la liberté des cultes avaient persécuté M. Maudru durant la révolution; après la restauration, il eut encore à subir des persécutions parties cette fois d'un autre côté. S'étant prononcé pendant les cent jours en faveur de la nouvelle révolution, il fut recherché pour cette conduite, après l'invasion de Stenay par les armées étrangères. Une redoutable inquisition le poursuivit sans relâche pendant sept mois. Réfugié dans des lieux inhabitables, en proie aux rigueurs des saisons et de la pauvreté, il avait espéré mettre fin à ces persécutions en abdiquant sa cure; mais un ordre du ministre de la police, rendu en vertu des lois d'exception alors en vigueur, vint l'exiler sur les rives de la Loire. Il passa un an à Tours, habitant un misérable galetas et supportant avec courage les plus rudes privations. Cependant la fureur de ses ennemis n'était pas encore calmée : ils se donnerent beaucoup de soin pour rassembler contre lui les élémens d'une condamnation judiciaire. Ce fut en vain (1); des temps plus doux furent pour un moment donnés à la France. Après l'ordonnance du 5 septembre, M. Maudru libre de quitter le lieu de son exil, vint fixer sa résidence aux environs de Paris. Il mourut à Belleville le 13 septembre 1820, âgé de 72 ans. Ses funérailles furent honorées du concours de plusieurs évêques et d'un grand nombre de personnes respectables. M. Grégoire, ancien évêque de Blois, prononça l'éloge funèbre du défunt au bord de sa tombe. Cet éloge est imprimé dans la *Chronique religieuse*, tome v, p. 305-313.

M. Maudru a publié plusieurs *Mandemens*, *Lettres pastorales*, ou *Opuscules* relatifs à ses fonctions épiscopales. Voici l'indication de ceux qui sont parvenus à notre connaissance, sans que nous osions, du moins pour quelques-uns, garantir l'identité entière des titres. Quelques-unes de ces pièces sont d'ailleurs réimprimées dans les *Annales de la religion*. Paris, 1795-1803, 18 v. in-8.

Liste des ouvrages de J.-A. Maudru.

I. *Lettre pastorale*. Saint-Dié, 15 avril 1795, 12 pages in-4. (Pour la reprise de ses fonctions après le 9 thermidor.)

II. *Les Brefs attribués à Pie VI convaincus de supposition, ou Lettres de Jean-Antoine Maudru, évêque des Vosges, au citoyen Thumery, prêtre de Saint-Dié.* in-8., 32 pages. 1795.

III. *Sur les Rétractations*. in-8., février 1797.

(1) On a publié à Paris en 1818 : *Précis historique des persécutions dirigées par l'esprit de parti dans l'Etat et dans l'Eglise, contre M. Maudru, ancien évêque de Saint-Dié, depuis curé à Stenay, enfin exilé à Tours en* 1815. Paris, Dondey-Dupré, in-4. Cet écrit est probablement l'ouvrage de M. Maudru lui-même.

IV. *Mandement pour le carême*. Mars 1797, in-8.

V. *Instruction familière sur la Constitution*. in-8.

VI. *Instruction pastorale sur les excommunications*. in-8.

VII. *Instruction aux pasteurs de notre diocèse*. in-8.

VIII. *Instruction pour la convocation du synode général*. in-8.

IX. *Instruction au presbytère de Reims*. in-4.

X. *Sur le Serment*. in-4.

XI. *Lettre sur la liberté du culte*. in-4.

XII. *Lettre sur le Concile*. in-4.

XIII. *Lettre au préfet du département* (des Vosges), *sur la prétendue rétractation, etc.* in-4.

MIGER (Simon-Charles), naquit à Nemours, le 19 février 1736. Il s'adonna à l'art de la gravure, et eut pour maître Cochin. Son premier ouvrage fut la gravure de l'*Ermite de Veïes*. On lui doit la plupart des portraits qui ornent l'*Histoire de la maison de Bourbon*, la collection entière des animaux de *la Ménagerie du Muséum* (1801, in-folio), quelques planches des *Voyages de M. Cassas*, les *portraits* les plus estimés de Gluck et du peintre Robert (d'après Isabey, an VII). Ce dernier est un morceau très-remarquable. L'on doit encore à Miger la gravure intitulée *le jeune Espagnol*, dédiée à M. Cretet, alors ministre de l'intérieur, et quelques autres. Tous ces ouvrages se distinguent par une touche ferme et un dessin correct. Miger était membre de l'ancienne académie royale de peinture. Il cultiva la poésie en même temps que les arts. Il a publié des vers latins sur *la mort de Buffon*; — une traduction latine du *Récit de Théramène*, dans *Phèdre*; — *Description de la galerie du Luxembourg* (en vers latins); — vers latins sur *le retour des Bourbons*, 1814; — *Adresse à la France*, 1815 (en vers français). Nous connaissons encore de lui le volume suivant : *Pensées d'Horace, extraites de ses odes, satires, épîtres, et de son* Art poétique. 1812, in-18 (latin-français). Miger est mort à Paris, le 28 février 1820, âgé de 85 ans.

MONNOT (Antoine), habile chirurgien-accoucheur, né à Besançon en 1765, fut admis en 1788 au collége de chirurgie de cette ville, et nommé l'année suivante démonstrateur d'anatomie à l'Université, dont la suppression le laissa sans emploi. Le général Wimpfen, commandant de la 6e division militaire, l'attacha à l'hôpital Saint-Jacques, l'un des plus beaux du royaume. Il passa en 1792, chirurgien en chef à l'hôpital de Louhans, fut rappelé en 1794 à Besançon, pour remplir la place de professeur d'accouchemens, et fut chargé en même temps d'enseigner l'anatomie aux élèves de l'école de dessin. En 1807, époque de l'organisation de l'école secondaire de médecine, il en fut nommé professeur. Monnot, excellent praticien, n'a pas pu jouir de toute la réputation qu'il méritait, parce que sa première éducation ayant été trop négligée, il parlait et écrivait peu correctement. Content de sa médiocre fortune, il n'a jamais songé à l'augmenter, quoiqu'il en ait eu de fréquentes occasions. Appelé en même temps près de

deux malades, on était sûr qu'il courait d'abord au plus pauvre. Ceux, disait-il, qui peuvent payer les soins qu'on leur donne, n'en manqueront jamais. Dans toutes les saisons, à toutes les heures du jour et de la nuit, il était toujours prêt à voler auprès du grabat de l'indigent qui le réclamait; et en le quittant, il lui laissait ordinairement des marques de sa générosité. Il est mort le 4 juillet 1820.

Liste des ouvrages de A. Monnot.

I. *Description d'une nouvelle machine pour obtenir l'extension continuée dans les fractures des extrémités inférieures*. Besançon, 1791.

II. *Réflexions servant d'introduction à l'étude de l'anatomie*. 1791.

III. *Observations sur une grossesse de trompe, communiquées à l'Académie de chirurgie*. Besançon, 1791, in-8.

IV. *Observations sur le déchirement du col de la matrice dans l'accouchement*. 1792.

V. *Observations sur une fistule bilinire, et sur les succès obtenus de l'emploi des cautères dans les maladies cancéreuses*. Besançon, 1793, in-8.

VI. *Précis d'anatomie à l'usage des élèves de l'école de dessin*. Besançon, 1799, in-8.

VII. *Observations sur l'hydrophobie*. 1799, in-8.

VIII. *Observations sur une perte de sang*. 1818, in-8.

Monnot a laissé en *manuscrit* un grand nombre d'*Observations sur les accouchemens*, fruit de sa longue expérience, et qu'il se proposait de publier.

(Article communiqué par M. Weiss, bibliothécaire de Besançon.)

MONTHYON (Jean-Baptiste-Robert Auger, baron de), fut, avant la révolution, conseiller d'Etat intendant de la province du Limousin, et obtint le titre de chancelier honoraire de Mgr. le comte d'Artois, qu'il a conservé jusqu'à sa mort. M. de Monthyon quitta la France au commencement de la révolution, et passa en Angleterre à peu près tout le temps de son émigration. C'est là qu'il publia, en 1798, son *Rapport sur les principes de l'ancienne monarchie*, à l'occasion d'un ouvrage de M. de Calonne, intitulé : *Tableau de l'Europe*, dans lequel cet ex-ministre prétendait établir comme une vérité incontestable, que la nation française n'avait jamais eu de constitution légale. Le *Rapport* publié par M. de Monthyon, avait pour but de combattre cette opinion. Il est remarquable qu'il ne parvient à établir l'opinion contraire, qu'en soutenant que l'antique constitution de la France a été constamment violée par ses rois. M. de Monthyon a publié encore un livre sur les ministres des finances de France, rempli de vues ingénieuses et d'anecdotes intéressantes. Il remporta, en 1800, un prix proposé par l'académie de Stockholm, sur *le progrès des lumières dans le* XVIIIe *siècle*. M. de Monthyon n'est revenu à Paris qu'en 1815. Il avait fondé en 1782 un prix annuel de vertu, et un prix pour le meilleur ouvrage de morale qui aurait paru dans l'année, au jugement de l'Académie française. Ces fondations

ayant été supprimées par la Convention, il les a renouvelées dans les dernières années de sa vie. Il avait fait de son vivant divers dons aux bureaux de charité de la capitale, montant ensemble à 35,000 francs. Son testament, où respirent les sentimens de la plus grande piété, contient en outre les dispositions suivantes :

« 10,000 francs seront mis en rente pour donner un prix à celui qui découvrira les moyens de rendre quelque art mécanique moins malsain, au jugement de l'Académie des sciences. — 10,000 francs seront mis en rente pour fonder un prix annuel en faveur de celui qui aura trouvé dans l'année un moyen de perfectionnement de la science médicale et de l'art chirurgical, au jugement de la même Académie. — 10,000 francs pour fonder un prix annuel en faveur d'un Français pauvre qui aura fait dans l'année l'action la plus vertueuse. — 10,000 francs pour fonder un prix annuel en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs : ces deux derniers prix seront distribués au jugement de l'Académie française. » M. de Monthyon lègue en outre, par le même acte, 10,000 francs à chacun des hospices des divers arrondissemens de Paris, pour être distribués en gratifications, ou secours, aux pauvres qui sortiront de ces établissemens. Ces sommes devront être progressivement doublées, triplées, et même quadruplées, selon que la fortune du testateur l'aura permis (elle s'élevait, à l'époque de son décès, à la somme de cinq millions), et sauf la réserve du legs universel par lui déterminé.

Sur la proposition de M. Ch. Lacretelle, l'Académie française a décidé que l'éloge de M. de Monthyon serait prononcé publiquement dans son sein, par l'un de ses membres. Il paraît que c'est l'auteur de la proposition qui a été chargé de l'accomplir.

Pendant l'émigration, M. de Monthyon fut souvent consulté par les agens de Louis XVIII, à cause de la connaissance qu'il avait des traditions de l'ancienne administration. Ayant passé une partie de sa vie dans le grand monde de l'ancien régime, il avait la réputation d'être l'homme de France qui savait le plus d'anecdotes. Il les contait volontiers; et le piquant de son esprit, joint à sa coiffure d'un autre siècle, ajoutait du charme à ses narrations. Cet homme respectable est mort le 29 décembre 1820, âgé de 87 ans.

Liste des ouvrages de J.-B.-R. A. de Monthyon.

I. *Rapport fait à S. M. Louis XVIII (sur les principes de la monarchie française), contre le Tableau de l'Europe, de Calonne.* 1798, in-8.

On l'a attribué aussi à feu M. de Barentin.

II. *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples.* 1808, 1 vol. in-8.

III. *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres, depuis 1660 jusqu'en 1791.* Londres, 1812, in-8.

On en fit à Paris, la même année, une édition in-8.; mais

cette édition a été mutilée par la censure d'alors.

MUNIER (Etienne), naquit le 7 décembre 1732 à Vesoul en Franche-Comté. Ses études terminées, il entra à l'école des ponts-et-chaussées, à peu près vers l'époque où Perronet en jeta les premiers fondemens. Mûnier aima toujours à parler du temps qu'il avait passé à cette école; il en était resté le constant admirateur, ce qui lui a fait quelquefois juger avec sévérité les productions de l'époque actuelle. C'est sans doute par suite de cette obéissance trop docile à la force des souvenirs, qu'on lui entendit, dans ces derniers temps, manifester le vœu de voir rétablir la charge de premier ingénieur. Après trois ans de travail dans l'école des ponts-et-chaussées, le gouvernement le nomma, en 1759, ingénieur-ordinaire à Angoulême, où il est constamment resté jusqu'en 1786. Appelé alors à Paris pour servir comme ingénieur en chef, il eut dans ses attributions les villes situées au nord et à l'ouest de cette généralité, telles que Versailles, Beauvais, etc. Son séjour dans cette province ne fut pas de longue durée; car il revint à Angoulême en 1790; non plus avec la place qu'il y occupait quatre ans auparavant, mais avec celle d'ingénieur en chef, qu'il a remplie sans interruption dans cette résidence jusqu'en 1809. A cette époque, devenu, par son grand âge, incapable de l'activité qu'exige la vie d'ingénieur en chef, il demanda et obtint sa retraite, après 53 ans d'honorables services. Outre sa pension, le gouvernement voulant lui donner une marque de bienveillance pour ses longs et utiles travaux, lui accorda, au mois de juillet de la même année, un brevet d'inspecteur honoraire de division.

Comme ingénieur ordinaire dans l'Angoumois, les principaux travaux de Mûnier furent: 1° l'exécution du projet de rendre la Charente navigable depuis Cognac jusqu'à Civrai; 2° le port de l'Houmeau, si utile par la facilité des communications qu'il établit entre Angoulême et Rochefort; 3° la construction et le bon entretien de presque toutes les routes du département; 4° enfin, l'agrandissement et l'embellissement de la ville d'Angoulême. Malgré les recherches que l'on a faites, l'on n'a rien trouvé qui indiquât les travaux de M. Mûnier dans la généralité de Paris. Mais l'on peut dire qu'il est peu d'endroits de l'ancienne province d'Angoumois, où il n'existe quelques-uns de ses travaux. Les habitans d'Angoulême lui doivent, entre autres choses, la route douce et facile qui sert maintenant d'avenue et de promenade à cette ville, du côté du midi, et qui n'était auparavant qu'une rampe extrêmement pénible, et souvent très-dangereuse. M. Mûnier couronna ses nombreux ouvrages par cet important service; car ce fut le dernier qu'il rendit comme ingénieur en chef. Malgré le temps qu'exigeaient de lui ses occupations d'ingénieur, Mûnier publia, en 1779, un ouvrage qui, sous le titre d'*Essais d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs*, renferme une véritable statistique de l'Angoumois; cet

ouvrage n'est pas le seul qu'on doit à la plume de M. Mûnier. Depuis qu'il était retiré des affaires, l'agriculture, qu'il avait toujours aimée, était devenue une de ses plus chères occupations. La Société d'agriculture du département de la Seine, à laquelle il appartenait, ayant proposé, en 1812, dix-neuf questions concernant les améliorations introduites depuis environ cinquante ans dans les diverses branches de l'économie rurale, M. Mûnier, alors âgé de 80 ans, fit à cette occasion une description de l'état actuel de la culture et des améliorations introduites depuis cinquante ans dans le département de la Charente, dont il avait donné le tableau fidèle en 1779, mais qui, en 1812, avait besoin d'être retouché. Son mémoire ayant remporté le prix, la Société d'agriculture de la Seine lui décerna, le 6 septembre 1812, une médaille d'or. Après qu'il eut renoncé aux travaux de son état, M. Mûnier s'occupa de quelques autres écrits utiles. Il était correspondant de la Société centrale d'agriculture de la Seine et membre des sociétés d'agriculture, des sciences et des arts, de la Haute-Vienne et de la Charente. Il termina sa carrière à Angoulême, le 17 septembre 1820.

Liste
des ouvrages de E. Mûnier.

I. *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs, ou recueil d'observations, relatives à l'histoire, à la répartition des impôts, au commerce, aux sciences, aux arts et à la culture des terres : le tout appuyé sur des faits exacts, et enrichi d'expériences utiles.* Paris, Moutard, 1779, 2 v. in-8.

Dédié à Mgr. le comte d'Artois.

II. *Nouvelle géographie à l'usage des deux sexes, contenant un précis historique de l'origine des divers peuples de la terre, de leur manière de se gouverner; avec des observations sur la population, les produits du sol, l'industrie et le commerce; sur l'extraction d'une grande quantité d'objets employés dans les arts et les manufactures, les mines et leur exploitation, ainsi que sur les canaux qui existent.* Paris, A. Bailleul, an XI (1804), 2 v. in-8.

III. *Observations sur les dix-neuf articles proposés à l'examen des cultivateurs, par la société impériale d'agriculture du département de la Seine, concernant les améliorations introduites depuis cinquante ans dans l'économie rurale du département de la Charente; par M. Mûnier, octogénaire, correspondant de ladite société.* In-8. de 4 feuilles. Angoulême, F. Tremeau, 1813.

Ouvrage couronné par la société d'agriculture de la Seine.

IV. *Notice sur les brûleries du département de la Charente.* Angoulême, Trémeau, 1816.

V. *Notice sur la culture et l'usage des pommes-de-terre.* Angoulême, Trémeau, 1816.

Dédié à M. Creuzé-Delessert, alors préfet de la Charente.

MUY (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-PHILIPPE DE FELIX, comte DU) (1),

---

(1) La plupart des biographes écrivent *Dumuy* : c'est une inexactitude; car ce nom est celui d'une terre située en Provence, et appelée *Le Muy*.

issu d'une famille illustrée par un maréchal de France et par un ministre de la guerre, sous Louis XV, naquit à Ollières, en Provence, le 25 décembre 1751. Entré au service fort jeune, sous le nom de marquis de Saint-Mesme, dans le régiment de mestre-de-camp cavalerie, il y était parvenu au grade de capitaine, lorsque le comte du Muy, son oncle, devenu ministre, lui donna son nom et ses armes, avec le commandement du régiment de Soissonnais. Il fit à la tête de ce corps la guerre de l'indépendance américaine, et se distingua au siége de New-York. Il obtint la décoration de Cincinnatus, revint en France, et fut nommé, le 9 mars 1788, maréchal-de-camp. En 1789, le ministère lui confia un commandement militaire qui s'étendait depuis Toulon jusqu'aux environs de Lyon. Il fut ensuite envoyé à Avignon et dans le Comtat Venaissin, pour pacifier ces contrées, mais il ne put y réussir. Il servait en 1792 dans l'armée du Midi, lorsqu'il fut chargé par le ministre de la guerre d'une mission en Suisse. Ce fut à cette occasion que des commissaires de l'Assemblée législative le destituèrent, dans la persuasion qu'il avait émigré; mais le ministre Servan ayant instruit l'Assemblée des motifs de son absence, sa destitution fut annulée. Le 6 février 1792, du Muy fut nommé général de division, et obtint le commandement provisoire de l'armée des Alpes. Le 3 octobre, il fut porté sur la liste des candidats au ministère de la guerre, vacant par la retraite de Servan, mais il en fut rayé dans la séance du 4, sur la demande de Chabot, qui le représenta comme ayant excité la guerre civile à Avignon. A la fin de 1793, il quitta le service militaire, par suite d'un décret de la Convention qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles. Remis en activité en 1795, il fut d'abord employé à l'armée du Nord comme inspecteur-général d'artillerie, et ensuite promu au commandement de l'armée destinée à seconder les opérations des commissaires qui devaient être envoyés aux Indes occidentales. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, le général du Muy fit avec Bonaparte la campagne d'Egypte (mai 1798), où il rendit de grands services et organisa la légion nautique. S'étant ensuite embarqué pour revenir en France, il fut pris par les Anglais, conduit à Mahon, mis en liberté sur parole, puis échangé. En l'an IX (1801), il fut chargé du commandement de la 21e division militaire à Poitiers, d'où il passa à celui de la 22e, à Tours. Employé de nouveau en 1805 à l'armée active, il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua au siége de Neiss, et obtint le gouvernement général de la Silésie. En janvier 1811, il fut élu candidat au Sénat, par le collége électoral du Tarn. Il commanda la 2e division militaire, à Marseille, depuis 1812 jusqu'à la chute du gouvernement impérial en 1814. Il adhéra à la déchéance de Bonaparte, et peu après il écrivit au ministre de la guerre une lettre pleine de sentimens généreux et libéraux, pour lui annoncer qu'il avait mis en liberté les prisonniers d'Etat dé-

tenus au château d'If, et pour réclamer la translation des cendres de Kléber dans un lieu digne de sa mémoire. Le général du Muy fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur le 29 juillet 1814, et commandeur de Saint-Louis le 23 août suivant. Le 5 mars 1819, il fut appelé à la Chambre des pairs pour concourir à former la majorité destinée à soutenir la loi du 5 février et le système politique qui en était la conséquence. Il est resté jusqu'au dernier moment fidèle à cette vocation, conforme d'ailleurs aux principes de toute sa vie. Le général du Muy est mort à Paris dans les premiers jours de juin 1820, ne laissant point d'héritier de son nom ni de sa pairie. Sa fortune, qui était considérable, est passée à son petit neveu. Il avait nommé M. Decazes l'un de ses exécuteurs testamentaires.

P.

PALISOT, Baron de BEAUVOIS (Ambroise-Marie-François-Joseph), botaniste, fut, en entrant dans le monde, pourvu d'une charge de receveur-général des domaines, qui le plaçait dans une situation opulente. Il commença, dès cette époque, à étudier les plantes et à les soumettre à ses observations. Divers *Mémoires* sur la fructification des cryptogames qu'on n'avait point encore observées, l'avaient déjà fait connaître avantageusement, longtemps avant la révolution, lorsqu'on commençait à peine à cultiver sérieusement les sciences physiques. Par suite de son amour pour la botanique, lorsque sa place fut supprimée avec toutes celles du même ordre, laissant à sa femme le soin de surveiller ses intérêts financiers, il profita d'une occasion pour passer en Afrique, dans le royaume d'Oware, voisin du Benin, qui, jusqu'alors, n'avait été visité par aucun naturaliste. Il ne fut point arrêté dans son entreprise par les dangers inévitables d'un climat chaud et humide, funeste à beaucoup de ses compagnons de voyage, et il put y rassembler, dans un séjour de dix-huit mois, une quantité considérable de plantes et d'insectes dont il eut le bonheur de faire parvenir une grande partie en Europe. Il a publié depuis les résultats de cette incursion, sous le titre de *Flore d'Oware et de Benin;* mais la mort ne lui a pas permis de compléter lui-même la gravure et l'impression de ce bel ouvrage.

Bientôt se sentant accablé de fatigues, et respirant un mauvais air sur un rivage fangeux, Palisot tomba malade en Afrique, et ne dut son salut qu'à une prompte fuite sur un vaisseau qui l'amena à Saint-Domingue. Il y devint membre du conseil supérieur du Cap-Français; mais auparavant il profita de quelque temps de calme pour parcourir le territoire voisin et faire de nouvelles collections. Les troubles survenus dans l'île forcèrent les habitans de solliciter les secours des Etats-Unis. M. Palisot fut choisi pour cette mission, qui

n'eut point de succès. Il ne revint à Saint-Domingue que pour être témoin d'une révolution où sa vie fut menacée. Il se trouva forcé à repartir sur-le-champ, sans pouvoir même emporter ses collections qui furent perdues pour lui. Associé à la lutte des colons contre leurs esclaves, M. Palisot avait épousé leurs préjugés à cet égard, et c'est la seule erreur que les amis de l'humanité reprochent à un homme qui partagea sur d'autres points leurs sentimens et leurs vœux. Revenu à Philadelphie, privé de tout secours, ne pouvant en recevoir de France, où ses biens étaient à peu près séquestrés, M. Palisot ne put subsister dans cette ville, qu'au moyen de quelques talens qu'il n'avait appris autrefois que pour son agrément. Cependant, avec ces faibles moyens et un peu secondé par l'ambassadeur de France, M. Adet, il put encore faire quelques excursions qui lui procurèrent de nouvelles récoltes en plantes et animaux. Il les rapporta en France lorsqu'il lui fut permis d'y reparaître.

Rentré dans la possession d'une portion de ses biens, il s'adonna tout entier à l'étude de la botanique et à la publication d'une partie de ses travaux. Une autre partie relative aux cryptogames, n'a pas encore vu le jour. Ceux-ci sont mentionnés honorablement dans le *Rapport* sur les travaux de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, pendant l'année 1814. Ses premiers essais avaient été accueillis par l'ancienne Académie; l'Institut l'admit au nombre de ses membres, ainsi que la société centrale d'agriculture de la Seine. Le 30 mars 1815, il avait été nommé conseiller titulaire de l'Université, par l'influence de Carnot, alors ministre de l'intérieur, et avec lequel il était intimement lié. M. Palisot est mort à Paris, à la suite d'une attaque de goutte, âgé de 68 ans, le 21 janvier 1820. A ses obsèques, qui eurent lieu le lendemain, M. de Jussieu, son collègue à l'Institut et son ami, prononça un discours qui a été imprimé (F. Didot, in-4. de 4 p.), dans lequel nous avons puisé quelques renseignemens. Ce discours a été reproduit dans le *Journal des savans* du mois de février 1820 (p. 123). M. Moreau de Jonnès a donné une notice nécrologique sur M. Palisot, dans la *Revue encyclopédique* (tome v, p. 288-90), qui a été réimprimée dans le *Journal des voyages* de MM. Verneur et Frieville (xvie cahier, février 1820). M. A. Thiebaud de Berneaud prépare une notice sur M. Palisot; elle renfermera des détails inédits et complets sur les travaux et les manuscrits de ce botaniste, et sera ornée de son portrait.

Liste
des ouvrages de A.-M.-F.-J. Palisot de Beauvois.

I. *Observations sur les carex.* (C'est probablement un morceau publié dans un recueil périodique et tiré à part.)

II. *Flore d'Oware et de Benin en Afrique.* 1803-1820. Vingt livraisons, in-fol., fig. coloriées.

L'auteur avait promis d'en donner au moins vingt-quatre; la vingtième, qui complète l'ouvrage, a été publiée après sa mort.

III. *Insectes recueillis en Afrique et en Amérique, dans les royaumes d'Oware et de Benin, à Saint-Domingue et dans les Etats-Unis, pendant les années 1786—1797*. Paris, 1806—1819. Douze livraisons in-fol., fig. coloriées.

L'auteur avait promis au moins trente livraisons.

IV. *Mémoire sur une nouvelle plante recueillie à Oware*, lu à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, le 16 vendémiaire an XIII. Paris, 1804, in-8.

Un extrait de ce mémoire a été imprimé à part (Paris, Fournier fils, une feuille *in plano*). Cet extrait contient la description de la *Napoléone impériale* (Napoleonæa imperialis), premier genre d'un nouvel ordre de plantes : les *Napoléonées*. Il accompagne la gravure coloriée de la plante, exécutée de même format. Nous ignorons si les révolutions politiques ont atteint le paisible empire de la botanique, et effacé des dénominations qui sans doute n'étaient pas usurpées.

V. *Prodrome des cinquième et sixième familles de la cryptogamie, les mousses, les lycopodes*. 1804, in-8.

VI. *Eloge historique de M. Fourcroy* (qui devait être lu à l'Athénée des arts). Paris, 1811, in-4., imprimerie de Fain.

VII. *Essai d'une nouvelle agrostographie, ou nouveaux genres des graminées, avec figures représentant les caractères de tous les genres*. Paris, Fain, 1813, in-8. Il y a 100 exemplaires in-4.

VIII. *Réfutation d'un écrit anonyme intitulé :* Résumé du témoignage touchant la traite des nègres, adressé aux différentes puissances de la chrétienté. Paris, 1814, in-8.

Palisot était du nombre des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles* et des *Ephémérides des sciences naturelles*, dont il n'a paru qu'un cahier, celui de juillet 1816. — Il a fourni des *Mémoires* ou *articles* dans le *Bulletin des sciences pour la société philomatique de Paris*, dans les *Transactions of the American philosophical society*, au *Journal de physique*, aux *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle* et à la *Revue encyclopédique*. Plusieurs de ces morceaux ont été tirés à part.

PETERSEN (Henri), pasteur réformé, était né en Suisse, où dans ses premières années il avait connu Lavater. Il vint de bonne heure à Strasbourg pour y faire ses études, et s'établit dans cette ville. Il embrassa le ministère évangélique et cultiva avec ardeur les sciences physiques et naturelles. Son mérite et ses vertus l'élevèrent au poste de président du consistoire réformé de Strasbourg et à celui de professeur de physique dans la même ville. Il avait aussi sous sa présidence les oratoires du département de la Meurthe. M. Petersen s'était fait encore une réputation comme prédicateur. L'éloquence de ses discours, écrits ou prononcés en allemand, était douce, onctueuse, persuasive ; son style plein d'élégance et de simplicité ; plusieurs ont été imprimés; ils formeraient, à ce qu'on assure, une collection très-précieuse. Les amis des sciences physiques accueilleraient, dit-on, avec beaucoup d'intérêt, le

recueil de ses observations sur le galvanisme, dont il s'était particulièrement occupé. Petersen était du petit nombre de ces sages qui unissent aux idées et aux vertus religieuses la plus parfaite tolérance. Il est mort à Strasbourg, âgé de 55 ans, vers la fin de l'année 1820. Nous n'avons l'indication précise que de deux ouvrages de Petersen.

I. *Prière d'inauguration de la chapelle de l'atelier de travail à Strasbourg*. Strasbourg, Silbermann, 1816, in-8., demi-feuille.

II. *Souvenir consacré à la mémoire de Blessig* (en allemand). Strasbourg, Silbermann, in-8., 2 feuilles et demie.

On trouve une notice sur Petersen, signée *Michel* BERR, dans la *Revue encyclopédique*, tome VIII, pag. 651.

PETIT (ALEXIS-THÉRÈSE) (1), membre de la société philomatique, professeur de physique à l'école polytechnique et au collége royal de Bourbon, naquit à Vesoul, département de la Haute-Saône, le 2 octobre 1791. La brièveté de sa carrière, qui devait nous laisser sitôt le regret de le perdre, fut, pour ainsi dire, présagée par l'extrême précocité de son esprit et de ses succès. Les études commencèrent pour lui dès la première enfance; et il suivait déjà des cours publics, à cet âge où l'attention tendre et légère des autres enfans se laisse à peine captiver par la constance exclusive des soins maternels. Elève de l'école centrale de Besançon, et le plus jeune peut-être des élèves qui jamais y eussent étudié, il y reçut ces germes d'une instruction générale, et réellement appropriée à nos sociétés actuelles, dont ces établissemens présentaient alors le modèle nouveau et imparfait sans doute, mais qui aurait pu être si aisément amélioré si on l'eût voulu, et qui aurait été la source de tant d'avantages certains pour notre patrie. Suivant l'usage de ces établissemens, Petit y suivit à peu près simultanément les cours de langues anciennes et ceux de mathématiques, dans lesquels il obtint surtout des succès constans, dus à une supériorité décidée. On assure qu'à dix ans et demi il avait déjà acquis toutes les connaissances nécessaires pour être admis à l'Ecole polytechnique. Heureusement pour lui on ne pouvait y être reçu avant seize ans. En attendant qu'il eût atteint cet âge, un de nos confrères, qui lui a été toute sa vie attaché, M. Hachette, l'appela à Paris, et lui procura le bonheur insigne d'être admis dans un établissement d'instruction, qu'avaient fondé plusieurs professeurs de l'Ecole polytechnique, et que M. Thurot dirigeait. A cette excellente école il eut toute la facilité possible pour donner plus d'étendue et de solidité à ses études mathématiques et littéraires. Il le fit avec l'ardeur qui était dans sa nature, et avec assez

---

(1) Nous réimprimons textuellement la *Notice historique sur Petit*, lue à la société philomatique, par M. BIOT, le 15 février 1821 (Paris, Plassan, 1820, in-4. de 7 pages). On la trouve aussi dans les *Annales de physique et de chimie*, par MM. Arago et Gay-Lussac, tome XVI, p. 327-35, et par extrait, dans la *Revue encyclopédique*, tome X, p. 260-3.

de succès pour mériter qu'on lui confiât les fonctions de répétiteur. Enfin, dès que le temps si désiré des seize ans fut arrivé, il se présenta aux examens de l'École polytechnique; et, comme on pouvait aisément s'y attendre, il fut admis le premier de toute la promotion. Après les deux années qu'embrasse le cours d'études de cette École, il en sortit avec plus de distinction encore; car on le mit tout-à-fait hors de ligne; et l'on donna le premier rang d'élève à celui qui s'était le plus distingué après lui. On s'empressa aussitôt de l'attacher à l'enseignement de l'École comme répétiteur d'analyse. L'année suivante il fut nommé répétiteur de physique, et en même temps professeur de physique au Lycée Bonaparte, devenu depuis le Collége de Bourbon: Petit avait alors dix-neuf ans. En 1811, il fut reçu docteur ès sciences. Les membres de la faculté devant lesquels il soutint sa thèse, peuvent se rappeler combien il les étonna par le mérite toujours rare, mais singulièrement remarquable à cet âge, d'une élocution à la fois claire, élégante, précise, et aussi soutenue, aussi facile que l'aurait été la lecture d'un discours écrit. Ces qualités étaient sans sans doute en partie chez Petit le résultat de l'exercice presque continuel qu'il avait fait du professorat; mais elles étaient aussi évidemment l'effet d'une facilité naturelle dont il était tout le premier séduit; car, en l'observant avec soin, on voyait bien que, pour lui, savoir c'était savoir dire. Ce talent remarquable lui mérita d'être, à vingt-trois ans, nommé professeur-adjoint de physique à l'École polytechnique; et il devint professeur titulaire en 1815, à l'époque de la réorganisation de cet établissement. Le 21 février 1818, vous le nommâtes membre de la société philomatique; ce fut la première et, à ce que nous croyons, la seule des distinctions académiques que la brièveté de sa vie ait laissé le temps de lui donner.

Avec ce temps si court et les devoirs qu'il avait à remplir, on concevrait aisément qu'il eût fait, ou du moins publié, peu de travaux scientifiques: il en est cependant autrement; et plusieurs de ceux qu'il a faits seul, ou auxquels il a pris part, laisseront dans les sciences des traces durables. Un projet qui l'avait spécialement occupé, et dans lequel, avec les connaissances de physique et d'analyse qu'il réunissait, il aurait certainement, s'il eût vécu, fait des recherches importantes, c'était la théorie des machines. Chargé de professer cette théorie à l'École polytechnique, il s'y était livré avec attrait; et il avait entrepris d'y appliquer ces résultats généraux de la mécanique auxquels l'usage a fait donner le nom de principes, quoiqu'ils ne soient que des déductions des principes véritables, c'est-à-dire des conditions premières de l'équilibre et du mouvement. Les premiers essais de ce travail ont été publiés par Petit en 1818, dans les *Annales de chimie et de physique*, sous le titre d'*Emploi du principe des forces vives dans le calcul des machines*. L'année 1814 du même recueil renferme un travail d'un autre genre, auquel Petit a pris part, et qui lui

est commun avec M. Arago : ce sont des recherches entreprises pour étudier les variations que le pouvoir réfringent d'une même substance éprouve dans les divers états d'agrégation qu'on peut lui donner par l'effet gradué de la chaleur. On sait que ce que l'on appelle *pouvoir réfringent*, est l'expression même de la force avec laquelle une certaine masse de matière prise pour unité, attire les molécules lumineuses dans le système de l'émission. Il semble donc, au premier aperçu, que cette force ainsi évaluée, devrait être constante pour une même substance, quel que fût l'état d'agrégation auquel on l'amène, puisque son évaluation étant toujours réduite à une même masse, est rendue indépendante des changemens de la densité. Or, on avait déjà reconnu que cette constance n'a pas lieu pour le cas où des élémens chimiques viennent à former une combinaison nouvelle. Les auteurs du Mémoire annoncent s'être assurés qu'elle n'existe pas, même dans les cas où la substance observée, en conservant le même état de combinaison chimique, change seulement de mode d'agrégation par la chaleur. Ils ont trouvé généralement, par exemple, que le pouvoir réfringent des vapeurs est moindre que celui des liquides dont ils sont formés ; et, quoiqu'on puisse regretter qu'ils n'aient indiqué ni les nombres qu'ils ont obtenus, ni les procédés qu'ils ont employés pour les obtenir ; on ne peut douter de la réalité des résultats qu'ils attestent. Ils en concluent de deux choses l'une ; ou que le système de l'émission auquel le calcul de l'attraction s'applique n'a point de réalité, ou qu'il faut supposer que la même masse n'exerce pas toujours la même attraction. Mais on peut dire que, dans le peu de connaissances que nous avons encore sur la constitution intime des corps naturels, il nous est impossible de savoir jusqu'à quel point les propriétés attractives des particules matérielles peuvent être modifiées par la présence des principe impondérables, tels que l'électricité et le calorique qui se trouvent disséminés entre elles ; qu'on ignore même comment ces prinipes sont distribués entre les particules et retenus dans les corps en proportions si diverses ; et enfin s'ils ne contribuent pas eux-mêmes, par leur action propre, aux réfractions qu'éprouvent les rayons lumineux. Dans ces incertitudes, il y a peu de recherches expérimentales qui puissent promettre plus d'indications utiles que celles que nous venons d'analyser.

Petit prit encore part à deux autres suites importantes de recherches, qu'il fit avec notre confrère M. Dulong. La première, qui fut couronnée en 1818 par l'Académie des sciences, et qui a été imprimée en entier dans le tome XI du *Journal de l'École polytechnique*, ainsi que dans les *Annales de physique et de chimie*, a pour objet la détermination de plusieurs élémens importans pour la théorie de la chaleur. On y trouve d'abord des résultats aussi nouveaux que précieux sur les dilatations des corps observées entre des limites très-étendues de température, et rapportées à la dilatation de l'air sec, laquelle,

suivant les inductions les plus vraisemblables, paraît devoir être à très-peu près, sinon exactement, proportionnelle aux accroissemens des quantités de calorique, dans les limites de température où les observations sont renfermées. On voit, par ces observations, que les liquides et les corps solides même ont, relativement à l'air, une marche de dilatation croissante, et beaucoup plus rapidement croissante pour ce dernier genre de corps, pour les métaux, par exemple, qu'on n'aurait été porté à le croire, d'après l'éloignement encore si considérable de leur terme de fusion. Heureusement, malgré cette variation, ou plutôt précisément à cause qu'elle a lieu dans les solides aussi bien que dans les liquides, la dilatation du mercure dans le verre se rapproche beaucoup plus de celle de l'air; de sorte que le thermomètre à mercure doit ainsi, à l'assemblage des deux substances que sa construction exige, une marche beaucoup plus uniforme pour des accroissemens égaux de chaleur que chacune de ses substances ne l'offrirait séparément. MM. Petit et Dulong comparèrent aussi les capacités des corps solides pour le calorique à des températures très-diverses, et ils trouvèrent qu'elles croissaient pareillement avec la température; résultat important et incontestable, mais qui exigeait, pour être reconnu, toute la précision des procédés qu'ils employaient, et toute leur adresse et leur persévérance à les employer. Le reste du travail de MM. Petit et Dulong est consacré à l'étude des lois physiques suivant lesquelles s'opère le refroidissement des corps, soit dans l'air, soit dans les gaz. Newton, qui le premier appela et dirigea les vues des physiciens sur ce sujet comme sur tant d'autres, admit théoriquement pour principe qu'un corps échauffé, soumis à une cause constante de refroidissement, telle, par exemple, que l'action d'un courant d'air uniforme, doit perdre à chaque instant une quantité de chaleur proportionnelle à l'excès de sa température sur celle de l'air environnant, d'où il suit que ces pertes de chaleur doivent, pour des intervalles de temps égaux et successifs, former une progression géométrique décroissante. Cette supposition est la plus simple que l'on puisse faire, et elle est aussi la plus conforme aux idées assez incomplètes que l'on peut se former des propriétés de la chaleur, quand on la considère théoriquement et indépendamment de sa liaison physique avec les corps dont elle s'échappe : l'expérience a fait voir qu'elle est sensiblement exacte dans les limites de température les plus ordinaires aux expériences, c'est-à-dire dans l'étendue de l'échelle thermométrique. Néanmoins, en l'éprouvant hors de ces limites, et dans ces limites mêmes, à l'aide de procédés d'observations plus précis, plusieurs physiciens, et en particulier de la Roche, un des plus regrettés de nos confrères, avaient reconnu qu'elle s'écartait de la vérité; et d'autant plus que la température s'élevait davantage; de manière à devenir enfin inadmissible à de hautes températures, comme sont celles de la fusion ou de l'ignition de plusieurs métaux.

MM. Petit et Dulong attaquèrent cette question capitale avec tout l'art, toute la sagacité et toute l'exactitude qu'il était possible d'y apporter. Ils examinèrent d'abord la marche du refroidissement dans le vide, lorsque le corps qui se refroidit est placé dans une enveloppe d'une température constante; puis, portant successivement cette température à des degrés divers, et observant toujours le refroidissement des corps pour des excès égaux de température, ils découvrirent l'effet que l'enveloppe exerce sur le progrès du refroidissement; et, en dépouillant les résultats de cette influence qui les complique, ils purent assigner la loi idéale que le refroidissement suivrait, ou du moins devrait suivre, si le corps refroidissant pouvait être placé dans un espace vide et indéfini. Ils trouvèrent qu'alors, en choisissant dans les époques du phénomène des températures décroissantes en progression arithmétique, les vitesses du refroidissement décroîtraient en progression géométrique; et, qu'en outre, la raison de la progression géométrique serait la même pour tous les corps, quel que fût l'état de leurs surfaces; de sorte que cet état, dont l'effet est d'ailleurs si marqué dans les expériences, n'a d'influence que sur les quantités absolues de chaleur que les corps peuvent perdre dans un temps donné, et nullement sur les proportions de ces pertes à diverses températures. Maintenant, comme ces lois s'appliquent aussi aux enveloppes, si l'on recherche l'effet de celles-ci calculé pour les diverses époques, on aura la loi du refroidissement composé dû à leur présence et au rayonnement propre des corps, ce qui restitue au phénomène toute sa généralité. Ces lois une fois reconnues, MM. Petit et Dulong passèrent au cas plus compliqué du refroidissement dans les fluides élastiques; et, en retranchant des effets observés ceux qui auraient dû avoir lieu par le seul rayonnement dans le vide en pareille circonstance, ils purent déterminer l'influence propre du contact des gaz sur les corps qui s'y refroidissaient. Les résultats qu'ils ont ainsi obtenus, découvrent le mode, non pas idéal ou hypothétique, mais réel et physique, du refroidissement des corps. Ils prouvent malheureusement que ce mode est incomparablement plus compliqué que ne le supposent les théories analytiques même les plus élevées et les plus savantes, puisque les équations différentielles dont ces théories font usage, ne s'intègrent que dans la loi simple et calculable de refroidissement admise par Newton; mais, outre que cette loi, et par suite les conséquences que le calcul en tire, sont sensiblement exactes dans les limites de température les plus usuelles, il faut se garder de méconnaître l'utilité propre et supérieure de ces théories en elles-mêmes pour enchaîner les uns aux autres, par des nœuds indissolubles, une multitude infinie de résultats physiques entre lesquels, sans leur secours, on ne soupçonnerait, ou du moins on ne pourrait assigner avec certitude aucun rapport; et sur lesquels leur lumière donne, ou des mesures, ou tout au moins des indications

précieuses et fécondes, lorsqu'on ne les suit pas trop au-delà des limites où l'imperfection actuelle de l'analyse mathématique leur permet d'étendre leur pouvoir. Le travail dont je viens de rendre compte fut accueilli comme le méritait l'importance des recherches qui s'y trouvaient consignées. Mais, pour les esprits réellement pénétrés de l'amour des sciences, un succès n'est qu'un encouragement à faire plus encore. MM Petit et Dulong donnèrent à la continuation de leurs recherches sur la chaleur les momens trop courts, trop rares, que leur laissaient, à l'un et à l'autre, leurs fonctions dans l'enseignement. Un an après, le 12 avril 1819, ils présentèrent à l'Institut un mémoire qui contenait assurément une des lois les plus remarquables que l'on ait jamais découvertes sur les chaleurs spécifiques des corps. On sait combien les valeurs de cet élément diffèrent pour les divers corps, sans que l'on eût pu jusqu'alors y reconnaître aucune relation apparente avec la nature chimique des particules dont ces corps sont composés. Maintenant MM. Dulong et Petit font voir que, pour ramener tous ces résultats si divers à la loi la plus simple, et même à une égalité parfaite, il ne faut qu'en déduire la chaleur spécifique, non pas de la masse entière des corps, mais de leurs atomes, tels qu'on les calcule aujourd'hui d'après les rapports des poids suivant lesquels les diverses substances s'unissent entre elles. Or, en opérant ainsi, on trouve, comme MM. Dulong et Petit le font voir, que les atomes des corps simples ont tous une chaleur spécifique égale, quelle que soit la différence de leur nature chimique; et cette égalité est si exacte, qu'en déterminant le nombre qui exprime cette chaleur spécifique pour un seul corps simple, ou pour quelques-uns de ces corps, afin d'avoir une moyenne plus sûre; on peut ensuite en déduire numériquement les chaleurs spécifiques de tous les autres corps simples, d'après les seuls poids de leurs atomes, tels que les combinaisons chimiques les donnent; et les résultats ainsi obtenus ne diffèrent de l'observation que de quantités si petites, qu'il faut évidemment les attribuer, non pas à la loi même, mais aux légères incertitudes des données dont on fait usage. Ce travail, qui semble ouvrir une route pour reconnaître les conditions de l'existence du calorique dans les corps, sa liaison avec leurs particules, et peut-être sa nature même, est le dernier auquel Petit ait pris part.

Mais avant d'avoir consumé cette courte durée de vie que la nature lui avait donnée, il avait été destiné à la voir un moment embellie par les jouissances d'une union douce et désirée, puis à payer cruellement ce bonheur après l'avoir à peine goûté quelques instans. Dans le mois de novembre 1814, je cite cette date précise, car, dans une si courte carrière, quelques jours de plus ou de moins de bonheur se comptent, il avait épousé une fille de M. Carrier, ingénieur des ponts et chaussées. Ce mariage l'avait rendu beau-frère de M. Arago, dont il était déjà l'ami, et qui était, comme lui, sorti de l'Ecole polytechnique. Son sort désormais fixé d'une manière honora-

ble dans le professorat, l'estime générale dont il jouissait, la réputation méritée de talent qu'il avait acquise et qui commençait à s'étendre, la conformité de goûts qu'il trouvait dans son beau-frère, la communauté de travail qui s'était établie entre lui et M. Dulong, enfin cette bienveillance générale qui s'attache presque toujours aux premiers succès d'un talent qui se développe, et qui lui couvre au moins de quelques fleurs les épines que l'envie fait croître lentement sur sa carrière, tout ce qui peut, en un mot, rendre heureuse une âme honnête, Petit le posséda pendant quelques jours; mais ce fut pour perdre tous ces biens avec la même rapidité qui semblait attachée à toutes les autres particularités de sa vie. Seize mois après son mariage, sa femme tomba malade, et elle mourut le 5 avril 1817. Petit n'en avait pas eu d'enfans. Il ne resta cependant pas seul; car, outre sa belle-sœur et son beau-frère, qui lui étaient tendrement attachés, il avait encore deux frères, dont il avait pris soin, et un père dont il faisait la gloire et la consolation. Néanmoins un coup si cruel et si imprévu le frappa fortement. Il accrut en lui cette espèce d'inactivité de corps, et quelquefois d'esprit, que l'on remarquait avec surprise dans un si jeune homme, et qui n'était peut-être qu'une sorte de lassitude, et comme une disposition prématurée à la vieillesse, résultante du développement trop hâtif que ses facultés morales avaient éprouvé. Avec tout l'extérieur d'une santé florissante, il fut bientôt attaqué d'une maladie de poitrine, qui le consuma pendant deux ans, et dont les souffrances furent adoucies autant qu'elles pouvaient l'être, par les soins constans, assidus, éclairés d'un de nos confrères, M. Magendie, qui était à la fois son médecin et l'un de ses amis les plus dévoués. Malgré ses efforts, le terme inévitablement marqué par la maladie arriva; et le 21 juin 1820, à l'âge de vingt-neuf ans, Petit fut enlevé à l'amitié et aux sciences.

Les élèves de l'école polytechnique, voulant donner un témoignage public de la profonde estime qu'ils avaient pour leur professeur, et de la douleur que leur causait sa perte, érigèrent sur sa tombe, au cimetière de l'Est, un petit monument, avec cette inscription:

À PETIT,

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

PETITAIN (LOUIS-GERMAIN), naquit le 17 février 1765, d'un ancien marchand qui vivait de ses revenus. Il suivit les cours du collége Mazarin: ses études, sans être brillantes, annonçaient un homme intelligent et appliqué. Son caractère était celui d'un penseur original et laborieux; mais doué de peu de facilité. Cet esprit piquant et habile à saisir le ridicule, dont il a fait preuve depuis, ne se manifesta que plus tard, et ses amis l'ignorèrent long-temps. Un grand fonds de droiture, de franchise et de naïveté, une vie solitaire, le rendirent long-temps presque étranger aux usages et aux convenances du monde, où beaucoup de gens, qui étaient loin de le valoir, s'a-

musèrent quelquefois à le choisir pour plastron de leurs plaisanteries ; mais à défaut de la parole, dont Petitain avait peu l'usage, des lettres pleines d'énergie et de sel firent quelquefois repentir les plaisans de leurs moqueries. Aussi des personnes du premier mérite, entre autres Mme de Staël, honorèrent son caractère, et l'admirent dans leur société. Elles ont dû reconnaître en lui une probité sévère, un naturel doux et obligeant, une exactitude parfaite dans les relations sociales, une conscience littéraire poussée jusqu'au scrupule.

Petitain se fit d'abord connaître par des poésies agréables et piquantes. Il s'adonna ensuite au pamphlet politique, et fut l'un des plus féconds et des plus ingénieux écrivains en ce genre, durant la révolution. Sa *Description d'une machine curieuse, nouvellement établie au Palais-Bourbon*, allégorie satirique contre le Conseil des cinq-cents, est un des écrits les plus plaisans qu'on ait publiés à cette époque. Il valut à l'auteur une procédure criminelle, dont il se tira par un plaidoyer plus plaisant encore, et qui le fit acquitter au milieu des éclats de rire des juges. Il coopéra long-temps à la rédaction de divers journaux, et obtint trois mentions honorables de l'Institut, sur des questions importantes de morale publique. Petitain fut aussi versé dans l'économie politique : ses *Annuaires de Loir-et-Cher*, peuvent passer pour des modèles en ce genre. Son travail sur J.-J. Rousseau, dont il a été éditeur, lui fait honneur comme bibliographe, et son édition, publiée chez M. Lefèvre, occupe déjà un rang distingué parmi le grand nombre de celles que nous avons de cet écrivain célèbre.

Au commencement de la révolution, Petitain était avoué au tribunal civil ; il fut ensuite, pendant assez long-temps, commis dans les bureaux où l'on inventoriait les biens nationaux, puis secrétaire du payeur-général de l'armée d'Italie, et successivement secrétaire de M. Regnault de Saint-Jean d'Angely, de M. Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, employé supérieur à Trèves et en Westphalie, et enfin sous-chef dans les bureaux de l'octroi de Paris. Petitain a terminé sa carrière, attaqué d'une phthisie pulmonaire, le 12 septembre 1820, âgé de 55 ans. M. Aubert de Vitry, son ancien compagnon d'études, et son ami pendant quarante ans, a payé un tribut d'hommages à la tombe de cet homme de bien. (La partie bibliographique qui suit est extraite du *Journal de la librairie*, rédigé par M. Beuchot, n° XLV de 1820.)

Liste
des ouvrages de L.-G. Petitain.

I. *Projet d'une pétition présentée à l'Assemblée nationale, par les hommes de loi, avoués, et tous ceux qui, sous une dénomination quelconque, se chargent habituellement d'exercer et de défendre les droits litigieux qui leur sont confiés.* Paris, veuve Vallat-la-Chapelle (1791, in-8 de viij et 33 pages.)

La 33e page contient un *nota* sur P. Régnier, au profit de qui la brochure se vendait ; cette brochure est anonyme : on lit seule-

ment sur le frontispice : Par *G. P****, *avoué*.

II. *Un mot pour deux individus auxquels personne ne pense, et auxquels il faut penser une fois.* Paris, marchands de nouveautés, l'an IIIe de l'ère française, in-8 de 23 pages.

Signé *G. P****, *de la section de la république*. Les deux individus étaient Louis XVII et sa sœur.

III. *Lettre de Polichinelle à ses compères du comité des finances, offrant un moyen sûr de rembourser les assignats et de libérer l'Etat sans bourse délier.* In-8 de 15 pages.

Signé *Malo-Cloud Polichinelle*, et réimprimé à la suite du n° VI ci-après. C'est cette *Lettre* que mentionne Mercier dans son *Nouveau Paris*, chap. XCI, page 3 de l'édition in-8.

IV. *La Vérité à la commission des onze.* Paris, Desenne, an III, in-8 de 4 feuilles et une planche.

La vente de cet ouvrage fut arrêtée à Paris, et le libraire mandé au comité de sûreté générale; il fut aussi mis à l'index à Vienne. Voyez *Magasin encyclopédique*, 3e année, tome VI, page 268.

V. *Polichinelle agioteur*, comédie en un acte, en prose, présentée à plusieurs théâtres, et partout refusée pour raison. Paris, Desenne, l'an IVe, in-8 de 79 pag.

Aux pages 75-79, se trouve une *post-face* intitulée : *Le compère Larigot, éditeur de cette comédie, à ses lecteurs* BENÈ-VOLANS.

VI. *Lettre de Polichinelle à ses compères des deux Conseils composant la commission des finances, contenant envoi de sa première lettre écrite au ci-devant comité des finances, et un nouveau projet pour libérer l'Etat sans bourse délier.* In-8. de 32 pages.

VII. *Lettre de Polichinelle à ses confrères de la commission du culte.* in-8., de 20 pages.

VIII. *Je ne suis plus bête.* An VI....

IX. *Description d'une machine curieuse nouvellement montée au palais ci-devant Bourbon.* Se vend à Paris, rue Jean-Tison, n. 217. An VI; in-8. de 47 pages.

La machine était le Conseil des cinq-cents.

X. *Les Français à Cythère*, comédie héroïque en un acte, en prose, mêlée de chants, non représentée. Paris, Homert. An VI. — 1798; in-8. de 40 pages.

Au verso du titre on lit les lettres : A. F. J. P. A. S. G. D. D. D. D. N., qui signifient : *à François Jean Philibert Aubert, secrétaire-général du département des Deux-Nèthes*. Cette pièce est anonyme, elle n'a pas été représentée. Celle qui porte le même titre et qui fut jouée le 27 ventose an VI, sur le théâtre du Vaudeville, est de MM. Auguste Creusé-Delessert, Chazet et Dupaty.

XI. *Notice historique sur Gessner* (dans le t. IV des *OEuvres de Gessner*, publiées par M. Renouard, an VII, in-8.)

XII. *Lettre sur la consommation du bois dans les bureaux de la république.* in-8. de 7 pages. (Extrait de la Décade.)

XIII. *Grand conseil tenu par les Sylphes pour recevoir dans les airs et complimenter dignement le plus grand des astronomes du monde.* In-8. de 8 p.

Voy. dans le *Journal de Paris*, du 16 messidor en VII, la correspondance de Blanchard l'aéronaute, avec Lalande l'astronome.

XIV. *Quelques vues sur ce*

qu'on appelle la propagation des lumières, et les effets naturels d'une grande multiplication dans cette classe d'hommes dits philosophes, penseurs, gens de lettres, etc. In-8. de 33 p.

Extrait des *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, publiés par M. Rœderer.

XV. *Application d'un fait d'histoire naturelle à une question importante de morale et de politique*. In-8. de 8 p. — (Extrait du même ouvrage.)

XVI. *Traduction du commencement de la satire de Claudien contre Ruffin.*

Extrait du *Journal de Paris*. Dans une note, à la fin, on promet incessamment une traduction en vers des *OEuvres choisies de Claudien*. Elle n'a point paru.

XVII. *L'Homme des champs*, etc., de Delille (Notice ou critique de), in-8. de 8 pag.

Extrait du *Journal de Paris*, du 28 fructidor an VIII.

XVIII. *Traité complet d'économie domestique à l'usage de ceux qui ont encore quelque chose, par un homme qui n'a plus rien*. Paris, an VIII, 1800. In-8. de 14 pag

XIX. *Voyage de Sophie en Prusse*, librement traduit de l'allemand sur la 12ᵉ édition, par P.-B. Lamare (Notice ou article sur le). In-8. de 8 pag. — (Extrait de la *Décade*, 20 pluviose an IX.)

XX. *La fin du monde toute prochaine*, résultat nécessaire d'un système philosophique très en faveur actuellement. In-8. de 36 pages (Extrait des *Mémoires d'économie politique*, etc.)

XXI. *Lettres aux auteurs* du Journal de Paris. In-4. de 2 pag. (Extrait du numéro du 28 prairial an IX.)

XXII. *De la puissance paternelle*. In-8. de 47 pages. (Extrait des *Mémoires d'économie politique*.)

XXIII. *Question proposée par l'Institut national* : L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation? Mémoire qui a obtenu la première mention honorable dans la séance du 15 messidor an IX. Paris, Renouard, an IX — 1801, in-8.

Le prix fut remporté par M. Feuillet. Voir sur l'ouvrage de M. Petitain la *Décade*, nº 1ᵉʳ de l'an X, le *Moniteur* du 16 vendémiaire, 11 frimaire et 22 nivose an X.

XXIV. *Vers présentés à Paësiello le jour de la représentation de Nina*. In-8. d'un huitième de feuille. (C'est un sonnet.)

XXV. *Réfutation d'une opinion de J.-J. Rousseau sur les fables de La Fontaine*. In-8. de 8 pag.

Extrait de la *Décade* (an 1803, t. XXXVIII, p. 526), et reproduit dans le t. XXII des *OEuvres de J.-J. Rousseau*, de Lefèvre, publiées par M. Petitain. (Voir ci-après, la fin de l'article.)

XXVI. *Précis de la nouvelle méthode de Pestalozzi*, etc. (Art. sur le). In-8. de 8 pag. (Extrait de la *Décade*, n. 25 de l'an XII.)

XXVII. *Quelques contes par G. P.* In-8. de 15 pag., contenant 11 pièces.

XXVIII. *De la richesse*. (Extrait de la *Décade*, n. 26 et 27 de l'an XII.)

XXIX. *Aux pères et mères*. Maison d'éducation pour les jeunes gens, rue de la Pépinière, nº 822, vis-à-vis la rue Saint-

Jean-Baptiste. In-8. de 16 pages.

Ce prospectus est daté de fructidor an XII.

XXX. *D'un esprit départemental.* (Blois.) 1807, in-8.

XXXI. *Annuaire du département de Loir-et-Cher*, pour l'an 1806, avec une carte du département; rédigé par M. P., secrétaire du préfet. Blois, P.-D. Verdier, in-12.

XXXII. *Supplément à la première partie* de l'Annuaire de 1806, contenant les omissions, rectifications et articles survenus pendant l'impression. In-12 de 30 pag., plus un *tableau*.

L'exemplaire que j'ai sous les yeux, dit M. Beuchot, est relié avec l'*Annuaire* et intercallé entre les première et seconde parties. L'auteur a publié une autre suite ou supplément, mais dans le format in-8. —M. Petitain a continué de publier l'Annuaire de Loir-et-Cher, pendant quatre ou cinq années.

XXXIII. Des articles dans la *Décade*, et entre autres des vers, t. V, page 44, t. VI, p. 490, t. VII, p. 297, etc., et dans d'autres journaux.

C'est M. Petitain qui a été éditeur des *OEuvres de J.-J. Rousseau*, Paris, Lefèvre, 1819—1820, 22 volumes in-8. qu'il a enrichies d'une table des matières.

PICOT DE CLORIVIÈRE, (PIERRE-JOSEPH), ancien jésuite, était resté fort attaché au corps auquel il avait appartenu. Avant la révolution il avait eu le titre de recteur de Paramé. Sous le gouvernement impérial, il fut enfermé au Temple, et il y était demeuré long-temps. Il est mort à Paris, au mois de janvier 1820, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Liste des ouvrages de P.-J. Picot de Clorivière.

I. *La vie de Louis-Marie Grignon de Montfort, missionnaire apostolique.* 1785, in-12.

II. *Exercices de dévotion à St.-Louis de Gonzague, traduit de l'italien de P. Galpin.* 1785, in-12.

III. *Considérations sur l'exercice de la prière et de l'oraison.* Paris, veuve Nyon. An X (1802), petit in-12.

IV. *Explication des épîtres de Saint-Pierre.* 3 vol. in-12.

PORTHMANN (JULES), imprimeur à Paris, mort le 28 février 1820, à l'âge de 29 ans, a été le principal auteur et rédacteur du *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature*, depuis le n. CLV (5 juin 1812), jusques et compris le n. CCCXXXVI (10 décembre 1814), très-connu depuis sous le titre de *Nain Jaune*. Porthmann a publié encore les deux ouvrages dont voici les titres :

I. *Eloge de Corneille par un jeune Français.* 1818. In-8. de 44 pag.

Cet ouvrage est anonyme. L'auteur n'avait que 17 ans quand il le composa.

II. *Eloge historique de l'imprimerie.* Seconde édition, 1810, in-8. de 4 feuilles.

La première édition est intitulée : *Essai historique sur l'imprimerie*, 1810, in-8. Elle contient 15 pages de notes, qui ont toutes été retranchées dans la seconde édition ; cette suppression n'est pas la seule différence des deux éditions dont la justification n'est pas la même. (Extrait du journal

de la librairie. 1810, page 160.)

PRÉCY (Louis-François Perrin, comte de), naquit à Semur en Bourgogne, le 15 janvier 1742. Il entra fort jeune, en qualité de lieutenant, dans le régiment de Picardie, et fit les campagnes d'Allemagne, depuis 1755 jusqu'à la paix de 1763, et la campagne de Corse en 1774, sous les ordres du comte de Narbonne. Il fut nommé, en 1788, lieutenant-colonel du régiment des chasseurs des Vosges, avec tous les droits des colonels des régimens de ligne. Au commencement de la révolution, il eut à contenir à la tête de ce corps, des émeutes populaires à Perpignan, à Collioure, à Lunel, à Montpellier. Le 8 novembre 1791, il fut nommé premier lieutenant-colonel de la garde à pied de Louis XVI. Ce corps fut licencié le 29 mai 1792; mais M. de Précy resta dans Paris, dans l'intention de servir encore la cause du roi. En effet, il se trouva au château le 10 août, où il courut des dangers. Il se retira ensuite au sein de sa famille.

Le 10 juillet 1793, les Lyonnais insurgés pour la cause de la liberté et contre l'oppression de la faction anarchique qui régnait sans partage depuis le 31 mai, invitèrent M. de Précy à se mettre à leur tête; une députation vint le chercher à Semur, et il partit sur-le-champ. Il trouva réuni à l'hôtel de ville de Lyon un comité composé des principaux habitans et de plusieurs députés des fédéralistes de Marseille, Nimes, Toulouse, etc. Malgré l'insuffisance des moyens que les braves Lyonnais avaient à opposer aux forces considérables que le gouvernement de la Convention dirigeait contre eux, Précy consentit à se mettre à leur tête. Ses intentions royalistes n'étaient point douteuses; et comme elles étaient fort étrangères au vœu de ceux qu'il allait commander, il s'abstint de les manifester. Sous son commandement, les trois couleurs et le nom de la république furent respectés dans Lyon. Ce fut un spectacle à la fois douloureux et sublime que celui d'une ville immense, sans fortification, défendue par ses seuls habitans, manquant de tout ce qui est nécessaire à une place de guerre, soutenant un siége de soixante-trois jours contre un ennemi implacable, qui avait entre ses mains tous les moyens militaires, et qui n'hésitait pas de joindre aux bombes et aux boulets rouges, toutes les armes de la perfidie et de la séduction. L'armée de la Convention était forte de cinquante mille hommes, dont les deux tiers étaient aguerris. Elle avait un corps du génie, une artillerie formidable et une nombreuse cavalerie. Précy n'eut à opposer à de tels moyens qu'une armée beaucoup moins nombreuse, qu'il n'était pas facile de soumettre à la discipline et au service régulier des troupes de ligne; il fallait en outre contenir les jacobins de l'intérieur, qui entretenaient des intelligences avec les assiégeans et les secondaient de toute manière. Précy se distingua surtout dans l'attaque du 25 septembre. Elle fut générale et eut lieu sur tous les points. Plusieurs postes lyonnais furent forcés; M. de Précy se porta partout, rallia ses troupes et reprit tous ses

postes avec une rare intrépidité. Cependant une plus longue résistance devint bientôt impossible, et elle aurait compromis une population nombreuse, réduite au désespoir. Après soixante-trois jours de siége, Précy se décida à la retraite, avec sept cents hommes, résolus de périr plutôt que de tomber vivans dans les mains de leurs féroces ennemis. Le 19 octobre, à trois heures du matin, il sortit de la ville avec sa petite armée qui traînait après elle quatre pièces de canon. Cette faible troupe, commandée par son intrépide général, fit encore des prodiges de valeur, mais elle ne put résister long-temps à près de vingt mille hommes de troupes réglées qui la poursuivaient, aidés encore d'une foule innombrable de paysans. Elle fut presque toute massacrée; réduite à une petite poignée de gens, ceux-ci prirent le parti de se disperser dans la campagne. Le général alla se réfugier dans un bois, où il erra pendant neuf jours, disputant aux animaux les alimens les plus vils. Il parvint ainsi, caché dans le plus épais des bois pendant le jour, et ne marchant que de nuit, à gagner le village de Sainte-Agathe dans les montagnes du Forez. Il y reçut l'hospitalité la plus touchante chez un pauvre paysan nommé Pierre Ligout, qui mit dans sa confidence toute sa famille et quelques-uns des habitans de Sainte-Agathe, sans que la moindre indiscrétion ait été commise par eux. Ligout et ses amis pratiquèrent des souterrains, dans lesquels le général resta enseveli près de quinze mois, et d'où il entendit plusieurs fois marcher sur sa tête des hommes envoyés pour le prendre.

Après le 9 thermidor, M. de Précy put se réfugier en Suisse, et il se rendit à Berne. Ses respectables hôtes le virent partir avec le plus grand chagrin, dans la crainte qu'il ne fût pas encore en sûreté. De Berne, il se rendit à Turin en 1795, où le roi de Sardaigne le nomma son aide-de-camp. Au mois de juin de la même année, il fut appelé à Vérone par Louis XVIII, qui lui donna le grade de maréchal-de-camp, et le chargea d'une mission secrète pour la France. En 1796, M. de Précy fit un voyage en Angleterre, et de-là il revint à Berne, d'où il continua à entretenir des intelligences avec l'intérieur. Retiré à Bayreuth, dans les Etats du roi de Prusse, en 1800, il y fut arrêté par l'influence de Bonaparte, alors premier consul, et enfermé dans une prison d'Etat. Cette détention dura près de deux ans. Rendu à la liberté, il se retira à Brunswick, où le duc régnant le reçut très-bien, et lui donna un logement dans son château de Wolfenbuttel. Après la bataille d'Iéna, il se réfugia à Hambourg. Enfin après avoir erré encore dans plusieurs villes d'Allemagne, il obtint la permission de rentrer en France, sous la condition de ne pas séjourner à moins de 40 lieues de Lyon; mais en 1812, il lui fut permis de se fixer dans son pays natal.

Aux premiers jours de la restauration, M. de Précy se rendit à Paris, où il présenta au roi les officiers de la garde de Louis XVI. Au mois d'août 1814, il reçut le commandement de la garde nationale de Lyon. Lors de l'entrée de Bonaparte dans cette ville

en 1815, il suivit le comte d'Artois à Paris, où il fut arrêté après le 20 mars, mais relâché presqu'aussitôt. Le 14 avril 1814, il avait été promu au grade de lieutenant-général, ensuite fait commandeur, puis grand-croix de l'ordre de St.-Louis, le 23 août 1816. Dans ces dernières années, il s'était retiré à Marcigny (Saône-et-Loire), au sein de sa famille. C'est là qu'il est décédé, âgé de 79 ans, le 25 août 1820. Son corps doit être transféré au monument qu'on érige aux Brotteaux, promenade publique de Lyon, en l'honneur des victimes du siége.

PUTHOD DE MAISON-ROUGE (FRANÇOIS-MARIE), naquit à Mâcon en 1757. Il fut d'abord gendarme du roi, puis capitaine des chasseurs de la garde nationale parisienne, et successivement adjudant-général et colonel. Dans la séance du 4 octobre 1790, il présenta une pétition à l'Assemblée constituante, pour demander l'autorisation de recueillir les inscriptions et archives des couvens. Cette idée fut adoptée et agrandie; Puthod devint en 1791 l'un des membres de la commission des monumens, qui siégeait à la bibliothèque des Quatre-Nations. Cette commission, composée d'antiquaires, de savans et d'artistes, a rendu de grands services aux lettres et aux arts. Après la révolution, Puthod, retiré dans sa ville natale, fut nommé membre du conseil municipal de Mâcon, et, en dernier lieu, il était un des vingt-quatre hérauts d'armes du roi. Puthod était aussi membre de l'académie de Villefranche de Beaujolais, de celle des Arcades de Rome et du Cercle des philadelphes. Il est mort dans les premiers jours du mois d'avril 1820.

Liste des ouvrages de F.-M. Puthod de Maison-Rouge.

I. *Les Monumens* (ouvrage publié en forme de journal). 1791. — Il devait paraître vingt-quatre livraisons par an.

II. *Mémoire sur l'examen et la conservation des monumens destinés à un usage public.* 1791.

III. *Géographie de nos villages*, ou *Dictionnaire mâconnais*. Mâcon, 1800, in-8.

Puthod est l'auteur de la partie militaire du Traité *des Officés*, publié par Guyot.

Q.

QUESNÉ (FRANÇOIS-ALEXANDRE), botaniste, naquit à Rouen en 1742. Après avoir fait ses études au collége de cette ville, il entra dans le commerce pour complaire à ses parens; mais il ne tarda pas à le quitter, entraîné par son goût pour la botanique. Il se retira sur un domaine qu'il possédait au Bois-Guillaume, près de Rouen, et y recueillit une très-belle collection de plantes indigènes et exotiques. Il eut le bonheur d'y élever entre autres un cèdre du Liban, dont la grosseur considérable fixe encore aujourd'hui l'attention des curieux. C'est dans cette retraite que Ques-

né exécuta un travail difficile, la traduction de la *Philosophie botanique de Linnée* (Paris, 1788, gr. in-8., fig.) La concision originale de cet ouvrage, la multitude infinie de choses que le botaniste suédois a su réunir dans l'espace le plus resserré, en rendait la traduction rigoureuse presqu'impossible. Quesné se prescrivit pourtant de suivre littéralement son modèle; c'est faire son éloge que dire qu'il a lutté honorablement contre ces difficultés, et sa traduction, malgré ce qu'elle peut laisser à désirer, est le travail le plus propre à donner une idée juste de l'original, à ceux qui sont privés de le lire en latin. Beaucoup de savoir et beaucoup de courage étaient également nécessaires pour une semblable tâche.

Quesné avait entrepris la traduction du beau discours latin de Jussieu sur la botanique; elle n'a point vu le jour. Il avait aussi porté ses vues sur l'agriculture en général, et il a communiqué à la Société d'émulation de Rouen, dont il était membre, divers mémoires sur cette science. L'un d'eux, d'une étendue considérable, dans lequel Quesné exposait les avantages et les désavantages plus nombreux du semis du plâtre sur les trèfles, usage qui s'était fort propagé dans le temps, a été lu dans la séance publique de la Société d'émulation en 1802.

Vers la fin de ses jours, Quesné, sans abandonner son domaine de Bois-Guillaume, était revenu transporter ses pénates à Rouen. La situation pittoresque du jardin des Capucins, d'où la vue s'étend à l'infini sur tous les environs de la ville, l'avait charmé. Il en était devenu possesseur, et bientôt ce lieu agreste se trouva transformé en un riche parterre, offrant une belle collection de fleurs rares et curieuses. On y remarquait surtout la beauté et la variété des diverses espèces de jacinthes et de tulipes, achetées à grands frais dans les fréquens voyages que faisait Quesné en Flandre et en Hollande, pour se procurer ce que les amateurs de ces pays possédaient de plus beau et de plus rare. La famille des rosiers fixa aussi les soins de notre botaniste, qui en augmentait chaque année les variétés.

Quesné, dont la constitution paraissait assez forte, fut frappé un an avant sa mort d'une attaque de paralysie qui s'étendit sur tout un côté de son corps; cet accident lui avait laissé ses facultés intellectuelles, mais il a succombé à une seconde attaque le 17 avril 1820.

M. Lecarpentier, peintre, et membre des diverses académies de Rouen, a prononcé l'éloge de Quesné, dans la séance publique de la Société d'émulation de cette ville, le 9 juin 1820. Cet éloge a été imprimé sous le titre de *Notice*, dans le recueil annuel de la Société d'émulation; quelques exemplaires ont été tirés à part. (Rouen, F. Baudry, in-8, 4 pages.)

R.

RABAUT-POMIER (Jacques-Antoine), naquit à Nîmes, le 24 octobre 1744. Paul Rabaut, son père, qui a laissé une mémoire illustre dans l'église réformée, exerçait alors les fonctions pastorales, au milieu des plus vives persécutions; pour se dérober aux poursuites, il était réduit à changer d'asile presque chaque nuit: ce fut dans une de ces maisons de refuge que Paul Rabaut trouva une épouse, Madeleine Gaidan, qui n'hésita pas à contracter avec un jeune ministre, errant et proscrit, des liens flétris d'avance par les lois cruelles de cette époque. Rabaut-Pomier fut le second fils issu de ce mariage. Il reçut le jour au fort de la persécution, puisque ce fut un an après sa naissance qu'on exécuta à Montpellier le jeune Desubac, conduit à la mort pour avoir exercé les fonctions de pasteur. Paul Rabaut se vit forcé de surnommer son second fils *Pomier*, comme il avait surnommé le premier *St.-Étienne*, afin d'éluder la vigilance des intendans et des prêtres fanatiques, qui n'auraient pas manqué de lui enlever de force ses enfans, pour les enfermer dans un couvent, où des jésuites auraient été chargés de les élever dans la religion catholique-romaine, genre de supplice autorisé par la législation de l'époque, et dont les ames religieuses peuvent seules apprécier toute la barbarie. Mme Paul Rabaut fut obligée de cacher le jeune Pomier à Milhau, aux environs de Nîmes, chez une femme protestante; on l'envoya à Genève commencer ses études; et comme les conventions diplomatiques poursuivaient encore, dans cette ville, les Français de la religion réformée, il fut obligé de venir les terminer à Lausanne, sous la direction de M. Court (père de Court de Gébelin), pasteur à qui l'on doit *l'Histoire des Camisards*. Après avoir terminé dans cette ville ses cours de philosophie et de théologie, Rabaut-Pomier y fut consacré, le 30 mars 1770.

Vers l'époque où il fut revêtu du sacré caractère, un régime plus doux s'était établi en France. Il lui fut permis de se rendre à l'église de Marseille, où il avait été appelé, et qu'il desservit pendant deux ans, après avoir souvent visité, en qualité de proposant, les églises de Cette, de Montpellier, de Vergès et d'Aigues-vives. Bientôt l'église de Montpellier lui adressa vocation; il s'y rendit avec empressement et ne la quitta plus jusqu'à l'époque où la révolution l'appela à des fonctions politiques. Cet espace considérable de sa vie fut rempli par les devoirs assidus du pastorat, et signalé par la fondation, à Montpellier, d'un hôpital de protestans, dû à la généreuse bienfaisance de M. et de Mme Necker, provoquée par l'active charité du pasteur.

En 1790, Rabaut-Pomier fut nommé, par les suffrages de ses concitoyens, l'un des représentans de la commune de Montpellier, chargés de l'organiser, conformément aux décrets de l'As-

semblée constituante. Le département du Gard, où ses propriétés étaient situées, le députa, en 1792, à la Convention nationale. L'année précédente il avait épousé Elisabeth Cabrol, fille de l'un des négocians les plus honorables de Nîmes. Deux enfans étaient issus de ce mariage, mais aucun n'a vécu. Dans la Convention, Rabaut-Pomier suivit, à côté de son illustre frère Rabaut-Saint-Etienne, les bannières des Girondins. Il était membre du comité d'agriculture à l'époque où l'on parvint à faire prononcer sa suppression, parce que ce comité s'opposait avec fermeté à toutes les mesures attentatoires à la libre circulation des grains. Dans le procès de Louis XVI, Rabaut-Pomier vota en ces termes : « Je crois que » Louis XVI a mérité la mort ; » mais si la Convention en pro» nonçait la peine, je crois que » son exécution doit être ren» voyée après la tenue des assem» blées primaires, auxquelles on » aura présenté l'acceptation des » décrets constitutionnels. Mon » opinion est indivisible. » En conséquence, dans les derniers appels nominaux, il vota pour l'appel au peuple et pour le sursis. Son vote fut compté contre la mort, parmi les quarante-six qui la votèrent conditionnellement. Quelques passages du discours qu'il prononça dans cette solennelle et terrible circonstance, dévoilent le fond de sa conscience, dont il semble qu'il n'eut pas le courage de suivre rigoureusement la lumière. « Lors» que la Convention, dit-il, dé» créta qu'elle jugerait elle-mê» me Louis, je vis dans ce décret, » rendu par article additionnel, » et sans discussion préalable, » une source de maux pour la » république. Je crus alors que » la Convention pourrait en évi» ter une partie, en appelant le » peuple à la ratification du ju» gement qu'elle avait prononcé, » et j'ai opiné pour cette mesure ; » vous l'avez rejetée : et les sui» tes funestes que peut avoir le » supplice de Louis, ordonné par » vous seul, m'en paraissent plus » inévitables. Ce supplice ralliera » les tyrans, éloignera de nous » et de notre révolution les peu» ples, que nous voulions rendre » libres, et dont les forces nous » seront funestes au lieu de » nous être utiles. Il divisera la » France.... »

Après avoir lutté énergiquement avec son frère et ses amis contre l'influence anarchique des jacobins, Rabaut-Pomier fut décrété d'arrestation comme signataire de la protestation du 6 juin contre la journée du 31 mai, et exclu de la Convention avec ses soixante-treize collègues. Caché, ainsi que son frère, chez Mme Peyssac, rue du Faubourg-Poissonnière, ils y furent découverts par la perfidie de leur collègue Amar, arrêtés par lui le 14 frimaire 1794, et envoyés, l'un à l'échafaud, l'autre à la conciergerie. Rabaut-Pomier resta deux mois dans des cachots infects ; attaqué d'une fièvre épidémique, il fut transféré dans une salle située précisément au-dessous de celle où le tribunal révolutionnaire tenait ses séances ; enfin, il fut transféré presque mourant à l'ancien archevêché. Il y était encore le 9 thermidor. Cette journée ne fit pas cesser immédiatement sa captivité, seulement il obtint sa

translation à la maison d'arrêt établie hôtel des Fermes, et ce ne fut qu'après avoir habité un autre hôtel, dont les besoins du despotisme avaient fait une prison, qu'il fut rappelé au sein de la Convention, le 18 frimaire an III, avec le petit nombre de ses collègues que le glaive de la terreur n'avait pas atteints.

Rabaut-Pomier fut élu secrétaire le 1er ventose an III (19 février 1795). Il fit d'abord partie du comité colonial, et entra ensuite dans le nouveau comité de salut public, qui n'avait plus de terrible que son nom, et qui s'occupa activement de réparer autant que possible les crimes de son prédécesseur. Dans la journée du 1er prairial an III (20 mai 1795), il fut du nombre des députés qui, s'étant mis à la tête des bons citoyens de la garde nationale des environs des Tuileries, délivrèrent la Convention du poignard des assassins; après la victoire, il fit décréter l'envoi de dix Représentans pour aller s'expliquer avec les citoyens et empêcher une nouvelle effusion de sang. Le 16 vendémiaire an IV (octobre 1795), il prononça à la tribune l'éloge de son frère, et obtint un décret pour faire imprimer et distribuer aux frais de la République, ceux de ses ouvrages qui sont relatifs à la révolution.

Réélu par le département du Gard au Conseil des anciens, Rabaut-Pomier en fut élu secrétaire le 2 messidor an IV (juin 1796), en même temps que M. Portalis en était élu président. Celui-ci étant aveugle ne pouvait lire lui-même les *Résolutions* envoyées par le Conseil des cinq-cents; Rabaut lui en donnait lecture avant le commencement de la séance, les rangeait dans l'ordre qu'il avait suivi en les lisant, et, par un prodigieux effort de mémoire, le président les prononçait ensuite à haute voix, sans y rien changer. Rabaut-Pomier vota, dans le Conseil des anciens, avec les républicains sages, non moins amis de la liberté que de l'ordre et de la justice. Le 12 fructidor an V (29 août 1797), il parla en faveur des fugitifs du Bas-Rhin, et s'opposa à ce qu'ils fussent assimilés aux émigrés. Après le 18 fructidor, ses votes furent constamment dirigés de manière à ralentir l'impulsion révolutionnaire qu'avait donnée cette journée, et à diminuer le pouvoir arbitraire que s'arrogeait le Directoire; dans la séance du 2 fructidor an VI (1798), il défendit la liberté des cultes, en s'opposant à la résolution relative à la célébration du décadi. Il sortit du Conseil à la fin de cette année.

Après le 18 brumaire, Rabaut-Pomier fut nommé sous-préfet du Vigan, département du Gard, et membre de la légion d'honneur dès l'établissement de l'ordre. Lorsque l'Eglise réformée de Paris fut organisée en 1803, il fut appelé par le Consistoire à être l'un des pasteurs. Il exerça les fonctions sacrées avec zèle et piété jusqu'en 1815. Après les révolutions de cette année, on prétendit lui appliquer comme votant, les peines prononcées par la loi d'amnistie. Il présenta un mémoire à ce sujet au conseil des ministres; et malgré l'évidence des faits, il fut contraint de quitter la France, sous prétexte d'un vote qui pourtant avait compté en faveur de

Louis XVI. Affaibli par l'âge et souffrant de douleurs rhumatismales qu'il avait contractées dans les prisons du terrorisme, Rabaut-Pomier se vit forcé de partir pour l'Allemagne durant une saison rigoureuse ; sa santé en subit de graves altérations. Toutefois son exil lui fut rendu aussi doux que le peut être un exil ; les diverses classes de la société, et même des gens en place, s'empressèrent de lui faire un accueil hospitalier. Après un séjour de plus de deux ans à Clèves, il lui fut permis de rentrer en France, grâce à l'intervention de quelques amis puissans. Le ministre de la police (M. Decazes), dans la lettre qui lui accordait cette justice, la motive expressément sur ce qu'on avait enfin reconnu que son vote avait été compté en faveur de Louis XVI. De retour au sein de son église, Rabaut-Pomier n'y reprit point l'exercice des fonctions pastorales ; et dix-huit mois après sa rentrée en France, une affection catarrhale termina sa vie, après une maladie de huit jours, le 16 mars 1820.

Outre divers legs de charité aux indigens des églises de Montpellier, de Nîmes et de Paris, Rabaut-Pomier a légué une partie de sa bibliothèque à la faculté de théologie protestante de Montauban, et il a destiné une autre partie à former un noyau de bibliothèque consistoriale à Paris. Un monument de marbre noir marque, au cimetière du P. La Chaise, le lieu où repose la dépouille mortelle du dernier des Rabauts. On y lit cette inscription :

JE SAIS EN QUI J'AI CRU.
Dernières paroles
De JACQUES-ANTOINE
RABAUT-POMIER,
L'un des pasteurs de l'Eglise réformée
Consistoriale du département
De la Seine ;
Chevalier de la Légion-d'Honneur,
Fils de Paul Rabaut,
Frère de Rabaut-Saint-Etienne
Et de Rabaut-Dupui.
Né à Nîmes, le 24 octobre 1744,
Mort à Paris, le 16 mars 1820,
Le dernier d'un nom cher à l'Eglise.
Sa veuve et ses amis
Ont consacré ce monument
Au souvenir
Des vertus évangéliques
Héréditaires dans sa famille.

Nous avons dit quelle fut la carrière politique de Rabaut-Pomier; ses opinions ne cessèrent jamais d'être honorables et généreuses, mais il ne les soutint pas toujours avec cette austère fermeté qu'on était en droit d'attendre du frère de Rabaut-Saint-Etienne. C'est ce qu'il est facile de remarquer d'après le titre des deux discours suivans, que nous citerons seuls, entre plusieurs autres discours politiques et religieux qu'il nous serait impossible d'indiquer avec quelque précision.

Napoléon libérateur, discours religieux. 1810, in-8.

Sermon d'actions de grâces sur le retour de Louis XVIII dans la capitale de ses Etats, prononcé à Paris, dans le temple de l'Oratoire, le 22 mai 1814. Paris, Smith, 1814, in-8 d'une feuille.

Rabaut-Pomier fut doué de toutes les vertus chrétiennes et sociales. Sa prédication était facile, onctueuse et persuasive ; sa manière était simple et pure, son style d'une correction et d'une élégance remarquables. Il s'était occupé d'une histoire des églises réformées de France, et s'était livré à de longues recherches à ce

sujet. Il avait rassemblé dans cette vue une foule de matériaux, qu'il se proposait de mettre en ordre et de rédiger, pour les publier un jour. Plusieurs sciences lui étaient familières. Il eut quelque part à l'établissement du télégraphe, et c'est sur son rapport qu'il en fut établi un sur le pavillon des Tuileries, où siégeait la Convention. Durant un séjour de vingt ans à Montpellier, il s'appliqua assidument à l'art de guérir, et sut en tirer un grand parti dans l'exercice de son ministère, à l'égard des gens de la campagne. Ce fut dans une de ses courses pieuses et philanthropiques aux environs de Montpellier, vers 1780, que Rabaut-Pomier entrevit la vaccine, avant que Jenner en eût proclamé l'invention. Ce fait important et curieux mérite d'être raconté avec quelques développemens.

Rabaut-Pomier avait observé qu'au hameau de Pignan, près de Montpellier, et dans quelques paroisses voisines, la petite-vérole, le claveau des moutons, et d'autres maladies du bétail étaient, de temps immémorial, considérés comme identiques, et connus sous le nom commun de *picote*. Les habitans du pays, qu'il questionna à ce sujet, lui apprirent que ces affections étaient mortelles et contagieuses chez la plupart des animaux, tandis que, par une exception singulière, elles étaient plus bénignes chez les vaches, et point contagieuses, hors le cas du contact immédiat. Cette observation, combinée avec l'idée de l'inoculation, qui préoccupait alors fortement les esprits, le conduisit à la pensée de substituer l'inoculation du virus de la vache à celle du virus variolique. S'il n'alla point jusqu'à soumettre cette pensée à l'expérience, il la communiqua à quelques hommes instruits, qui ne lui accordèrent pas toute l'attention dont elle était digne. En 1784, M. James Ireland, l'un des plus notables habitans de Bristol, étant venu passer quelque temps à Montpellier, mit Rabaut-Pomier en rapport avec M. Pugh, médecin anglais. Celui-ci ayant reçu communication des observations de Rabaut, lui promit d'en faire part aux savans de la Grande-Bretagne. Lorsque la découverte du docteur Jenner fit du bruit dans le monde, Rabaut ne put s'empêcher de parler de ses conversations avec le médecin anglais. Ses récits ne lui paraissant point suffisans pour constater le fait d'une manière authentique, il écrivit à M. James Ireland, le docteur Pugh étant mort, pour le prier d'attester l'authenticité d'une conversation dont il avait été le témoin. En effet, par une lettre du 12 février 1811, M. James Ireland certifie « qu'en l'année » 1784, M. Rabaut a dit au doc» teur Pugh, médecin anglais, » qu'il pensait que la petite vé» role des vaches était plus béni» gne que celle de l'homme, et » qu'il serait peut-être avanta» geux de la lui inoculer. » Le témoignage de M. Ireland est d'autant plus irrécusable, qu'il a soin d'ajouter que des observations analogues s'étaient présentées à son compatriote le docteur Jenner, bien avant 1784. Une lettre adressée à M. Rabaut, le 3 mars 1812, par le ministre de l'intérieur, constate le fait dont il s'agit, et rappelle qu'il se trou-

ve relaté dans le *Rapport du comité central de vaccine*, sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1810. Au surplus, on peut voir dans les *Recherches historiques et médicales sur la vaccine, par M. Husson* (Paris, 1803), que plusieurs personnes avaient eu l'idée de cette découverte, de la manière la moins équivoque, très-long-temps avant l'année 1798, époque de la publication de l'ouvrage du docteur Jenner. Au médecin anglais appartient la gloire d'avoir, par la pratique et l'application de la découverte, rendu un immense service à l'humanité; à Rabaut-Pomier et à un petit nombre d'autres observateurs, appartient le mérite d'avoir entrevu les premiers l'utilité et la possibilité de l'inoculation de la vaccine.

On trouve une *Notice biographique* sur *Rabaut-Pomier*, par M. Ch. Coquerel, dans l'*Annuaire protestant* de 1821. (Paris, 1821, in-18.) Cette notice très-intéressante nous a été d'un grand secours pour la rédaction de cet article.

RATTON (Jacques), gentilhomme de la maison royale du roi de Portugal (*fidalgo cavalleiro*), chevalier de l'ordre du Christ, ancien membre du tribunal de commerce, de l'agriculture, des fabriques et de la navigation à Lisbonne, naquit en France en l'année 1726. Il avait quitté ce pays fort jeune pour s'établir en Portugal, où depuis près de 60 ans il était naturalisé. Négociant estimable et intelligent, il a rendu des services importans au commerce et à l'industrie du Portugal, en y créant plusieurs établissemens utiles, et par-là il s'était attiré la bienveillance du roi Joseph, de la reine Marie et du roi actuellement régnant. Banni sans jugement comme sans motif légitime par la régence de Portugal, en l'année 1809, il se retira en Angleterre. Rappelé depuis par le roi de Portugal, il a préféré venir passer le reste de ses jours dans la capitale de la France. C'est en Angleterre que, cédant au juste ressentiment de la persécution dont il était victime, il publia un ouvrage intitulé : *Recordacões de Jacome Ratton* (Souvenirs de Jacques Ratton). London, 1813, H. Bryer, Bridge-Street-Blackfriards. Il prétend, dans ce livre, tracer le tableau des événemens de son temps, depuis 1747 jusqu'au mois de septembre 1810, ce qui comprend les deux derniers règnes. On n'y trouve cependant que très-peu de chose d'intéressant sur l'histoire moderne du Portugal. Ce n'est guère qu'un assemblage informe, sans ordre même chronologique, d'anecdotes peu piquantes, de faits inexacts ou entièrement controuvés. L'auteur y vante beaucoup trop, et surtout il y exagère ce qu'il a fait ou prétendu faire en Portugal. Son style, au dire des littérateurs de cette nation, est incorrect et pesant. Cette composition d'un vieillard presque octogénaire, aigri par les soupçons dont le gouvernement de son pays l'avait rendu victime, n'a d'autre mérite que de dévoiler une des innombrables injustices de cette régence, dont la nation portugaise s'est heureusement délivrée. Ce livre, du reste, n'a jamais été

mis en vente, mais seulement donné par l'auteur à ses amis. Il est probable qu'il deviendra rare, par suite des soins que se donnent pour le faire disparaître de la circulation, des personnes attachées de très-près à Ratton par les liens du sang. Ratton était revenu en France en 1815. Il a terminé sa carrière à Paris, le 3 juillet 1820, âgé de 84 ans. L'ambassadeur portugais et plusieurs personnes de cette nation, se firent un devoir d'assister à ses obsèques. (*Article communiqué.*)

RAZOUT (Louis-Nicolas), lieutenant-général, naquit à Paris en 1773, d'une famille noble de Bourgogne, qui prétend descendre de la maison Bourbon-Busset. Il étudia d'abord le droit, et entra ensuite comme sous-lieutenant au régiment de la Sarre, en 1792. Il y était lieutenant lorsque Joubert devint sous-lieutenant de la même compagnie. Leur amitié, formée dès cette époque, ne finit qu'avec la vie de Joubert. Celui-ci, devenu général, prit Razout pour son aide-de-camp et mourut dans ses bras à la bataille de Novi. Peu de temps après Razout passa à l'état-major d'Augereau, et en 1801 il fut nommé colonel de la 104ᵉ demi-brigade. Ce corps, formé en Suisse des débris de plusieurs régimens, devint bientôt, par les soins de Razout, l'un des plus beaux de l'armée; mais il fut amalgamé avec un autre en 1803, et Razout reçut le commandement du 94ᵉ. Il se distingua avec son régiment à Austerlitz et à la prise de la ville de Lubeck, dans laquelle il entra un des premiers. Son courage et son activité, dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, lui valurent le grade de général de brigade, qu'il obtint le 12 février 1808. Il passa en Espagne cette même année, et y commanda une brigade du corps du maréchal Moncey, dans l'expédition de Valence. Après avoir pris une part brillante aux assauts meurtriers du siége de Saragosse, il fut rappelé en Allemagne et reçut le commandement de Vienne, le jour que l'armée française entra dans cette capitale. Il mit beaucoup de soin à prévenir les désordres, suite inévitable de l'enlèvement, presque de vive force, d'une ville populeuse. Peu après il fut placé à la tête d'une brigade qui occupa les îles du Prater. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille d'Enzersdorf, en se portant en avant de ses tirailleurs. Cet accident mit du désordre dans les troupes, et Razout fut obligé de les rejoindre à pied au milieu d'une grêle de balles. Il précéda de même ses tirailleurs à Wagram, dans le village de ce nom, et se trouvait seul entouré de cavaliers ennemis, lorsque ses troupes arrivèrent pour le dégager. Il ne put voir sans chagrin qu'on attribuât à un autre corps l'enlèvement de ce village; il s'en plaignit; ses deux colonels y avaient été blessés; on les remplaça par deux autres qu'il refusa de recevoir, déclarant qu'il ne serait pas l'instrument d'une injustice, que l'empereur n'avait pas le droit de commettre. Le major-général lui fit dire de ne pas tenir des propos *révolutionnaires*. Razout lui écrivit à ce sujet une lettre pleine de mesure et de dignité; il lui rappelait qu'il avait toujours été connu par son opposition aux

idées de la révolution ; il y parlait succinctement de ses services et réclamait surtout pour les officiers qui s'étaient distingués sous ses ordres. En effet, il obtint pour eux des récompenses ; quant à lui, on lui donna une autre brigade, et après cette campagne il fut envoyé dans la Zélande pour y organiser de nouvelles troupes. Le 31 juillet 1811, il fut nommé général de division et commanda une division d'infanterie du corps du maréchal Ney, à la tête de laquelle il se distingua au combat de Valontina, à la bataille de la Moskowa et dans la retraite de Moscou. Pendant cette retraite, il reçut une blessure à la tête dont il n'a jamais parfaitement guéri. En 1813, il obtint le titre de comte et le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il organisa une division du corps du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui, après avoir pris une part glorieuse à la bataille de Dresde et à un grand nombre de combats, fut laissée dans cette ville, y fit une défense vigoureuse, terminée par une capitulation honorable que les alliés n'observèrent pas. Indignées de cette infraction, les troupes menaçaient de se soulever; le général Razout les contint par sa fermeté. Il se trouvait prisonnier à Raab en Hongrie, lors de la restauration de 1814. Il adressa le premier sa soumission au roi et provoqua celle des officiers qui se trouvaient avec lui. A son retour en France, il reçut la croix de St.-Louis; le ministre de la guerre lui offrit le commandement d'un département, qu'il refusa, croyant ce poste au-dessous de son grade, et resta sans activité. Lors du débarquement de Bonaparte, Razout se rendit auprès du roi pour offrir ses services; après le 20 mars, il ne parut point de quelques jours, mais il se décida plus tard à prendre de l'activité et fut chargé du commandement de la 21e division militaire, à Bourges, où il coopéra bientôt au licenciement de l'armée de la Loire. Le ministre Gouvion-St.-Cyr lui avait confié, en 1819, le commandement de la 3e division militaire, à Metz. Il est mort dans cette ville à la suite d'une attaque d'apoplexie, le 10 janvier 1820. Le maréchal-de-camp de Berge prononça un discours à ses obsèques : on le trouve dans le *Moniteur* du 24 janvier 1820.

REYMOND (Henri), naquit à Vienne, en Dauphiné, le 21 novembre 1737. Il fit ses études de latinité au collége de cette ville, que les Jésuites occupaient, et celles de philosophie et de théologie, pendant sept ans, sous les Sulpiciens, dans leurs séminaires agrégés à l'université de Valence. Dès qu'il fut ordonné prêtre, l'archevêque de Vienne le donna pour vicaire à l'un des curés de la ville. Bientôt après, les Jésuites ayant été obligés d'abandonner le collége, le bureau d'administration nomma Reymond à la chaire de philosophie. Il avait alors vingt-six ans. Peu d'années après, le curé dont il avait été vicaire mourut; le noble chapitre de Saint-Pierre de Vienne, se prétendant curé primitif, nomma pour son successeur un de ses prêtres servans qui n'était pas même gradué simple. L'archevêque, usant de son droit, nomma Reymond : il y eut procès, d'abord au Bailliage de Vienne, ensuite au Par-

lement de Grenoble. Le corps des avocats était alors brouillé avec le Parlement; Reymond fut obligé de plaider lui-même et de s'y disposer par l'étude du droit canon. Il gagna son procès.

Son premier soin, après avoir pris possession, fut de demander au chapitre *décimateur* les objets du culte qui étaient à sa charge, et dont son église manquait depuis long-temps. Ils furent tous refusés. Second procès à soutenir, second plaidoyer à faire. Il eut encore le bonheur d'obtenir tout ce qu'il avait prouvé être dû par le chapitre. Par l'arrêt rendu en sa faveur, il fut déclaré que tous les décimateurs fourniraient aux églises paroissiales les mêmes objets qui étaient accordés à la sienne. Tous les autres chapitres, abbés, prieurs, etc., indirectement frappés par cet arrêt, ne virent pas sans doute de bon œil celui qui l'avait obtenu.

Bientôt après, Reymond publia un ouvrage intitulé : *Droit des curés et des paroisses, considérés sous leur double rapport spirituel et temporel.* Paris, in-8., 1776. — 4ᵉ édition, 1791, 3 vol. in-12. Ce premier écrit fut suivi d'un second ayant pour titre : *Droit des pauvres.* Paris, 1781, in-8. L'un et l'autre étaient depuis long-temps désirés par les curés de la province; presque tous étaient à portion congrue, et avaient à se plaindre de ce que les décimateurs ne payaient plus, depuis long-temps, ce qu'on appelait en Dauphiné la 24ᵉ *des pauvres.* Reymond fut engagé à publier les motifs de leurs justes plaintes, pour appeler sur ces divers objets l'attention du gouvernement; ce fut le sujet d'un *Mémoire à consulter, pour les curés à portion congrue du Dauphiné.* 1780, in-8. Le Parlement de Grenoble était bien disposé en faveur des curés; néanmoins, le procureur-général, M. de Barral, crut devoir faire un réquisitoire contre cet ouvrage, et en demander la suppression, au moins comme contraire aux règlemens de la librairie; ce que le Parlement ne put refuser. L'arrêt, expressément fondé sur ce seul motif, fut affiché dans toutes les villes du ressort (1). Quant au second écrit, *Droit des pauvres*, il eut un prompt effet; les fermiers des décimateurs furent chargés de donner aux pauvres de chaque paroisse la 24ᵉ partie du blé, provenant de la dîme, et l'auteur eut lui-même la satisfaction de recevoir, pour ses paroissiens indigens, cette aumône légale et imprescriptible.

Quelques années après, les curés

(1) Voici ce qui avait forcé l'auteur à publier l'ouvrage clandestinement : « J'avais envoyé, dit-il, mon manuscrit à la censure; M. de Miroménil, garde-des-sceaux, en confia l'examen à un censeur, avocat, qui en fit l'éloge pour ce qui regardait le droit canon. Quant à la partie théologique, le ministre le fit examiner par un docteur en Sorbonne, titulaire d'une abbaye, qui ne fut pas d'avis de l'impression, *attendu*, dit-il, *qu'il contenait des déclamations et des choses douteuses.* Je le fis moi-même examiner par le doyen de la Faculté de théologie, M. Xauppi, lequel me le rendit trois jours après, en me disant : « Vous vous êtes toujours arrêté où le doute commence : il n'y a rien de repréhensible, absolument rien; mais n'espérez pas, ajouta-t-il, d'obtenir l'approbation des censeurs, à cause de la partie du temporel, qui touche de trop près le clergé décimateur. »

de Provence, presque tous réduits comme ceux du Dauphiné à la portion congrue, firent écrire à Reymond par leur syndic, qu'ils venaient de charger M. Portalis, alors avocat d'Aix, depuis ministre des cultes, de faire un Mémoire sur l'évidente insuffisance de la somme de 500 liv., laquelle ne représentait plus la vraie valeur des vingt-cinq setiers de blé froment, mesure de Paris, à laquelle cette portion était fixée par le dernier édit. Le syndic engageait Reymond à faire part de sa lettre aux curés de Vienne et de Grenoble. Ceux-ci délibérèrent de présenter au Parlement une requête, aux fins d'autoriser les vibaillis de ces deux villes à convoquer les curés des deux diocèses, pour nommer deux députés à Paris, chargés de faire auprès du gouvernement les démarches propres à obtenir justice. Reymond fut nommé par l'assemblée des curés du diocèse de Vienne; et le curé de la cathédrale de Grenoble le fut par ceux de ce diocèse. Ils partirent ensemble, et il ne leur fut pas difficile d'établir, dans un *Mémoire à consulter*, suivi d'une consultation de plusieurs célèbres avocats, que la portion congrue, payée en argent, devant toujours équivaloir à la vraie valeur des vingt-cinq setiers de blé froment dont il a été parlé plus haut, cette pension alimentaire devait être portée à 800 liv. A cette époque, l'assemblée périodique du clergé était séante. Elle déclara que rien n'était plus juste que la réclamation élevée, et offrit d'augmenter de 200 liv. le traitement des curés, et de 100 livres celui des vicaires; mais elle demanda et obtint un délai pour le paiement de cette augmentation qui n'eut lieu que deux ans après.

Les curés du diocèse de Grenoble avaient obtenu depuis peu, de la chambre diocésaine de cette ville, l'exercice du droit bien naturel de nommer eux-mêmes leur député à cette chambre. Ceux du diocèse de Vienne étaient depuis long-temps privés de ce droit, qui était commun à tous les chapitres, à tous les corps religieux. Cette chambre s'était attribué la nomination de celui qui y portait, depuis plus de vingt ans, le titre de *député des curés*, et dont la paroisse n'était pas même dans le Dauphiné. Etant fort âgé, il paraissait très-rarement aux séances, et n'y venait d'ailleurs que pour la forme, l'assiète des impositions se faisant toujours à la pluralité des voix: aussi les curés du diocèse de Vienne étaient énormément surchargés aux décimes. Reymond fut député une seconde fois à Paris pour obtenir du conseil du roi, que les curés du diocèse de Vienne, lequel était très-considérable, auraient deux députés à la chambre, et que ces députés seraient nommés par eux. Il eut encore le bonheur de réussir, au moyen de plusieurs écrits qu'il publia à cet effet. Il fut l'un des deux députés, et les impositions des curés à portion congrue furent toutes diminuées, à peu près de moitié.

L'archevêque de Vienne, M. de Pompignan, ne put blâmer la conduite ferme de Reymond; et il lui donna, l'avant-veille de son départ pour les Etats-Généraux, auxquels il venait d'être député, une preuve de sa confiance en le chargeant officielle-

ment de visiter, accompagné d'un promoteur et d'un greffier, les paroisses du diocèse, à l'effet de réunir celles qui étaient trop peu considérables.

Comme il n'y avait point eu en Dauphiné (anciennement pays d'Etats) d'assemblée bailliagère, cette assemblée fut censée remplacée par celle qui fut tenue à Romans, où se rendirent le clergé, la noblesse et le tiers-état. Chaque ordre avait sa réunion particulière, pour y délibérer d'abord sur ses propres intérêts, et porter ensuite ses décisions à l'assemblée générale. Dans celui du clergé, où tout était décidé *à la pluralité des voix*, les curés n'avaient que quatorze députés; Reymond était de ce nombre, et il avait été nommé par la chambre diocésaine de Vienne. Les chapitres de la province en avaient à eux seuls plus de trente. On y décida que les curés à portion congrue ne seraient point du nombre des cinq députés à Paris que l'assemblée générale devait nommer. Les curés, ainsi privés de représentans, résolurent d'envoyer leur cahier à l'Assemblée constituante: Reymond fut chargé de le rédiger, et de le mettre sous les yeux de ses confrères dans chaque diocèse de la province. Tous ceux qui y furent autorisés par leurs commettans le signèrent; et il fut publié par la voie de l'impression.

Sous l'empire de la constitution civile du clergé, Reymond fut élu, par l'assemblée électorale qui se tint à Saint-Marcellin, second évêque constitutionnel de l'Isère. Il fut sacré dans l'église cathédrale de Grenoble le 15 janvier 1793, par l'évêque de Viviers, M. de Savines, ancien titulaire. Quelques mois après, il fit la visite de son diocèse, et s'efforça de détruire les sentimens irréligieux que propageait un commissaire de Convention, qui y faisait sa tournée, et le précédait ordinairement de quelques jours dans chaque canton. Se trouvant dans celui de Vileurbanne, qui n'est séparé de Lyon que par le Rhône, il se rendit dans cette ville, où il passa deux jours. Il fut accusé, à la société populaire de Grenoble, d'y être allé pour *fédéraliser*, avec les Lyonnais, contre la Convention. Dans le canton de Roussillon, il blâma un projet de mariage que voulait contracter un jeune curé. Arrivé à Beaurepaire, il osa dire, dans un discours public, « qu'un bon chrétien devrait mourir plutôt que de renoncer à sa religion. » Ces trois faits devinrent la matière d'une dénonciation à la société populaire; et quelques jours après son retour à Grenoble, Reymond fut arrêté, et conduit dans une maison de détention.

Une commission fut formée à Grenoble pour interroger tous les détenus. L'interrogatoire pour les ecclésiastiques consistait surtout à leur demander « s'ils persistaient à professer la religion catholique, et s'ils s'obstinaient à ne pas livrer leurs lettres de prêtrise. » A ces deux demandes, Reymond fit, par écrit, qu'il signa, les deux réponses suivantes: « Je suis né dans le sein » de la religion catholique, et je » veux y vivre et y mourir parce » que je la crois vraie.... Quant » à mes lettres de prêtrise, elles » ont été égarées lors de mon » procès pour la cure de Saint-

» Georges-de-Vienne, chez » M. Borel, mon procureur, que » vous pouvez interroger sur ce » point ; mais quand même je » les aurais, je ne pourrais me » décider à les livrer, par prin- » cipe de conscience, et par la » juste crainte de scandaliser mes » diocésains. » Ces deux réponses excitèrent l'indignation de la commission. Elle se réunit deux jours après, et demanda à Reymond s'il y persistait. Il répondit verbalement : « Oui, j'y persiste. » Dès le surlendemain, il fut tiré de la maison de détention, et conduit comme un criminel à la Conciergerie.

Là, les détenus étaient entassés dans deux grandes chambres où leurs lits se touchaient; ils étaient entourés de voleurs et d'assassins, qu'ils rencontraient sur leurs pas toutes les fois qu'ils étaient obligés de descendre par l'escalier commun. Aucun d'eux ne pouvait avoir de domestique. Ils se préparaient à subir leur funeste sort, lorsqu'ils furent sauvés par un incident qui peut servir à l'histoire de ces temps barbares. La ville de Grenoble répugnait à avoir une guillotine établie dans ses murs ; on députa à la Convention un de ses habitans, pour lui représenter qu'il y en avait une à Lyon, et une autre à Orange. Cet homme employa deux mois à solliciter, et obtint enfin que les prisonniers de Grenoble seraient envoyés à Orange. D'abord après son retour, un des prisonniers y fut envoyé ; ce fut le duc de Caderousse ; mais bientôt on reçut, à Grenoble, l'heureuse nouvelle de la chute de Robespierre. Toutefois Reymond ne fut élargi que des derniers, et après onze mois et demi de détention. « Alors je me félicitai, dit-il, » comme les apôtres, d'avoir » souffert pour le nom de Jésus- » Christ. Je le remerciai de m'a- » voir donné le courage et la » force, d'abord de confesser la » foi au péril évident de ma vie, » ensuite de résister aux pres- » santes sollicitations de l'officier » de santé et du concierge de la » prison, chargés l'un et l'autre » de me promettre, que si je vou- » lais signer une déclaration qui » m'était connue, je serais élargi » dans le moment, comme l'a- » vaient été plusieurs ecclésias- » tiques détenus qui l'avaient » signée. »

D venu libre, mais encore empêché de reprendre l'exercice de son ministère, Reymond se retira dans le sein de sa famille, à Gerbay. Il y jouissait avec abondance de tous les agrémens de la vie depuis quinze mois, lorsque l'exercice public du culte fut enfin toléré. Dès ce moment, il s'arracha de ce séjour pour se rendre à Grenoble, où ne l'attendait aucun traitement. Les évêques réunis à Paris, ayant, bientôt après (en 1797), convoqué un concile dans cette dernière ville, Reymond s'y rendit. Il fut chargé de publier l'édition des actes de cette assemblée, en y ajoutant une préface et une lettre d'envoi aux évêques. Il fut aidé dans cette opération par une commission de six évêques. après cela il revint à Grenoble, où il continua d'exercer son ministère ; et lorsque les actes du concile furent imprimés, il convoqua un synode dans lequel ils furent publiés. Les actes de ce synode fu-

rent aussi publiés par l'impression.

Bientôt après, (en 1801), un second concile fut convoqué par la commission intermédiaire, comme on en était convenu dans le premier. Reymond s'y rendit encore. Ce fut pendant sa session que le gouvernement consulaire prit ses arrangemens pour l'exécution du concordat. Reymond fut transféré, par la nouvelle organisation, au siége de Dijon. M. Portalis lui apprit, en 1804, que le cardinal Spina l'avait lui-même présenté au premier consul.

Arrivé dans sa ville épiscopale, le premier soin de Reymond fut d'employer tous les moyens qui étaient en son pouvoir, pour réunir les deux partis qui s'étaient formés dans le clergé. Il fut assez heureux pour y réussir jusqu'à un certain point. La réorganisation d'un séminaire fut un des principaux objets de ses soins. Il s'obligea, dans une *Lettre pastorale*, à contribuer tous les ans, pour une somme de mille francs, à former les fonds d'une caisse diocésaine, destinée principalement aux réparations et à l'ameublement de cet établissement. Il y établit même bientôt une infirmerie pour les prêtres malades, dont plusieurs furent tirés des hôpitaux, ou s'y rendirent pour être traités ou opérés gratuitement. Tous les prêtres du diocèse ont constamment joui jusqu'à ce jour de cette faculté, indépendamment des secours à domicile, que la même caisse fournit encore aujourd'hui à ceux qui ne peuvent s'y rendre, ou qui sont incurables. L'église cathédrale de Dijon fut aussi l'objet de la sollicitude du pieux évêque; telle était sa pénurie qu'elle ne possédait pas même un calice d'argent. Elle fut bientôt convenablement dotée par les soins de Reymond. Les besoins spirituels du diocèse ne fixèrent pas moins sa sollicitude. Durant le cours de son épiscopat, il fit trois fois la visite générale de son diocèse. Dès la première année, il fit des *Conférences* pendant tout le carême, sur les principales vérités de la religion catholique. (Elles furent imprimées, et forment un gros vol. in-8.) Les années suivantes, il publia un grand nombre de *Mandemens*, *Lettres* ou *Instructions pastorales*, sur divers sujets indiqués par les circonstances ou par le gouvernement (la dernière porte le n° 86). Le 15 fructidor an XII, Reymond fit imprimer des *Observations sur l'enseignement élémentaire de la religion, considéré seulement dans sa forme, sa méthode, et surtout dans l'ordre des idées qui doivent être présentées à des enfans*. Chargé, par état, de catéchiser, Reymond ne s'était jamais déchargé sur ses vicaires, de ce soin important. Devenu évêque, il voulut faire part du résultat de sa longue expérience aux personnes qui devaient être chargées de la rédaction du catéchisme *unique*, destiné, par la loi du concordat, à toutes les églises de France; ce travail fut si long-temps différé, qu'on semblait l'avoir perdu de vue. En 1806, l'édition de l'ancien *Catéchisme de Dijon* étant épuisée, Reymond se détermina à en faire imprimer une nouvelle. Déjà il en avait distribué les épreuves aux membres de son conseil, et aux curés de Langres

et de Chaumont, lorsque les journaux annoncèrent que le catéchisme pour tout l'empire français paraîtrait incessamment. Alors, Reymond fit suspendre l'édition du sien. Enfin il gouvernait avec sagesse et édification depuis plusieurs années, lorsque la restauration arriva. Reymond se signala à cette époque par un acte de sagesse politique, qui mérite d'autant plus d'être remarqué, que peut-être il fut unique.

Le 7 avril, les actes du Sénat et du gouvernement provisoire n'étant pas encore connus officiellement à Dijon, l'évêque refusa expressément, malgré la délibération qui avait été prise par le conseil municipal, d'ordonner qu'il serait chanté un *Te Deum* le jour de Pâques, pour remercier Dieu des événemens qui s'opéraient. L'ordre dont il s'agit fut demandé à l'évêque par un adjoint et par un membre du conseil. Il leur représenta, 1° l'irrégularité de la décision municipale; 2° et surtout, l'inconvenance qu'il y aurait de sa part, à ordonner des actions de graces pour un bienfait que nous n'avions pas encore reçu, qu'aucun journal n'avait encore annoncé. « Un évêque, leur dit-il, ne doit rien » faire par enthousiasme, et contre l'ordre naturel et généralement suivi dans l'exercice de » toutes les autorités. Attendons » que le gouvernement provisoire » nous apprenne l'événement, et » de suite nous en rendrons grâces à Dieu. »... Cette affaire ayant fait de l'éclat, Reymond s'en expliqua avec prudence et dignité dans la Lettre pastorale qu'il eut occasion de publier le mois suivant.

Après le retour de Bonaparte, conformément aux ordres du ministre des cultes, Reymond publia le 10 avril 1815, une *Lettre pastorale*, dans laquelle il se prononça nettement en faveur de la révolution qui venait de s'opérer. Il assista à la cérémonie du champ de mai, et signa l'Acte additionnel. Cette conduite devint par la suite le motif d'une persécution dirigée contre l'évêque de Dijon. Lors de l'invasion étrangère, on suggéra à divers commandans des troupes alliées, de lui faire éprouver plusieurs vexations, et de le forcer à des dépenses considérables. Elles montent, d'après le calcul qui en a été fait, environ à 12,000 francs, y compris les fournitures requises au nom de l'archiduc Ferdinand, dont le compte, qui a été dressé par son maître-d'hôtel dans le plus grand détail, et arrêté par son aide-de-camp, monte à 5,200 francs. Reymond s'était vu contraint de lui céder tout le palais épiscopal, et s'était retiré dans le séminaire. Malgré cela, il fut forcé d'y nourrir et d'y loger quatre officiers et quatre domestiques. Aucun habitant de Dijon n'a été surchargé autant que l'évêque par les logemens militaires. C'est un fait notoire en cette ville, et qu'on parut considérer comme un châtiment préalable. Voici en quels termes Reymond essaye de justifier la conduite qu'on lui a reprochée.

« Ma conduite, dit-il, fut » fondée sur le précepte divin » proclamé par saint Paul, dans » son *Epître aux Romains* (chap. » XIII), dont je traduisis littéra- » lement le texte. Le sens dans » lequel je l'entendis, me parut

» être celui dans lequel les théologiens et les historiens ecclésiastiques l'ont entendu. (Voy. l'*Histoire ecclésiastique par Fleury*, liv. XXXVI et XLIII.) » Pendant la révolution, j'avais » lu dans la Lettre pastorale » d'un évêque émigré, distingué par ses lumières, M. de » Mercy, alors évêque de Luçon, » cette maxime générale : *Un gouvernement tire sa légitimité de son existence même*, maxime que sans doute il avait » adoptée d'après les témoignages des historiens, et que je » répétai textuellement dans » l'instruction dont il s'agit ici. » L'an IX de la République française, Pie VII crut devoir autoriser son ministre des relations extérieures à faire une » solennelle convention appelée » *Concordat*, par laquelle il reconnut le gouvernement qui » existait à cette époque. Ce religieux pontife vint quelques » années après de Rome à Paris, » pour présider la cérémonie du » couronnement de l'empereur. » Par cette éclatante démarche, » il me parut vouloir, à l'exemple de ses prédécesseurs, surtout de saint Grégoire-le-Grand à l'égard de l'usurpateur et régicide Phocas, consacrer ainsi la soumission prescrite par le précepte de saint » Paul, applicable à tout gouvernement dès qu'il est établi » et organisé, et quel qu'en soit » le chef. Il me parut vouloir » prouver, dans sa sollicitude paternelle, que la conduite de » ceux qui ne parlent et n'agissent que pour s'acquitter du » devoir imposé par ce précepte » divin, est absolument irréprochable. Sans doute il pensait aussi que lorsque le gouvernement actuel est remplacé » par un autre, également établi et organisé, les vrais chrétiens, d'après le même précepte, doivent, sans aucun » esprit de parti, reporter vers » ce dernier les sentimens de » leur religieuse fidélité. C'est ce » que j'ai fait et enseigné très-sincèrement et très-expressément dans ma Lettre pastorale » du 9 mai 1814 (n° 77). J'y rapporte une adresse que je fis » le 19 avril au gouvernement » provisoire, et qui fut signée » par le clergé de Dijon. Le » même enseignement est contenu dans mon Mandement » pour le carême dernier (n° 86). »

En 1816, d'après un ordre du ministre de la police, transmis par le préfet de la Côte-d'Or, Reymond, en vertu des lois d'exception alors existantes, fut enlevé à son troupeau et exilé dans la capitale, qui pour lui était véritablement un lieu d'exil. Malgré de nombreuses démarches, il ne put jamais parvenir à faire expliquer l'autorité supérieure ni par écrit ni verbalement, sur les motifs qui avaient pu dicter sa décision. Plongé dans la retraite, il s'occupa à rédiger un mémoire justificatif de sa vie toute entière, dont ce qu'on vient de lire n'est que l'analyse (1). Le 17 mars 1817, il revint dans son diocèse, non par suite d'une autorisation, mais par le seul fait de l'abrogation de la loi du 30 octobre 1815, en vertu de la-

(1) Ce Mémoire est imprimé dans la *Chronique religieuse*, tome IV, p. 364-80 et 385-94.

quelle seule, il avait été arraché malade, des bras de sa famille éplorée.

De retour à Dijon, Reymond s'occupa de l'établissement d'une école ecclésiastique dans le département de la Côte-d'Or, dont il avait conçu le projet en 1813, et qu'il n'avait pu exécuter plutôt à cause des deux invasions. Il acheta un local à Flavigny, pour la somme de 10,500 francs, et il y a fait pour 22,500 francs de réparations ou constructions, afin de le rendre propre à l'objet auquel il est destiné. Il est maintenant dans le meilleur état possible, et il peut contenir cent-vingt élèves. Voici la troisième année que cette école est ouverte, et déjà près de cent jeunes gens y sont préparés, par l'étude de la langue latine, à la science théologique. Le séminaire diocésain était trop petit pour recevoir tous les aspirans à l'état ecclésiastique; Reymond a établi à Langres, un séminaire auxiliaire, dans lequel quarante élèves suivent les traités enseignés au grand séminaire à Dijon. Tous ces établissemens ont été créés par ses propres libéralités, aidées de celles de personnes pieuses. Le Gouvernement et le département de la Côte-d'Or n'ont contribué à celui de l'école de Flavigny, que pour une somme de 11,582 francs.

Les sacrifices que l'évêque de Dijon faisait pour son diocèse, ne l'ont jamais empêché de trouver encore sur son revenu les moyens de soulager les pauvres; pendant l'hiver, il faisait distribuer chaque dimanche huit cents livres de pain aux cent pauvres les plus nécessiteux de la ville; et il n'a interrompu cette distribution que depuis son voyage forcé à Paris. Enfin il a été constamment le soutien de sa famille nombreuse, mais peu riche. M. Reymond est mort à Dijon le 20 février 1820.

ROBINET (Jean-Baptiste-René), naquit à Rennes le 23 juin 1735. Il vint de bonne heure à Paris, où il s'occupa de diverses branches de littérature, entre autres de grammaire et de traductions de l'anglais. Disciple des encyclopédistes, il publia un ouvrage philosophique qui dans le temps fit un peu de bruit; il est intitulé : *De la nature*. Une mauvaise physique, une métaphysique assez médiocre forment le fonds de ce livre, rempli de paradoxes sur Dieu et ses attributs, sur l'ame, sur la matière, sur les sensations, etc. L'auteur fait de Dieu une espèce d'automate, nie en plusieurs endroits la distinction de l'ame et du corps, attribue aux plantes la plupart de nos sensations, et ne relève guères l'homme au-dessus des animaux. Du reste, il y a peu de suite et d'enchaînement dans son système, et sa logique n'est rien moins que pressante. La hardiesse plutôt qu'un mérite réel firent le succès de ce livre. L'abbé Barruel a consacré dans ses *Helviennes* plusieurs articles à la réfutation des systèmes de Robinet, et le P. Richard, dominicain, a publié un livre tout exprès pour lui répondre; il est intitulé : *La nature en contraste avec la religion et la raison*. 1773, in-8. Robinet retourna dans sa patrie au commencement de la révolution, et y publia encore quelques opuscules. Il paraît qu'il revint de bonne

heure à la religion, car il suivit durant la révolution les sentimens de l'Eglise constitutionnelle. Deux mois avant sa mort, son curé obtint de lui une rétractation par écrit des principes qu'il avait professés. Elle a été imprimée dans l'*Ami de la religion et du roi* (tom. XXIV, p. 367). Robinet y déclare *vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en communion avec le souverain pontife et les évêques légitimement institués par lui.* Il persévéra dans ces sentimens jusqu'à sa mort, arrivée à Rennes, le 24 mars 1820. Le journaliste ecclésiastique lui rend le témoignage qu'il avait toujours fait d'abondantes aumônes. L'auteur de la *France littéraire* lui donne la qualité de censeur royal.

Liste
des ouvrages de J.-B.-R. Robinet.

I. *Discours sur l'histoire de l'Académie royale des sciences, depuis son rétablissement jusqu'à l'année* 1751 *inclusivement.* 1760, in-12.

II. *Table méthodique des matières contenues dans l'Histoire et les Mémoires de l'Académie royale des sciences, depuis* 1735 *jusqu'à la fin de* 1751, *pour l'édition de Hollande.* 1760, in-12.

III. *De la Nature.* Amsterdam. 1761, in-4.; 1766-68, 5 vol. in-8.

Traduit en allemand. *Francfort* et *Leipsick*, 1764, in-8.

IV. *Essais de morale ou recherches sur les principes de la morale, traduits de l'anglais de D. Hume.* Amsterdam, Scheneider, 1760, in-12.

Ce volume fait partie de la collection des Œuvres philosophiques de D. Hume, traduites par M. de Mérian. Ces différentes traductions ont été réimprimées, en 1788, à Paris, sous le titre de *Londres.*

V. *Considérations sur le sort et les révolutions du commerce d'Espagne.* 1761, in-8.

VI. *Grammaire française, extraite des meilleurs grammairiens.* 1762, in-8.

VII. *Considérations sur l'état présent de la littérature en Europe, traduit de l'anglais.* Londres, 1762, in-12.

Cet ouvrage a été faussement attribué à l'abbé Aubry.

VIII. *Lettres de Théodose et de Constance, traduit de l'anglais* (de Langhorne). Rotterdam, 1764, in-8.

IX. *Mémoires de miss Sidney Bidulph, traduit de l'anglais* (de Mme Shéridan). Amsterdam, 1763, 3 vol. in-8.

Cette traduction a été attribuée à l'abbé Prévost.

X. *Table des matières contenues dans le* Journal des Savans, *depuis son commencement en* 1665 *jusqu'à la fin de* 1764, *pour l'édit. de Hollande.* 3 vol. in-12, 1764. Amsterdam, M.-M. Rey.

XI. *Grammaire anglaise.* Amsterdam, 1764, in-8.— Nouvelle édition. 1774, in-12.

Cette grammaire a eu plusieurs éditions.

XII. *Lettres secrètes de M. de Voltaire, publiées par M. L. B.* Genève (Amsterdam). 1765, in-8.

Les initiales L. B. furent mises pour faire attribuer l'ouvrage à La Beaumelle. Voltaire fut très-mécontent de la publication de ce volume. Il avait raison de l'être; mais peut-être eut-il tort d'en parler comme il l'a fait,

dans sa lettre à Damilaville, du 30 novembre 1764. La date de cette lettre prouve que, quoique daté de 1765, le volume a paru à la fin de 1764. (*Note communiquée par M. Beuchot.*)

XIII. *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse, avec des notes historiques et critiques.* Genève (Amsterdam), 1766, in-8.

C'est encore Robinet qui fut éditeur de ce volume. Voyez la lettre de Voltaire à Damilaville, du 16 septembre 1766. La lettre XXXVII est adressée à M. *Damoreux;* c'est une grosse faute, au lieu de *Damoreux*, il faut lire *Damilaville.* (*Note communiquée par M. Beuchot.*)

XIV. *Les contes des génies, ou les charmantes leçons d'Horam, fils d'Asmar, ouvrage traduit du persan en anglais, par sir Charles Morel, et de l'anglais en français* (par Robinet). Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1767, 3 vol. in-12.

XV. *L'Homme d'Etat, traduit de l'italien de Nicolo Donato, avec un grand nombre d'additions considérables.* Liége, Clément Plomteux, 1767, in-4., et 3 vol. in-12.

XVI. *Premier recueil philosophique*, publié par Castilhon et Robinet. Bouillon, 1769, in-12.

Ce recueil a été suivi de neuf autres; le dixième a paru en 1779.

XVII. *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de l'être, ou les essais de la nature qui apprend à faire l'homme.* Amsterdam, 1769, in-8.

XVIII. *Parallèle de la condition et des facultés de l'homme, avec la condition et les facultés des autres animaux, traduit de l'anglais.* Bouillon et Paris, 1769, in-12.

XIX. *Paradoxes moraux et littéraires.* Amsterdam, J. Scheneider, 1769, in-12.

M. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, tome IV, table, pag. 356, incline à penser que ce livre est de Jacques Mauvillon, professeur de mathématiques à Cassel. On l'attribue pourtant assez généralement à Robinet.

XX. *Dictionnaire anglais et français* (avec Chambaud). 1776. —Londres, 1778.—Amsterdam, 1785, 2 vol. in-4.

Il y en a une édition augmentée par *Des Carrières*, London, 1805, 2 vol. gr. in-4.

XXI. *Dictionnaire universel des sciences morales, économiques, politiques et diplomatiques, ou Bibliothèque de l'homme d'Etat et du citoyen* (par L.-L. Castilhon, Sacy, de Pommereul et autres, mis en ordre et publié par Robinet). Londres (Neufchatel). 1777 à 1783, 30 vol. in-4.

XXII. *Lettres sur les débats de l'Assemblée nationale, relativement à la constitution.* Rennes et Paris, 1789, 3 vol. in-8.

XXIII. *Les Vertus, réflexions morales en vers.* Rennes, Chausseblanche, 1814, 2 vol. in-12.

Robinet a rédigé la table (en latin et en français), du *Cabinet d'histoire naturelle de Seba.* Amsterdam, 1764—1765, 4 v. in-fol.

Il a été l'éditeur du tome XIII (partie étrangère) de la *Collection académique*, traduite et rédigée par une société de gens de lettres. Dijon et Paris, 1755-79, 13 vol. in-4.

Enfin, il a coopéré, 1° avec de Joncourt, Chauffepié et quelques

autres, à l'*Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, traduite de l'anglais, par une société de gens de lettres*. Amsterdam, 1742—92, et Paris, 1802, 46 vol. in-4., fig.; 2° avec Francklin, Court de Gébelin et d'autres, à une espèce d'ouvrage périodique, intitulé : *Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique*. Anvers, 1776, 15 v. in-8. On lui attribue les 4 derniers volumes de l'*Analyse raisonnée de Bayle*, publiés en 1773, Londres. Les 4 premiers sont de l'abbé de Marsy.

ROUZET (.....), député de la Haute-Garonne à la Convention nationale, était issu d'une famille anciennement noble du Quercy. Dénué de fortune, il embrassa la carrière du barreau à Toulouse; ses débuts y furent brillans. Entré à la Convention, Rouzet y prit la parole le 16 novembre 1792 pour s'opposer à la mise en jugement de Louis XVI; il demanda à qui l'on aurait à proposer l'exemple de Louis XVI conduit à l'échafaud, à moins, dit-il, qu'on n'ait le dessein de relever le trône si *glorieusement* renversé. Il invita l'Assemblée à réfléchir sur cette vérité politique, que rien ne peut donner plus d'aversion pour la royauté que l'existence d'un roi *criminel*, ajoutant qu'il croit que le spectacle d'un roi rentré avec sa famille dans la classe des citoyens, est une leçon bien plus sublime que celle que prépareraient tous les bourreaux réunis (*Moniteur* du 16 novembre 1792, n° 321). Il proposa en conséquence de régler le sort de Louis XVI et de toute sa famille; fidèle à ses principes de justice et de philanthropie, Rouzet vota dans la séance du 27 décembre, pour la réclusion de Louis XVI et de tous les siens, jusqu'à ce que la nation eût statué sur leur sort. Il prit encore quelquefois la parole dans des occasions moins importantes. Au mois de juin 1793, Rouzet fut décrété d'arrestation, comme signataire de la protestation contre la journée du 31 mai. Il connut dans les prisons de cette époque M. le duc de Nivernais, qui le donna pour conseil à feu Mme la duchesse d'Orléans douairière, alors prisonnière elle-même. Depuis ce temps jusqu'à sa mort, Rouzet est resté attaché à la personne de cette princesse, il lui a rendu d'importans services dans des conjonctures difficiles, et en a été récompensé par une bienveillance sans bornes.

Le 17 frimaire an III, (9 décembre 1794), Rouzet fut rappelé au sein de la Convention, avec les 73 députés exclus par suite des événemens du 31 mai. Il parla plusieurs fois sur divers objets de législation civile, fit décréter la levée du séquestre et la restitution du mobilier des condamnés, et se borna à demander un bannissement de 5 ans contre les députés prévenus des anciens comités. Membre du conseil des Cinq-Cents, Rouzet y professa les mêmes principes. Dans la séance du 6 fructidor an IV (23 août 1796), il demanda la mise en liberté de tous les détenus pour délits révolutionnaires, et que tous les actes et procédures relatifs à la révolution, fussent brûlés le 1er vendémiaire, à la fête de la fondation de la République, disant que, refuser l'amnistie,

serait éterniser les haines et les vengeances. Il parla encore plusieurs fois sur diverses questions de finance et de législation, et vota constamment avec le parti clichien jusqu'au 18 fructidor. Il ne fut point compris dans le décret de déportation de cette journée, mais il quitta Paris et le Conseil sans congé, peu de jours après, pour accompagner les duchesses d'Orléans et de Bourbon, et le prince de Conti, que la loi du 19 fructidor avait bannis du territoire de la République. Arrêté sur la frontière par l'administration départementale des Pyrénées orientales, il écrivit au Conseil pour se justifier. Depuis cette époque Rouzet ne reparut plus au conseil des Cinq-Cents; il demeura à Barcelonne auprès de Mme la duchesse d'Orléans qui s'y était retirée. Cette princesse obtint pour lui la croix de l'ordre de Malte, celle de Saint-Charles de Naples, le titre de comte de Folmon, et le fit son chancelier. Rouzet rentra avec elle en France après la restauration, et conserva l'administration de ses affaires. Dans sa dernière maladie, il reçut d'elle les soins les plus affectueux et expira sous ses yeux, après avoir obtenu les consolations de la religion, le 25 octobre 1820. Il était âgé de 77 ans. Madame la duchesse d'Orléans a marqué elle-même la sépulture de Rouzet, dans l'église qu'elle a fait élever à Dreux, pour recevoir les restes mortels de son père.

On trouve une notice sur Rouzet dans le *Moniteur* du 4 novembre 1820.

S.

SAINT-AUBIN (Camille), naquit dans le duché de Deux-Ponts, et fut d'abord professeur de droit public en Allemagne. Il vint en France au commencement de la révolution, dont il embrassa les principes. Il établit à Sens un lycée pour les langues vivantes, où il commença sa réputation. Il fut le premier atteint, dans le département de l'Yonne, par la loi des suspects. Traduit dans les prisons de Paris, Saint-Aubin en sortit après le 9 thermidor, et se fixa dans cette ville, où il devint professeur de législation aux Ecoles centrales. La constitution de l'an III (1795), avait laissé une grande lacune dans le système financier; Saint-Aubin écrivit sur cet objet. Des idées utiles et neuves, un ton d'ironie et de persifflage, un style original et piquant le placèrent bientôt au rang de nos plus habiles économistes et de nos plus ingénieux pamphlétaires. Il se déclara avec énergie contre le mode adopté depuis long-temps, par les gouvernemens de la France, de présenter leur bilan et de payer leurs créanciers par une banqueroute. Il fit sentir l'utilité de la bonne foi dans les engagemens, pour la dignité nationale, pour l'intérêt des particuliers, pour l'affermissement du crédit public. Il multiplia sous toutes les formes ces vérités incontestables. En l'an V, Saint-Aubin se fit affilier

au club de Salm, et se lia avec les personnes qui se livraient alors à l'étude des finances politiques, MM. Lecoulteux-Canteleu, Louis, Mme de Staël, en France; sir Samuel Romilly, Jérémie Bentham, en Angleterre. Un grand nombre de savans de l'Allemagne étaient aussi en relation avec lui. En l'an VII il fit un cours public sur les finances. Appelé au Tribunat, en l'an VIII, sous le gouvernement consulaire, Saint-Aubin s'y fit remarquer par ses talens et par son opposition courageuse. Il y combattit le projet de Code civil, et surtout il insista beaucoup pour l'abolition du droit d'aubaine, qu'il a eu la consolation de voir, avant sa mort, définitivement prononcée. Il partagea, avec MM. Benjamin Constant, Andrieux, Chénier, Ginguené, etc., l'honneur de l'élimination (mars 1802). Dès-lors il se livra tout entier à ses cours de finances, et à la composition de ses brochures. Il reprit la plume avec une nouvelle ardeur, depuis que la restauration eut rendu à la presse française sa liberté; et l'opposition le compta parmi ses écrivains les plus distingués. Il est mort à Paris, le 8 décembre 1820, âgé de 68 ans. Saint-Aubin était un homme de beaucoup d'esprit, mais systématique, habile à donner un tour varié et piquant, soit dans sa conversation, soit dans ses écrits, à des discussions, que d'autres ne savent pas dépouiller de leur aridité. Il connaissait à fond le système financier de l'Angleterre et celui des principaux États de l'Europe; il possédait en outre la plupart des langues vivantes de cette partie du monde. C'était un homme d'un caractère loyal, d'une franchise prononcée, d'une tolérance singulièrement remarquable. Elevé au-dessus de tout esprit de parti, il a fait preuve, en diverses occasions, d'un grand courage moral, d'une parfaite probité politique, et d'un désintéressement accompli. Aussi est-il mort pauvre; et les divers gouvernemens qui se sont succédés, l'ont presque toujours tenu éloigné des fonctions publiques.

Liste des ouvrages de Saint-Aubin.

I. *Expédition de D. Quichotte contre les moulins à vent, ou des causes de l'agiotage et de l'inutilité des poursuites contre les agioteurs.* An IV.

II. *Tableau comparatif des denrées et des marchandises.* An IV.

III. *Le fanatisme politique et le fanatisme religieux. — Aux assemblées électorales de la république.* An IV.

IV. *Marchand d'oignons se connaît en ciboules.* An IV.

V. *De l'influence de la rareté du numéraire sur la valeur des denrées.* An IV.

VI. *Théorie des lois pénales, par J. Bentham, traduit de l'anglais* (à la suite de l'édition du *Traité des délits et des peines de Beccaria*, traduit par Morellet.) Paris, 1797, in-8.

VII. *Exposition des avantages qui résultent de la vente immédiate des biens nationaux de la Belgique, contre des inscriptions au grand-livre.* 1797, in-8.

VIII. *Observations sur le discours du Représentant du peuple Gilbert Desmolières, prononcé à la tribune du Conseil des cinq-

cents, le 28 thermidor an V, *concernant le rapport du ministre des finances, sur l'état des recettes actuelles du trésor public, avec quelques observations générales sur les impôts et particulièrement l'impôt sur le sel.* An V (1797), in-8.

IX. *Sur la mobilisation des deux tiers de la dette publique d'après le projet de la commission des finances, qui propose de convertir le capital de ces deux tiers en bons au porteur, admissibles uniquement en paiement des domaines nationaux.* An V (1797), in-8.

X. *Des banques particulières.* An V.

XI. *Donnons notre bilan....*

XII. *Saint-Aubin aux rentiers et surtout aux petits rentiers.* (Imprimé d'abord dans le *Moniteur* de l'an VI, n° 58, *Supplément*, et tiré à part.)

XIII. *De l'intérêt accumulé d'un fonds d'amortissement.* An VI.

XIV. *Quels sont les moyens de restaurer nos finances?* An VI.

XV. *Du tiers.* An VI.

XVI. *De l'emprunt proposé au gouvernement par les négocians de Paris.* An VI.

XVII. *Prospectus d'un cours public sur les finances.* An VII.

XVIII. *Réflexions sur la Résolution du 26 pluviose, (concernant les parens d'émigrés, ainsi que les droits de successibilité de la République), considérée uniquement dans ses rapports avec l'intérêt du fisc*, etc. 1799, *in-8°.*

XIX. *Ne peut-on sauver la République en la faisant aimer? N'y a-t-il pas un moyen d'emprunter 100 millions? ou Réflexions détachées sur l'emprunt des 100 millions.* 1799, *in-12.*

XX. *Le change, le pair du change et les arbitrages expliqués.* 1811, *in-8°.*

XXI. *Dialogue entre M. Geyser* (Vautour), *inspecteur-général des ci-devant droits réunis, et M. Wolf* (Loup), *employé à la division des tabacs, en réponse aux* Lettres d'un provincial, *à un* Mémoire *signé* Imbert, *et à plusieurs pamphlets anonymes, en faveur du monopole; sténographié par M. Saint-Aubin, ex-tribun, un des éliminés de l'an* XI, *pour avoir usé de la parole.* Paris, Porthmann, 1814, in-8.

XXII. *De la jouissance et de la privation des droits civils.*

XXIII. (Avec MM. Saint-Simon et A. Thierry), *l'Industrie littéraire et scientifique, liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière, ou Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans.* Paris, Delaunay. Tom. Ier, 1re partie, *finances*, 1816, in-8. — 1817, in-8, tom. Ier, 3e partie. (Contient aussi la réimpression de la 1re partie.)

XXIV. (Avec M. Benjamin Constant.) *Annales de la session de* 1817 à 1818. Paris, Poulet, 1818, in-8; cinq parties.

Les parties III et IV *Finances*, sont de M. Saint-Aubin.

XXV. *Essai sur la contrainte par corps, à l'occasion du projet de loi soumis en ce moment à la Chambre des Pairs: contradiction qui existe à cet égard en France, entre la théorie et la pratique*, etc. *Comparaison des législations anglaise et française sur cette matière.* Paris, Bailleul, 1818, in-4. de 12 feuilles.

XXVI. *Le siége de Dantzick en*

1807, *rédigé sur le journal du siége, tenu par le maréchal Lefebvre, et sur les mémoires authentiques de plusieurs officiers-généraux, par Nibuatnias*, (anagramme de *Saint-Aubin*,) Paris, Plancher, 1818, in-8.

Saint-Aubin a donné des articles dans plusieurs journaux; entre autres, dans le *Journal de Paris*, le *Moniteur*, l'*Ami des lois*, le *Pilote*, les *Annales des faits et sciences militaires*, etc.

On trouve une notice sur Saint-Aubin dans le *Courrier Français* du 31 décembre 1820. Elle est signée P.

SERAIN* (Pierre-Eutrope), médecin et homme de lettres, naquit à Saintes en 1748. Il fut élève de l'école pratique de médecine de Paris, et devint membre correspondant des sociétés d'agriculture de Lyon et de Caen. Cet homme instruit et laborieux avait été appelé à Canon, en Normandie, pour donner des soins gratuits aux pauvres du pays, par l'éloquent Élie de Beaumont, si connu par ses Mémoires pour les Calas et sa correspondance avec Voltaire. La vie de Serain est toute entière dans ses ouvrages. Ils furent tous consacrés à des objets d'agriculture, de médecine, d'économie domestique et d'utilité publique. Serain est mort au château de Canon près Croissanville, département du Calvados, au mois de décembre 1820.

Liste des ouvrages de P.-E. Serain.

I. *Instruction pour les personnes qui gardent les malades*. 1777, in-12. — Nouvelle édition, Lausanne, 1788, publiée par les soins du docteur d'Apples, qui y a joint des notes dont l'auteur profita pour les éditions suivantes. — 8e édition, 1803, in-12.

De ces huit éditions, l'une fait partie de la *Bibliothèque physico-économique* de 1790, et une autre de l'Encyclopédie méthodique, tome VII, p. 529, du *Dictionnaire de médecine*.

II. *Nouvelles recherches sur la génération des êtres organisés*. Paris, veuve Humaire, 1783, in 12.

III. *Instruction sur la manière de gouverner les abeilles*, ouvrage qui a obtenu le premier accessit de la Société d'agriculture du département de la Seine. Paris, 1802, in-8.

IV. *Idée d'une grande entreprise relative aux sciences, aux arts et à l'industrie, qui offrira au public ainsi qu'aux personnes qui souhaiteront concourir à ce travail, des avantages extraordinaires*; avec tableau. Paris, Migneret, 1817, in-8. de trois feuilles trois quarts.

Serain a publié en outre plusieurs *Mémoires* dans les journaux de médecine et de physique.

SHÉE (Henri), comte et pair de France, naquit à Landrecies, département du Nord, d'une famille irlandaise, le 25 janvier 1739. Il entra comme cadet au régiment irlandais de Clarke, le 1er mars 1755; le 13 juillet 1760, il fut nommé lieutenant en second. Il gagna au combat de Marsbourg, le 11 février 1761, le grade de sous-aide-major, et la croix de Saint-Louis, au mois de septembre 1781. L'année suivante

il fut attaché, en qualité de secrétaire des commandemens, à un prince de la famille de Bourbon. Shée devint successivement, capitaine-cornette-blanc au régiment de colonel-général, en 1783; colonel en second au régiment de Conflans, en août 1784; enfin, après avoir passé par tous ces grades, il eut en 1785 celui de colonel au régiment de colonel-général. Il était attaché à l'état-major de l'armée, lorsqu'il prit sa retraite, en 1791, pour cause d'infirmités. Il rentra dans la carrière militaire sous le Directoire, fut promu au grade de général de brigade, et tenta, en 1796, avec les généraux Hoche et Bruix, une descente en Irlande.

Shée comptait quarante-six ans et neuf mois de services militaires, il avait fait sept campagnes sur le continent, et deux sur mer, à l'Ile-de-France, lorsqu'il entra dans les emplois civils. Il fut nommé, le 1er ventose an v (1797), président d'une commission intermédiaire établie à Bonn, pour l'administration de cette partie des pays réunis. En novembre 1799 (4 nivose an VIII), il fut envoyé, en qualité de commissaire général, dans les quatre départemens de la rive gauche du Rhin. Il devint préfet du Mont-Tonnerre en messidor an VIII, conseiller d'Etat en vendémiaire an IX, et préfet du Bas-Rhin, le 4 vendémiaire an XI. Il occupait ce poste à l'époque de l'enlèvement du duc d'Enghien, sur le territoire de la rive opposée, exécuté en vertu d'ordres supérieurs, par des agens spéciaux partis de Paris, qui firent transférer le prince à Vincennes, à travers le département du Bas-Rhin. Le crédit du duc de Feltre, dont Shée était l'oncle, contribua sans doute à faire appeler celui-ci au Sénat, le 7 février 1810. M. Shée prit part aux actes de ce corps, et notamment à ceux de 1814. Il entra à la Chambre des pairs le 4 juin de cette année, et y vota constamment avec les partisans du système aristocratique. Il était commandant de la Légion-d'Honneur. M. Shée est mort plus qu'octogénaire, à la suite de longues infirmités, le 3 mars 1820. Il avait perdu son fils unique dans la guerre d'Espagne, mais le roi a accordé la survivance de son titre de pairie à son petit-fils, M. Dalton-Shée.

M. le maréchal Mortier a prononcé l'éloge de M. Shée, à la tribune de la Chambre des pairs, le 23 juillet 1820. Cet éloge a été imprimé dans le *Moniteur* du 27 du même mois.

SIONNEST (Claude), était né en 1749, à Lyon, où sa famille exerce depuis deux siècles le commerce de l'épicerie pharmaceutique. Il fut destiné dès l'enfance à la profession de ses pères; mais à peine âgé de seize ans, il s'enrôla dans un régiment d'infanterie, dans lequel il servit quatre années. Etant rentré sous le toit paternel, il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, avec une ardeur qui ne s'est point ralentie pendant tout le cours de sa vie. Indifférent à la réputation littéraire, il étudia la nature uniquement pour en contempler les merveilles. Vivant dans le célibat et libre de soins domestiques par suite d'arrangemens de famille, il coulait des jours tranquilles et

heureux au sein de ses occupations chéries, lorsque la révolution éclata. Dès la formation de la garde nationale lyonnaise, il fut nommé par ses concitoyens commandant de bataillon. Fugitif et caché pendant le régime de la terreur, après le 9 thermidor, il fut appelé à l'administration municipale et chargé de la police de la ville ; mais il ne tarda pas à déposer les fonctions publiques pour rentrer dans le cercle de ses doux et paisibles travaux.

En l'an VI, une réunion savante s'étant formée à Lyon, sous le titre de *Société de santé;* Sionnest fut appelé dans son sein avec la qualité de physicien entomologiste. Deux ans après, la société d'agriculture du Rhône, ayant repris le cours de ses travaux, s'empressa de s'adjoindre M. Sionnest ; elle ne tarda pas à lui confier les fonctions de trésorier qu'il remplit pendant dix ans. Sur la fin de sa vie, il se retira à la campagne, et il passa à la classe des correspondans de la société. Il en a enrichi le portefeuille de plusieurs mémoires sur les insectes nuisibles aux récoltes, et, pendant plusieurs années, il lui a communiqué la statistique des ravages causés par ces animalcules pernicieux. Il a formé un herbier de 50 vol. in-fol., distribué d'après le système sexuel. Il s'est attaché à la cryptogamie comme à la classe la plus difficile, et il l'a enrichie de remarques savantes sur les doctrines de Dillen, Micheli, Hedwig, Bridel, Swartz, Palisot de Beauvois, etc. Il possédait aussi des connaissances profondes en conchyliologie.

Il a laissé en manuscrit : 1° une concordance systématique des diverses coquilles vivantes, marines, fluviatiles et terrestres, décrites et figurées dans Jonsthon, Rumphius, Imperati, Geoffroy, Poiret, Lamarck, Draparnaud, Bosc, etc. ; 2° une pareille concordance des diverses coquilles fossiles, figurées et décrites par plusieurs des naturalistes cités plus haut, et de plus par Walerius, Blumenbach, Faujas de St.-Fonds, etc. ; 3° une troisième concordance de diverses productions marines vivantes ou fossiles, telles que madrepores, millepores, tubipores, coraux, polypiers, etc., décrits et figurés dans Bauhin, Rumphius, Bourguet, Lamouroux, Cuvier, etc., etc.

S'il ne fut pas à portée de rassembler un grand nombre de coquilles marines vivantes, il eut du moins le bonheur de réunir un grand nombre d'analogues fossiles. Sa collection de coquilles microscopiques marines, vivantes et fossiles, contient plus de mille espèces, sans compter les variétés. Sa collection de coquilles terrestres et fluviatiles est plus belle encore ; elle offre 62 espèces qui ne sont pas décrites dans l'*Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France* par Draparnaud, sans y comprendre les variétés. Parmi ces dernières, il en est une d'une plus grande rareté ; c'est la variété *scalaris*, de l'*helix pomatia*, décrite dans l'ouvrage de Draparnaud (pag. 88), et représentée *tab.* VI, *fig.* 21 et 22. Fier de posséder un échantillon qui manque aux plus riches collections de l'Europe, Sionnest a résisté aux sollicitations, et aux offres pécuniaires qui lui ont été faites, pour

qu'il cédât cette coquille précieuse.

Après avoir réuni un très-grand nombre de coquilles terrestres et fluviatiles, Sionnest les a classées d'après une méthode qui lui est particulière. On en trouve le tableau dans l'ouvrage d'où est extraite cette notice. (Voyez ci-après à la fin de cet article.) Ayant comparé sa méthode à celle de Draparnaud, Sionnest expose avec sagacité les motifs qui lui ont fait préférer la sienne; les détails dans lesquels il entre sur les caractères distinctifs des genres et des espèces de coquilles, décèlent un grand savoir en conchyliologie. Il était également très-versé dans la minéralogie; il possédait un très-grand nombre de minéraux qu'il avait classés d'après le système de M. Haüy. Il a laissé sur cette méthode beaucoup de notes, ainsi qu'une concordance entre les dénominations anciennes et les modernes. Il avait en outre esquissé une Description minéralogique du département du Rhône. Pendant long-temps, il s'était occupé des insectes et des papillons; il avait recueilli une nombreuse collection de ces animaux. Ce savant a terminé son honorable carrière le 31 janvier 1820. (Extrait du *Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture de Lyon*, par M. Grognier. Lyon, 1820, in-8, p. 210—15.)

SOBRY (Jean-François), naquit à Lyon le 24 novembre 1743. Il s'était d'abord destiné à l'architecture, et avait étudié le dessin avec Perrache, les de Boissieu et quelques autres artistes, dont la réunion formait alors à Lyon une espèce d'académie libre. L'état de sa fortune, que des tuteurs avaient malheureusement administrée, l'obligea à prendre un état d'où il pût retirer plus promptement des moyens d'existence. Il s'était fait recevoir avocat à Paris, où il obtint, après quelques années de séjour, une place dans les finances. Il la conserva jusqu'à la révolution qui amena la suppression de son emploi. Sobry se retira alors sur ses propriétés situées auprès de Lyon. Il y exerça honorablement, dans les circonstances les plus difficiles, les fonctions de juge-de-paix et quelques autres fonctions électives, témoignages de l'estime et de la confiance de ses concitoyens. Il devint, en 1794, secrétaire-greffier de la commune de Lyon. Sous le Directoire, il se rendit à Paris et fut employé au ministère de l'intérieur, dans la division de l'instruction publique. A cette époque, il entra dans la secte des théophilanthropes, et fit partie du comité de direction morale et religieuse de ce culte: son nom se trouve au bas d'un acte du 16 thermidor an VI, par lequel une fraction des théophilanthropes déclare faire secte à part de la société primitive (Voy. l'*Histoire des sectes religieuses* par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, etc., tome II, pag. 79, 102, 109). Il paraît que Sobry affectionnait beaucoup ce nouveau culte, car son nom se retrouve encore parmi les souscripteurs d'une société analogue, établie dans la République Batave, et qui a publié quelques actes à Grave en Hollande. Destitué, après le 18 brumaire, comme suspect d'attachement au gouverne-

ment républicain, Sobry fut nommé quelque temps après commissaire de police du 10e arrondissement, quartier du faubourg St.-Germain. Il a rempli ces fonctions jusqu'à la fin de ses jours, époque où il se trouvait devenu le doyen de ses collègues. Sobry est mort à Paris dans la nuit du 2 au 3 février 1820. Le temps que lui laissaient ses fonctions était entièrement consacré à la littérature, qu'il avait cultivée dès sa première jeunesse, et aux arts, qu'il aimait et connaissait parfaitement. Il appartenait à plusieurs sociétés savantes, entre autres à la Société académique des sciences de Paris.

Liste des ouvrages de J.-Fr. Sobry.

I. *Valdémar*, tragédie en cinq actes et en vers, Lyon, 1768, in-8.

II. *Le Muphti*, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes. Lyon, 1769, in-8.

Ces deux premiers ouvrages sont signés SOUBRY ; ils ont été représentés à Lyon.

III. *De l'Architecture*. Amsterdam et Paris, 1776, in-8.

IV. *Le Mode français, ou discours sur les principaux usages de la nation française*. 1786, in-8.

V. *Le nouveau Machiavel, ou lettres sur la politique*. 1788, in-8.

VI. *Lettre à Rivarol, sur la critique*. 1789, in-8.

VII. *Cantate patriotique pour l'année 1790, avec des observations préliminaires ;* musique de Foignet. In-8. (sans date) de 24 pag.

VIII. *Cantate patriotique*. In-8. (sans date) de seize pages.

IX. *Procès-verbal du conseil-général de la commune de Lyon, pour la fête de J.-J. Rousseau*. In-4. de 4 pag.

Cette fête a été célébrée le 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794).

X. *Observations typographiques sur les caractères de l'imprimerie du Louvre, comparés avec ceux de Didot*. In-8. de 24 pages.

XI. *Rappel du peuple français à la sagesse, ou principes de morale*. An IV (1796), in-8.

XII. *Thémistocle*, tragédie en cinq actes et en vers, *dédiée à Bonaparte*. Paris, Sobry, an V (1797), in-8.

Sobry n'est à proprement parler que l'éditeur de cette tragédie. Il y a fait des corrections, et l'a fait précéder d'une épître dédicatoire à Bonaparte. Le véritable auteur est un jésuite, qui se nommait Mallet de Brême.

XIII. *Apologie de la messe*. 1797, in-8.

Ce titre est une contre-vérité. L'auteur regarde l'abolition de la messe comme *le coup le plus grand, le plus beau, le plus vigoureux de la révolution*.

XIV. *Discours sur la bonne volonté, publié à Athis, dans le Temple*.

XV. *Discours sur les maladies de la peur dans les enfans et sur la parure chez les peuples républicains*. 1799, in-8.

XVI. *Discours sur les réputations*. An IX, in-8.

XVII. *Discours sur le cérémonial*.

XVIII. *Extraits de l'Imitation de J.-C., mise en vers français, par P. Corneille*. 1802, in-8.

XIX. *Mémoire pour les commissaires de police de la ville de Paris.* 1805, in-8.

XX. *Poëtique des arts, ou Cours de peinture et de littérature comparées.* Paris, Delaunay, 1810, in-8. de 490 pag.

Cet ouvrage obtint du succès, et il a conservé de l'estime.

SOUQUE (Joseph-François), naquit le 2 septembre 1767. A l'époque de la revolution, il en embrassa la cause avec zèle, et fut particulièrement lié avec les Girondins. Il leur resta fidèle après leur chute, et il accompagnait Brissot qui se sauvait en Suisse après le 31 mai, lorsqu'ils furent arrêtés à Moulins et transférés ensemble dans les prisons de Paris. Les journaux de cette époque le qualifient agent du pouvoir exécutif. Souque fut retenu prisonnier jusqu'après le 9 thermidor. Il devint, sous le Directoire, secrétaire d'ambassade en Hollande, et, sous le gouvernement impérial, secrétaire-général de la préfecture du Loiret, et ensuite du gouvernement de Catalogne. Elu deux fois membre du Corps législatif par le département du Loiret, il se trouvait membre de cette assemblée en 1814, lors de la déchéance de Bonaparte, à laquelle il adhéra. Libre depuis la Charte de faire entendre sa voix, M. Souque fut du petit nombre des membres de la Chambre de 1814 qui comprirent le gouvernement représentatif et le défendirent avec énergie. Il parla, le 9 août, en faveur de la liberté de la presse et contre la censure. « Les censeurs de Bona-» parte, dit-il, étaient des hom-» mes éclairés, honnêtes; cepen-» dant ils allèrent plus loin que » la Sorbonne elle-même. Il le » leur reprocha publiquement; » mais ils savaient interpréter sa » pensée et suivirent toujours la » même marche. » Le 22 octobre, dans la discussion de la loi sur les biens des émigrés, M. Souque prit avec chaleur la défense des principes et du caractère du rapporteur (M. Bedoch), qui se montrait moins favorable que le gouvernement à la cause des émigrés. Durant les cent jours, M. Souque fût encore élu, par le département du Loiret, membre de la Chambre des Représentans, et s'y montra fidèle aux principes de sa vie politique. Ecarté des affaires publiques depuis la seconde restauration, sans fortune et sans traitement, Souque chercha dans le travail des ressources et des consolations. Il donna successivement au théâtre les deux pièces suivantes :

Le chevalier de Canolle, ou un épisode de la Fronde, comédie en cinq actes et en prose, représentée, le 27 mai 1816, sur le théâtre de l'Odéon. Paris, P. Didot, 1816. in-8.

Cette comédie fut jouée sous le nom de *M. de Saint-Georges*.

Orgueil et vanité, comédie en cinq actes et en prose, représentée pour la première fois sur le Théâtre français, par les comédiens ordinaires du Roi, le premier avril 1819. Paris, Vente, 1819, in-8.

Le *Chevalier de Canolle* est un ouvrage original, et remarquable par la couleur historique de l'époque, que l'auteur a saisie et rendue avec beaucoup de fidélité. Le succès de cette pièce fut très-brillant; celui de la seconde

fut moins prononcé, quoique l'action en soit d'ailleurs intéressante et le dialogue semé de détails piquans.

M. Souque est mort à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, le 14 septembre 1820, âgé de 53 ans. Il a laissé en manuscrit une comédie dans le genre du Chevalier de Canolle; elle est intitulée : *François II*.

T.

TALLIEN (Jean-Lambert), principal acteur de la célèbre révolution du 9 thermidor, naquit à Paris au commencement de 1769. Il était fils d'un portier du marquis de Bercy, qui, lui voyant de la gentillesse et de l'esprit, lui fit faire des études. Il géra d'abord pendant quelque temps les affaires de son protecteur, entra ensuite chez un procureur, et fut employé dans des bureaux de commerce et de finances. A l'époque de l'Assemblée constituante, il fut secrétaire du député Broustaret, puis prote dans l'imprimerie du *Moniteur*. Vers la fin de la session de la première Assemblée, il se mit à composer des placards, format in-8., sous le titre d'*Ami du citoyen*, et signés de son nom, remplis de choses violentes contre la cour, et de principes républicains. Ces écrits étaient affichés deux fois la semaine sur les murs de Paris. La société des *Amis de la constitution* (depuis les jacobins) faisait les frais de cette affiche, qui contribua puissamment à exalter les esprits, et qui continua sous l'Assemblée législative. Après une assez longue interruption, Tallien reprit un moment ce journal au mois de fructidor an II. Assidu aux séances des jacobins, Tallien y prit souvent la parole, et acquit ainsi de l'influence sur la multitude. C'est lui qui rédigea une pétition, adressée à l'Assemblée constituante, après le voyage de Varennes, et dans laquelle on demandait que toutes les communes de France fussent appelées à statuer sur le sort définitif de Louis XVI. Cette pétition était signée : *Le peuple*. Il fit imprimer, en 1791, un Discours assez remarquable, qu'il avait prononcé aux jacobins, *sur les causes qui ont produit la révolution*. Il prenait aussi vers cette époque le titre de *fondateur de la société fraternelle de l'un et de l'autre sexe, séante au Palais-Cardinal* (Palais-Royal).

Tallien parut à la barre de l'Assemblée législative, le 8 juillet 1792, à la tête d'une députation de la section de la Place-Royale, pour réclamer contre l'administration départementale de Paris, qui venait de suspendre le maire et le procureur de la commune (Pétion et Manuel), à la suite des événemens du 20 juin, et demanda la réintégration de ces deux magistrats. Nommé dans la nuit du 9 au 10 août secrétaire-greffier de la commune qui venait de s'installer elle-même en proclamant l'insurrection, il commença dès-lors à jouer un rôle considérable. Il lutta avec

audace contre l'Assemblée législative qui ne voulait pas reconnaître cette municipalité illégale, et signa les arrêtés qui communiquèrent à la capitale et à la France cette effervescence sanglante où périt l'honneur de la liberté. On trouve son nom au bas d'un arrêté de cette époque, qui ordonna la démolition des portes Saint-Denis et Saint-Martin, *et autres emblêmes de la féodalité et du despotisme*. Le 31, il parut à la barre de l'Assemblée législative, pour rendre compte des mesures de salut public, prises par la municipalité du 10 août, et réclamer contre le décret qui ordonnait sa révocation. Il y reparut le 3 septembre, à trois heures du matin, pour annoncer les horribles attentats qui se commettaient dans les prisons, ajoutant que *l'opposition de la commune a été vaine, et qu'on n'a pu arrêter la juste vengeance du peuple*. Par suite de ces diverses circonstances, des charges accablantes ont paru s'élever contre Tallien; la complicité des massacres de septembre lui fut souvent reprochée à la tribune, et son nom est resté entaché du souvenir de ces jours à jamais exécrables. Il est possible cependant qu'il n'ait eu d'autre tort en ces jours là, que de recueillir le fruit d'une malheureuse popularité; il est certain du moins, que quelques personnes dévouées à la mort lui durent la vie à cette époque. M. Huë, valet-de-chambre de Louis XVI, et Mme de Staël, lui ont rendu ce témoignage, ainsi que le député Debonnières, en présence du Conseil des cinq-cents. On sait que c'est peu après cette même époque que les armées de la coalition évacuèrent le territoire français, après en avoir tenté l'invasion. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un numéro du *British Monitor* de 1820, qui contient une notice sur Tallien: « Lorsque l'armée prussienne pénétra en Champagne en 1792, deux membres de la Convention furent députés vers le duc de Brunswick, à l'insu du Conseil exécutif. Ces deux membres étaient Tallien et Manuel. Ils s'attachèrent à persuader au général prussien qu'une prompte retraite de sa part pouvait seule sauver Louis XVI. Le duc de Brunswick se laissa facilement *mystifier* par les émissaires conventionnels, et la retraite fut ordonnée. J'affirme ceci, ajoute M. Goldsmith, auteur de la notice, comme un fait positif, et je crois qu'il n'est pas généralement connu; mais il m'a été raconté par Tallien lui-même, et il m'a été confirmé par le général Dumouriez, qui habite en ce moment l'Angleterre. » Ce n'est pas la première fois que cette allégation se trouve énoncée; elle paraît peu probable: nous laissons à juger de quel poids doit être l'assertion de M. Goldsmith en fait d'anecdotes politiques.

Nommé député de Seine-et-Oise à la Convention nationale, Tallien proposa, dès le jour de l'ouverture, que l'Assemblée prêtât le serment de ne point se séparer, avant d'avoir donné au peuple français un gouvernement fondé sur les bases de la liberté et de l'égalité; il fit rejeter la proposition de Manuel, d'environner le président de la Convention d'une grande pompe, et de le loger au palais des Tuileries,

disant : « Ce n'est point dans des » palais, c'est au cinquième étage » que doivent loger les représen» tans d'un peuple libre. » A cette époque, il parut souvent à la tribune, et y parla avec la dernière exagération, pour faire autoriser les électeurs à renouveler les tribunaux, pour que tout citoyen pût être élu juge, pour attaquer le ministre girondin Roland, pour faire adopter l'ordre du jour sur la circulaire de la commune de Paris, rédigée par Marat, et qui tendait à provoquer dans les départemens des massacres pareils à ceux qui avaient ensanglanté la capitale. Il ne se montra pas moins acharné contre Louis XVI ; il demanda qu'on ajoutât de nouveaux griefs à ceux qu'un comité avait proposés contre lui. Il fut du très-petit nombre de ceux qui ne voulaient pas que le roi pût se choisir des conseils ; il se fit censurer pour avoir osé dire que le corps municipal s'opposerait au décret qui permettrait à Louis de voir sa famille. Il vota contre l'ajournement de la discussion du procès, pour la peine de mort, contre l'appel au peuple, et enfin contre le sursis, ajoutant qu'il demandait, *par humanité*, que cette dernière question fût décidée séance tenante.

Le jour même de l'exécution de Louis XVI, Tallien fut élu membre du comité de sûreté générale ; la veille il avait paru prendre, d'une manière indirecte, la défense des assassins de septembre, en faisant englober dans les poursuites ordonnées contre eux, la poursuite des individus qui, dans la nuit du 9 au 10 août, s'étaient réunis aux Tuileries pour la défense du château. Il fut envoyé par la Convention à Forges-les-Eaux, pour y constater l'identité de l'ex-garde-du-corps Paris, qui, après avoir assassiné Michel Lepelletier, venait de se donner la mort dans cette ville. Dans la séance du 26 février, il s'opposa au décret d'accusation contre Marat, en disant : « Ce sont les hommes de » l'appel au peuple, qui veulent » assassiner *l'Ami du peuple*. » Bientôt après, il fut envoyé en mission dans les départemens de l'ouest.

Tallien fut l'un des membres de la Montagne qui se prononcèrent avec le plus de violence en faveur de la désastreuse révolution du 31 mai. C'est lui qui proposa de mettre hors de la loi les députés Girondins qui s'étaient soustraits au décret d'arrestation porté contre eux. Le 12 août, il fit rendre un décret portant nomination de commissaires chargés d'examiner la conduite de l'imprimeur Baudouin, relativement à l'impression des procès-verbaux des séances des 31 mai, 1 et 2 juin. Les montagnards épouvantés eux-mêmes de l'insolence de leur tyrannie, en repoussaient le tableau trop fidèle. M. Baudouin fut justifié par le rapport des commissaires. Le 21 août, Tallien dénonça un prétendu complot, tendant à sauver le général Custines. Peu de jours après, l'infâme Rossignol trouva en lui un défenseur ; et à cette occasion, il sut provoquer les murmures de la Convention de 93, par cette exclamation anarchique : « Eh que m'importe à » moi quelques pillages particu» liers ? » . . . .

Au commencement de 1794, il fut envoyé en mission à Bordeaux, et s'y montra d'abord l'exécuteur cruel des lois révolutionnaires. Girey Dupré, écrivain courageux, qu'il avait dénoncé la veille des massacres de septembre, fut arrêté à Bordeaux par ses ordres, et cette fois il n'échappa point à la mort. Le girondin Birotteau, arrêté à la même époque, ne tarda pas à subir le même sort. Ses vexations furent poussées si loin, qu'une tentative d'assassinat fut, à ce qu'il paraît, dirigée contre lui. Mais bientôt ayant fait la connaissance de la belle Mme de Fontenay, née Cabarrus, l'empire qu'elle prit sur lui modéra sa fougue révolutionnaire, et l'amena insensiblement à l'heureuse position qui devait lui faire racheter, autant qu'il pouvait être possible, les crimes de sa vie passée. Depuis cette époque, sa violence parut se calmer; il commença à protéger les honnêtes gens; il destitua, comme tyranniques, la commission militaire et le comité révolutionnaire de Bordeaux. Aussi, le comité de salut public ne tarda pas à improuver sa conduite, et il fut rappelé à Paris. Soupçonné d'avoir trahi l'affreuse confiance des souverains du jour, il devint en butte à leurs accusations. Lié avec Danton, il attaqua la faction athée d'Hébert, dont le point d'appui était à la commune de Paris, et auprès de laquelle les jacobins pouvaient encore paraître modérés. Poursuivi par la haine ou la défiance de Robespierre, Tallien parut chercher un abri dans l'exaltation de ses discours; il parla sans cesse avec violence contre les nobles, les aristocrates, les modérés, pour l'arrestation des suspects, l'établissement des commissions populaires, la confiscation des propriétés, en faveur de Jourdan d'Avignon, dit *coupe-tête*, qu'il osa peindre comme un héros; et, chose étrange, il fut plus d'une fois combattu par Robespierre, à l'occasion de ses discours anarchiques. Cependant, son caractère décidé lui avait acquis une certaine influence. Il fut élu secrétaire et ensuite président de la Convention, le 1er germinal an II (19 mai 1794). En cette dernière qualité il répondit à une députation qui demandait qu'*on mît la mort à l'ordre du jour*: « Dites à ceux qui vous ont envoyés que jamais nous ne deviendrons anthropophages; » et la députation fut expulsée. C'était l'époque où Danton et les amis politiques de Tallien succombaient sous l'influence de Robespierre. On ne sait trop par quelle circonstance il ne fut pas enveloppé dans leur proscription; mais son heure ne pouvait pas tarder.

Le 24 prairial (12 juin), Robespierre accusa Tallien d'avoir voulu exciter un mouvement à la sortie de la séance précédente, et d'avoir insulté les patriotes, en les traitant d'espions des comités; Tallien répondit avec fermeté; Robespierre répliqua avec une hauteur insultante. Tallien voulut prendre la parole pour s'expliquer, mais il fut interrompu avec une telle fureur et au milieu de telles menaces, qu'il dut s'attendre à tout moment, depuis cette terrible scène, à être envoyé à l'échafaud. En effet, la société des jacobins le raya de son tableau; c'était le premier

pas. Les dangers qui s'accumulaient sur sa tête lui donnèrent de l'audace pour s'en affranchir. Une intrigue vague, qui ne fut pas d'abord assez positive pour qu'on puisse la qualifier conjuration, se forma autour de lui; les divisions qui agitaient les comités gouvernans, vinrent lui prêter accidentellement une force dont il aurait manqué. Il n'est pas démontré que tout ceci fut mené originairement par Tallien, mais l'imminence du péril lui donnant un grand courage, c'est lui qui se montra le premier avec audace, et Robespierre fut vaincu pour avoir hésité un moment. Voici quelle fut l'occasion inattendue de ce grand événement. Nous laissons parler un biographe de Bruxelles (M. de Jullian), qui a eu des liaisons intimes avec les principaux acteurs du 9 thermidor.

« A la suite d'accusations et de menaces réciproques entre les membres du comité de salut public, on fut instruit que, dans la nuit du 7 au 8 thermidor, les sourdes haines qui divisaient ce comité avaient éclaté, et que Saint-Just en était sorti, annonçant, avec une imprudence qu'on n'eût pas dû attendre d'un homme de ce caractère, « que son cœur allait s'ouvrir à la Convention. » C'était en trop dire à des complices, devenus ennemis; aussi, dès le même instant, quelques-uns de ceux qu'on a appelés depuis *thermidoriens*, ayant été informés par Billaud, Collot, et les autres membres du comité, en opposition avec Robespierre, Couthon et Saint-Just, des projets et des menaces de celui-ci, n'hésitèrent plus à sacrifier les haines personnelles qu'ils portaient au reste des décemvirs, et s'unirent à eux, pour devancer les projets du triumvirat, et prévenir son attaque. En effet, Saint-Just étant monté à la tribune, au commencement de la séance du 9 thermidor, Tallien l'interrompit brusquement aux premières paroles qu'il prononça, et s'écria avec l'accent de la fureur : « Je de» mande que le voile soit entiè» rement déchiré; écouterons» nous plus long-temps les hy» pocrites protestations de ces » hommes qui, prêts à nous égor» ger, travaillent à nous désunir? » Il est arrivé le moment de notre » union, de notre force, de notre » liberté. » — Puis, adressant la parole à Robespierre : « Tyran, » prétendras-tu nous cacher les » attentats que tu médites contre » la représentation nationale? » Hier, n'ai-je pas vu moi-même » tous les apprêts de tes pros» criptions? J'étais aux jacobins; » je t'écoutais quand tu nous dé» signais tous au fer de tes assas» sins. Ils ont promis de servir » ta fureur; ils la servent. Dans » ce moment, l'infâme Henriot » les rassemble; ils marchent, » nous les préviendrons. Toutes » les horreurs de cette nuit cri» minelle sont connues du co» mité de salut public, il va les » raconter; nous allons punir » tous les crimes. Les yeux ne » peuvent plus rencontrer dans » cette enceinte un homme qui » ne soit ton ennemi, que tu » n'aies forcé de l'être. La pa» trie, le genre humain, s'élè» vent contre toi; nous rempli» rons leur vengeance. » — Oui, oui, répond l'Assemblée par une acclamation soudaine et

unanime, à bas le tyran! à bas le tyran! Aussitôt Billaud-Varennes, interpellé par Tallien, dont, quelques jours auparavant, il avait proscrit la tête, prend la parole pour dérouler le tableau des crimes de Robespierre. A peine a-t-il cessé de parler, qu'entraîné par le même sentiment, Tallien reprend avec force : « Tout an» nonce que la Convention va, » d'un sentiment unanime, pro» noncer sa délivrance; mais si » elle trahissait mon attente et » celle de tous les Français, le » tyran ne jouirait pas de son » triomphe. Je me suis armé d'un » poignard pour percer le sein » du nouveau Cromwell, si la » Convention n'a pas le courage » de le décréter à l'instant d'accu» sation. »—Au même moment il fait briller ce poignard, et toute l'Assemblée se lève avec transport pour témoigner son assentiment.

»Tallien fit ensuite décréter, au milieu des plus vives acclamations, la permanence des séances jusqu'à ce que le glaive de la loi eût assuré le succès de la révolution qui venait de s'opérer. Cependant, la séance se prolonge pendant la journée du 9 thermidor, toute la nuit et le lendemain 10 (20 juillet), jusqu'à quatre heures. Suspendue jusqu'à sept, elle est reprise alors, et Tallien, précédé de vifs applaudissemens, vient annoncer à la Convention, que la tête des conspirateurs est tombée sur l'échafaud, et l'invite à se livrer à la joie et au repos. Ainsi s'accomplit cette grande journée du 9 thermidor, à laquelle la France a dû la conservation d'un si grand nombre d'excellens citoyens, et tant de familles, celle de ce qu'elles avaient de plus cher.... Des esprits difficiles n'ont voulu y voir que le résultat de quelques intérêts personnels. Sans doute, ils existaient ces intérêts; c'était l'amour, la patrie, la haine des tyrans, la conservation de soi-même; nous n'en connaissons pas de plus honorables et de plus naturels; ils furent, à toutes les époques, le mobile des plus nobles, des plus grandes actions; et, loin de partager l'opinion de ceux qui s'efforcent, par de telles considérations, de méconnaître l'importance du service que Tallien rendit alors à la France, nous pensons, nous qui fûmes les témoins de ses dangers et de son courage, et qui devons personnellement la vie à ces grands événemens, que les causes qui firent agir Tallien, étrangères à toute vue d'ambition, ajoutent un nouveau prix à son dévouement. »

Trois jours après la mort de Robespierre (13 thermidor), Tallien fut élu membre du comité de salut public. Il épousa à la même époque Mme de Fontenay, qui lui devait la vie; et pendant quelques mois il fut environné d'une grande influence, résultat nécessaire de l'important service qu'il venait de rendre à la République, et de la reconnaissance universelle qu'il attachait à son nom. Membre du gouvernement, il se prononça avec la même force contre les successeurs de l'affreux système qui venait d'être renversé, et contre le parti royaliste, qui espérait reparaître au-dessus de ses ruines. Il poursuivit avec énergie tous ceux de ses anciens complices qui ne voulurent pas rentrer avec lui dans le système de l'ordre social; entouré d'une as-

sociation de jeunes gens, ennemis prononcés des jacobins, il opposa hardiment cette force populaire à celle dont ses adversaires disposaient encore. Il défendit avec chaleur la liberté de la presse, dont les jacobins ne pouvaient plus supporter la vive clarté; il mit beaucoup de zèle et d'activité pour faire rendre à la liberté les nombreuses victimes que la tyrannie de Robespierre et de ses adhérens avait entassées dans les cachots. Cependant on récrimina contre lui; on lui reprocha le rôle qu'il avait joué à l'époque des massacres de septembre, ainsi que sa mission de Bordeaux. Cambon cita notamment une lettre de lui, où il se vantait d'avoir ordonné en cette ville l'arrestation de quatre-vingt-six acteurs du grand théâtre, et de deux mille spectateurs, suspects d'aristocratie; Tallien se défendit avec adresse, et surtout avec énergie. Une circonstance nouvelle vint reporter l'intérêt sur sa personne.

Dans la nuit du 24 au 25 fructidor (9-10 septembre 1794), un coup de pistolet fut tiré sur lui, presqu'à bout portant, au moment où il rentrait dans sa maison, rue de la Perle, vers minuit et demi. Ce crime, dont on ne découvrit point l'auteur, fut généralement attribué à quelque furieux, dont le fanatisme révolutionnaire aurait armé le bras. La blessure, quoique grave, était cependant peu dangereuse. Tallien raconta qu'un homme, caché près de sa maison, lui avait lâché le coup, en disant : « Il y a long-» temps que je t'attends; meurs, » scélérat. » Son collègue Mercier prétend que ce fut Tallien lui-même qui, « voyant son in-» fluence baisser, se fit manquer » d'un coup de pistolet, peut-» être à poudre. » On rappela à cette occasion la première tentative d'assassinat dont il s'était dit l'objet à Bordeaux.

Fidèle aux principes du 9 thermidor, on le vit successivement provoquer la juste punition de Carrier, de Fouquier-Thinville, de Joseph Lebon, voter le rapport d'un décret qui déclarait la ville de Bordeaux en état de rébellion, combattre le désastreux principe du *maximum* légal, imposé au prix des subsistances, plaider pour la mise en liberté de madame de Tourzel, gouvernante des enfans de Louis XVI, proposer la suppression des comités révolutionnaires, et réclamer l'inviolabilité des lettres; on l'entendit encore s'opposer à une motion pour l'abolition de la peine de mort, qui à cette époque semblait n'avoir d'autre but que de sauver la vie à ceux qui l'avaient arrachée à tant d'autres, dénoncer le journal de Babeuf, et accuser Fouché d'en revoir les épreuves, faire décréter en principe la suspension de la vente des biens des condamnés.

Le 12 germinal an III, il occupa le fauteuil pendant une partie de la séance, et déploya une grande fermeté, repoussant avec courage, au milieu des huées et des menaces, les pétitionnaires insurgés du faubourg Saint-Antoine. Le 15, il fut réélu membre du comité de salut public : les jours suivans, il demanda l'arrestation de plusieurs députés qu'il accusa d'être favorables aux anarchistes, entre autres de Fouché et de Cambon.

Le 27, il fit rendre un décret portant désaveu des cruautés et injustices commises par les agens de l'ancien gouvernement, dans les pays conquis en Espagne. C'est sur son rapport que fut rendu le décret portant suspension de toute procédure relative à l'effet rétroactif de la loi du 17 nivose, sur les successions des émigrés. Le premier prairial (22 mai), jour de l'assassinat du député Féraud, et quoiqu'il n'ignorât pas que sa tête était particulièrement menacée, on vit Tallien au milieu de tous les rassemblemens, agir avec beaucoup d'intrépidité. Aussitôt que la Convention eut recouvré sa liberté, il s'empressa de voter l'arrestation des députés qui avaient secondé les sanglans efforts des anarchistes, et demanda leur prompte punition.

Au mois de messidor an III (juillet 1795), l'Angleterre venait d'opérer un débarquement d'émigrés sur la côte de Bretagne. Tallien fut envoyé avec des pouvoirs très-étendus auprès de l'armée qui leur fut opposée. Il partagea avec le général Hoche la gloire et les dangers du succès militaire de Quiberon; et ce ne fut point sa faute si les lois de cette époque, ou plutôt la rigueur de leur exécution, ensanglanta le lendemain de cette journée. Lié par des ordres très-précis, qu'il n'était pas en son pouvoir d'éluder, Tallien consulta le comité de salut public, et fut condamné à transmettre ses ordres. Les émigrés qui avaient capitulé à Quiberon, furent presque tous fusillés. Après cette mission, Tallien sortit du comité de salut public.

Dans la séance du 22 thermidor (9 août), il prit la défense de Fouché, assurant qu'il était un des élémens du 9 thermidor. Le 3 fructidor (20 août), dans la question du renouvellement de la Convention, il se prononça pour la conservation des deux tiers. Le 5, il fit une sortie contre les partisans du royalisme et du fanatisme, et un appel aux philosophes et aux patriotes de 89; le 13, il parla dans un sens défavorable aux émigrés, et demanda que la faculté de statuer sur leur sort fût réservée exclusivement au Corps législatif. Dans la séance du 2ᵉ jour complémentaire (18 septembre) de l'an III, Tallien parla pour presser le jugement d'un chef de chouans, nommé Cormatin, et de ses complices; le lendemain, il s'éleva avec force contre les journalistes et autres écrivains dont les déclamations préparèrent le mouvement séditieux qui éclata le 13 vendémiaire suivant. Après que ce mouvement eut échoué, Tallien provoqua la nomination d'une commission de cinq membres, chargée de proposer des mesures de salut public, en fit lui-même partie, et proposa en son nom l'adoption de la loi dite du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques, jusqu'à la paix, les parens d'émigrés et les signataires de protestations contre le gouvernement républicain. Tallien, et une portion des membres de l'Assemblée, qui prévoyaient que leur règne allait finir par suite de la dissolution de la Convention, et que les élections épureraient successivement le Corps législatif de la lie de la révolution, paraissaient disposés à maintenir leur influence par les coups

d'Etat et les mesures arbitraires, dont on s'était fait depuis quelques années une si déplorable habitude. Mais malgré la coupable et imprudente révolte des sections, l'opinion nationale prévalut jusqu'à un certain point, et la nouvelle constitution fut mise régulièrement en activité. Thibaudeau accusa Tallien avec violence à l'occasion de la discussion du décret du 3 brumaire, de vouloir rétablir le gouvernement révolutionnaire et d'être en négociation avec les Bourbons. Tallien venait en effet de se trouver compromis dans la correspondance d'un agent de Louis XVIII, nommé Lemaître, où il était désigné comme un des hommes sur lesquels le roi pouvait compter. Il se défendit avec beaucoup de talent et d'aplomb et contre la première partie de l'accusation et contre toute participation au complot de Lemaître, intrigue assez vague, dont les agens avaient pris très-probablement leurs conjectures pour des réalités.

Conservé par le sort au Conseil des cinq-cents, Tallien y demeura fidèle à ce triste principe de respect politique pour les hommes et les choses consacrées pendant le régime anarchique, principe suivi par beaucoup d'hommes de bonne foi, et qui empêcha la révolution de se séparer d'un alliage impur et d'être rendue à sa moralité primitive. Plusieurs fois Tallien parut à la tribune du Conseil pour défendre la liberté de la presse qui avait fait autrefois sa force et sa grandeur, et qu'il ne trahit jamais, pour provoquer des mesures de rigueur contre les émigrés et leurs parens, pour dénoncer les royalistes et les agens de l'Angleterre, pour s'opposer à l'admission, dans le Corps législatif, de Job Aymé et de M. de Barbé-Marbois. Lors de la découverte de la conspiration de Lavilleheurnois, le nom de Tallien se trouva cité avec éloge dans les papiers de cet agent royaliste, et il se vit une seconde fois dans la nécessité de se justifier d'une alliance qui semblait lui devoir être tout-à-fait étrangère. Le 21 messidor an v (9 juillet 1797), Tallien sortit de la salle, dans un mouvement d'indignation, produit par une déclaration qui venait d'être prise en faveur des personnes qui avaient été forcées de quitter Toulon, lors des événemens dont cette ville fut le théâtre en 1793. Il vota constamment, vers cette époque, contre toutes les mesures réparatrices que le Conseil des cinq-cents adoptait chaque jour, dans l'intérêt de la justice et même de la république, qu'un pareil système, pratiqué d'ailleurs avec toute la prudence nécessaire dans les circonstances, aurait bien mieux affermie que la sanction des injustices précédentes, et surtout que les coups d'Etat et les violations sacriléges de la constitution.

Le 5 thermidor, il s'éleva avec force contre la majorité du Conseil, qui, à cause des excès dont les sociétés populaires avaient été cause dans les premières années de la révolution, voulait priver les citoyens du droit de se réunir pour délibérer sur les affaires publiques. Le 13 (30 juillet), il soutint avec énergie la déclaration de M. Bailleul à ses commettans, dirigée contre la majorité

du Conseil des cinq-cents. Il est intéressant de l'entendre lui-même dans la séance du 13 fructidor, répondant à une philippique violente de Dumolard, dirigée contre lui : « A l'époque du » 10 août, je fus appelé à la » commune de Paris, où je remplis les fonctions de secrétaire-» greffier : les actes de cette autorité me sont étrangers. Le » 2 septembre, je fus éveillé par » le tocsin de cette journée à » jamais déplorable. Je me rends » à mon poste ; le Conseil était » séparé ; les actes faits par lui » dans la matinée de ce jour ne » portent pas ma signature. J'apprends par la voix publique le » massacre des prisons, et je demande qu'on prenne des mesures pour les arrêter. Une » compagnie de grenadiers vient » au même instant demander la » tête de Louis XVI, détenu au » Temple : je parle à ces furieux » et parviens à épargner ce crime atroce (1). J'apprends que » des brigands se portent à Orléans pour y massacrer les prisonniers ; je cours après eux, » et m'efforce en vain de les faire » renoncer à leur projet. C'est » moi qui ai invité plusieurs » membres du Conseil à se rendre dans les prisons où les massacres se continuaient ; j'ai » ainsi arraché à la mort plusieurs individus, parmi lesquels je citerai mesdames de » Saint-Brice, de Tourzel, le » notaire Guillaume, et Hue, » valet-de-chambre de Louis » XVI. Quelque temps après, je » remplaçai Manuel dans les » fonctions de procureur-général. Le bruit d'un nouveau » massacre se répand : je parcours les diverses prisons, et » j'en fis sortir une foule de citoyens, parmi lesquels il en est » un qui siége au Conseil (Debonnières). »

(1) Cette circonstance paraît d'autant plus exacte, qu'on a prétendu en faire un crime à Tallien dans quelques pamphlets jacobins publiés en l'an III.

Enfin, lorsque le 18 fructidor eut rendu le pouvoir et l'influence à son parti, Tallien n'usa de la victoire qu'avec modération ; il défendit plusieurs de ses collègues et fit rayer de la liste de déportation le nom du député Decrécy ; quelque temps après il appuya une motion en faveur d'un grand nombre d'individus atteints par la loi du 19 fructidor. C'est peut-être à cette conduite honorable qu'il faut attribuer l'espèce de discrédit dans lequel il resta. Il sortit du Conseil le 1er prairial an VI (20 mai 1798), et là se termina la carrière législative de Tallien.

Malheureux dans son intérieur, repoussé par tous les partis, Tallien se décida à partir pour l'Egypte, avec l'expédition commandée par le général Bonaparte, sans autre qualité que celle de savant. Il y fut nommé administrateur du droit d'enregistrement et des domaines nationaux, membre de l'Institut d'Egypte, et il travailla au Khaire au journal qui s'y publiait, sous le titre de *Décade Egyptienne*. Cependant des nuages s'élevèrent entre le général en chef et lui. Après le départ de Bonaparte et l'assassinat de Kléber, la mésintelligence devint si forte entre Tallien et Menou, qui avait pris

le commandement de l'armée, que ce général le fit partir pour la France, en l'y faisant précéder d'une dénonciation dont l'effet devait être de le faire arrêter en mettant le pied sur le territoire français. Heureusement pour Tallien, il fut enlevé dans la traversée par un vaisseau anglais et conduit à Londres, où l'Opposition le consola de sa captivité par un brillant accueil. On le conduisit à une séance du Parlement où il fut reçu avec distinction. Il fut traité partout comme un personnage considérable; le temps de son séjour à Londres fut une succession de fêtes non interrompues, parmi lesquelles on remarqua celle qui lui fut donnée par le club des Wighs. La duchesse de Devonshire, si célèbre par sa beauté, son immense fortune et son attachement à la cause de la liberté, envoya à Tallien son portrait entouré de diamans. Il garda le portrait et renvoya les diamans. Tous ces hommages s'adressaient à l'homme du 9 thermidor.

Rentré en France, Tallien y resta d'abord sans emploi, par suite de la défaveur du premier consul. Enfin, sur les instances des ministres des relations extérieures et de la police (MM. de Talleyrand et Fouché), il fut nommé au bout de quelques mois commissaire des relations commerciales (consul) à Alicante, avec un traitement de dix mille francs. Il reçut en même temps l'autorisation de résider à Paris, en recevant la moitié du traitement de sa place. Cette position particulière a donné lieu d'insinuer qu'il rendait des services secrets au gouvernement. Ce fait n'a jamais été prouvé, et il est certain du moins que personne n'a jamais fait entendre aucune plainte à cet égard. Les mêmes bruits se renouvelèrent après la restauration, quand on sut que son traitement lui était conservé par le gouvernement royal. Ils n'étaient pas vraisemblablement mieux fondés, car cette faveur lui fut continuée d'après un rapport du ministre des affaires étrangères (M. de Talleyrand), motivée sur les souvenirs du 9 thermidor. Ce souvenir immortel protégea encore Tallien après les cent-jours, contre la loi d'*amnistie*. Moins par des vues d'ambition que par le besoin de conserver un traitement qui était resté à peu près sa dernière ressource, Tallien avait signé l'*Acte additionnel*. Quoiqu'on lui eût donné la certitude que les traces même des registres dépositaires de ces signatures étaient entièrement disparues, Tallien eut la candeur ou plutôt la faiblesse d'aller s'accuser lui-même d'un fait qu'il n'était pas dans la nécessité de nier. Son état de maladie grave fut pris en considération, et on lui accorda un permis illimité de séjour dans son domicile à Paris; mais on ne crut pas que la loi d'amnistie autorisât à lui continuer sa pension.

Ayant consumé toutes ses ressources et vendu jusqu'à ses livres, placé dans un état presque complet d'isolement (peu après son retour d'Egypte les tribunaux avaient prononcé son divorce avec Theresia Cabarrus, aujourd'hui princesse de Chimay, acte qui a été sanctionné, au nom de la religion, par l'Officialité de l'église de Paris), la po-

sition de Tallien devenait chaque jour plus pénible, en même temps que ses infirmités s'aggravaient. Dans ces circonstances, un de ses amis rencontre un jour un des ministres actuels (1821) qui se promenait à cheval aux Champs-Elysées dans l'allée des Veuves. « Au bout de cette allée, où » nous nous promenons tous les » deux, lui dit-il, il existe un » homme qui a exercé de grands » pouvoirs dans la révolution, » et qui est dans ce moment ex- » pirant de besoin. » Une courte explication eut lieu, et le ministre donna l'assurance que sous très-peu de temps M. Tallien aurait de ses nouvelles. En effet, une heure n'était pas écoulée, qu'un secours pécuniaire était apporté chez l'homme malheureux. Tallien est mort à Paris le 16 novembre 1820, âgé seulement de cinquante-quatre ans, mais après avoir supporté de longues et cruelles infirmités, qui semblaient avoir accéléré pour lui les progrès de l'âge, et qui réunies à ses malheurs, rendaient son existence pénible et douloureuse. Son nom, lié à de mémorables événemens, ne se perdra point dans la mémoire des hommes; quels que soient les reproches dont il puisse être l'objet, le souvenir du 9 thermidor lui servira d'égide, et même l'environnera d'un reflet de gloire.

TOCHON (Joseph-François), né à Annéci en 1772, s'adonna dès sa jeunesse à l'étude des antiquités. Il consacra une partie de sa fortune à s'environner de leurs débris, et quoique nourri dans leur familiarité il ne commença qu'assez tard à publier le fruit de ses études. Toutefois les écrits de peu d'étendue qu'il livra à l'impression, ne peuvent-ils être considérés que comme le prélude de plus grands travaux, que la mort ne lui permit point de terminer. Les médailles étaient la partie dont M. Tochon s'était exclusivement occupé. Il avait été membre de la Chambre de 1815, et l'orateur qui a jeté des fleurs sur sa tombe l'a loué de sa modération politique, et d'avoir montré constamment dans cette assemblée *une sagesse qui fut d'autant plus remarquée alors qu'elle était moins commune*. Le 13 décembre 1816, Tochon avait succédé à M. Ginguené, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut. A l'âge de 40 ans, il fut attaqué d'une paralysie qui lui enleva en partie l'usage de ses membres, mais qui ne le priva point de continuer ses études favorites. M. Tochon est mort à Paris le 19 août 1820. « Il s'est endormi doucement, dit M. Letronne, dans cette sécurité que donnent et les espérances de la religion, et la conscience d'une vie sans reproche. » M. Letronne, son collègue à l'Institut, a prononcé un discours à ses funérailles. On le trouve dans le *Journal des Savans* (août 1820, p. 502).

Liste des ouvrages de J.-F. Tochon.

I. *Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus VII, Evergète Sidétès, roi de Syrie; sur deux médailles antiques de ce prince, et sur un passage du deuxième livre des Machabées.* 1815, in-4. avec trois planches.

II. *Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan.* 1816, in-4., fig.

III. *Dissertation sur l'inscription grecque* ΙΑΣΟΝΟΣ ΛΥΚΙΟΝ, *et sur les pierres antiques qui servaient de cachet aux médecins oculistes.* 1816, in-4. avec trois planches coloriées.

IV. *Mémoire sur les médailles de Marinus* (et de Jotapianus). 1817, in-4., avec trois planches.

Lu à l'Académie dans la séance du 14 mars 1817.

M. Tochon a donné plusieurs articles dans la *Biographie universelle*, et entre autres les *Cléopâtre de Syrie*, les *Denys de Syracuse*, *Dioclétien*, etc.

Il s'était occupé d'un grand travail *sur les médailles des nomies d'Egypte*, qui doit faire partie de la *Description de l'Egypte*, publiée aux frais du gouvernement.

V.

VIGÉE (Louis-Guillaume-Bernard-Étienne), né vers 1755, s'adonna de bonne heure à la poésie: né avec du talent, il eut le malheur d'admirer Dorat, et de suivre ses traces. Après quelques succès obtenus au théâtre, il était devenu avant la révolution secrétaire du cabinet de Madame, femme du roi actuellement régnant. Malgré l'éloignement où il se tint des affaires publiques, et une petite ode à la liberté, Vigée subit quelques mois d'emprisonnement sous le régime de la terreur. Rendu à la liberté, il reçut une gratification de 2,000f., par un décret de la Convention. Il paya ensuite à Bonaparte le tribut d'encens, dont peu de poëtes se dispensèrent. Il fit un cours de littérature à l'Athénée, où il succéda à La Harpe, et parut après lui léger et superficiel. Il a répété ce cours à la pension de M. Lemoine, et à l'institut académique des Quatre-Nations. M. Vigée avait de la réputation pour les lectures publiques; et en effet, il déclamait avec feu et avec accent, mais aussi avec emphase, et laissait paraître un peu trop le plaisir qu'il se faisait à lui-même. Plusieurs jeunes gens des deux sexes venaient prendre ses conseils, avant de débuter sur les théâtres. Ses comédies n'ont obtenu qu'un succès passager; le bel esprit y remplace presque toujours le naturel et la gaieté. Ces défauts paraissent moins choquans dans ses *poésies fugitives*, dont quelques-unes, telles que *ma Journée*, et *mes Visites*, renferment des morceaux charmans. Après la restauration de 1814, M. Vigée fut nommé lecteur du roi, et membre de la Légion-d'Honneur; depuis cette époque, il a publié dans les journaux une foule de vers de circonstance. M. Vigée s'est fait encore remarquer par ses bouderies et ses épigrammes contre l'Académie française, à laquelle il ne pardonnait pas de ne lui avoir point ouvert ses portes. Voici son épitaphe qu'il publia en 1817, annonçant que malade et souffrant il sentait sa fin prochaine:

Ci gît qui fit des vers, les fit mal, et ne put,
Quoiqu'il fût sans esprit, être de l'Institut.

Un membre de l'Académie fran-

çaise (M. François de Neufchâteau), y a fait cette réponse :

Vigée écrit qu'il est un sot :
Pense-t-il qu'on le contredise ?
Non ; l'épitaphe est si précise,
Que tout Paris le prend au mot.

M. Vigée retraçait dans son caractère, dans son ton, dans ses mœurs, les poëtes de l'époque de Dorat, comme il les retraçait dans ses vers. Son genre de vie avait depuis long-temps délabré son tempérament. Il est mort après avoir reçu avec piété les sacremens de l'Église, le 7 août 1820, âgé de soixante-cinq ans. Quelques heures avant d'expirer, il voulut passer en revue ses papiers, et en déchirer ou brûler quelques-uns, qui lui paraissaient empreints de ressentimens dont il voulait faire le sacrifice. Nous craignons qu'il n'ait détruit en cette occasion des mémoires sur sa vie et sur ses contemporains, qui contenaient des choses malignes et curieuses, et qu'il se proposait de placer à la tête de la collection de ses œuvres. M. Vigée était membre, et fut plusieurs fois président de la Société philotechnique. Il était frère de madame Lebrun, connue par ses succès en peinture.

Liste des ouvrages de L.-G.-B.-E. Vigée.

I. *Epître en vers aux membres de l'Académie française*, décriés dans le dix-huitième siècle (satire de Gilbert). 1776, in-8.

II. *Les Aveux difficiles*, comédie en un acte et en vers. 1783, in-8.

III. *L'Entrevue*, comédie en un acte et en vers. 1783, in-8.

IV. *La Belle-mère, ou les Dangers d'un second mariage*, comédie en cinq actes et en vers. 1788, in-8.

V. *La Matinée d'une jolie femme*, comédie en un acte et en prose. 1793, in-8.

VI. *L'Entrevue*, comédie en un acte. Paris, Prault, 1789, in-8.

VII. *La Fausse coquette*, comédie.

VIII. *OEuvres diverses, contenant Ninon de l'Enclos, comédie en un acte et en vers, suivie de Poésies fugitives*. 1797, in-8.

IX. *Ma Journée*, poëme. 1798, in-8.

X. *Mes Conventions, épître suivie de vers et de prose*. 1800, in-12.

XI. *Discours couronné par l'académie de Montauban sur cette question :* Combien la critique amère est nuisible aux talens ? 1807.

XII. *Epître à J.-F. Ducis, sur les avantages de la médiocrité*. 1810, in-8.

XIII. *Discours au roi de Rome*. 1811, in-4. (et dans les *Hommages poëtiques* de Lucet et Eckard).

XIV. *La Tendresse filiale* (poëme). Paris, Eberhart, 1812, in-16, fig. deuxième édit, 1816.

XV. *Poésies*. Cinquième édit. Paris, Delaunay, 1813, in-18. L'édit. de 1799, in-8., porte le titre de *Poëmes de Legouvé et de Vigée*.

XVI. *Procès et mort de Louis XVI*. 1814, in-8.

XVII. *La Princesse de Babylone, opéra en trois actes et en vers, musique de Kreutzer, ballets de M. Gardel, représenté pour la première fois, à l'Académie impériale de musique, le 30 mai* 1815. Paris, Delaunay, 1815, in-8.

XVIII. *Le Pour et le Contre, dialogue religieux, moral, politique et littéraire.* Paris, Eymery, 1818, in-8. (satire en vers).

XIX. *Epître à Robert Lefebvre.* Paris, 1820, in-8.

M. Vigée avait succédé à Sauterau de Marsy dans la rédaction de l'*Almanach des Muses*, dont il a été l'éditeur jusqu'en 1820, et où l'on trouve un grand nombre de ses vers. Il a coopéré à la *Nouvelle Bibliothèque des romans*, aux *Veillées des Muses*, recueil de poésies, et au *Courrier des Spectales*, que dirigeait M. Lepan. Une de ses comédies intitulée *la Vivacité à l'épreuve*, a été représentée en 1793, mais non imprimée. Quelques-unes de ses comédies ont été recueillies, sous le titre de *Théâtre*, en un vol. in-8.

VINSON (Pierre), naquit à Angoulême vers 1763, entra dans les ordres sacrés et devint, avant la révolution, vicaire de la paroisse de Saint-Opportune à Poitiers. Ayant refusé, en 1791, de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut emprisonné, puis obligé de fuir en Espagne, où il passa plusieurs années. Il se rendit ensuite à Londres, où il forma un établissement d'éducation qui fut fréquenté par des jeunes gens de familles très-distinguées, et dont le succès ne fut pas inutile à la fortune de l'abbé Vinson. Il avait fait construire, dans le local qu'il occupait, une espèce d'observatoire où, à l'aide d'une machine ingénieuse, il démontrait le mouvement des astres. Cet observatoire fut visité deux fois par Louis XVIII, qui en témoigna sa satisfaction au fondateur. L'abbé Vinson composa et publia à Londres divers écrits tous fort médiocres, parmi lesquels quelques-uns en vers, et ceux-ci sont décidément mauvais. En 1808, l'abbé Vinson se prononça en faveur de M. Blanchard, dont le livre contre le concordat de 1801 venait d'être condamné par le vicaire apostolique de Londres; et depuis lors il se montra un des champions les plus ardens de cette lutte ecclésiastique. Vinson revint à Paris peu après la restauration, et réclama vainement auprès de M. de Blacas l'exécution de quelques promesses qu'il prétendait lui avoir été faites, pendant l'émigration. A l'époque du 20 mars 1815, il retourna en Angleterre, et revint à Paris, après la seconde rentrée du roi. Bientôt il commença à écrire contre le concordat de 1801. Sa brochure, intitulée le *Concordat expliqué au roi*, etc., le fit traduire devant le tribunal de police correctionnelle, comme ayant porté atteinte à l'article de la Charte qui garantit l'inviolabilité des biens nationaux. Le tribunal ordonna que la procédure aurait lieu à huis clos, en considération du caractère sacerdotal dont l'auteur était revêtu. Par jugement du 3 septembre 1816, Vinson fut condamné à trois mois de prison, 50 fr. d'amende, deux ans de surveillance, et 800 fr. de cautionnement, sauf au procureur du roi, disait le jugement, à s'entendre pour l'exécution avec les supérieurs ecclésiastiques de Vinson. Durant le cours de ce procès, il publia un *Mémoire justificatif* qui fut saisi par la police; la Cour royale ayant confirmé le

jugement de première instance, Vinson, pour se soustraire à son exécution, retourna de nouveau à Londres. Son imprimeur, M. Michaud, fut, pour le même fait, privé du titre d'imprimeur du roi, par ordonnance insérée au journal officiel. Au bout de quelque temps, l'abbé Vinson, jugeant que son affaire devait être oubliée, revint en France, où il s'abstint de se faire remarquer par de nouveaux écrits. Il est mort à Paris, le 17 septembre 1820, âgé de 58 ans. C'était un homme d'un caractère très-ardent, mais d'une instruction médiocre.

Liste des ouvrages de P. Vinson.

I. *Réflexions critiques ou Lettres à M. de Calonne, auteur du Tableau de l'Europe* (avec cette épigraphe): *Tu vero repulisti et despexisti : distulisti christum tuum.* Londres, 1796.

II. *Etrennes royales historiques, politiques et littéraires.* Londres, 1798.

III. *La Foi couronnée, ou le nécessaire des pasteurs catholiques morts pour la cause de J.-C., pendant la révolution de France, poëme en cinq chants, avec des notes historiques.* Londres, 1799, in-12.

IV. (Avec M. de Châteaugiron), *le Mercure de France, ou recueil historique, politique et littéraire.* Londres, 1800—1801.

Ouvrage périodique qui fut continué pendant quinze mois.

V. *Ode sur le couronnement du sieur Buonaparte.* Londres, 1804.

VI. *Ode patriotique sur la campagne des alliés et la prochaine restauration des Bourbons.* Londres, février 1814.

VII. *Cantate sur la révolution qui vient de s'opérer à Bordeaux en faveur des Bourbons.* Londres, mars 1814.

VIII. *Ode adressée aux Français, pour éloigner à jamais la discorde, à l'occasion de la fête donnée à S. M. par la ville de Paris.* Paris, août 1814.

IX. *Adresse aux deux Chambres en faveur du culte catholique et du clergé de France, ou pensez-y bien, sans religion point de gouvernement.* Paris, Eberhart, 1815, in-8. de 68 pag.

X. *Lettres et pensées d'Atticus, ou solution de cette question importante :* Quel est le meilleur et le plus solide des gouvernemens? *ouvrage politique et religieux, par un membre du parlement britannique.* Quatrième édition. Paris, Eberhart, 1815, in-12.

Ce volume contient : *Lettres d'Atticus*, le *Concordat expliqué* et *Pensées d'Atticus*. Une *dédicace*, adressée à Louis XVIII, est datée de Londres, 1811. On lit, au *verso* du titre, un *avis de l'éditeur*, signé *l'abbé Vinson*. Cependant les termes dans lesquels cet avis est conçu, décèlent que Vinson est lui-même l'auteur de l'ouvrage; on y reconnaît partout son style déclamatoire, l'exagération de ses pensées, l'incohérence de son érudition et de sa logique; enfin, l'auteur a publié depuis, sous son nom, un livre avec le même titre que la seconde partie de celui-ci. (Voy. le n° suivant.) D'après un passage de la préface, il paraît que les *Lettres d'Atticus* avaient déjà paru successivement dans un recueil périodique, probablement dans le *Mercure de France*. (Voy. n° IV.)

XI. *Le Concordat expliqué au roi, suivant la doctrine de l'Eglise et les réclamations canoniques des évêques légitimes de France, suivi du précis historique de l'enlèvement de N. T. S. P. le pape Pie VII, de ses souffrances, de son courage et des principaux événemens de sa captivité.* Paris, avril 1816, in-8. de 211 pag.

XII. *Mémoire justificatif.* Paris, 1816, in-8.

XIII. *Appel au tribunal de l'opinion publique, ou recueil des jugemens et pièces relatives au procès entre M. Jacquinot de Pampelune, procureur du roi, et l'abbé Vinson, à l'occasion d'un ouvrage intitulé :* le Concordat expliqué au roi. Paris, 1816, in-8.

XIV. *Lettre au propriétaire-rédacteur du soi-disant* Ami de la religion et du roi. Paris, 1816, in-8. de 19 pag.

C'est une réponse aux critiques du journaliste.

La *Revue encyclopédique* (tom. VIII, pag. 224) attribue encore à l'abbé Vinson un poëme sur les *Quatre âges*, dont il n'aurait publié que les premiers chants, et une *Epître à mon honneur.*

VOLNEY (Constantin-François-Chasseboeuf), naquit le 3 février 1757, à Craon, petite ville du département de la Mayenne (1). Au moment de sa naissance, son père déclara qu'il ne lui laisserait point porter son nom de famille, d'abord parce que ce nom ridicule lui avait attiré mille désagrémens dans sa jeunesse, et qu'ensuite il était commun à dix mâles collatéraux, dont il ne voulait point qu'on le rendît solidaire sous ce rapport. Il l'appela *Boisgirais*, et c'est sous ce nom que Volney a été connu dans les colléges. Son père, devenu veuf deux années après la naissance de son fils, le laissa aux mains d'une servante de campagne et d'une vieille parente, pour se livrer avec plus de liberté à la profession d'avocat au tribunal de Craon. Pendant ses absences très-fréquentes, l'enfant reçut les impressions de ses deux gouvernantes, dont l'une le gâtait, l'autre le grondait sans cesse, et toutes deux farcissaient son esprit de préjugés de toute espèce, et surtout de la terreur des revenans. L'enfant en resta frappé au point qu'à l'âge de quatre ans il n'osait rester seul la nuit. Sa santé se montra dès-lors ce qu'elle fut toujours, faible et délicate.

Il n'avait encore que sept ans, lorsque son père le mit à un petit collége tenu à Ancenis par un prêtre bas-breton, qui passait pour faire de bons latinistes. Jeté là, faible, sans appui, privé tout-à-coup de beaucoup de soins, l'enfant devint chagrin et sauvage : on le châtia ; il devint plus farouche, ne travailla point, et resta le dernier de sa classe. Six ou huit mois se passèrent ainsi ; enfin un de ses maîtres en eut pitié, le caressa, le consola ; ce fut une métamorphose en quinze jours : Boisgirais s'appliqua si bien, qu'il se rapprocha bientôt

(1) Peu de jours avant de mourir, M. de Volney avait commencé l'histoire de sa vie. Il avait jeté sur le papier quelques notes au crayon ; elles contenaient à peu près textuellement les détails qui suivent, sur ses premières années.



Volney.

des premières places, qu'il ne quitta plus.

Le régime de ce collége était fort mauvais; le directeur était un homme brutal; jamais le père de Boisgirais ne venait le voir; ces diverses circonstances plongèrent le jeune enfant dans une mélancolie qui devint habituelle, et qui contribua peut-être à diriger son esprit vers la méditation. A l'âge de douze ans, Boisgirais fut transféré au collége d'Angers; là il s'adonna au travail avec beaucoup d'ardeur, et parcourut ses classes d'une manière assez brillante pour qu'on en gardât long-temps le souvenir dans le collége. Ses études se trouvant terminées au bout de cinq ans, son père le fit revenir d'Angers, et ses occupations ne lui permettant pas sans doute de s'occuper de son fils, il se hâta de le faire émanciper, de lui rendre compte du bien de sa mère, et de l'abandonner à lui-même. A peine âgé de dix-sept ans, Boisgirais se trouva maître absolu de ses actions, et de onze cents livres de rente. Il se rendit à Paris.

Là, il s'adonna uniquement à l'étude; il passait presque tout son temps dans les bibliothèques publiques, et s'occupait principalement d'histoire et de philosophie. Cependant son père le pressait de se faire avocat; mais Boisgirais sentait un éloignement marqué pour le barreau. La médecine convenait davantage à son esprit observateur. Pendant les trois années qu'il fréquenta les cours publics, il composa un mémoire sur la chronologie d'Hérodote, qu'il adressa à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le professeur Larcher, avec lequel le jeune savant se trouvait en opposition, censura cet ouvrage avec sévérité. Boisgirais soutint son opinion avec chaleur; la querelle n'en demeura pas là; il la reprit dans la suite et la conduisit jusqu'au bout de sa vie. Ce mémoire fit quelque sensation, et mit son auteur en rapport avec ce qu'il y avait alors de plus célèbre à Paris.

Le baron d'Holbach le prit en amitié et lui fit faire la connaissance de Francklin. Celui-ci le présenta à Mme Helvétius, qui l'invitait souvent à sa maison de Passy, où se réunissaient alors nombre de gens de lettres et de savans distingués. Cette circonstance, comme il arrive souvent en pareil cas, acheva de dégoûter Boisgirais de toutes les professions vulgaires. Sur ces entrefaites, une modique succession (à peu près 6,000 fr.) lui échut: il résolut d'en employer le montant à entreprendre un long voyage. L'Egypte et la Syrie étaient alors presque inconnues. Boisgirais projeta de les parcourir. Il y vit des obstacles à surmonter, des périls à braver, de la gloire à conquérir, et sa résolution fut fixée irrévocablement. Pour se préparer à ce voyage, il quitta Paris et se rendit chez son oncle. Là, il s'exerçait à la course, entreprenait de faire à pied des voyages de plusieurs jours, s'habituait à rester des journées entières sans prendre de nourriture, à franchir de larges fossés, à escalader des murailles élevées, à régulariser son pas afin de pouvoir mesurer exactement un espace par le temps qu'il mettait à le parcourir. Il se livrait ainsi à mille exercices pénibles et pé-

rilleux, mais propres à endurcir son corps à la fatigue. On taxait d'extravagance cette conduite extraordinaire, attribuant ainsi à la folie ce qui n'était que la fermentation du génie.

Après une année de ces épreuves diverses, le jeune voyageur se mit en route. Depuis long-temps il désirait de changer de nom; celui que son père lui avait donné lui déplaisait; son oncle lui trouva celui de *Volney*; il l'accepta. Un havresac contenant un peu de linge, et qu'il portait à la manière des soldats, une ceinture de cuir contenant 6.000 fr. en or, un fusil sur l'épaule, tel était l'équipage de Volney. A peine fut-il parti qu'il sentit chanceler son courage; mais il ne tarda pas à reprendre toute son énergie. Il arriva bientôt à Marseille, où il s'embarqua sur un navire qui se trouvait prêt à mettre à la voile pour l'Orient.

Débarqué en Egypte, il se rendit d'abord au Khaire, où il passa quelques mois. Mais pour pénétrer avec sûreté dans l'intérieur de ces contrées, il lui fallait parler la langue arabe. Le jeune voyageur eut le courage d'aller s'enfermer huit mois chez les Druses, dans un couvent arabe situé au milieu des montagnes du Liban. Privé du secours des grammaires et des dictionnaires, il se créa une méthode d'étudier les langues orientales, dont il a depuis tracé les principes. Lorsqu'il fut arrivé au point de converser en arabe avec facilité, il fit ses adieux aux moines qui l'avaient accueilli, et après s'être muni de lettres de recommandation pour différens chefs de tribu, il commença son voyage.

Il prit un guide qui le conduisit dans le désert auprès d'un chef auquel il était particulièrement adressé. Volney offrit une paire de pistolets à son fils, qui accepta ce présent avec reconnaissance. Ces gens-là l'invitèrent à renvoyer son guide; il s'y prêta avec confiance, et reçut d'eux pendant six semaines l'hospitalité la plus cordiale. Ils le faisaient parler de la France, et ne pouvaient comprendre d'après ses récits qu'il se fût décidé à la quitter, uniquement pour venir les visiter. Notre voyageur eût bien désiré passer plus de temps parmi ces bons Arabes; mais il lui était impossible de se contenter comme eux de trois ou quatre dattes et d'une poignée de riz par jour. Il avait tellement à souffrir de la faim et de la soif, qu'il se sentait souvent défaillir. Il prit donc congé de ses hôtes.

Allant de ville en ville, de tribu en tribu, demandant franchement une hospitalité qu'on ne lui refusait jamais, Volney parcourut l'Egypte et la Syrie; il visita, entre autres monumens célèbres, les Pyramides, et les ruines de Palmyre. Il employa trois années à faire ce grand voyage, et n'y consomma pas entièrement la modique somme qu'il avait pour l'entreprendre, car après l'avoir terminé, il possédait encore vingt-cinq louis. Il signala son retour en Europe par la publication de son *Voyage en Egypte et en Syrie* (1787). Dans cet ouvrage, Volney crut devoir s'assujettir à une forme plus sévère que celle qui avait été usitée jusqu'à lui; au lieu d'un journal ou d'un itinéraire, il publia une statistique com-

plète. L'intérêt, la variété, le mouvement, y ont sans doute perdu quelque chose, mais assurément l'exactitude y a beaucoup gagné. Cette dernière qualité fut hautement attestée lors de l'expédition française en Egypte. Un témoignage unanime s'éleva de toute part, et le général Berthier, dans sa *Relation de la campagne d'Egypte*, le proclama hautement : « Cet ouvrage, dit-il, » était le guide des Français en » Egypte ; c'est le seul qui ne les » ait jamais trompés. » Ce livre obtint un succès rapide, brillant et non contesté : il valut à son jeune auteur l'admiration de ses concitoyens, et une célébrité européenne. Grimm, correspondant littéraire de Catherine II, impératrice de Russie, ayant envoyé à cette princesse un exemplaire de l'ouvrage, au nom de l'auteur, elle fit remettre à Volney une belle médaille d'or (1).

En 1788, Volney traita, sous le titre de *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs*, deux grandes questions : la première : Quelles seront les suites probables des démêlés entre les Russes et les Turcs? la seconde : Quels sont les intérêts de la France, et quelle doit être sa conduite? Il y a beaucoup d'aperçus profonds dans cette brochure, bien que

(1) C'est ici le lieu de rappeler que quelques années après, Catherine étant entrée dans la coalition contre la révolution française, Volney écrivit à Grimm la lettre suivante, en lui renvoyant la médaille.

Paris, 4 décembre 1791.

« Monsieur,

» La protection déclarée que S. M. l'impératrice des Russies accorde à des Français révoltés, les secours pécuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de générosité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or, qu'au mois de janvier 1788 vous m'adressâtes de la part de S. M. Tant que j'ai pu voir dans ce don un témoignage d'estime et d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés, je lui ai porté le respect qu'on doit à un noble emploi de la puissance; mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers et dénaturés, de quel œil pourrai-je l'envisager? Comment souffrirai-je que mon nom se trouve inscrit sur le même registre que ceux des déprédateurs de la France? Sans doute l'impératrice est trompée, sans doute la souveraine qui nous a donné l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de lois, qui a reconnu pour base de ces lois l'*égalité et la liberté*, qui a affranchi ses propres serfs, et qui, ne pouvant briser les liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute Catherine II n'a point entendu épouser la querelle des champions iniques et absurdes de la barbarie superstitieuse et tyrannique des siècles passés; sans doute enfin sa religion séduite n'a besoin que d'un rayon pour s'éclairer; mais en attendant, un grand scandale de contradiction existe, et les esprits droits et justes ne peuvent consentir à le partager. Veuillez donc, Monsieur, rendre à l'impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer; veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver; que les nouvelles lois de mon pays qu'elle persécute, ne me permettent d'être ni ingrat ni lâche, et qu'après tant de vœux pour une gloire utile à l'humanité, il m'est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter.

» C.-F. Volney. »

Cette lettre donna lieu à une réponse satyrique publiée sous le nom de *Petreskoï*, et à une autre réponse sous le nom de *Grimm*, mais qu'on croit supposée. Paris, 1792, in-8. de 16 pages.

les événemens n'aient pas justifié tous les présages de l'auteur. Il y prédit très-clairement l'accroissement de territoire et de puissance de la Russie; il y prévoit la réunion des Etats de Venise à l'empire d'Autriche; il y examine avec détail le plan prêté à cette époque au gouvernement français, de s'emparer de l'Egypte. Cette dissertation offre encore de véritables prédictions, aujourd'hui réalisées, sur la liberté du Nouveau-Monde, et des observations très-intéressantes sur les améliorations morales et politiques dont les descendans des anciens Grecs paraissaient dès-lors susceptibles. Volney combattait dans ce livre diverses opinions de Tott et de Peyssonnel; il a été réfuté sur quelques points, en 1790, par le comte de Ferrières-Sauvebœuf.

Il publia aussi vers cette époque une feuille politique intitulée *la Sentinelle*, qui paraissait à Rennes, et qui communiqua à toute la Bretagne une grande impulsion.

Volney venait d'être nommé directeur général du commerce et de l'agriculture en Corse. Il se disposait à se rendre dans cette île, où il s'était déjà formé des relations, lorsque la révolution éclata. Élu député aux États-Généraux par le tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou, il y vota habituellement avec le côté gauche, et y fit preuve en même temps de la plus impartiale modération.

Le 28 mai, il s'opposa à la proposition de Malouet, de se former en comité secret pour délibérer sur une lettre du roi, et fit sentir à cette occasion l'importance de la publicité des discussions législatives. Le 18 juillet, il fut un des premiers à provoquer l'établissement des milices patriotiques, si connues depuis sous le nom de gardes nationales. Le 14 août, il soutint que l'organisation des assemblées municipales et provinciales devait précéder celle de la constitution. Dans les séances des 20 et 21, il proposa un préambule pour la *déclaration des droits de l'homme*, et une rédaction différente de l'article relatif aux droits des citoyens. Le 18 septembre, Volney, affligé de voir la division des esprits et l'animosité des partis, proposa de faire nommer, session tenante, une autre assemblée, pour consulter de nouveau, et d'une manière définitive, les opinions et les intérêts de la nation: cette motion, d'abord adoptée dans un de ces mouvemens d'enthousiasme qui ont entraîné plus d'une fois l'Assemblée constituante, fut définitivement rejetée plus tard (le 17 février 1790). Volney lui-même eut occasion de combattre une proposition semblable reproduite par Cazalès. Il fut le premier, dans la séance du 29 septembre, à soulever la discussion sur la propriété des biens du clergé; et le 12 octobre, il appuya la proposition de Mirabeau, de décréter que la propriété de ces biens appartenait à la nation. Il publia à cette occasion, dans le *Moniteur*, quelques réflexions tendantes à prouver qu'un État est d'autant plus puissant, qu'il compte un plus grand nombre de propriétaires, c'est-à-dire à proportion que la propriété y est plus divisée. Le 23 novembre, Volney fut élu secrétaire.

Le 29 janvier 1790, il donna sa

démission de la place qu'il occupait en Corse, ne regardant pas, disait-il, un emploi salarié comme compatible avec l'indépendance d'un mandataire du peuple. Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, Volney fit décréter en principe (18 mars), que « la » nation française s'interdit, dès » ce moment, d'entreprendre » aucune guerre tendante à ac- » croître son territoire. » Principe éminemment philanthropique et social, et qui, s'il eût été fidèlement observé, aurait sauvé la révolution du dernier écueil contre lequel elle est venue se briser, l'ivresse barbare des conquêtes. Tout le monde connaît ce mouvement oratoire de Mirabeau : « De cette tribune où je parle, » je vois la fenêtre du palais, » dans lequel des factieux firent » partir de la main d'un roi des » Français l'arquebuse fatale qui » donna le signal du massacre de » la Saint-Barthélemi. » Un biographe de Volney raconte que c'est lui qui fournit à Mirabeau le motif de ce mouvement.

En septembre 1791, Volney fit hommage à l'Assemblée constituante de son ouvrage intitulé : *les Ruines*. Dans ce livre « il nous » ramène, dit M. Pastoret (*Dis-* » *cours de réception à l'Académie* » *française*), à l'état primitif de » l'homme, à sa condition né- » cessaire dans l'ordre général de » l'univers; il recherche l'origine » des sociétés civiles, et les causes » de leurs formations ; remonte » jusqu'aux principes de l'éléva- » tion des peuples et de leur » abaissement ; développe les » obstacles qui peuvent s'opposer » à l'amélioration de l'homme. » Volney s'était rendu en Corse dès 1790. Appelé dans cette île par des habitans qui y exerçaient une grande influence, et qui invoquaient le secours de ses lumières, il y acheta le domaine de *la Confina*, près d'Ajaccio, où il y fit à ses frais des essais dispendieux, pour parvenir à naturaliser dans ce pays diverses plantes coloniales. Les troubles que Pascal Paoli suscita en Corse, forcèrent Volney d'interrompre ses travaux, et de quitter l'île. Le domaine de la Confina, qu'il appelait ses *petites Indes*, fut mis à l'encan par ce même Paoli, qui lui avait donné plusieurs fois l'assurance d'une sincère amitié. C'est pendant ce séjour en Corse, que Volney fit la connaissance du jeune Bonaparte, qui n'était encore qu'officier d'artillerie. Celui-ci le questionnait fréquemment sur l'Égypte et sur la Syrie, ce qui a fait présumer que le voyageur avait beaucoup contribué à faire naître chez le militaire le projet de sa fameuse expédition. Cette connaissance ne fut pas inutile par la suite, à la fortune de Volney : celui ci avait apprécié de bonne heure le jeune lieutenant ; car on raconte qu'ayant appris en Amérique, quelques années après, que le commandement de l'armée d'Italie venait d'être confié à Bonaparte : « Pour » peu que les circonstances le » secondent, dit-il en présence de » plusieurs réfugiés français, ce » sera la tête de César sur les » épaules d'Alexandre. »

De retour à Paris, Volney publia un *Précis de l'état actuel de la Corse*, tableau véridique et point flatté, qui le fit accuser par les Corses d'être *hérétique*. *La Loi naturelle* ou *Principes physiques*

de la morale, qu'il publia peu de temps après, aurait mieux justifié cette inculpation. Bientôt après Volney fut dénoncé comme *royaliste;* on assure même qu'il fut mis en prison quelque temps avant le 9 thermidor. En novembre 1794, il fut nommé professeur d'histoire à l'école normale; ce poste convenait parfaitement à ses goûts et à ses études. Ses leçons attirèrent un grand concours d'auditeurs, et devinrent un des beaux titres de sa gloire littéraire. Tout en enseignant l'histoire, il voulait diminuer l'influence qu'elle exerce sur les actions et les opinions des hommes; il la regardait comme une des sources les plus fécondes de leurs préjugés et de leurs erreurs. Il chercha à combattre ce respect pour l'histoire, passé en dogme dans le système d'éducation de l'Europe moderne: éclairé par de profondes recherches, il ajoutait peu de foi à ces *raconteurs du temps passé*, qui écrivaient la plupart du temps sur des ouï-dire. La suppression de l'école normale, déjà devenue très-célèbre, vint interrompre ses travaux. Ses cours improvisés ont été recueillis par des sténographes, et livrés à l'impression.

A peu près vers cette époque, Bonaparte, laissé sans emploi, vint trouver Volney, pour renouer leur ancienne liaison, et tâcher d'être placé par son crédit. Il voulut alors porter ses services tantôt chez les Turcs, tantôt chez les Russes; Volney, qui ne pouvait pas connaître l'avenir, l'en détourna malheureusement. Il le fit rencontrer à déjeuner chez lui avec M. Larévelillère-Lépaux, qui avait alors de l'influence auprès des comités de gouvernement. La conversation de Bonaparte frappa Larévelillère, déjà prévenu par Volney; il le présenta le lendemain à Barras: c'était la veille du 13 vendémiaire; Bonaparte fut réintégré dans son grade, et les services qu'il rendit dans cette journée assurèrent dès-lors sa fortune.

Eloigné des fonctions publiques, fatigué des persécutions qu'il avait subies, dégoûté des secousses orageuses d'un gouvernement où il ne se sentait point placé convenablement, toujours tourmenté de l'amour de la science et du désir d'éclairer ses semblables, Volney s'embarqua au Hâvre pour les Etats-Unis d'Amérique, en 1795. Il parcourut presque toujours à pied, et sans guide, les diverses parties de cette vaste contrée. Il eut le bonheur d'approcher de Washington, de cet homme que l'avenir placera au premier rang des hommes grands par la vertu, sans laquelle il n'y a point de vraie grandeur, et reçut de lui des marques publiques d'estime et de considération. Il n'en fut pas de même de Jh. Adams, qui occupait alors la première magistrature de l'Union. Volney avait critiqué franchement un livre que le président avait publié quelque temps avant son élévation à la suprême magistrature. Il attribua à une rancune d'auteur une persécution injuste qu'il eut à subir. Il fut accusé d'être l'agent secret du Directoire, pour faire tomber la Louisiane entre les mains des Français. Cependant Volney s'était prononcé hautement contre l'invasion de cette province, outre que la défaveur du gouvernement directorial était

une des causes qui l'avaient déterminé à quitter la France.

Dans le même temps, il se trouva en butte aux attaques du docteur Priestley. Le physicien anglais proscrivait avec une égale intolérance quiconque ne reconnaissait pas avec lui la divinité des Ecritures et ne niait pas celle de Jésus-Christ. Provoqué par des diatribes où il était traité d'*ignorant* et de *Hottentot*, Volney se décida à répondre, et ce fut pour dire qu'il ne répondrait plus. Sa réponse, écrite en anglais, est d'un très-bon style; le ton est celui d'un calme sévère, accompagné d'une ironie froide.

Ces divers désagrémens dégoûtaient Volney du séjour des Etats-Unis; une rupture avec la France semblait imminente. Sur ces entrefaites, ayant reçu la nouvelle de la mort de son père, le voyageur fit ses adieux à la terre de la liberté, et revint saluer le sol de la patrie. De retour en France (juin 1798), son premier soin fut de renoncer à la succession de son père en faveur de sa belle-mère, pour laquelle il avait toujours eu les sentimens d'un fils, parce qu'elle lui avait témoigné en toute occasion la tendresse d'une mère. Pendant qu'il était en Amérique l'Institut de France avait été créé. Dès sa première formation le nom de l'illustre voyageur s'y trouva inscrit, dans la section de l'analyse des sensations et des idées, fondue depuis dans la Classe de la langue et de littérature française, devenue finalement l'Académie française. Cet honneur était sans doute bien mérité; Volney s'empressa de le justifier encore par la publication de son *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis*. Ce n'est qu'un fragment des observations qu'il avait recueillies sur ce pays, mais un fragment du plus grand prix. S'il ne compléta point le tableau, c'est que son caractère un peu misanthropique, et les désagrémens qu'il avait éprouvés dans ce pays, ne lui ayant pas permis de le juger sous un point de vue entièrement favorable, il craignit de manifester des opinions opposées aux opinions généralement reçues, et de s'engager dans des controverses bruyantes. Une erreur qu'il se proposait de démontrer, était celle de la plupart des écrivains modernes, qui appellent peuple *neuf* et *vierge* une réunion d'habitans de la vieille Europe, et surtout d'Anglais des trois royaumes, erreur bien évidente sans doute, mais nécessaire au développement de certains sophismes en faveur des anciennes institutions politiques de l'Europe gothique. Différent des autres voyageurs, Volney évite, cette fois comme dans son premier voyage, de se mettre en scène et de raconter les dangers qu'il a courus. En traversant une forêt des Etats-Unis, il s'endormit au pied d'un chêne; à son réveil, il secoue son manteau et reste pétrifié à la vue d'un serpent à sonnettes. L'affreux reptile, troublé dans son repos, s'élance et disparaît parmi les arbres; on n'entendait plus le bruit de ses écailles, avant que Volney, glacé de terreur, eût songé à s'enfuir.

Volney, que les faveurs du Directoire n'avaient jamais cherché, seconda de tout son pouvoir la révolution du 18 bru-

maire; on prétend même qu'il fut question de lui pour le consulat provisoire, qui s'établit en attendant la mise en vigueur de la constitution de l'an VIII. Il est certain du moins qu'il refusa vers cette époque le portefeuille de l'intérieur; mais il fut compris dans la première organisation du Sénat. Le surlendemain de la nouvelle révolution, Bonaparte lui avait envoyé en présent un superbe attelage, qu'il avait refusé de même. Peut-être avait-il reconnu déjà à cette prodigalité, inusitée dans les gouvernemens où les finances publiques ne sont à la merci d'aucun individu, qu'il s'était donné un maître. Quoi qu'il en soit, et malgré la franchise de parole et l'indépendance de caractère qu'il avait conservées, Volney continua, durant près de deux ans, à être admis dans l'intimité du premier consul. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que l'austérité de son langage commençait à déplaire, et qu'on voulait surtout en écarter cette familiarité qu'on avait accueillie jusqu'alors.

Le concordat et l'expédition de Saint-Domingue, discutés dans des conseils privés où Volney fut appelé, trouvèrent en lui un adversaire prononcé et inflexible; mais ce qui rompit pour toujours toute communication entre Bonaparte et Volney, ce fut l'érection du trône impérial. Cet événement, qui choquait toutes les idées du philosophe, dut lui paraître d'autant plus amer, qu'il pouvait se reprocher d'y avoir préparé la voie par sa coopération au 18 brumaire. Il n'était plus possible désormais de se faire illusion. Volney était un de ces hommes qui sentent tout ce qu'on doit à la conscience politique, quand on a le mérite, assez rare en France, de s'en être formé une. Au moment même où l'on proclamait l'empire aux acclamations d'un peuple aveugle et dégradé, il envoya sa démission au nouvel empereur et au Sénat. Bonaparte en éprouva un vif chagrin, et quelques jours après, avant que la démission de Volney fût acceptée, le Sénat décréta qu'il n'accepterait la démission d'aucun de ses membres (1).

Forcé de reprendre sa dignité de sénateur et de subir les titres de comte et de commandant de la légion-d'honneur, qu'un décret imposait à tous les membres du Sénat, Volney ne voulant prendre aucune part aux affaires politiques, se retira à la campagne où il reprit ses travaux historiques et philologiques. Nous ne voulons pas dire cependant qu'il n'ait pas reparu depuis au Sénat; mais ce fut toujours pour y déposer dans l'urne, avec un trop petit nombre d'amis de la liberté, son bulletin d'opposition.

Dans sa retraite, Volney s'adonna principalement à l'étude des langues de l'Asie. Il entrevoyait dans leur propagation un moyen efficace d'étendre la civilisation dans cette partie du monde. Il imagina un système pour

(1) A cette même époque, MM. Anquetil Duperron et Laréveillère-Lépaux, ancien Directeur, l'un et l'autre, membres de l'Institut, donnèrent leur démission pour ne point prêter de serment à l'empereur. Tous les deux étaient pauvres!

en faciliter l'écriture, et ses premières publications sur cet objet engagèrent la Société asiatique, séante à Calcutta, à le ranger au nombre de ses membres. Ces premiers succès le déterminèrent à donner plus d'étendue au plan qu'il s'était d'abord tracé, et il osa entreprendre de résoudre un problème jusqu'à présent resté insoluble; celui d'un alphabet universel au moyen duquel on pût écrire facilement toutes les langues. Cet alphabet est composé des lettres latines, de 4 lettres grecques et de 12 nouveaux caractères. L'auteur y trouve l'avantage de peindre chaque son ou articulation simple, par un caractère unique. Il en a fait l'application aux caractères arabes employés pour écrire les langues orientales. En 1803, le gouvernement français fit entreprendre le grand et magnifique ouvrage de la *Description de l'Egypte*. On voulut y joindre une carte géographique, sur laquelle on se proposa de tracer une double nomenclature, arabe et française. Volney fut invité à faire l'application de son système; mais il demanda qu'il fût préalablement examiné par un comité de savans, ne voulant pas, disait-il, hasarder l'honneur d'un monument public pour une petite vanité personnelle. On nomma une commission de douze membres, et le nouveau système de transcription européenne fut admis à une grande majorité. Volney continua depuis à diriger ses recherches vers ce but, qu'il considérait sous le double aspect de la science et de la philanthropie. Il a développé son système dans trois ouvrages qui ont rencontré, les derniers surtout, de l'opposition chez les orientalistes, mais qui, du moins, attestent un esprit capable des plus fortes combinaisons. Il attachait un intérêt si vif à cet objet qui l'avait occupé toute sa vie, qu'il a légué, par son testament, une somme de 24,000 fr., formant une rente perpétuelle de 1200 fr., pour la fondation d'un prix à décerner par l'Institut, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'étude des langues orientales, et spécialement sur la simplification de leurs caractères.

L'étude de l'histoire remplit, avec celle des langues de l'Orient, les dernières années de Volney. Ses *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne* sont le fruit d'un travail immense, et attestent une érudition profonde. Il y interroge tour à tour les plus anciennes traditions, les combat les unes par les autres, et, par un système continuel de comparaison, s'efforce de dégager les faits des nombreuses fables qui les dénaturent. Ce n'est ni la sagacité, ni surtout la hardiesse qui manquent aux critiques de Volney.

Les principes philosophiques de la révolution n'avaient jamais cessé de lui être chers. Il combattit pour eux jusqu'au dernier moment. Son *Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois*, l'attesterait au besoin, si l'on ne savait d'ailleurs que ses votes à la Chambre des pairs, où il était entré après la dissolution du Sénat, furent en harmonie avec les opinions politiques de toute sa vie.

Depuis quelques années la santé de Volney s'était affaiblie sensiblement; victime d'idées systé-

matiques qu'il s'était faites sur l'hygiène, ou qu'il avait prises dans les ouvrages de Cornaro, il délabrait son estomac et se laissait dépérir d'inanition. L'étude opiniâtre à laquelle il se livrait, malgré sa faiblesse extrême, vint encore accélérer sa fin. Il vit approcher la mort avec calme et présence d'esprit. Il expira le 25 avril 1820, âgé de 63 ans. L'Eglise catholique, dont il avait plus d'une fois attaqué les dogmes dans ses écrits, eût voulu lui apporter des consolations qu'il ne réclama point; du moins elle ne lui refusa pas ses honneurs funéraires. Les obsèques de M. de Volney furent célébrées à Saint-Sulpice par M. le curé de la paroisse, avec la simplicité recommandée par le défunt, et ses restes mortels furent ensevelis au cimetière du P. La Chaise, en présence d'un concours nombreux d'hommes d'Etat et de savans. M. Laya, alors directeur de l'Académie française, lui rendit un premier hommage, qui fut réitéré depuis au sein de cette savante compagnie par M. Pastoret, successeur de M. de Volney au fauteuil académique. M. de Volney a nommé M. Daru son exécuteur testamentaire, et lui a légué sa riche bibliothèque, que celui-ci a remise à la veuve de son illustre ami.

Parvenu à posséder une fortune brillante, Volney en fit usage plus d'une fois pour répandre des bienfaits. Naturellement morose et misanthropique, la maladie l'avait rendu sur la fin de ses jours chagrin et quinteux; mais ces accidens ne prévalurent jamais sur la bonté naturelle de son cœur. Froid jusqu'à la sévérité, son caractère était plein de franchise; il la poussait même quelquefois jusqu'à la brusquerie; mais il était juste et vrai. Sa philosophie ne l'abandonnait que lorsqu'il était question du christianisme, à l'égard duquel il se rendait coupable de cette même intolérance qu'il lui reprochait amèrement, et qui formait l'un des principaux motifs de son aversion. Volney était un homme d'une taille élevée, les traits de son visage étaient nobles et réguliers, sa physionomie calme; sa voix à la tribune paraissait trop faible: aussi a-t-il dit lui-même quelquefois qu'il ne valait rien à la tribune, et qu'il n'était fort que dans la discussion dialoguée. On rencontre peu d'hommes qui possèdent la pureté d'élocution qui le distinguait. Sa conversation n'était pas exempte d'apprêt; mais elle étincelait de traits piquans, d'expressions pittoresques et originales, et, quand le sujet l'inspirait, il se laissait aller quelquefois aux improvisations les plus brillantes. La simplicité de son caractère et de ses mœurs ne l'abandonnèrent jamais, et les honneurs dont il fut revêtu ne l'éblouirent pas un instant. « Je » suis toujours le même, écri» vait-il à un de ses intimes amis, » un peu comme Jean La Fon» taine, prenant le temps comme » il vient et le monde comme il » va; pas encore bien accoutu» mé à m'entendre appeler *M. le* » *comte*, mais cela viendra *avec* » *les bons exemples*. J'ai pour» tant mes armes et mon cachet » dont je vous régale: deux co» lonnes asiatiques ruinées, d'or, » bases de ma noblesse, surmon-

» tées d'une hirondelle, emblé-
» matique (fond d'argent), *oi-*
» *seau voyageur, mais fidèle,*
» qui, chaque année, vient sur
» ma cheminée chanter prin-
» temps et liberté. »

Liste des ouvrages
de C.-Fr.-Ch. Volney.

I. *Voyage en Egypte et en Syrie, pendant les années* 1783, 1784 *et* 1785. Paris, 1787, 2 vol. in-8. — An VII (1799), 2 vol. in-8., fig. — 4ᵉ édit., Paris, Courcier, 1808, 2 vol. in-8.

Traduit en allemand par M. Paulus. Jena, 1788 et 1800, 3. v. in-8. — En anglais; — et en hollandais, par J.-D. Pasteur. Leyde, 1789.

II. *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs.* 1788, in-8.

Traduit en allemand. Leipsick, 1788, in-8.; et en hollandais, Dordrecht, 1788, in-8. L'auteur a inséré ces *Considérations* dans la 3ᵉ édit. du *Voyage en Syrie.* (Paris, 1799.)

III. *Chronologie des douze siècles antérieurs au passage de Xercès en Grèce.*

IV. *Les Ruines, ou Méditation sur les révolutions des empires.* Genève, 1791, in-8. — 3ᵉ édit., Paris, an VII (1799), in-8., fig. — Paris, Baudouin, 1820, in-18., portrait. — 7ᵉ édition, Paris, Bossange frères, 1821, in-18. — 8ᵉ édition, Bruxelles, Walhen, 1821, in-8.

Cet ouvrage a été traduit en espagnol sur la 5ᵉ édition. New-Yorck (Paris, veuve Courcier), in-12, fig.; en anglais, par Marshal. (Londres, 1792, in-8.); et par Joël Barlow. (Paris, Levrault, 1802, 2 vol. in-12); édition tirée à 1,000 exemplaires qui furent envoyés aux États-Unis. L'auteur donnait la préférence à cette dernière traduction, et accusait la première d'infidélité. Les libraires anglais calculent pourtant qu'elle a dû fournir au commerce environ 45,000 exemplaires. Une 3ᵉ trad. anglaise a été publiée à Paris (Bossange frères, 1818, in-18, fig.). Elle a été revue par l'auteur français, et exécutée par un Anglais, officier supérieur au service de France. Il existe deux traduct. hollandaises. (Amsterdam, 1796, in-8. — La Haye, 1796, in-8.); une traduct. allemande, par Forkel (Berlin, 1792, in-8.), qui a obtenu 14 édit.; une traduction italienne, par Barreri (Milan, 1801); enfin, l'auteur avait été informé qu'il existait en Egypte une traduction arabe des *Ruines*, dont quelques copies manuscrites avaient passé à Bassora et à Bagdad. — La plupart des édit. de ce livre contiennent aussi l'ouvrage suivant.

V. *La Loi naturelle, ou Catéchisme du citoyen français.* Paris, 1793, in-16. — 2ᵉ édition, 1793, in-18.

Cet ouvrage porte pour second titre, dans les dernières éditions, *ou Principes physiques de la morale.* Il a été réimprimé plusieurs fois avec les *Ruines*, notamment dans l'édit. de Paris (Baudouin, 1820), et dans celle de Bruxelles (A. Walhen, 1820). Il a été traduit en espagnol dans l'édition de Paris, chez Courcier; en allemand, par F.-Lh. Hubert (Leipsick, 1794, in-8.); en anglais (Londres, 1798, in-8.)

VI. *Précis de l'état actuel de la Corse*, 1793.

Nous ne sommes pas certains

que ce travail ait paru ailleurs que dans le *Moniteur*. Il faisait partie d'un plus grand ouvrage sur la Corse qui n'a pas été achevé, et dont les fragmens feront partie des *OEuvres complètes de Volney*.

VII. *Simplification des langues orientales, ou méthode nouvelle et facile d'apprendre les langues arabe, persanne et turque, avec des caractères européens.* Paris, an III (1795), in-8.

VIII. *Lettre au docteur Priestley*, (écrite en anglais, et imprimée aux Etats-Unis.)

IX. *Leçons d'histoire, prononcées à l'Ecole normale, en l'an* III. Paris, 1799, in-8. — 1810, in-8.

Traduit en anglais. Londres, 1800, in-12.—M. Jondot a publié: *Observations critiques sur les leçons d'histoire du citoyen Volney*. Paris, 1799, in-8.

X. *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique, suivi d'éclaircissemens sur la Floride, sur la colonie française du Scioto, sur quelques colonies Canadiennes et sur les sauvages.* Paris, 1803, 2 vol. in-8.; quelques exemplaires sont tirés in-4.

On trouve à la fin un *Vocabulaire de la langue des Miamis*. On croyait assez généralement qu'il existait un complément de cet ouvrage; mais on ne l'a point trouvé parmi les manuscrits de l'auteur, et des personnes bien informées doutent même qu'il ait été composé. Cet ouvrage a été traduit en allemand, à Mayence (1804, 2 vol. in-8.), et à Weimar (1804, in-8.) Il a été aussi traduit en anglais (Londres, 1804, in-8.)

XI. *Rapport, fait à l'Académie Celtique, sur l'ouvrage russe de M. le professeur Pallas: Vocabulaires comparés des langues de toute la terre.* 1805, in-4.

Réimprimé dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, cahiers I et III, et dans le *Moniteur* des 1er et 2 brumaire an XIV. L'auteur fait voir dans cet ouvrage que le *Vocabularia totius orbis*, composé par Pallas, d'après les ordres de Catherine II, ne peut servir de vocabulaire universel, et qu'un alphabet universel était encore à trouver.

XII. *Supplément à l'Hérodote de M. Larcher.* Paris, Ve Courcier, 1808, in-8. de 80 pag.

XIII. *Chronologie d'Hérodote, conforme à son texte, en réfutation des hypothèses de ses traducteurs et commentateurs.* Paris, 1809, in-8.

Ces deux volumes sont les deux parties d'un même ouvrage; ils forment réunis le second vol. du n° XV. Un *Mémoire* imprimé avant la révolution, et dont nous n'avons pas le titre exact, est, à ce que nous croyons, le premier germe de cet ouvrage, et le premier écrit imprimé de Volney.

XIV. *Question de Statistique, à l'usage des voyageurs.* 1813, in-8.

XV. *Recherches nouvelles sur l'Histoire ancienne.* Paris, veuve Courcier, 1814, 3 vol. in-8.

Traduit en anglais, par le colonel Corbet, sous les yeux de l'auteur, et enrichi de ses nouvelles notes. Londres, W. Lewis, 1819, 2 vol. in-8., avec planches et portrait.

XVI. *L'Alphabet Européen, appliqué aux langues asiatiques, ouvrage élémentaire, utile à tout voyageur en Asie.* Paris, veuve Courcier, 1819, in-8. avec ta-

bleaux ; dédié à l'académie de Calcutta.

XVI. *Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois.* Paris, Brissot-Thivars, 1819, in-8. — 2e édit. Paris, Bossange frères, 1820, in-12.

XVII. *Discours sur l'étude philosophique des langues, lu à l'Académie française, dans la séance privée du premier mardi de décembre* 1819. Paris, Baudouin frères, 1819, in-8. de quarante-deux pages.

XVIII. *L'Hébreu simplifié, contenant un premier essai de la Grammaire, et un plan du Dictionnaire écrit sans lettres hébraïques, et cependant conformes à l'hébreu, avec des vues nouvelles sur l'enseignement des langues orientales.* Paris, Eberhart, 1820, un vol. in-8.

Ouvrage publié après la mort de l'auteur, qui pourtant en a revu les épreuves.

M. de Volney a donné des articles dans le *Moniteur*, dans le *Magasin encyclopédique*, et dans la *Revue encyclopédique*.

MM. Bossange frères publient ses *OEuvres complètes ;* elles formeront huit vol. in-8., ornés du portrait de l'auteur.

Les manuscrits qu'il a laissés se bornent à quelques études sur les langues orientales.

Outre les articles des dictionnaires biographiques, et ceux qu'on trouve dans les journaux publiés à l'époque de la mort de Volney, nous avons encore sur lui.

1°. *Discours prononcé à la Chambre des pairs, dans la séance du* 14 *juin* 1820, *par M. le comte Daru, à l'occasion de la mort de M. le comte de Volney.*

Imprimé d'abord par ordre de la Chambre (Paris, P. Didot l'aîné, in-8.); dans le *Moniteur* de 1820 ; avec quelques additions bibliographiques et autres, dans la *Revue encyclopédique* (t. VII, p. 34—48); en tête de l'édit. des *Ruines*, publiée par Baudouin frères (Paris, 1820, in-18.); trad. en anglais, en tête de la traduction anglaise des *Ruines* (Paris, Bossange frères, 1820, in-18.); et dans l'*Annual biography de* 1820.

2°. *Notice sur la vie et les écrits de C.-F. Volney.* Paris, Bossange frères, 1821, in-8. de xlix pag. Signée : *Adolphe* BOSSANGE.

Nous avons mis plus d'une fois à contribution cette notice rédigée avec beaucoup de soin, sur les renseignemens fournis par la famille même de M. de Volney. Elle est placée en tête de la belle édit. de ses *OEuvres complètes*. Un petit nombre d'exemplaires a été tiré à part.

FIN.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE

POUR 1821 (2ᵉ ANNÉE).

(PROSPECTUS).

L'ÉDITEUR de l'*Annuaire Nécrologique* s'occupe avec assiduité du soin de recueillir les matériaux des articles qui doivent composer l'Annuaire de 1821. Parvenus à la moitié de l'année courante, nous offrons aux souscripteurs le tableau des articles que nous savons déjà devoir s'y trouver, tableau qui offre à peu près la moitié de l'ensemble du volume, sans compter la partie étrangère.

Mme ALLART, née *Gay*, romancière; AUVITY, médecin; BEURNONVILLE, maréchal de France; BEAUBLÉE, graveur; Mme DE BEAUNOIR, auteur de *Fanfan et Colas* et d'autres pièces de théâtre; BIZET, curé de Saint-Étienne-du-Mont; BONAPARTE (NAPOLÉON); DE BONNAC, ancien évêque d'Agen; BOUTEVILLE-DUMETZ, de l'Assemblée constituante (côté gauche); *Maurice de* BROGLIE, évêque de Gand; l'abbé CARON, auteur de plusieurs livres ascétiques élémentaires; *Victor* CASSAS,

syndic des courtiers de Paris, auteur de plusieurs opuscules sur les finances; le maréchal DE COIGNY; CORVETTO, ministre des finances; DESROTOURS, écrivain monétaire; DUBOUCHAGE, ministre de Louis XVI et de Louis XVIII; FABRY, écrivain royaliste; FONTANES, ancien grand-maître de l'Université, orateur et poëte; GERMAIN, pair de France; GIRAUD, poëte, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel;* GRANGIER, ex-constituant (côté droit); Mme *Barthélemy* HADOT, romancière; HAQUIN, lieutenant-général; JACQUES, professeur de théologie à Lyon; *Camille* JORDAN, député; LAGRENÉE, *jeune*, peintre; LEPITRE, maître de pension, municipal au Temple en 1792; le *cardinal de* LA LUZERNE; MACIET, agent-de-change, auteur d'opuscules sur les finances; DE MAISTRE, écrivain religieux et monarchique; MONTAIGNE, théologien sulpicien; S. A. S. la *duchesse* d'ORLÉANS, douairière; *Léon* PALLIÈRE, peintre; *Scipion* PERRIER, manufacturier; Mme PERIER, institutrice, auteur d'ouvrages élémentaires; PUJOULX, auteur dramatique et minéralogiste; QUESNON, professeur, auteur d'un Dictionnaire grec-français; QUINETTE, ancien conventionnel, membre du gouvernement provisoire des cent-jours; RICHARD, botaniste, membre de l'Institut; RIGAUD, général, condamné à mort, décédé à la Louisiane; RONDELET, architecte, membre de l'Institut; SAINT-PRIEST, ancien ministre de Louis XVI, pair de France; THÉVENEAU, poëte et mathématicien; TINGRY, chimiste; *Carle* VANLOO, paysagiste; VIGUIER, hébraïsant; DE WAILLY, proviseur du Collége d'Henri IV, traducteur d'Horace, etc.

9 vol.




Widener Library
3 2044 098 624 323